



BANQUE POPULAIRE  
**OCCITANE**

Rapport annuel 2011



BANQUE POPULAIRE  
OCCITANE  
BANQUE & ASSURANCE



LA BANQUE  
QUI DONNE ENVIE D'AGIR

# Rapport annuel

## 1 Rapport de gestion

### 1.1 Présentation de la Banque Populaire Occitane

- 1.1.1 Dénomination, siège social et administratif
- 1.1.2 Forme juridique
- 1.1.3 Objet social
- 1.1.4 Date de constitution, durée de vie
- 1.1.5 Exercice social
- 1.1.6 Description du Groupe BPCE et de la place de l'établissement au sein du Groupe
- 1.1.7 Information sur les participations, liste des filiales importantes
- 1.1.8 Déclaration et engagements pris par le Président du Conseil d'Administration et du Directeur Général en faveur du Développement Durable.

### 1.2 Capital social

- 1.2.1 Parts sociales et certificats coopératifs d'investissement
- 1.2.2 Politique d'émission et de rémunération des parts sociales

### 1.3 Organes d'administration, de direction et de surveillance

- 1.3.1 Conseil d'administration
  - 1.3.1.1 *Pouvoirs*
  - 1.3.1.2 *Composition*
  - 1.3.1.3 *Fonctionnement*
  - 1.3.1.4 *Comités*
  - 1.3.1.5 *Gestion des conflits d'intérêts*
- 1.3.2 Direction générale
  - 1.3.2.1 *Mode de désignation*
  - 1.3.2.2 *Pouvoirs*
- 1.3.3 Commissaires aux comptes

### 1.4 Contexte de l'activité

- 1.4.1 Environnement économique et financier
- 1.4.2 Faits majeurs de l'exercice
  - 1.4.2.1 *Faits majeurs du Groupe BPCE*
  - 1.4.2.2 *Faits majeurs de la Banque Populaire Occitane*
  - 1.4.2.3 *Modifications de présentation et de méthodes d'évaluation*

### 1.5 Présentation de la stratégie RSE et Profil

- 1.5.1 Présentation de la stratégie RSE
- 1.5.2 Périmètre du reporting RSE
- 1.5.3 Relations avec les parties prenantes
- 1.5.4 Impacts environnementaux liés à l'activité
- 1.5.5 Impacts sociaux liés à l'activité
- 1.5.6 Politique sociale interne

### 1.6 Activités et résultats consolidés du groupe Banque Populaire Occitane

- 1.6.1 Résultats financiers consolidés
- 1.6.2 Présentation des secteurs opérationnels
- 1.6.3 Activités et résultats par secteur opérationnel
- 1.6.4 Bilan consolidé et variation des capitaux propres
- 1.6.5 Produits et financements verts et responsables

## **1.7 Activités et résultats de la Banque Populaire Occitane sur base individuelle**

- 1.7.1 Résultats financiers sur base individuelle
- 1.7.2 Analyse du bilan
- 1.7.3 Produits et financements verts et responsables

## **1.8 Fonds propres et solvabilité**

- 1.8.1 Gestion des fonds propres
- 1.8.2 Composition des fonds propres
  - 1.8.2.1 Tier 1
  - 1.8.2.2 Tier 2
  - 1.8.2.3 Déductions
  - 1.8.2.4 Circulation des fonds propres
  - 1.8.2.5 Gestion du ratio de l'établissement
  - 1.8.2.6 Tableau de composition des fonds propres
- 1.8.3 Exigences de fonds propres
  - 1.8.3.1 Définition des différents types de risques
  - 1.8.3.2 Tableau des exigences en fonds propres, en million d'euros

## **1.9 Organisation et activité du Contrôle interne**

- 1.9.1 Présentation du dispositif de contrôle permanent
  - 1.9.1.1 *Coordination du contrôle permanent*
  - 1.9.1.2 *Focus sur la filière Risques*
  - 1.9.1.3 *Focus sur la filière Conformité*
- 1.9.2 Présentation du dispositif de contrôle périodique
- 1.9.3 Gouvernance

## **1.10 Gestion des risques**

- 1.10.1 Risques de crédit / contrepartie
  - 1.10.1.1 *Organisation du suivi des risques de crédit / contrepartie*
  - 1.10.1.2 *Système de mesure des risques de crédit / contrepartie*
  - 1.10.1.3 *Technique de réduction des risques*
  - 1.10.1.4 *Simulation de crise relative aux risques de crédit*
  - 1.10.1.5 *Travaux réalisés en 2011*
- 1.10.2 Risques financier
  - 1.10.2.1 *Risques de marché*
    - *Organisation du suivi des risques de marché (dont risque de change)*
    - *Système de mesure et de limite des risques de marché*
    - *Travaux réalisés en 2011*
  - 1.10.2.2 *Risque structurels de bilan*
    - *Organisation du suivi des risques de la gestion de bilan*
    - *Système de mesure et de limite des risques de la gestion de bilan*
    - *Travaux réalisés en 2011*
- 1.10.3 Information financière spécifique
- 1.10.4 Risques opérationnels
  - 1.10.4.1 *Organisation du suivi des risques opérationnels*
  - 1.10.4.2 *Système de mesure des risques opérationnels*
  - 1.10.4.3 *Travaux réalisés en 2011*
- 1.10.5 Risques juridiques / Faits exceptionnels et litiges
- 1.10.6 Risques de non-conformité
  - 1.10.6.1 *Sécurité financière (LAB, LFT, lutte contre la fraude)*
  - 1.10.6.2 *Conformité bancaire*

- 1.10.6.3 *Conformité financière (RCSI) – Déontologie*
- 1.10.6.4 *Conformité Assurances*
- 1.10.6.5 *Risques de non-conformité sociale et environnementale*

1.10.7 Gestion de la continuité d'activité

- 1.10.7.1 *Dispositif en place*
- 1.10.7.2 *Travaux menés en 2011*

1.10.8 Gestion des risques sociaux et environnementaux

- 1.10.8.1 Risques sociaux
- 1.10.8.2 Risques environnementaux

**1.11 Événements postérieurs à la clôture et perspectives**

- 1.11.1 Les événements postérieurs à la clôture
- 1.11.2 Les perspectives et évolutions prévisibles

**1.12 Eléments complémentaires**

- 1.12.1 Activités et résultats des principales filiales
- 1.12.2 Tableau des cinq derniers exercices
- 1.12.3 Tableau des délégations accordées pour les augmentations de capital et leur utilisation
- 1.12.4 Tableau des mandats exercés par les mandataires sociaux
- 1.12.5 Décomposition du solde des dettes fournisseurs par date d'échéance
- 1.12.6 Assemblée générale 2012 statuant sur les comptes de 2011 : projets de résolutions
- 1.12.7 Tableau de bord des informations sociales et environnementales

## 2 Etats financiers

**2.1 Comptes consolidés**

- 2.1.1 Comptes consolidés au 31 décembre N (avec comparatif au 31 décembre N-1)
  - 2.1.1.1 *Bilan*
  - 2.1.1.2 *Compte de résultat*
  - 2.1.1.3 *Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres*
  - 2.1.1.4 *Tableau de variation des capitaux propres*
  - 2.1.1.5 *Tableau des flux de trésorerie*
- 2.1.2 Annexe aux comptes consolidés
  - 2.1.2.1 *Cadre général*
  - 2.1.2.2 *Normes applicables et comparabilité*
  - 2.1.2.3 *Principes et méthodes de consolidation*
  - 2.1.2.4 *Principes comptables et méthodes d'évaluation*
  - 2.1.2.5 *Impacts de la conversion aux normes IFRS*
  - 2.1.2.6 *Notes relatives au bilan*
  - 2.1.2.7 *Notes relatives au compte de résultat*
  - 2.1.2.8 *Exposition aux risques et ratios réglementaires*
  - 2.1.2.9 *Avantages au personnel*
  - 2.1.2.10 *Information sectorielle*
  - 2.1.2.11 *Engagements*
  - 2.1.2.12 *Transactions avec les parties liées*
  - 2.1.2.13 *Périmètre de consolidation*
  - 2.1.2.14 *Modalités d'élaboration des données Pro-forma*
  - 2.1.2.15 *Autres informations*
- 2.1.3 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

**2.2 Comptes individuels**

- 2.2.1 Comptes individuels au 31 décembre N (avec comparatif au 31 décembre N-1)
  - 2.2.1.1 *Bilan et Hors-bilan*

- 2.2.1.2 *Compte de résultat*
- 2.2.2 Notes annexes aux comptes individuels
  - 2.2.2.1 *Cadre général*
  - 2.2.2.2 *Principes et méthodes comptables*
  - 2.2.2.3 *Informations sur le bilan*
  - 2.2.2.4 *Informations sur le hors bilan et opérations assimilées*
  - 2.2.2.5 *Informations sur le compte de résultat*
  - 2.2.2.6 *Autres informations*
- 2.2.3 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes individuels
- 2.2.4 Conventions réglementées et rapport spécial des commissaires aux comptes

### **3 Déclaration des personnes responsables**

- 3.1** **Personne responsable des informations contenues dans le rapport**
- 3.2** **Attestation du responsable**

# 1- Rapport de gestion

## 1.1 Présentation de la Banque Populaire Occitane

### 1.1.1 Dénomination, siège social et administratif

Banque Populaire Occitane

Siège social : 33/43 Avenue Georges Pompidou 31130 BALMA

### 1.1.2 Forme juridique

La Banque Populaire Occitane est une société anonyme coopérative de banque populaire à capital variable enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Toulouse sous le numéro 560 801 300 régie par les articles L. 512-2 et suivants du code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux banques populaires, la loi du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération, les titres I à IV du livre II du code de commerce, le chapitre Ier du titre I du livre V et le titre III du code monétaire et financier, les textes pris pour leur application, ainsi que par les présents statuts.

### 1.1.3 Objet social

La Société a pour objet :

- de faire toutes opérations de banque avec les entreprises commerciales, industrielles, artisanales, agricoles ou libérales, à forme individuelle ou de société, et plus généralement, avec toute autre collectivité ou personne morale, sociétaires ou non, d'apporter son concours à sa clientèle de particuliers, de participer à la réalisation de toutes opérations garanties par une société de caution mutuelle constituée conformément à la section 3 du chapitre V du titre I du livre IV du code monétaire et financier, d'attribuer aux titulaires de comptes ou plans d'épargne-logement tout crédit ou prêt ayant pour objet le financement de leurs projets immobiliers, de recevoir des dépôts de toute personne ou société et, plus généralement, d'effectuer toutes les opérations de banque, visées au titre I du livre III du code monétaire et financier.
- d'effectuer toutes opérations connexes visées à l'article L. 311-2 du code monétaire et financier, fournir les services d'investissement prévus aux articles L. 321-1 et L. 321-2 du code précité et exercer toute autre activité permise aux banques par les dispositions légales et réglementaires. A ce titre, elle peut notamment effectuer toutes opérations de courtage d'assurance et plus généralement d'intermédiation en assurance.
- d'effectuer tous investissements immobiliers ou mobiliers nécessaires à l'exercice de ses activités, souscrire ou acquérir pour elle-même tous titres de placements, prendre toutes participations dans toutes sociétés, tous groupements ou associations, et plus généralement, effectuer toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la Société et susceptibles d'en faciliter le développement ou la réalisation.

### 1.1.4 Date de constitution, durée de vie

Immatriculée en date du 5 juin 1956, la durée de la société est fixée à 99 ans, sauf cas de dissolution anticipée ou de prorogation.

La Société est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Toulouse sous le numéro 560 801 300.

### 1.1.5 Exercice social

L'exercice social a une durée de 12 mois du premier janvier au 31 décembre. Les documents juridiques relatifs à la Banque Populaire Occitane (statuts, procès-verbaux d'assemblées générales, rapports des contrôleurs légaux) peuvent être consultés au greffe du tribunal de commerce de Toulouse.

### 1.1.6 Description du Groupe BPCE et de la place de l'établissement au sein du Groupe

La Banque Populaire Occitane est affiliée à BPCE. Organe central au sens de la loi bancaire et établissement de crédit agréé comme banque, BPCE est constituée sous forme de SA à directoire et conseil de surveillance dont le capital est détenu à hauteur de 50% par les Banques Populaires. La Banque Populaire Occitane en détient 4 %.

BPCE est notamment chargée d'assurer la représentation des affiliés auprès des autorités de tutelle, d'organiser la garantie des déposants, d'agréer les dirigeants et de veiller au bon fonctionnement des établissements du Groupe. Elle détermine aussi les orientations stratégiques et coordonne la politique commerciale du Groupe dont elle garantit la liquidité et la solvabilité.

En qualité de holding, BPCE exerce les activités de tête de Groupe. Elle détient et gère les participations dans les filiales.

Parallèlement, dans le domaine des activités financières, BPCE a notamment pour missions d'assurer la centralisation des excédents de ressources des Banques Populaires et de réaliser toutes opérations financières utiles au développement et au refinancement du Groupe. Elle offre par ailleurs des services à caractère bancaire aux entités du Groupe.

### 1.1.7 Information sur les participations, liste des filiales importantes

Le périmètre des filiales et des participations n'a pas évolué au cours de l'exercice 2011.

Le détail des structures consolidées est présenté plus bas, au point 1.12

### 1.1.8 Déclaration et engagements pris par le Président du Conseil d'Administration et du Directeur Général en faveur du Développement Durable.

Conformément aux propositions émises par le conseil d'administration de la BFBP le 17 novembre 2004, la Banque Populaire Occitane a initié sa politique de développement durable en affirmant sa volonté d'être une banque de référence en matière de Responsabilité Sociale de l'Entreprise (RSE). Dès 2006, un responsable permanent du développement durable a été nommé. Il est chargé de définir et d'animer la stratégie RSE au sein de l'entreprise et plus particulièrement de mettre en place une offre spécifique « environnementale » auprès de ses clients.

Dans le prolongement d'un projet d'entreprise intitulé « Identité Occitane » lancé en 2009, et pour en concrétiser les orientations stratégiques en matière de développement durable, un comité RSE composé de 4 membres d'état major et de 4 responsables de service et représentants du réseau commercial, a été mis en place en 2011.

La BP Occitane développe ses projets selon les 3 volets du développement durable : économique, environnemental et sociétal, ce dernier volet étant mené en cohérence avec sa dimension coopérative.

La création de la Fondation d'Entreprise Banque Populaire Occitane en avril 2011, outil de la politique de mécénat menée au nom des Sociétaires, illustre cette cohérence.

## 1.2 Capital social

### 1.2.1 Parts sociales et Certificats Coopératifs d'Investissement (CCI)

Le capital social de la Banque Populaire est variable. Il s'élève à 323 400 000 euros au 31 décembre 2011 et est composé de 61 600 000 parts sociales de 4,20 euros de valeur nominale, entièrement libérées et souscrites par les sociétaires, et de 15 400 000 CCI de 4,20 euros de valeur nominale entièrement libérés et détenus en totalité par Natixis.

## Evolution et détail du capital social

Au 31 décembre 2011	Montant en K€	% en capital	% en droit de vote
Parts sociales détenues par les sociétaires	258 720	80 %	100 %
CCI détenus par Natixis	64 680	20 %	0 %
<b>Total</b>	<b>323 400</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

Au 31 décembre 2010	Montant en K€	% en capital	% en droit de vote
Parts sociales détenues par les sociétaires	258 720	80 %	100 %
CCI détenus par Natixis	64 680	20 %	0 %
<b>Total</b>	<b>323 400</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

Au 31 décembre 2009	Montant en K€	% en capital	% en droit de vote
Parts sociales détenues par les sociétaires	208 320	80 %	100 %
CCI détenus par Natixis	52 080	20 %	0 %
<b>Total</b>	<b>260 400</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

### 1.2.2 Politique d'émission et de rémunération des parts sociales

Les parts sociales sont nominatives et inscrites en comptes individuels tenus dans les conditions réglementaires.

Elles ne peuvent recevoir qu'un intérêt qui est fixé annuellement par l'assemblée générale, sans que son montant puisse excéder le taux maximum mentionné à l'article 14 de la loi du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

L'assemblée générale peut valablement décider une opération d'échange, de regroupement, d'attribution de titres, d'augmentation ou de réduction du capital, de fusion ou autre opération sociale, nonobstant la création de rompus à l'occasion d'une telle opération ; les propriétaires de titres isolés ou en nombre inférieur à celui requis pour participer à l'opération doivent, pour exercer leurs droits, faire leur affaire personnelle du groupement et éventuellement de l'achat ou de la vente des titres ou droits nécessaires.

Sont admis comme sociétaires participant aux opérations de banque et aux services de la Banque Populaire toutes personnes physiques ou morales.

Les sociétaires ne sont responsables qu'à concurrence du montant nominal des parts qu'ils possèdent.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'assemblée générale.

La politique d'émission de la BP Occitane vise un déploiement le plus large du capital social auprès des sociétaires. Au 31 décembre 2011, ce sont plus de 192 000 sociétaires qui détiennent le capital de la banque, soit une augmentation de presque 9% sur 1 an. Plus d'1 client actif sur 2 est aujourd'hui sociétaire de la Banque Populaire Occitane.

En matière de rémunération, la Banque souhaite maintenir le plus stable possible le niveau de l'intérêt versé aux parts. En effet, celles-ci ne constituent pas un instrument de placement financier, mais plutôt un vecteur des valeurs mutualistes et coopératives qui ont présidé à la création des Banques Populaires.

### Intérêt des parts sociales versé au titre des exercices antérieurs:

Exercice	Montant versé aux parts sociales	Taux de rémunération de des parts sociales
2008	5,274 M€	3,50%
2009	5,677 M€	3,25%
2010	7,862 M€	3,25%

L'intérêt à verser aux parts sociales, au titre de l'exercice 2011, proposé à l'approbation de l'assemblée générale, est estimé à 8,433 M€, ce qui correspond à une rémunération des parts sociales au taux de 3,25%.

### Rémunération des certificats coopératifs d'investissement :

Exercice	Montant versé aux CCI	Taux de rémunération des CCI – rémunération « faciale »	Taux de rémunération des CCI – rémunération « économique »
2008	4,754 M€	12,62%	1,47%
2009	2,976 M€	5,71%	0,88%
2010	4,546 M€	7,03 %	1,28 %

Taux de rémunération « faciale » : montant versé aux CCI, rapporté à leur valeur nominale.

Taux de rémunération « économique » : montant versé aux CCI, rapporté au montant effectivement versé par Natixis pour les acquérir, incluant la prime d'émission.

La rémunération au titre de l'exercice 2011 proposée à l'approbation de l'assemblée générale est estimée à 4,858 M€, soit un dividende de 0,32 € par certificat coopératif d'investissement.

## 1.3 Organes d'administration, de direction et de surveillance

### 1.3.1 Conseil d'administration

#### 1.3.1.1 Pouvoirs

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Dans les rapports avec les tiers, la société est engagée même par les actes du conseil d'administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu de ces circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le président du conseil d'administration d'une banque populaire est, au sens de la loi bancaire, un des deux dirigeants responsables de l'établissement de crédit. Au regard du droit des sociétés, il ne dispose d'aucun pouvoir propre en matière de gestion car il n'est pas le représentant légal de la société. Conjointement avec le directeur général il prépare et soumet au conseil d'administration la définition de la politique générale et de la stratégie de la banque que le directeur général va mettre en œuvre sous le contrôle du conseil d'administration.

Conformément à l'article L. 225-108 alinea 3, les sociétaires, quel que soit le nombre de parts qu'ils possèdent, peuvent poser des questions écrites au Conseil d'Administration auxquelles ce dernier répond au cours de l'assemblée, quelle que soit sa nature. Ce droit ne peut cependant pas être utilisé dans un but étranger à l'intérêt social.

Les questions écrites sont recevables à partir du jour de la convocation de l'assemblée. Conformément à l'article R. 225-84 du code de commerce, elles doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité. Les questions doivent être envoyées au siège social, soit par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au président du Conseil d'Administration, soit par voie de communication électronique à l'adresse indiquée dans la convocation, au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale.

### 1.3.1.2 Composition

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des sociétaires parmi les sociétaires possédant un crédit incontesté.

S'agissant de leur indépendance, la société se réfère au rapport « Coopératives et mutuelles : un gouvernement d'entreprise original », rédigé dans le cadre de l'Institut français des administrateurs en janvier 2006, qui développe les raisons pour lesquelles les administrateurs élus des entreprises coopératives, et donc de la Banque Populaire Occitane, correspondent pleinement à la notion d'« administrateurs indépendants » :

- « la légitimité et le contrôle d'un dirigeant mutualiste, donc son indépendance, tiennent bien au mandat qu'il exerce par le biais de son élection. Soustraire un administrateur au processus électoral le désolidariserait des intérêts de l'organisation et des sociétaires ;
- les administrateurs de coopératives et de mutuelles s'engagent par conviction et non pas par intérêt financier. Ils mobilisent une part importante de leur temps et de leur énergie dans leur responsabilité d'administrateur. Ils sont largement ouverts sur le monde local, associatif et/ou politique.

*Ces caractéristiques font d'eux des administrateurs véritablement indépendants, une indépendance qui n'a pas à être remise en cause, mais continuellement confortée par un processus démocratique authentique. »*

Les administrateurs représentent l'ensemble des sociétaires, ils doivent donc se comporter comme tel dans l'exercice de leur mandat.

Ils s'assurent du respect des règles légales relatives au cumul des mandats en matière de sociétés et s'engagent à participer objectivement et avec assiduité aux débats du Conseil. S'agissant des informations non publiques dont ils pourraient avoir connaissance dans l'exercice de leurs mandats, ils sont tenus à une obligation de confidentialité et au respect du secret professionnel.

Ils doivent avoir un crédit incontesté et informer le conseil de toute situation de conflit d'intérêt même potentiel. Plus généralement ils sont tenus à un devoir de loyauté envers la Banque Populaire.

La loi du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle prévoit la mise en place de proportions minimales de personnes de chaque sexe au sein des organes de gouvernance. La Banque Populaire tiendra compte de l'émergence nécessaire de candidatures féminines dans le but d'atteindre, au plus tard en 2020, un taux de 40%. Déjà, les Administratrices représentent 25% des membres du Conseil.

Nom	C.V
<b>André Samier</b> <b>Président</b>	Président du Conseil de Surveillance de la SAS De Sangosse, fabrication et négoce de produits phytosanitaires – Lot-et-Garonne.
<b>Michel Castagné</b> <b>Vice-Président</b>	Chef d'entreprise en retraite - Lot
<b>Jean Paul Malrieu</b> <b>Vice-Président</b>	Gérant SARL JPM Distribution, négoce, installation cuisines, salles de bain – Aveyron. Gérant associé A.D.E (Aveyron Dépannage Electronique).
<b>Michel Doligé</b> <b>Président honoraire</b>	PDG de CDP Distribution, distribution de produits Le Parfait pour la conserve-Gers.
<b>Anne Marie Bleuzet</b>	Présidente de la SAS Meubles Cerezo – Haute-Garonne.
<b>Alain Bruguière</b>	Médecin Radiologue, PDG de la clinique de l'Union – Haute-Garonne.
<b>Jacques Carayon</b>	Président du Conseil de Surveillance de Carayon Holding, distribution de sable et granulats, produits en béton – Tarn.

<b>Nicole Castan</b>	Directrice Générale de l'entreprise de transport TIT- Tarn
<b>Serge Crabié</b>	Artisan Carreleur – Lot.
<b>Bernard Gatimel</b>	Gérant de la holding GB Finances – Haute-Garonne
<b>Philippe Jougla</b>	Investisseur privé - Haute-Garonne
<b>Jean-Alain Mariotti</b>	Directeur Général du laboratoire d'analyses médicales OLIVOT MARIOTTI - Lot-et-Garonne
<b>Jean- Louis Marty</b>	Concessionnaire Peugeot – Tarn-et-Garonne
<b>Brigitte Mazars</b>	Agricultrice – Aveyron.
<b>Michèle Rémy Représentant l'acb</b>	Présidente du Conseil de Surveillance SODIFA, distribution de produits multimédia – Haute-Garonne.
<b>Patrick Vinuales</b>	Gérant d'un groupe d'hôtels – Hautes-Pyrénées.

### 1.3.1.3 Fonctionnement

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation de son président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige et au moins six fois par an.

Au cours de l'année 2011, le Conseil d'Administration s'est réuni 9 fois.

Les principaux sujets traités ont été :

- *La validation des orientations générales de la Banque,*
- *L'analyse des performances commerciales et financières*
- *L'approbation du budget annuel de fonctionnement et du budget d'investissements.*
- *L'arrêté des documents comptables accompagnés du rapport annuel de gestion,*
- *La validation des acquisitions et cessions d'immeubles et de titres de participation*
- *L'analyse des risques de la Banque, notamment au travers des comptes-rendus des comités spécialisés (Comité d'Audit et des Risques, Comité d'Information sur les Engagements et les Contentieux, Comité des Comptes)*
- *Les décisions relatives aux projets initiés par le Groupe BPCE : en 2011, participation de la BP Occitane à la création du fonds de titrisation « BPCE Home Loans FCT »*

### 1.3.1.4 Comités

Pour l'exercice de leurs fonctions par les administrateurs, des comités spécialisés sont constitués au sein du Conseil et composés de trois membres au moins et de cinq au plus. Les membres émettent des avis destinés au conseil et sont choisis par le Conseil au regard de leur compétence et de leurs expériences professionnelles et sur proposition du Président pour la durée fixée lors de leur nomination.

#### **Le Comité des comptes**

Il analyse les comptes ainsi que les documents financiers diffusés par la Société à l'occasion de l'arrêté des comptes et en approfondit certains éléments avant qu'ils soient présentés au Conseil. Il prend connaissance, pour la partie ayant des conséquences directes sur les comptes de la Banque, des rapports d'inspection de BPCE et de l'ACP. Il formule un avis sur le choix des commissaires aux comptes, veille à leur indépendance, examine leur programme d'intervention ainsi que leurs recommandations et les suites données par la Direction générale.

Le comité est composé de 5 Administrateurs de la Banque Il se tient en présence du Directeur Général de la BP Occitane, du Délégué fédéral BPCE, des Commissaires aux Comptes de la Banque, ainsi que du Directeur Juridique et Financier, du Directeur de l'Audit, du Directeur des Risques et de la Conformité, et du responsable Comptabilité et Fiscalité de la Banque.

Il s'est réuni deux fois en 2011.

Les principaux sujets traités ont été :

- l'analyse détaillée des comptes sociaux et consolidés arrêtés au 31/12/2010 et au 30/06/2011
- l'analyse des états élaborés au format « IFRS » pour la consolidation des comptes du Groupe BPCE
- l'analyse des ratios réglementaires (coefficient de liquidité, ratio européen de solvabilité)
- l'examen du résultat fiscal 2010
- l'examen des provisions collectives et sectorielles
- la situation du refinancement de la Banque
- l'information du Comité sur le rôle et le contenu des futurs ratios de liquidité « LCR » et « NSFR », et sur la préparation des comptes 2011, arrêtés pour la première fois aux normes IFRS pour le sous-groupe « BP Occitane »

### **Le Comité d'audit et des risques**

Le Comité d'audit et des risques porte une appréciation sur la qualité du contrôle interne, notamment la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques sur base consolidée. Il propose, en tant que de besoin, les actions complémentaires à ce titre. Il examine les principaux enseignements tirés de la surveillance des risques, et les conclusions des missions d'audit internes et externes.

Le Comité d'Audit et des Risques de la Banque Populaire Occitane est composé de 9 membres permanents : 5 administrateurs, le délégué fédéral BPCE, le directeur général, les directeurs de l'Audit et de Risques/Conformité.

Il s'est réuni 4 fois au cours de l'année 2011.

A chaque comité, il a été fait systématiquement, en alternance, un point sur des thèmes liés aux problématiques de risques ou de conformité ; ont ainsi été plus particulièrement présentés les risques de crédits, les risques financiers, les risques opérationnels, le PCA, les suites données à la mission d'inspection conduite par l'AMF en 2010. Enfin l'action « connaissance client » (conformité) a été abordée à chacun des comités 2011.

Par ailleurs, il a notamment examiné le rapport 97-02 de la Banque pour 2010 dans sa séance du 12 avril, la situation des moyens alloués au contrôle interne le 29 septembre, le risk assessment de la Banque le 19 décembre et a validé le plan d'audit 2012 ; lors de chaque séance, il est procédé à un examen des missions d'audit conduites le trimestre précédent (voir ci-après point 1-9-2) et de l'avancement et de l'évolution du stock des mesures correctrices décidées (recommandations).

### **Le Comité des rémunérations**

Il propose au Conseil toutes questions relatives au statut personnel des mandataires sociaux, notamment leurs conditions de rémunération et de retraite, dans le cadre de la politique du Groupe en ce domaine.

Le comité est composé de 3 Administrateurs (dont les deux Vice-Présidents).

Le comité s'est réuni une fois en 2011.

Les principaux sujets traités ont été :

- principes de la politique de rémunération de la Banque Populaire Occitane
- principes de rémunération de la population régulée.

### **Le Comité d'Information sur les Engagements et les Contentieux (CIEC)**

Il analyse l'évolution des risques de crédit et des engagements douteux ou compromis. Il se fait détailler l'évolution des principaux dossiers contentieux ou de litige.

Le comité est composé de 5 Administrateurs. Il se tient en présence du Directeur Général de la Banque, du délégué fédéral BPCE, des Directeurs généraux adjoints, du Directeur des Crédits, du Directeur Juridique et Financier, du Directeur de l'Audit et du Directeur des Risques et de la Conformité.

Le CIEC a été réuni 2 fois en 2011.

## **Le Comité de Politique du Sociétariat**

Il détermine la politique de la Banque en matière de sociétariat et de communication auprès des sociétaires.

Le Comité est composé de 4 Administrateurs, et se tient en présence du Directeur Général, du Directeur général adjoint Pôle Appui Commercial, du Directeur du Développement et du responsable Développement Durable.

Le comité de Politique du Sociétariat a été réuni 1 fois en 2011.

Les principaux sujets traités ont été : l'évolution du nombre de sociétaires et du capital social, le ratio de solvabilité « Core tier one », la création de la Fondation d'entreprise Banque Populaire Occitane, la vie de la Fédération Nationale des Banques Populaires.

### *1.3.1.5 Gestion des conflits d'intérêts*

Conformément aux statuts de la Banque Populaire, les conventions intervenant entre la Banque et l'un des membres du conseil d'administration ou le directeur général et plus généralement toute personne visée à l'article L. 225-38 du code de commerce sont soumises à la procédure d'autorisation préalable par le conseil d'administration puis d'approbation a posteriori par l'assemblée générale des actionnaires dans les conditions légales et réglementaires.

Les conventions portant sur les opérations courantes et conclues à des conditions normales ne sont pas soumises à cette procédure.

## **1.3.2 Direction générale**

### *1.3.2.1 Mode de désignation*

Le conseil d'administration nomme, sur proposition du président, un directeur général qui exerce ses fonctions pendant une durée de cinq ans. Le directeur général est choisi en dehors du conseil d'administration. Son mandat est renouvelable.

En application de l'article L. 512-107 du code monétaire et financier, la nomination et le renouvellement du mandat du directeur général sont soumis à l'agrément de BPCE.

### *1.3.2.2 Pouvoirs*

Le directeur général assiste aux réunions du conseil d'administration.

Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Banque. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration. Il est le dirigeant exécutif au sens du droit des sociétés et le second dirigeant responsable au sens de la loi bancaire.

Il représente la Banque dans ses rapports avec les tiers. La Banque est engagée même par les actes du directeur général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Les dispositions des statuts ou les décisions du conseil d'administration limitant les pouvoirs du directeur général sont inopposables aux tiers.

## **1.3.3 Commissaires aux comptes**

Le contrôle des comptes de la Banque est exercé par au moins deux commissaires aux comptes, titulaires et deux commissaires suppléants, désignés et exerçant leur mission dans les conditions prévues par la loi.

Les honoraires des commissaires aux comptes sont fixés dans les conditions prévues par les dispositions réglementaires.

<b>Commissaires aux comptes titulaires :</b>	<b>Adresse :</b>
KPMG Audit, département de KPMG S.A. représentée par Monsieur Jean-Marc Laborie	224, rue Carmin – B.P. 17610 31676 Labège Cedex
SARL FID SUD AUDIT représentée par Monsieur Philippe Riu	5, Rue Saint Pantaléon 31000 TOULOUSE
<b>Commissaires aux comptes suppléants :</b>	<b>Adresse :</b>
Mme Marie Christine FERON- JOLYS	1, Cours Valmy 92923 PARIS La Défense Cédex
FID SUD MONTAUBAN SA représenté par Monsieur Paul POUGET	546 Boulevard Hubert Gouze BP539 82005 MONTAUBAN Cédex

## 1.4 Contexte de l'activité

### 1.4.1 Environnement économique et financier

#### La conjoncture en 2011 : une année de chocs multiples

Des chocs majeurs se sont multipliés en 2011.

L'année s'est entamée en mars par un séisme d'ampleur historique au Japon, suivi d'un raz-de-marée puis d'un accident nucléaire dont les effets économiques et environnementaux seront très lourds. Hors du Japon, plusieurs pays (dont l'Allemagne) ont déjà déclaré engager un processus de fermeture de leur parc nucléaire.

Parallèlement, les pays arabes ont connu une autre vague déferlante, sociale et politique celle-là, née en janvier en Tunisie, et qui s'est propagée ensuite en Egypte, au Yémen et en Libye. Les conséquences profondes de ces révolutions modernes restent encore à mesurer, au plan local comme pour le reste du monde, compte-tenu de l'implication divergente des grandes puissances dans ces mouvements. En attestent les antagonismes affichés au sein du Conseil de sécurité de l'ONU début 2012 au sujet des réponses à apporter aux événements de Syrie.

Enfin, une troisième vague, en formation depuis 2 ou 3 ans, s'est abattue sur l'économie occidentale, avec l'intensification de la crise des dettes souveraines européennes. Alors que la Grèce (déjà) et l'Irlande avait dû requérir l'aide financière de l'Union Européenne en 2009 et 2010, la situation s'est encore dégradée en 2011. Le taux de rendement des dettes d'état a bondi, des plans de sauvetage massifs ont été conduits pour soutenir le Portugal et la Grèce, et plusieurs gouvernements ont démissionné (Grèce, Portugal, Italie) ou ont été évincés suite à des élections anticipées (Espagne, Irlande). Le risque de fragmentation de la zone euro n'est plus écarté. Symboliquement, les notes de plusieurs états européens ont été dégradées (dont celle de la France), à la suite de celle des Etats-Unis.

Les mesures engagées depuis la fin de l'année ouvrent pourtant la voie d'un retour possible à la stabilité, avec le renforcement du Fonds Européen de Stabilité Financière (FESF) et la possibilité qui lui est donnée d'acheter des titres souverains ; deux émissions successives de la Banque Centrale Européenne ont rassuré les marchés sur les risques liés au refinancement des établissements bancaires du continent.

Toutefois, un processus de « rationnement du crédit » a pu se faire jour ici ou là. De fait, le climat de défiance généralisée a fini par gagner l'économie réelle. L'Europe est entrée en légère récession au 4e trimestre, tandis que – paradoxalement- l'économie américaine rebondissait. Par ailleurs, le commerce mondial a stagné depuis le printemps. En conséquence, les pays émergents ont presque tous ralenti. La croissance mondiale a ainsi décéléré en 2011 : +3,6%, contre +4,9% en 2010 (et une moyenne annuelle de +3,3 % de 1973 à 2007).

En France, malgré une contraction aux 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> trimestres, la progression du PIB a été de +1,6 % en 2011, contre +1,4 % en 2010 et -2,6 % en 2009, année de la plus forte récession d'après-guerre. Le redressement de l'investissement productif et l'arrêt du déstockage des entreprises ont expliqué cette performance sur la première partie de l'année, avant de se tasser. La consommation a très faiblement tiré l'activité. Le taux d'épargne des ménages a nettement augmenté (+16,6 %), signe d'un climat de confiance dégradé. Le taux de chômage métropolitain a atteint 9,4 % en fin d'année, contre 9,1 % au 2<sup>ème</sup> trimestre 2011. En outre, compte tenu de la hausse des prix énergétiques, l'inflation a atteint 2,1 % en 2011, contre 1,5 % en 2010.

Les marchés financiers, très volatils, ont également pâti de la morosité générale. Le CAC 40 a perdu environ 17 % en 2011. De même, les taux de marché à long terme ont d'abord connu une phase de hausse jusqu'en avril. Puis, surtout à partir de l'été, les rendements publics de bonne signature se sont très rapidement repliés. Les obligations américaines et allemandes, voire françaises jusqu'à la mi-octobre, ayant joué, tout comme l'or ou le Franc suisse, le rôle de valeur refuge.

Dans notre région, l'économie a, une nouvelle fois, connu une évolution un peu décalée par rapport aux tendances nationales. La production industrielle (+8,7%) a dépassé son niveau de 2010, les emplois industriels augmentant pour la première fois depuis 2008 et les carnets de commande retrouvant des niveaux élevés. La production s'est également accrue dans le domaine du BTP (+3,5%), ou dans les services marchands (+5%).

Notons que le dynamisme des acteurs économiques de la région a pu compter sur le soutien de leurs banques : en 2011, les encours de crédits à moyen et long terme aux entreprises se sont accru de 8,1% en Midi-Pyrénées contre +4,6% pour la moyenne nationale.

Marqueur traditionnel de l'activité industrielle régionale, Airbus a une nouvelles fois battu des records en 2011, avec plus de 1400 commandes enregistrées (contre 805 pour Boeing) et plus de 530 avions livrés (477 pour son concurrent américain). Même si l'essentiel du volume d'affaires porte désormais sur l'A320, il faut noter que plus de 20 compagnies différentes ont déjà passé commande d'un ou plusieurs A380 pour un total de plus de 250 appareils (dont 70 ont été livrés à fin décembre 2011).

## 1.4.2 Faits majeurs de l'exercice

### 1.4.2.1 Faits majeurs du Groupe BPCE

#### **Remboursement intégral de l'Etat**

Au cours du mois de mars 2011, BPCE a racheté 1,2 milliard d'euros d'actions de préférence et a procédé au rachat de 1 milliard d'euros de titres super-subordonnés (TSS) détenus par la Société de Prise de Participation de l'État (SPPE), filiale à 100 % de l'État.

A l'issue de ces deux opérations, BPCE a intégralement remboursé l'État.

#### **Mise en œuvre du plan stratégique : poursuite du recentrage du Groupe sur ses métiers cœurs**

Le Groupe BPCE a cédé le 15 juin ses participations dans Eurosic via Nexity (32,1 %) et la Banque Palatine (20,1 %) à Batipart, Covea et ACM Vie.

Le 26 juillet, le groupe a finalisé la cession de sa participation dans Foncia au consortium regroupant Bridgepoint et Eurazeo. BPCE a réinvesti aux côtés du consortium à hauteur de 18 % dans le véhicule de reprise de Foncia et a souscrit à des obligations remboursables en actions émises par ce dernier pour un montant de 100 millions d'euros.

Ces opérations s'inscrivent dans le cadre de la poursuite de la mise en œuvre du plan stratégique « Ensemble 2010-2013 », qui vise notamment à recentrer l'immobilier sur les seules activités de financement.

Ces deux opérations ont un impact global légèrement positif sur le compte de résultat du groupe et conduisent à une libération de fonds propres Core Tier 1 de l'ordre de 1,1 milliard d'euros, soit l'équivalent d'environ 30 points de base.

#### **Renforcement de la gestion de la liquidité et du refinancement**

##### Création d'un pool commun de refinancement entre BPCE et Natixis

Dans un contexte marqué par l'instabilité des marchés, une raréfaction de la liquidité en Europe et une concurrence accrue entre les acteurs, la gestion de la liquidité constitue un enjeu majeur pour l'ensemble des établissements bancaires.

Dès l'été 2010, les équipes de BPCE, de Natixis et du Crédit Foncier de France ont donc lancé un projet d'envergure, « Stratégie liquidité », visant à sécuriser et optimiser l'accès à la liquidité pour l'ensemble du groupe et de ses métiers.

En mai 2011, un pool commun de refinancement entre BPCE et Natixis a été créé ; les équipes de trésorerie et de gestion du collatéral « banques centrales » de BPCE et de Natixis ont été regroupées en juin 2011 et sont désormais placées sous un management unique en charge de la gestion des deux signatures BPCE et Natixis.

#### Succès de l'émission inaugurale de BPCE SFH

BPCE SFH (la nouvelle société de financement de l'habitat du Groupe BPCE) a réalisé le 3 mai 2011 son émission inaugurale pour un montant de 2 milliards d'euros. Il s'agissait de la première émission « benchmark » d'OH (Obligations de Financement de l'Habitat) sur le marché euro.

Le Groupe BPCE est désormais présent sur le marché des obligations sécurisées à travers BPCE SFH, son émetteur d'obligations de financement de l'habitat (OH) et la Compagnie de Financement Foncier, son émetteur d'obligations foncières (OF).

#### **Développement de la banque de détail à l'international**

En juillet 2011, BPCE International et Outre-mer (BPCE IOM) a finalisé l'opération de prise de participation majoritaire de 75% dans la Banque Malgache de l'Océan Indien (BMOI) et, avec le Crédit Coopératif, l'opération de reprise de la participation détenue par la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) dans la Banque Nationale de Développement Agricole du Mali (BNDA).

Ces opérations s'inscrivent de la stratégie de développement de la banque de détail à l'international du Groupe BPCE qui s'appuie sur un réseau de banques régionales de proximité.

#### **Gouvernance**

Le Conseil de surveillance de BPCE du 15 décembre a nommé comme président, à partir du 2 janvier 2012, Yves Toublanc, en remplacement de Philippe Dupont qui reste membre du conseil de surveillance. Stève Gentili est nommé vice-président du conseil de surveillance.

Ces nominations s'inscrivent dans les règles de gouvernance définies lors de la création de BPCE le 31 juillet 2009. La durée des mandats d'Yves Toublanc et de Stève Gentili est de deux ans.

#### *1.4.2.2 Faits majeurs de la Banque Populaire Occitane*

En dépit du contexte économique général plutôt morose, la Banque Populaire Occitane a poursuivi en 2011 la mise en œuvre de sa stratégie résolument tournée vers le développement commercial et l'accompagnement de ses 570 000 clients.

La Banque Populaire a financé près de 52 000 nouveaux projets en 2011 (+8% par rapport à 2010), pour un montant total de 2,7 Milliards d'€, en hausse de plus de 37% en valeur sur un an et, surtout, le plus haut niveau des crédits accordés par la Banque Populaire Occitane dans son histoire ! Ces crédits ont profité à la région, en finançant exclusivement des projets d'acteurs économiques locaux : particuliers, artisans et commerçants, professions libérales, agriculteurs, TPE et PME, collectivités territoriales ... L'encours global des prêts à la clientèle atteint désormais 9,5 Mds€ (moyenne de décembre 2011), en hausse de 14% par rapport à décembre 2010.

Cette volonté de développer les crédits, plus activement que nos concurrents, nous a permis d'accroître sensiblement nos parts de marché, qui sont désormais ancrées au-delà du seuil symbolique de 15% depuis juillet 2011, et en gain de 0,7 point sur un an.

L'épargne confiée par nos clients dépasse 7,5Mds€, en hausse de 6,3% sur 1 an. Les placements de la clientèle se sont répartis de manière assez homogène sur tous les supports : dépôts à vue et livrets liquides (dont les Livrets A et les Livrets Développement Durable), placements plus longs (Plans d'Epargne Logement, Moisson-Messidor, ...), ou dépôts à terme. Là aussi, notre dynamisme nous confère une part de marché élevée, à 12,1% en décembre, soit une hausse de plus de 0,2 point sur 1 an.

Sur les dépôts, comme sur les crédits, la Banque Populaire Occitane dispose des plus hautes parts de marché parmi les Banques Populaires Régionales.

La volatilité extrême des marchés boursiers a entraîné une décollecte significative sur les placements de nos clients en actions, obligations, OPCVM ... (-15%). Toutefois, et malgré un contexte également peu favorable à ce type de placement, notre collecte d'assurance-vie a encore progressé, faisant croître nos encours de 3,4% (encours moyen de décembre : 3,6 Mds€).

Au total, la démarche résolument commerciale de la Banque Populaire Occitane lui a permis de gagner la confiance de 28 000 nouveaux clients en 2011.

Au plan financier, et en dépit de cet environnement économique troublé, la Banque Populaire Occitane a pu s'appuyer sur des performances commerciales solides et pérennes pour réaliser en 2011 des résultats financiers plutôt satisfaisants.

*(cf le détail des comptes individuels, au point 2.2. du présent rapport)*

Les produits tirés des crédits accordés à la clientèle (372M€)<sup>1</sup> se sont accrus de 8%, sous l'effet de l'augmentation des encours. Parallèlement, la banque a rémunéré les ressources collectées auprès de ses clients à hauteur de 125M€ (+12%), cette hausse très importante provenant de la progression simultanée des volumes des dépôts, et des taux de rémunération versés à la clientèle.

Avec des encours de crédits nettement supérieurs à ses ressources clientèle, la Banque est dans l'obligation d'emprunter sur les marchés financiers pour continuer d'assurer sa mission de financement des acteurs économiques de sa région. Au final, après prise en compte du coût de ces refinancements, la marge d'intérêts clientèle s'établit à 201M€ (+4%). Les produits d'intérêts tirés de l'activité de portefeuille pour compte propre restent mineurs (17M€, -23%).

Les commissions perçues au titre des produits et services fournis à la clientèle ont atteint 148M€ (+3%). Ils résultent, notamment, de la facturation des divers services monétiques (cartes bancaires, terminaux de paiement des commerçants, distributeurs automatiques), d'assurance (automobile, habitation, prévoyance, ...), internet (abonnement au site Cyber+), des frais de tenue de compte pour les professionnels et les entreprises,...

La marge d'intérêt clientèle, les produits de trésorerie et les commissions forment le Produit Net Bancaire qui, à 366M€, gagne 2% par rapport à 2010.

Les dépenses ont été correctement maîtrisées (+2,5%), tout en assurant les investissements essentiels à la poursuite du développement commercial futur : créations et rénovations de points de vente, mises à niveau informatiques, formation des collaborateurs.

Ainsi, le Résultat Brut d'Exploitation atteint 127M€, en progression de +1% par rapport à 2010. Le coefficient d'exploitation, qui mesure la part du PNB consommé par les frais généraux, s'établit à 65,3%, stable par rapport à 2010. Il se situe toujours à un rang plus favorable que celui de la moyenne des Banques Populaires Régionales.

Le coût des risques (25,3M€) s'est accru de 6%, consacrant la poursuite de la dégradation de la situation économique générale, mais également l'augmentation forte et régulière des encours de crédit depuis plusieurs années. La couverture des risques par les provisions reste prudente, et la qualité globale du fonds de commerce demeure très satisfaisante.

Au final, après charge d'impôt, la Banque a réalisé un bénéfice de 67,4M€, en hausse de 12%.

En cohérence avec la communication financière du groupe BPCE dont elle est une des maisons-mère, la Banque Populaire Occitane est tenue de publier, à partir de 2011, des comptes consolidés au format des normes comptables internationales (dites « IFRS »).

*(cf le détail des comptes consolidés, au point 2.1. du présent rapport)*

Dans ce référentiel, le résultat net de 2011 ressort à +69,4M€, en hausse de 20% par rapport à l'exercice 2010 reconstitué aux mêmes normes.

---

<sup>1</sup> Y compris variation des provisions pour épargne logement.

### 1.4.2.3 Modifications de présentation et de méthodes d'évaluation

Sans objet

## 1.5 Présentation de la stratégie RSE et Profil

### 1.5.1 Présentation de la stratégie RSE

- Profil, taille et répartition sur le territoire de l'entité

Indicateur	
Nombre d'agences / centres d'affaires	231
Surface totale des bâtiments	98 558 m <sup>2</sup>
Surface totale des sites centraux (Siège)	32 754 m <sup>2</sup>
Surface totale des agences et centres d'affaires	65 687 m <sup>2</sup>
Nombre d'immeubles HQE ou éco-labelisés	3
Nombre d'agences accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR)	74
% d'agences accessibles PMR sur la totalité des agences	32 %

Actions stratégiques RSE	Résultats à 2011
Développement des solutions de financements environnementaux	Croissance de 177 % des encours de crédits exclusivement affectés aux investissements environnementaux (160 M€).
Intégration des normes BBC dans la construction de nouvelles agences commerciales	Livraison le 13 décembre 2011 de l'agence TOULOUSE l'ORMEAUX, 1ère agence commerciale certifiée BBC du réseau des Banques Populaires
Développement de la politique de mécénat	Mobilisation de 656 000 euros pour l'ensemble des actions de mécénat de 2011.

### Certifications

La Banque Populaire Occitane s'est engagée dans un processus de certification environnementale de ses nouvelles agences pour atteindre le niveau de performance énergétique HQE ou BBC ou EFFINERGIE lorsque les conditions le permettent.

La nouvelle agence de Cahors Bastié a atteint la performance THPE (très haute performance énergétique), Toulouse l'Ormeaux a été certifiée BBC par le certificateur agréé CERTIVEA. Rappelons la certification BBC d'un ensemble de 40 000 m<sup>2</sup> de bureaux professionnels à Balma, « Héliopôle », inauguré en septembre 2011.

- Budgets suivis par le Développement Durable

Afin de mesurer l'efficacité des mesures, les indicateurs suivants sont observés.

Indicateur	
Effectif dédié au Développement Durable	0,7 ETP
Budget total des consommations énergétiques	2 141 k€
Montant des budgets "verts"	31 k€

### 1.5.2 Périmètre du reporting RSE

Les produits et services spécifiques commercialisés par l'entreprise sont composés essentiellement de crédit et d'épargne à vocation environnementale. Ils représentent 240 millions d'euros dont 80 millions d'épargne monétaire qui sont entièrement affectés aux 160 millions de crédits dédiés. Ce mécanisme de traçabilité de l'utilisation de l'épargne fait l'objet d'une labellisation par l'association indépendante FINANSOL. Le présent rapport RSE couvre l'exercice civil 2011.

### 1.5.3 Relations avec les parties prenantes

- **Principales participations de la BP Occitane au Conseil d'administration d'Associations en lien avec la RSE ou à des groupes de travail sur la thématique RSE**

La Banque Populaire Occitane est membre fondateur des entités suivantes :

1. l'association des clients et sociétaires de la banque, l'ACB, association regroupant plus de 80 000 adhérents,
2. Hôpital sourire, association dont l'objectif est d'apporter le sourire aux enfants hospitalisés du territoire d'Occitane,
3. la Fondation CATALYSES de l'Université Paul Sabatier de Toulouse ; soutien d'une équipe sportive universitaire méritante en championnat, bourses pour des néo-bacheliers, innovations pédagogiques.
4. Fondation Capitole : recherche, formation et insertion professionnelle, égalité des chances, rayonnement international.

- **Réunions avec les parties prenantes sur les thématiques suivantes : environnemental, social, transparence, gouvernance**

La Banque Populaire Occitane participe aux travaux de la délégation régionale de FINANSOL, association de labellisation des produits financiers « éthiques » qui a octroyé son label à notre livret d'épargne CODEVair.

La Banque Populaire Occitane participe aux comités d'engagements de Midi Pyrénées Actives avec laquelle elle a signé un accord de partenariat dans l'année 2011.

De la même manière, la Banque Populaire Occitane rencontre l'ADIE dans la cadre de sa convention de refinancement de la structure de micro crédits.

- **Relation avec les clients**

- L'Association des Clients et Sociétaires de la Banque compte plus de 80 000 adhérents qui s'acquittent d'une cotisation annuelle et bénéficient d'un accueil privilégié et d'une revue trimestrielle, Banco, qui récapitule l'ensemble des avantages que chacun des adhérents peut faire valoir grâce à sa "carte sourire".
- Cellule « clients fragiles » cf chapitre 1.5.5

- **Relation avec les fournisseurs**

- **Respect des Droits de l'Homme par les fournisseurs et mesures prises à leur égard en cas de non respect**

Aucun incident concernant le non respect des Droits de l'Homme par ses fournisseurs n'a été recensé au cours de cet exercice.

- **Politique achats**

L'entreprise est de plus en plus attentive à la politique RSE de ses fournisseurs et de ses sous-traitants. Ainsi elle intègre dans ses cahiers des charges des critères environnementaux et sociaux.

Un questionnaire RSE a été conçu à l'attention des fournisseurs immobiliers. Ce questionnaire sera adressé aux fournisseurs à l'occasion de nouveaux appels d'offre. Par ailleurs, historiquement, la Banque Populaire Occitane s'est toujours attachée à privilégier les fournisseurs locaux.

D'une manière générale, les dossiers de consultation qui sont envoyés comportent une liste très complète de questions sur les engagements des fournisseurs interrogés en matière de Développement Durable. Ces éléments entrent en ligne de compte dans la notation qualitative des réponses et sont donc prises en compte pour le choix du fournisseur (pondération variable selon les sujets).

Concernant le périmètre des achats de moyens généraux :

- **Electricité** : L'incorporation d'énergie renouvelable, à prix égal, par les 6 fournisseurs actuels fera l'objet d'une étude sur l'exercice 2012.
- **Fournitures du bureau** :
  - La mise en place du papier recyclé à 50 % Eco green 75 a été décidée en 2010 et a pris tous ses effets en 2011. En dehors de la réduction de l'impact sur le climat, cette décision s'imposait du fait du recyclage de papier blanc trié, depuis 2006 (43 Tonnes en 2010). En effet ces recettes sont reversées chaque année à l'association Hôpital Sourire.
  - Dans cette optique, les 6336 cartouches d'imprimantes et de photocopieurs sont choisies également pour leur caractère recyclable. La récupération donne également lieu à un reversement à l'association Hôpital Sourire.
- **Prestations de logistique / Economat** :
  - L'externalisation de l'activité économat auprès d'un prestataire extérieur a permis une plus grande rationalité dans la gestion des fournitures. La réduction du nombre de livraisons, ainsi que la mise en place d'un circuit optimisé de collecte des papiers et toners contribue à la diminution des émissions de CO2.
- **Parc automobiles**
  - Pour l'exercice 2011, tous les véhicules de service achetés ont un niveau d'émission de moins de 120 g de CO2 par km. Cette mesure est en cohérence avec notre formule de financement AUTOVair qui réserve les meilleures conditions de taux aux véhicules qui émettent moins de 120 g de Co2 au km.
  - Les véhicules de fonction ont un niveau moyen d'émission de 147 g.
- **Actions prises en vue de réduire la consommation de papier**

Soucieuse des enjeux relatifs à la consommation de papier du fait de son activité tertiaire, la Banque Populaire Occitane a défini un plan d'actions visant à limiter au maximum les consommations de papier sur les lieux de travail. Les principales mesures sont :

- Paramétrages par défaut des imprimantes en recto/verso de 50 imprimantes des sites centraux,
- Utilisation du papier de 75 g au lieu de 80g,
- Dématérialisation des états de traitement internes ; états informatiques, échanges réseau/siège, comptes rendus CE, CHSCT DP, comptes rendus d'opérations en agence : 4,5 millions de feuilles économisées,
- Dématérialisation des extraits de comptes et des conditions générales de certains contrats : 1,9 millions de feuilles en moins sur l'exercice.

Indicateur	
Consommation totale de papier	165 tonnes
Consommation totale de papier recyclé en tonnes	160 tonnes
Quantité de cartouches et de toners recyclés	6 336
piles collectées	1 458
Masse des matériels électriques ou électroniques (DEEE) collectés	5 349 KG

#### 1.5.4 Impacts environnementaux liés à l'activité

- **Mesures prises pour limiter les consommations d'énergie des sites**

Consciente des enjeux inhérents au changement climatique et à la pénurie énergétique, la Banque Populaire Occitane poursuit la mise en œuvre de différentes actions visant à réduire sa consommation d'énergie et améliorer l'efficacité énergétique de ses bâtiments. Parmi les actions définies et mises en place, citons notamment :

- L'incorporation dans la charte immobilière des exigences thermiques du label BBC Effinergie. Ainsi, le 13 décembre 2011 a été livrée la première agence commerciale bancaire des Banques Populaires à TOULOUSE l'ORMEAUX. A noter la construction à Balma d'un ensemble locatif de 40 000 m<sup>2</sup> de bureaux aux mêmes normes BBC, marquant ainsi la volonté manifeste d'intégrer l'environnement dans la structure même de ses locaux.
- La prochaine étape va concerner l'intégration de la réhabilitation thermique des agences commerciales dans le plan de rénovation.
- La suppression progressive de tous les dispositifs de chauffage au fuel,
- A noter la production de 175 MWh d'électricité d'origine solaire des bâtiments de l'Héliopôle et l'installation de 9 KW de panneaux Photovoltaïques sur l'agence de Toulouse l'Ormeaux.

En 2011, le total des consommations d'énergie se répartit comme suit :

Indicateur	
Consommation totale d'énergie	20 176 760 kWh
Consommation totale d'énergie par m <sup>2</sup>	205 kWh/m <sup>2</sup>
Consommation totale de fioul	1,55 tonnes
Consommation totale de gaz	218 962 m <sup>3</sup>
Consommation totale d'énergie renouvelable	0 kWh

- **Mesures prises pour limiter les consommations d'énergie liées aux transports professionnels**

Trois dispositifs sont en place pour réduire les consommations d'énergie :

- Depuis, 2009, l'achat de véhicules de service ne concerne que des véhicules émettant moins de 120 g de CO<sub>2</sub> au km,
- Mise en place d'un logiciel de réservation de voiture de service incitant au covoiturage,

- 4 salles de réunion sont équipées de matériel pour la visioconférence ou téléconférence. En 2011, 390 visioconférences ont eu lieu en augmentation de 48 % par rapport à 2010,
- Prise en charge par l'employeur de la moitié des frais de déplacements de 121 collaborateurs,
- Mise en place d'un Plan de Déplacement Inter Entreprises sur la zone de l'Héliopôle de Balma (P.D.I.E) qui concerne 1471 collaborateurs dont 326 de la Banque Populaire Occitane, qui préside le comité de pilotage. TISSEO SMTC assure l'appui méthodologique de la démarche. Une phase d'analyse a été réalisée (géo localisation, enquêtes collaborateurs, visiteurs) et le plan d'action prévoit d'agir selon les 7 modalités suivantes :
  1. Adapter des voies de communication, notamment la RD 64,
  2. Inciter les automobilistes à recourir aux transports en commun et fidéliser les utilisateurs occasionnels,
  3. Favoriser les solutions de covoiturage,
  4. Sécuriser et améliorer l'accessibilité pédestre du trajet métro Héliopôle,
  5. Augmenter le nombre de cyclistes,
  6. Faciliter le recours à l'auto partage,
  7. Organiser une communication récurrente sur l'ensemble du dispositif.

Indicateur	
Consommation totale de fuel / carburant (déplacements professionnels)	100%
Total des déplacements professionnels, ayant donné lieu à des indemnités kilométriques	1 836 873 km
Nombre de sites disposant d'un PDE (Plan de Déplacement d'Entreprise)	1
Nombre de salariés concernés par ces PDE (Plan de Déplacement d'Entreprise)	326

- **Total des émissions de CO2 issues des déplacements professionnels**

Indicateur	
Totale des émissions de CO2 issues des déplacements professionnels (données bilan carbone 2010)	1 566 tonnes

- **Mesures prises en vue de réduire les consommations énergétiques internes**

En 2009, Banque Populaire Occitane a effectué son premier bilan carbone qui a servi de cadre à son plan de réduction des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre. La méthode de calcul est celle du Bilan Carbone® de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie).

Pour 2010, les postes les plus lourds sont par ordre d'importance décroissante et en tonnes équivalent CO2 (Teq CO2) :

- les « entrants », achats de biens et de services : 7 600
- les transports, déplacements de personnes : 6 800
- l'énergie : 5 400
- les immobilisations : 4 700

*Notons qu'un important degré d'incertitude demeure dans l'établissement de ce bilan, notamment quant à la précision des données collectées (exemple distance domicile travail des 2200 collaborateurs), ou à celle des données standard (émissions liées à la fabrication d'un kg de papier).*

Toutefois, ce bilan oriente la Banque dans le choix des actions entreprises, et permet une mesure quantifiée de leurs effets

Le bilan de la Banque Populaire Occitane est conforme à celui de la plupart des entreprises tertiaires, et il se caractérise par :

- un niveau marginal de combustion directe d'énergie fossile sur place ; 4 % du total des émissions (SCOPE 1),
- un niveau relativement faible d'électricité consommée, à 20 % des émissions (SCOPE 2)
- la prépondérance des émissions liées à tous les flux entrants (75 %), qui ne sont pas de la responsabilité directe de l'entreprise (SCOPE 3).

Le plan d'actions pluriannuel, piloté par la comité RSE de la Banque est établi comme suit :

- Diminuer les consommations énergétiques de nos locaux : chaleur, froid, matériels informatiques,
- Diminuer les consommables; papiers, toners, autres fournitures y compris gaz frigorigènes,
- Sélectionner les nouveaux fournisseurs au vu de leur charte RSE,
- Diminuer l'ensemble des déplacements des collaborateurs,
- Améliorer le tonnage des déchets recyclés,

Indicateur	
Émissions totales, directes ou indirectes, de gaz à effet de serre	25 100 Teq de CO2

• **Description des mesures prises pour limiter la consommation d'eau**

La Banque Populaire Occitane a engagé les mesures suivantes :

- la suppression et le remplacement des climatisations à eau perdue,
- la mise en place de chasses d'eau à double débit et de réducteurs de débit pour l'eau chaude dans les nouvelles agences.

Indicateur	
Consommation totale d'eau	22 892 m <sup>3</sup>
Consommation d'eau récupérée, dont les eaux pluviales	0
Volume de récupération des eaux pluviales	0

• **Incidents environnementaux significatifs résultant de déversements significatifs**

Du fait de ses activités bancaires et tertiaires, la Banque Populaire Occitane n'a pas rencontré d'incidents environnementaux ni de déversements significatifs lors du dernier exercice.

Indicateur	
Nombre de déversements accidentels et de rejets significatifs ayant donné lieu à un incident environnemental significatif	0

- **Projets de protection et de restauration des écosystèmes financés par la Banque**

Soucieuse de la protection et de la restauration des écosystèmes, la Banque Populaire Occitane soutient des initiatives visant à préserver la biodiversité ou à restaurer l'écosystème de son territoire.

Parmi les initiatives financées, citons notamment :

- L'association SEPANLOG par la fondation d'entreprise,
- Le comité spéléologique Régional pour ses actions de dépollution de l'Igüe d'Aujols dans le Lot.

- **Mesures prises pour réduire les nuisances sonores, olfactives et/ou lumineuses**

La Banque Populaire Occitane anticipe la réglementation « Grenelle » relative à la pollution lumineuse par l'ajustement de la programmation de ses éclairages et notamment de ses enseignes lumineuses. Plusieurs actions ont été initiées sur le dernier exercice et notamment :

- Mise en place d'horloges et branchements électriques différenciés pour les éclairages des bureaux, enseignes et libres services bancaires régulateurs, de type minuteries, détecteurs de présence ou variateurs de lumière. A ce jour, 121 agences sur 231 ont été adaptées. Le plan de déploiement se poursuivra sur 2012.
- Utilisation d'éclairages directionnels orientés vers le bas, afin de limiter la déperdition de lumière.

Indicateur	
Quantité de déchets produits	247 tonnes
Quantité de déchets industriels banals (papier, consommable bureautique, cartouches, toners...)	169 tonnes
Quantité de déchets industriels spéciaux (tubes fluorescents, néons, DEEE, piles...)	5,3 tonnes
Quantité totale de déchets recyclés	78 tonnes

- **Processus de collecte et de transformation des produits, matériaux et composants en matières utiles à de nouveaux processus de production**

La banque respecte la réglementation relative au recyclage et s'assure de son respect par ses sous-traitants en matière :

1. de déchets électroniques et électriques (DEEE),

La Banque Populaire Occitane respecte la réglementation en matière d'élimination de ses Déchets des Equipements Electriques et Electroniques (DEEE). Au cours de l'exercice 2011, 5 349 kg ont été

collectés et recyclés. La Banque Populaire a choisi de travailler exclusivement avec des entreprises adaptées.

2. La suppression du fluide frigorigène R22 est en cours de réalisation. Le plan d'apurement est en cours et tous les équipements seront remplacés d'ici 2015, conformément à la loi.
3. Comme évoqué plus haut, l'utilisation du papier recyclé à 75 g est opérationnelle dans tous les appareils acceptant ce type de fourniture. Seulement 4 626 kg de papier non recyclés, soit moins de 3 % du total ont été nécessaires pour le service offset d'édition du papier à entête.

Les déchets dangereux au sens de la Convention de Bâle transportés, importés ou exportés, ne concernent pas son activité.

### 1.5.5 Impacts sociaux liés à l'activité

- **Offre de produits et services répondant aux enjeux environnementaux et/ou sociaux de ses clients**

La Banque Populaire Occitane propose à ses clients une gamme complète de produits et de services innovants pour répondre à leurs enjeux environnementaux et sociaux et à ceux du territoire :

- Sous l'angle environnemental :
  - Epargne  
CODEVair est un livret d'épargne dont 100 % des fonds collectés sont affectés au financement des investissements environnementaux. A titre d'information en 2011, 80, 6 millions d'euros ont été collectés et ont contribué au financement de 160 millions d'euros investis dans les financements de la maîtrise énergétique des bâtiments privés existants ou neufs et de la production d'énergies renouvelables.
  - Crédit
    - PREVair est un crédit servant à financer des investissements de maîtrise énergétiques des logements achevés avant 2005, bénéficiant du crédit d'impôt. 1 978 prêts sont en cours pour un montant de 20M€,
    - PREVair Plus est un crédit servant à financer les surcoûts liés à l'obtention du label BBC Effinergie pour les logements neufs ou postérieur à 2005. 703 prêts sont en cours actuellement pour un montant de 10 M€,
    - L'ECO prêt à taux zéro (ECO PTZ), permet de financer les éléments de la maîtrise énergétique des bâtiments anciens achevés avant 1990. 2000 prêts sont en cours pour 26 M€,
    - Le prêt Energies Renouvelable en Midi Pyrénées en partenariat avec la Banque Européenne d'Investissements, mis en place fin 2010 ; 2,4 M€ d'encours.
- Sous l'angle solidarité :
  - Intégration dans la gamme des garanties actionnables par la Banque Populaire Occitane de France Active Garantie (FAG) et du Fond de Garantie à l'initiative des Femmes (FGIF). La convention a été signée en 2011 avec Midi Pyrénées Actives et Aquitaine Actives.
  - Refinancement de l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE) de Midi Pyrénées depuis 5 ans. Les encours s'élèvent à ce jour à 532 k€.
- **Produits et services à destination des populations en situation de précarité et initiatives commerciales de soutien à la lutte contre l'exclusion financière**

En tant que banque coopérative régionale, la Banque Populaire Occitane agit pour la cohésion sociale du territoire sur lequel elle exerce ses activités et ne pratique pas de sélection de ses clients.

Une offre a été conçue pour permettre aux clients en difficulté d'accéder aux services bancaires de base. L'offre BASEO comporte :

- 1 carte de paiement à autorisation systématique,
- virements mensuels occasionnels externes dans la zone Euro,
- virements permanents par mois
- 6 prélèvements automatiques,
- 1 chèque de banque par an.

Deux autres offres ont été spécialement conçues pour faciliter la bancarisation des jeunes et la mobilité bancaire.

Par la densité de notre réseau d'agences et sa présence dans les zones défavorisées, nous contribuons à l'accès aux services bancaires sur l'ensemble du territoire tout en favorisant la mise à disposition de services bancaires sur Internet et par téléphone. A titre d'information, 3 agences de la Banque Populaire Occitane se situent en Zone Urbaine Sensible et 35 en zone rurale (commune de moins de 2000 habitants).

Enfin, nous veillons à l'accessibilité de nos agences pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR). A ce jour, 74 agences bénéficient d'un diagnostic PMR et ont obtenu un certificat "accordé avec réserves". Le plan de déploiement est en cours.

En complément, une cellule « clients fragiles » composée de trois personnes dédiées assure une détection proactive et un suivi personnalisé de ces clients. En 2011, 245 clients ont été accompagnés, dont plus de 60% ont retrouvé un fonctionnement normal du compte.

#### 1.5.6 Politique sociale interne

- **Effectif / embauches**

Pour l'exercice 2011, le nombre total d'embauches en contrats à durée indéterminée s'élève à 93, et le nombre de contrats à durée déterminée à 200. Ainsi l'entreprise reste un acteur économique majeur sur son territoire.

La Banque met en œuvre sa politique de recrutement en participant à des salons ou via des campagnes de recrutement. En 2011, l'entreprise a participé à 11 salons (dont 7 salons dédiés au handicap : journée emploi solidarité-forum étudiant- jobekia recruteurs-forum emploi Jolimont-club réussir-Villeneuve-Agen).

Indicateur, au 31/12/2011	
Effectif totaux (CDI + CDD + alternants)	2 327
Nombre de CDI (hors alternants)	2171
% de CDI par rapport à l'effectif total	93,3%
Nombre de CDD (hors alternants)	121
% de CDD par rapport à l'effectif total	5,2%
Nombre d'alternants (apprentis, contrats professionnels)	35
Effectif cadre total	386
% de l'effectif cadre par rapport à l'effectif total	16,6
Effectif non cadre total	1941
% de l'effectif non cadre par rapport à l'effectif total	83,4
Effectif total femmes	1291
% de l'effectif féminin par rapport à l'effectif total	55,5%
Effectif total hommes	1036

Total des embauches de cadres en CDI	0
Total des embauches de cadres en CDD	0
Total des embauches de non cadres en CDI	93
Total des embauches de non cadres en CDD	200
% d'embauches de BAC +2/3 en CDI par rapport au total des embauches de CDI	71
% d'embauches de BAC +4/5 en CDI par rapport au total des embauches de CDI	11

- **Départs / Licenciements**

Indicateur	
Nombre total de salariés ayant quitté l'entité	297
dont nombre de départs de salariés en CDI	88
dont nombre de départs de salariés en CDD	209
dont nombre de départs à la retraite	51
dont % de départs à la retraite sur l'effectif total	2,19%
dont nombre de licenciements	9
dont % de licenciements	0,38%
dont nombre de démissions	31
dont % de démissions	1,33%
Nombre de salariés de moins de 30 ans ayant quitté la banque	186
Nombre de salariés entre 30 et 50 ans ayant quitté la banque	53
Nombre de salariés de plus de 50 ans ayant quitté la banque	58
Ancienneté moyenne de l'effectif	15,53 ans

- **Santé et sécurité au travail**

La Banque Populaire Occitane s'est organisée pour traiter les questions de santé et de sécurité au travail, en parfaite conformité avec les textes en vigueur.

- **Politique ou pratiques en faveur du recrutement de salariés locaux**

La Banque est une entreprise régionale et contribue au développement de l'emploi local. A partir d'un recrutement soutenu de près de 80 collaborateurs en moyenne par an, la Banque Populaire Occitane poursuit une action de développement en matière de Ressources Humaines. De nouveaux collaborateurs, majoritairement issus de la Région et recrutés sous CDI viennent ainsi renforcer l'effectif du réseau et des 3 sites centraux pour assurer des relèves et des créations d'emplois aux profils diversifiés.

- **Salaire de base moyen pour les Hommes et les Femmes en CDI**

Indicateur	Données
Salaire de base moyen pour les Hommes en CDI pour la population "cadre"	46 812 €
Salaire de base moyen pour les Hommes en CDI pour la population "non cadre"	27 741 €

Salaire de base moyen pour les Femmes en CDI pour la population "cadre"	40 925 €
Salaire de base moyen pour les Femmes en CDI pour la population "non cadre"	26 665 €

- **Politique salariale**

Indicateur	
Ratio salaire d'embauche minimum au sein de l'entité vs salaire minimum national (SMIC)	1,085

- **% de salariés couverts par la convention collective de Banque**

Indicateur	
% de salariés couverts par une convention collective	100%

- **Accords collectifs signés par l'entreprise**

Lors de l'exercice 2011, Banque Populaire Occitane a signé 2 accords collectifs avec les syndicats. Elle a également établi un plan d'action pour l'emploi des séniors applicable pour les années 2012-2014 ainsi qu'un plan d'actions « bien être au travail » applicable à partir de 2012

Ces accords collectifs portaient sur :

- L'épargne salariale : accord intéressement 2011-2013
- Négociation annuelle obligatoire 2011 pour 2012

Les plans d'actions portaient sur :

- L'emploi des séniors : plan d'action 2012-2014  
Accompagner les séniors et préparer la fin de carrière professionnelle
- La prévention du stress : plan d'action « bien être au travail » à partir de 2012. A partir d'un Diagnostic mesurant le niveau de stress ressenti, mise en œuvre des actions permettant d'améliorer le bien être au travail

Indicateur	
Nombre d'accords collectifs signés au cours de l'exercice relatifs aux droits syndicaux	0
Nombre d'accords collectifs signés au cours de l'exercice relatifs à l'épargne salariale	1
Nombre d'accords collectifs signés au cours de l'exercice relatifs à la formation	0
Nombre d'accords collectifs signés au cours de l'exercice relatifs au temps de travail	0
Nombre d'accords collectifs signés au cours de l'exercice relatifs à la Négociation Annuelle Obligatoire	1

- **Description du dispositif concernant le délai minimal de notification préalable laissé aux salariés et à leurs élus syndicaux avant la mise en œuvre de toute modification d'organisation susceptible d'avoir des répercussions importantes sur leur travail**

En application des dispositions légales, le Comité d'entreprise (CE) est informé et consulté sur les problèmes généraux intéressant les conditions de travail résultant de l'organisation du travail, de la technologie, des conditions d'emploi, de l'organisation du temps de travail, des qualifications et des modes de rémunération. A cet effet, il étudie les incidences sur les conditions de travail des projets et décisions de l'employeur dans les domaines mentionnés ci-dessus et formule des propositions.

Par ailleurs, le Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) est consulté avant toute décision d'aménagement important modifiant les conditions d'hygiène et de sécurité ou les conditions de travail.

L'employeur informe ces instances représentatives du personnel préalablement à la mise en œuvre de la nouvelle organisation envisagée.

- **Tableau sur la formation des salariés**

Indicateur	
Nombre total d'heures de formation pour la population "cadre"	8 412
Nombre total d'heures de formation pour la population "non cadre"	74 028
dont nombre total d'heures de formation en ligne (e-learning) pour la population "cadre "	486
dont nombre total d'heures de formation en ligne (e-learning) pour la population "non cadre "	4 279
Nombre moyen d'heures de formation par salarié	35,43

- **Dispositif d'évolution de carrière**

Indicateur	
% de salariés bénéficiant d'entretien d'évolution par rapport au nombre total de salariés de l'entité	81%

- **Dispositif relatif au congé parental dans l'entreprise**

Indicateur	
Nombre de salariés féminins ayant bénéficié d'un congé parental lors du dernier exercice	48
Nombre de salariés masculins ayant bénéficié d'un congé parental lors du dernier exercice	1
Nombre de salariés féminins étant revenu au travail après avoir bénéficié d'un congé parental	33
Nombre de salariés masculins étant revenu au travail après avoir bénéficié d'un congé parental	0

- **Programmes mis en œuvre pour aider les salariés et leur famille en cas de maladie grave**

(NB : maladies graves : altération de la santé, liée ou non à l'activité professionnelle exercée. Exemples : VIH, diabète, stress...)

Conscient de l'impact des maladies graves sur une carrière et sur l'équilibre vie privée-vie professionnelle, la Banque Populaire Occitane propose à ses collaborateurs des dispositifs d'aide en cas de maladies graves, que celles-ci soient liées à leurs activités quotidiennes ou non.

Dans le cadre des accords collectifs ou des plans d'actions existants, les domaines suivants sont notamment traités :

- prévention du stress au travail
- maintien du salaire en cas de longue maladie
- possibilité de reprendre le travail graduellement

Par ailleurs, la Banque a mis en place les dispositifs suivants :

- actions de prévention et de communication relatives aux maladies graves (virus H1N1, tabagisme...)

## 1.6 Activités et résultats consolidés du groupe

### 1.6.1 Résultats financiers consolidés

<b>Agrégats (en M€) – Comptes consolidés en IFRS</b>	<b>2011</b>	<b>2010</b>	<b>Variation</b>
Total de bilan	12 940	11 822	9,46%
Capitaux Propres part du Groupe	1 728	1 743	-0,86%
Produit Net Bancaire	373,4	357,5	4,45%
Résultat Brut d'Exploitation	132,3	123,8	6,87%
Résultat Net	69,4	58,1	19,45%
Ratio de Solvabilité	16,60%	14,87%	+ 1,73 points

### 1.6.2 Présentation des secteurs opérationnels

Le Groupe Banque Populaire Occitane exerce l'essentiel de ses activités dans le secteur de la Banque commerciale et Assurance.

### 1.6.3 Activités et résultats par secteur opérationnel

Le Groupe Banque Populaire Occitane exerçant l'essentiel de ses activités dans un seul secteur opérationnel, la production de tableaux détaillés n'est pas nécessaire.

#### 1.6.4 Bilan consolidé et variation des capitaux propres

<b>ACTIF</b>		
<i>en milliers d'euros</i>	<b>Exercice 2011</b>	<b>Exercice 2010</b>
Caisse, banques centrales	162 355	161 758
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	1	403
Instruments dérivés de couverture	1 218	0
Actifs financiers disponibles à la vente	1 068 799	1 193 650
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 725 240	1 727 014
Prêts et créances sur la clientèle	9 541 601	8 373 227
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en t	19 021	22 645
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Actifs d'impôts courants	39 225	32 687
Actifs d'impôts différés	50 362	49 522
Comptes de régularisation et actifs divers	127 765	87 446
Actifs non courants destinés à être cédés		
Participation aux bénéfices différée		
Participations dans les entreprises mises en équivalence		
Immeubles de placement	73 466	40 285
Immobilisations corporelles	130 386	132 048
Immobilisations incorporelles	761	823
Ecarts d'acquisition		
<b>Total de l'actif</b>	<b>12 940 200</b>	<b>11 821 508</b>

<b>PASSIF</b>		
<i>en milliers d'euros</i>	<b>Exercice 2011</b>	<b>Exercice 2010</b>
Banques centrales		
Passifs financiers à la juste valeur par résultat		561
Instruments dérivés de couverture	19 935	22 791
Dettes envers les établissements de crédit	2 098 528	1 368 061
Dettes envers la clientèle	8 031 670	7 584 627
Dettes représentées par un titre	713 918	746 337
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		
Passifs d'impôts courants	24 676	34 933
Passifs d'impôts différés	15 970	17 312
Comptes de régularisation et passifs divers	211 022	202 789
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		
Provisions techniques des contrats d'assurance		
Provisions	81 423	86 330
Dettes subordonnées	15 547	14 960
<b>Capitaux propres</b>	<b>1 727 511</b>	<b>1 742 807</b>
<b>Capitaux propres part du groupe</b>	<b>1 727 511</b>	<b>1 742 807</b>
Capital et primes liées	772 475	758 098
Réserves consolidées	724 738	669 628
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux	160 897	257 029
Résultat de l'exercice	69 401	58 052
<b>Intérêts minoritaires</b>		
<b>Total du passif</b>	<b>12 940 200</b>	<b>11 821 508</b>

en milliers d'euros	Capital et primes liées				Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				Résultat net part du groupe	Total capitaux propres part du groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total capitaux propres consolidés
	Capital	Primes	Actions de préférence	Titres super-subordonnés à durée indéterminée	Réserves consolidées	Réserves de conversion	Variation de juste valeur des instruments					
							Actifs financiers disponibles à la vente	Instruments dérivés de couverture				
<b>Capitaux propres au 1er janvier 2010</b>	<b>241 908</b>	<b>485 000</b>			<b>616 709</b>	<b>246 226</b>	<b>1 410</b>	<b>61 676</b>	<b>1 652 929</b>		<b>1 652 929</b>	
<b>Mouvements liés aux relations avec les actionnaires</b>												
Augmentation de capital	30 581								30 581		30 581	
Reclassement									0		0	
Composante en capitaux propres des plans de paiements sur base d'action									0		0	
Distribution					(8 235)				(8 235)		(8 235)	
Effet des fusions									0		0	
Effet des acquisitions et cessions sur les intérêts minoritaires									0		0	
<b>Sous-total</b>	<b>30 581</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(8 235)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>22 346</b>	
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>												
						<b>9 396</b>	<b>(3)</b>		<b>9 393</b>		<b>9 393</b>	
<b>Autres variations</b>												
Résultat					61 676			58 052	119 728		119 728	
Fusion SCM		609			(609)				0		0	
Autres variations					87			(61 676)	(61 589)		(61 589)	
<b>Sous-total</b>	<b>0</b>	<b>609</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>61 154</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(3 624)</b>	<b>0</b>	<b>58 139</b>	
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2010</b>	<b>272 489</b>	<b>485 609</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>669 628</b>	<b>0</b>	<b>255 622</b>	<b>1 407</b>	<b>58 052</b>	<b>0</b>	<b>1 742 807</b>	
Affectation du résultat de l'exercice 2010					58 052			(58 052)	0		0	
<b>Capitaux propres au 1er janvier 2011</b>	<b>272 489</b>	<b>485 609</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>727 680</b>	<b>0</b>	<b>255 622</b>	<b>1 407</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 742 807</b>	
<b>Mouvements liés aux relations avec les actionnaires</b>												
Augmentation de capital	14 377								14 377		14 377	
Reclassement									0		0	
Distribution					(11 147)				(11 147)		(11 147)	
Effet des fusions									0		0	
Effet des variations de périmètre					8 699		3 671		12 370		12 370	
Effet des acquisitions et cessions sur les intérêts minoritaires									0		0	
<b>Sous-total</b>	<b>14 377</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(2 448)</b>	<b>0</b>	<b>3 671</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>15 600</b>	
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>												
						<b>(99 803)</b>			<b>(99 803)</b>		<b>(99 803)</b>	
<b>Autres variations</b>												
Résultat								69 401	69 401		69 401	
Autres variations					(494)				(494)		(494)	
<b>Sous-total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(494)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>69 401</b>	<b>0</b>	<b>68 907</b>	
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2011</b>	<b>286 866</b>	<b>485 609</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>724 738</b>	<b>0</b>	<b>159 490</b>	<b>1 407</b>	<b>69 401</b>	<b>0</b>	<b>1 727 511</b>	

### 1.6.5 Produits et financements verts et responsables

- Initiatives de soutien au développement de la croissance verte

La Banque Populaire Occitane propose à ses clients des solutions de financement ou de placement destinées à promouvoir un modèle de croissance verte et responsable.

Indicateur	
Nombre de Livret de Développement Durable	153 501
Encours des Livrets de Développement Durable	426 949 K€
Nombre de PREVair (PREVair et PREVair +)	2 681
Encours de PREVair (PREVair et PREVair +)	30 882 K€
Nombre de PREVair sur LDD	1 978

Encours des PREVair sur LDD	20 451 K€
Nombre de PREVair sur CODEVair	703
Encours de PREVair sur CODEVair	10 431 K€
Nombre de CODEVair	2 896
Encours des CODEVair	38 794 K€
Nombre de PROVair	51
Encours de PROVair	2 130 K€
Nombre de PREVair Auto (AUTOVair)	876
Encours de PREVair Auto (AUTOVair)	4 715 K€
Nombre de PHOTOVair	318
Encours des PHOTOVair	106 805 K€
Nombre d'écoPTZ	2 026
Encours des écoPTZ	25 744 K€

- **Description de l'intégration de critères ESG dans le choix des investissements/financements et dans la gestion du portefeuille d'actifs**

La Banque Populaire Occitane s'est dotée en 2011 d'une charte spécifique en matière de gestion de portefeuille, intégrant parmi ses critères de sélection la dimension « socialement responsable » des sociétés dans lesquelles elle peut être conduite à investir.

- **Tableau des financements relatifs à l'efficacité énergétique**

Indicateur	
Total des financements commerciaux relatifs à l'efficacité énergétique en k€	160 873 K€

- **Méthodes utilisées par la Banque pour surveiller ou évaluer l'atteinte par ses clients des objectifs environnementaux et sociaux**

Lorsque la réglementation ou les conditions contractuelles l'exigent, la Banque Populaire Occitane s'assure du respect des critères environnementaux et sociaux dans les financements qu'elle accorde, sur la base des justificatifs conformes fournis par le client et, le cas échéant, via les garanties financières exigées par la réglementation (ICPE – Installations Classées pour la Protection de l'Environnement).

Les produits suivants s'inscrivent dans ce cadre :

- Eco-PTZ pour les particuliers
- Financements spécifiques BEI et Conseil Régional Midi Pyrénées

## 1.7 Activités et résultats de la Banque sur base individuelle

### 1.7.1 Résultats financiers sur base individuelle

en milliers d'euros

	<b>Exercice 2011</b>	<b>Exercice 2010</b>
Intérêts et produits assimilés	431 937	415 439
Intérêts et charges assimilées	(221 010)	(205 612)
Revenus des titres à revenu variable	3 251	3 370
Commissions (produits)	169 386	167 230
Commissions (charges)	(22 317)	(20 599)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	221	86
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	3 316	1 508
Autres produits d'exploitation bancaire	6 198	4 872
Autres charges d'exploitation bancaire	(5 277)	(8 059)
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>365 705</b>	<b>358 235</b>
Charges générales d'exploitation	(224 674)	(219 752)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles	(14 123)	(13 247)
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>126 908</b>	<b>125 236</b>
Coût du risque	(25 341)	(23 916)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>101 567</b>	<b>101 320</b>
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	1 903	823
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</b>	<b>103 470</b>	<b>102 143</b>
Résultat exceptionnel	50	(234)
Impôt sur les bénéfices	(34 675)	(39 697)
Dotations / Reprises de FRBG et provisions réglementées	(1 473)	(2 173)
<b>RESULTAT NET</b>	<b>67 372</b>	<b>60 039</b>

## 1.7.2 Analyse du bilan

en milliers d'euros

<b>ACTIF</b>	<b>31/12/2011</b>	<b>31/12/2010</b>
<b>CAISSES, BANQUES CENTRALES</b>	<b>162 355</b>	161 758
<b>EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES</b>	<b>0</b>	0
<b>CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT</b>	<b>1 413 240</b>	881 613
<b>OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE</b>	<b>9 574 452</b>	8 405 738
<b>OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE</b>	<b>412 451</b>	967 390
<b>ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE</b>	<b>30 037</b>	47 053
<b>PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME</b>	<b>755 020</b>	734 666
<b>PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES</b>	<b>17 108</b>	17 108
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>761</b>	823
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>191 616</b>	172 332
<b>AUTRES ACTIFS</b>	<b>76 431</b>	71 741
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>	<b>95 006</b>	46 108
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>12 728 477</b>	<b>11 506 330</b>

en milliers d'euros

<b>PASSIF</b>	<b>31/12/2011</b>	<b>31/12/2010</b>
<b>BANQUES CENTRALES</b>	<b>0</b>	0
<b>DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT</b>	<b>2 131 239</b>	1 399 101
<b>OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE</b>	<b>7 998 372</b>	7 531 391
<b>DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE</b>	<b>713 918</b>	746 337
<b>AUTRES PASSIFS</b>	<b>35 034</b>	34 829
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>	<b>178 592</b>	159 909
<b>PROVISIONS</b>	<b>133 872</b>	153 750
<b>DETTES SUBORDONNEES</b>	<b>0</b>	0
<b>FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX (FRBG)</b>	<b>183 919</b>	182 466
<b>CAPITAUX PROPRES HORS FRBG</b>	<b>1 353 531</b>	<b>1 298 547</b>
Capital souscrit	323 400	323 400
Primes d'émission	481 326	481 326
Réserves	457 270	447 593
Ecart de réévaluation	0	0
Provisions réglementées et subventions d'investissement	4 163	4 143
Report à nouveau	20 000	(17 954)
Résultat de l'exercice (+/-)	67 372	60 039
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>12 728 477</b>	<b>11 506 330</b>

### 1.7.3 Produits et financements verts et responsables (Idem 1.6.5)

## 1.8 Fonds propres et solvabilité

### 1.8.1 Gestion des fonds propres

#### 1.8.1.1 Définition du ratio de solvabilité

Le ratio de solvabilité de la Banque Populaire Occitane indique sa capacité à faire face aux risques générés par ses activités. Il met en rapport ses fonds propres et une mesure de ses risques. Ce ratio et les éléments qui le composent font l'objet d'une définition et d'un suivi réglementaire par les autorités de tutelle. Il est généralement présenté par rapport à une limite plancher de 8 % (les fonds propres globaux devant représenter au minimum 8 % des risques pondérés<sup>2</sup>).

#### 1.8.1.2 Responsabilité en matière de solvabilité

En premier lieu, en tant qu'établissement de crédit, la Banque est responsable de son niveau de solvabilité, qu'elle doit maintenir au-delà de la norme minimale réglementaire. Chaque établissement du Groupe BPCE dispose à cette fin de différents leviers : émission de parts sociales et de CCI, mises en réserves lors de l'affectation du résultat annuel, emprunts subordonnés, gestion des exigences.

En second lieu, du fait de son affiliation à l'organe central du groupe, sa solvabilité est également garantie par BPCE SA (*cf. code monétaire et financier, art. L511-31*). Ainsi, le cas échéant, la Banque peut bénéficier de la mise en œuvre du système de garantie et de solidarité propre au Groupe BPCE (*cf. code monétaire et financier, art. L512-107 al. 6*), lequel fédère les fonds propres de l'ensemble des établissements des réseaux Banque Populaire et Caisse d'Épargne.

### 1.8.2 Composition des fonds propres

Les fonds propres globaux de l'établissement sont, selon leur définition réglementaire, constitués de fonds propres de base (Tier 1) et de fonds propres complémentaires (Tier 2) desquels sont déduits des participations dans d'autres établissements bancaire (pour l'essentiel, sa participation au capital de BPCE SA). A fin 2011, ces fonds propres représentaient 1 659 millions d'euros.

#### 1.8.2.1 Tier 1

Les fonds propres Tier 1 de la banque sont composés, pour l'essentiel, de son capital social, de ses réserves et du Fonds pour Risques Bancaires Généraux (FRBG). Ils se montent, à fin 2011, à 1 568 millions d'euros.

#### Capital social

Le capital social de l'établissement est de nature variable et est composé :

- à 80 % de parts sociales (titres de capital souscrits par des sociétaires pour un nominal de 258,7 millions d'euros)
- à 20 % de CCI (certificats coopératifs d'investissements). Ces titres de capital sont exclusivement souscrits par Natixis.

#### Primes et réserves consolidées

Avant affectation du résultat 2011, les réserves de l'établissement se montent à 1 210 millions d'euros.

---

<sup>2</sup> Cf. § « exigences de fonds propres » en fin de note

### 1.8.2.2 Tier 2

A fin 2010, la Banque Populaire Occitane ne dispose pas de fonds propres Tier 2

### 1.8.2.3 Déductions

La Banque est actionnaire de BPCE SA. Le montant des titres détenus (672 millions d'euros en valeur nette comptable au 31/12/2011) vient en déduction de ses fonds propres (après application d'une franchise de 10% des fonds propres bruts de la BP Occitane) au motif qu'un même euro de fonds propres ne peut couvrir des risques dans deux établissements différents.

### 1.8.2.4 Circulation des Fonds Propres

Le cas échéant, l'établissement a la possibilité de solliciter BPCE SA pour renforcer ses fonds propres complémentaires (Tier 2), par la mise en place de prêts subordonnés, remboursables (PSR) ou à durée indéterminée (PSDI).

### 1.8.2.5 Gestion du ratio de l'établissement

Le ratio de solvabilité s'établit à 16,60 % au 31 décembre 2011.

### 1.8.2.6 Tableau de composition des fonds propres

Agrégats (en M€)	2011	2010
Fonds propres de base	1 568,5	1 472,0
Fonds propres complémentaires	90,2	15,1
Déductions des fonds propres	-567,9	-593,0
<b>Total</b>	<b>1 090,8</b>	<b>894,1</b>

## 1.8.3 Exigences de fonds propres

### 1.8.3.1 Définition des différents types de risques

Pour les besoins du calcul réglementaire de solvabilité, trois types de risques doivent être mesurés : les risques de crédit, les risques de marché et les risques opérationnels. Ces risques sont calculés respectivement à partir des encours de crédit, du portefeuille de négociation et du produit net bancaire de l'établissement.

En appliquant à ces données des méthodes de calcul réglementaires, on obtient des montants de risques dits « pondérés ». Les fonds propres globaux doivent représenter au minimum 8% du total de ces risques pondérés.

A fin 2011, les risques pondérés de l'établissement étaient de 6 570 millions d'euros (soit 525,6 millions d'euros d'exigences de fonds propres).

Le détail figure dans le tableau ci-après.

### 1.8.3.2 Tableau des exigences en fonds propres, en millions d'euros

	2011	2010
Approche standard du risque de crédit	75,6	55,4
Approche notations internes du risque de crédit et du risque de contrepartie	294,3	311,5
Risque opérationnel	44,7	45,2
Exigences additionnelles de fonds propres au titre des niveaux planchers ("floor Bâle II")	111	68,7
<b>Total</b>	<b>525,6</b>	<b>480,8</b>

## 1.9 Organisation et activité du Contrôle interne

### 1.9.1 Présentation du dispositif de contrôle permanent

Début 2011, les fonctions de contrôle permanent ont été renforcées et regroupées au sein d'une nouvelle structure, la Direction Risques et Conformité, directement rattachée à la Direction Générale.

Cette Direction comprend trois unités distinctes :

- la filière Risques qui regroupe
  - Risques Opérationnels
  - Risques Financiers
  - Révision Comptable
  - Risques de Crédit
- la filière Conformité qui regroupe
  - Déontologie Financière
  - Conformité Bancaire
  - Sécurité Financière
  - Contrôle Permanent
- le Référentiels Risques et Conformité qui regroupe
  - Monitoring
  - Reportings internes et réglementaires
  - Segmentation et grappage Bâle II
  - Calcul du Ratio de Solvabilité
  - Etudes
  - Développement et exploitation d'outils internes

Le contrôle permanent est aussi exercé par un correspondant attitré de la centrale informatique du réseau des Banques Populaires (i-bp) qui est le Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information (RSSI), rattaché au Service Informatique.

#### 1.9.1.1 *Coordination du contrôle permanent*

La Direction Risques et Conformité participe à plusieurs Comités internes propres à la Filière Risques :

- le **Comité de Coordination du Contrôle Interne** qui traite l'ensemble des questions relatives à la cohérence et à l'efficacité du dispositif global de contrôle interne, ainsi qu'aux résultats issus des travaux menés et des suites qui leur sont données.
- Le **Comité des Risques** qui joue le rôle de comité faîtière des Risques (conformément à la Charte des Risques BPCE). A ce titre, il examine tous les sujets risques de l'établissement à l'exception des Risques Financiers. Ce Comité est responsable de la définition des grandes orientations risques de l'établissement (limites, politique de risques, chartes délégataires,...). Dans la mesure où la Banque Populaire Occitane n'exerce pas une activité l'exposant à des Risques de Marché significatifs, les Risques Financiers restent traités, comme le permet la Charte, dans le Comité Gestion Actif Passif.
- Le **Comité de Gestion Actif Passif** qui met en place la stratégie financière de l'Entreprise, contrôle et suit les risques de taux global, de liquidité et les opérations pour compte propre. Il valide les principes de gestion ALM, fixe les types d'opérations à réaliser pour gérer les risques financiers et arrête les limites proposées au Conseil d'Administration.

Outre leur Président, membre de la Direction Générale, ces Comités sont composés des responsables opérationnels concernés, en fonction de la nature du Comité, ainsi que des responsables des fonctions de contrôle interne concernés.

L'intervention de la Direction Risques et Conformité dans le cadre de la **validation des Nouveaux Produits et Processus** est intégrée dans le processus opérationnel de mise en œuvre de ceux-ci. Dans ce cadre, la Direction Risques et Conformité procède à l'analyse des risques liés aux évolutions de produits et d'activités (nouveau, transformations significatives), des modes de commercialisation, des cibles de clientèle ainsi que des transactions exceptionnelles. Elle définit aussi les points suspensifs à suivre par le Comité des Risques.

### 1.9.1.2 Focus sur la filière Risques

#### ➤ Les missions de la filière Risques sont de :

- participer à l'information des collaborateurs et à leur sensibilisation aux domaines couverts par la fonction risques,
- identifier les risques et en établir la cartographie, (l'élaboration de la cartographie étant coordonnée par la Direction des Risques Groupe),
- valider et assurer le contrôle de second niveau des normes et méthodes de valorisation des opérations et de provisionnement des risques,
- valider et assurer le contrôle de second niveau des dispositifs de maîtrise des risques structurels de bilan et de l'approche économique des fonds propres assurés par la fonction finance du Groupe (la réalisation est une mission de la Direction des Risques Banque Populaire Occitane et de la Direction des Risques Groupe au niveau consolidé),
- réaliser le contrôle de niveau 2 de la qualité des données risques de l'établissement,
- contribuer à l'élaboration des dispositifs de maîtrise des risques définis dans le cadre des politiques de gestion des activités opérationnelles (notamment par la mise en place de limites quantitatives, d'un schéma délégataire tenant compte de l'évaluation du risque, et d'une analyse a priori des nouveaux produits ou des nouvelles activités),
- contrôler la bonne application des normes et méthodes de mesure des risques et de la politique risque dans le cadre de l'analyse contradictoire préalable à l'autorisation de prise de risque (instruction des demandes de limites, d'autorisation de nouveaux produits, de nouvelles activités ou d'opérations de croissance externe, ou contre-analyse d'engagement de crédit et d'opérations financières),
- contribuer, en coordination avec les opérationnels, à la définition des normes de contrôle permanent de premier niveau des risques hors conformité et veiller à leur bonne application (la définition des normes et méthodes Groupe étant une mission de la Direction des Risques Groupe),
- définir et mettre en œuvre les normes de reporting et de contrôles permanents de second niveau des risques, en y incluant les normes réglementaires applicables aux risques,
- assurer la surveillance des risques, notamment la fiabilité du système de détection des dépassements de limites et le contrôle de leur résolution,
- évaluer et contrôler le niveau des risques à l'échelle de l'établissement (notamment par l'application de stress scénarii),
- veiller en second niveau, le premier niveau étant à la charge des filières opérationnelles concernées, à la conformité aux normes risques internes des cahiers des charges des systèmes d'information des filières opérationnelles et assurer le contrôle de second niveau des paramètres risques de ces systèmes,
- élaborer le reporting risques à destination des instances dirigeantes, notamment à destination de l'organe exécutif, de l'audit interne et du comité d'audit et des risques, et contribuer aux rapports légaux ou réglementaires de l'entreprise aux fins d'informations financières ou prudentielles, notamment au titre des articles 42 et 43 du règlement n° 97-02 modifié.

- notifier aux responsables opérationnels et alerter l'audit interne et l'organe exécutif en cas de dépassement de limites ou de dégradation notable des résultats
- informer régulièrement (au moins deux fois par an conformément à l'article 39 du règlement 97-02 modifié) l'organe exécutif, l'organe délibérant, ainsi que la filière audit interne, des conditions dans lesquelles les limites sont respectées,
- alerter l'organe exécutif, le comité d'audit et des risques, la filière audit interne en cas d'incident dépassant un seuil significatif au sens de l'article 17ter du règlement n° 97-02 modifié (la Direction des Risques alerte l'audit interne de l'entité et la DRG alerte l'Inspection Générale BPCE),
- notifier aux responsables opérationnels et alerter l'organe exécutif et l'audit interne si les risques n'ont pas été réduits au niveau requis dans les délais impartis ; l'audit interne a la charge d'alerter le comité d'audit et des risques quant à l'absence d'exécution des mesures correctrices conformément à l'article 9.1 du règlement 97-02.
- participer aux travaux préparatoires au calcul du ratio de solvabilité.

➤ **La filière Risques travaille en étroite relation avec la Direction des Risques Groupe dont les principales attributions sont :**

La Direction des Risques Groupe veille à l'efficacité et à l'homogénéité du dispositif de maîtrise des risques et à la cohérence du niveau des risques avec les moyens financiers, humains et systèmes du Groupe BPCE et ses objectifs notamment en termes de rating par les agences.

Sa mission est conduite de manière indépendante à celles des directions opérationnelles. Ses modalités de fonctionnement notamment en filières sont précisées dans la charte Risques Groupe approuvée par le directoire de BPCE le 7 décembre 2009. La Direction des Risques de l'établissement lui est rattachée par un lien fonctionnel fort.

Les principales attributions de la Direction des Risques Groupe sont les suivantes :

- contribuer à l'élaboration de la politique des risques sur base consolidée, instruire le dispositif des plafonds globaux de risques, prendre part au calcul de l'allocation économique des fonds propres, et assurer la conformité de la gestion des portefeuilles avec ce dispositif de limites et d'allocation ;
- accompagner la Direction Générale dans l'identification des risques émergents, des concentrations et autres développements adverses, ainsi que dans l'élaboration de la stratégie ;
- définir et mettre en œuvre les normes et méthodes permettant, sur base consolidée, la mesure des risques, la tenue de la cartographie des risques, l'approbation de la prise de risques, le contrôle et le reporting des risques, ainsi que la conformité aux textes réglementaires relatifs aux risques, en cohérence avec les principes et règles édictés par la réglementation ;
- évaluer et contrôler le niveau du risque à l'échelle du Groupe. Dans ce cadre, assurer l'analyse contradictoire :
  - assurer la surveillance permanente par la détection des dépassements de limites et le suivi de leur résolution, la centralisation et le reporting prospectif des risques sur base consolidée tant interne qu'externe (notamment vers les régulateurs) ;
  - assurer la surveillance de second niveau de certains processus d'établissement des résultats de l'entreprise (méthodes de valorisation, de réfections, de provisionnement, de détermination des niveaux de marché) ;
  - piloter le système d'information risques en coordination étroite avec les directions informatiques en définissant les normes à appliquer pour la mesure, le contrôle, le reporting et la maîtrise des risques. La Direction des Risques assure un contrôle permanent de second niveau sur la fiabilité des systèmes d'information risques.

### 1.9.1.3 Focus sur la filière Conformité

« La fonction Conformité participe au contrôle permanent du Groupe BPCE. Elle est organisée en « filière », entendue comme l'ensemble des fonctions Conformité telles que définies dans la Charte Conformité du Groupe BPCE et disposant de moyens dédiés.

La loi 2009-715 du 18 juin 2009 confie à l'Organe Central une responsabilité en matière d'organisation du contrôle interne dans le cadre du point 7 de son article 1<sup>er</sup> qui prévoit notamment que l'Organe Central est « chargé » :

*De définir les principes et conditions d'organisation du dispositif de contrôle interne du Groupe et de chacun des réseaux ainsi que d'assurer le contrôle de l'organisation, de la gestion et de la qualité de la situation financière des établissements affiliés, notamment au travers de contrôles sur place dans le cadre du périmètre d'intervention défini au 4<sup>ème</sup> alinéa de l'article L 511-31 ;*

Dans ce contexte, le périmètre du Groupe BPCE conduit à identifier plusieurs niveaux d'action et de responsabilité complémentaires, au sein de la filière Conformité:

- BPCE en tant qu'Organe Central pour ses activités propres ;
- Ses affiliés et leurs filiales directes ou indirectes ;
- Ses filiales directes ou indirectes.

La filière Conformité assure une fonction de contrôle permanent de second niveau qui, en application de l'article 5 a) du règlement n°97/02, est en charge du contrôle de la conformité des opérations et des procédures internes des entreprises du Groupe BPCE aux normes légales, réglementaires, professionnelles ou internes applicables aux activités bancaires financières ou d'assurance, afin :

- de prévenir le risque de non-conformité tel que défini à l'article 4-p du règlement 97/02 du CRBF, comme « le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière significative ou d'atteinte à la réputation qui naît du non respect des dispositions propres aux activités bancaires et financières, qu'elles soient de nature législatives ou réglementaires, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles ou déontologiques ou d'instructions de l'organe exécutif prises notamment en application des orientations de l'organe délibérant. »
- de préserver l'image et la réputation du Groupe BPCE auprès de ses clients, ses collaborateurs et partenaires.

Dans ce cadre, la filière Conformité conduit toute action de nature à renforcer la conformité des opérations réalisées au sein des entreprises du Groupe BPCE, de ses affiliés et de ses filiales, dans le respect constant de l'intérêt de ses clients, de ses collaborateurs et de ses partenaires.

La filière Conformité est chargée de s'assurer de la cohérence de l'ensemble du contrôle de conformité, sachant que chaque filière opérationnelle ou de contrôle reste responsable de la conformité de ses activités et de ses opérations.

La filière Conformité est l'interlocutrice privilégiée de l'Autorité des Marchés Financiers, du pôle commun AMF-ACP de coordination en matière de contrôle de la commercialisation, de la CNIL et de la DGCCRF. La filière Conformité est associée sur les sujets de sa responsabilité aux échanges avec l'ACP. Enfin, en tant que fonction de contrôle permanent de conformité de second niveau, la filière Conformité entretient des relations étroites avec l'ensemble des fonctions concourant à l'exercice des contrôles internes du Groupe BPCE : Inspection Générale, Direction des Risques, Direction de la Sécurité des Systèmes d'Information, Direction en charge du Contrôle Comptable.

Par ailleurs, la Direction développement durable de BPCE, en lien avec la Direction des Risques du Groupe BPCE, analyse et suit les risques de non-conformité sociaux et gouvernementaux. Elle s'assure ainsi de la bonne prise en compte des critères sociaux et environnementaux dans l'activité bancaire afin d'en minimiser les risques de non-conformité ou de réputation.»

## 1.9.2 Présentation du dispositif de contrôle périodique

### • Principes de fonctionnement

Le contrôle périodique est assuré par la Direction de l'audit. Son responsable assume la responsabilité prévue à l'article 7-2 du règlement 97-02, qui consiste à veiller à la cohérence et à l'efficacité du contrôle périodique, tel que défini à l'article 6b) du règlement. Pour l'exercice de cette responsabilité, il s'appuie sur les résultats des enquêtes de sa Direction, ainsi que sur les travaux des autres corps de contrôle, tels que l'Autorité de contrôle prudentiel ou l'Inspection générale de BPCE.

L'audit vérifie périodiquement par les missions qu'il diligente, la qualité de la situation financière et de la gestion de l'établissement, la qualité, la cohérence et le bon fonctionnement du dispositif de contrôle et de maîtrise des risques. Il ne définit ni ne gère ces dispositifs. Il en évalue la qualité et contribue à son amélioration par les recommandations qu'il formule. Il rend compte de ses travaux aux organes exécutifs et délibérants de l'établissement.

L'organisation de la Filière Audit Interne du Groupe repose sur un lien fonctionnel fort entre l'Inspection Générale et les Directions de l'Audit Interne décrit au sein de la charte « Filière Audit Interne » approuvée par le Directoire de BPCE en décembre 2009. Ce lien se traduit notamment par :

- un avis conforme de l'IG BPCE sur la nomination du responsable de la fonction de contrôle périodique de l'établissement ;
- des obligations de reporting, d'information et d'alerte ;
- l'édiction de chartes et normes relatives aux modalités d'exercice de la fonction ;
- l'approbation annuelle du plan pluriannuel d'audit et des moyens alloués à la fonction au sein de l'établissement.

A l'issue de ses investigations la mission d'audit émet un rapport qui contient le résultat de ses travaux et des recommandations. Celles-ci sont hiérarchisées selon trois niveaux : majeures, importantes et conseils de gestion ou bonnes pratiques pour améliorer l'efficacité opérationnelle. L'émission du rapport répond au principe contradictoire, il est envoyé sous forme de pré-rapport avec un délai de réponse. Le rapport définitif intègre la réponse des audités et le cas échéant les contre-réponses de l'audit interne. Ce dernier est diffusé au management opérationnel en charge de la mise en œuvre des recommandations et aux dirigeants.

### • Périmètre d'audit et cycle d'audit

Le périmètre d'intervention de l'audit interne couvre tous les risques et toutes les activités de la banque. Il est découpé en unités auditables susceptibles de faire chacune l'objet d'un audit complet en une seule intervention. Les unités auditables peuvent être des structures organisationnelles ou juridiques, des processus ou des thèmes. Le périmètre comprend toutes les entreprises entrant dans le périmètre de consolidation de la banque ou celles sur lesquelles l'entreprise exerce un contrôle, ainsi que les tiers dans le cadre de l'externalisation de prestations essentielles.

Toute unité auditable relative à une activité bancaire fait l'objet d'un audit complet au moins une fois tous les quatre ans. L'intervalle entre deux missions est d'autant plus court que les risques sont élevés. La Direction de l'audit interne attribue aux unités auditables un degré de risque - risk assessment - fonction de la nature, de la volumétrie, de la localisation et de l'évolution des activités ou des résultats et de la qualité du dispositif de contrôle.

Chaque année, la Direction de l'audit interne établit et met à jour un plan pluriannuel d'audit glissant sur quatre années qui intègre les objectifs de l'organe exécutif et qu'elle transmet à l'Inspection Générale Groupe pour approbation. Celui-ci est ensuite présenté en comité d'audit afin que ce dernier puisse, le cas échéant, y intégrer ses objectifs en matière de contrôle. Ce plan pluriannuel tient compte dans sa planification des résultats des missions réalisées par l'Inspection générale Groupe ou le régulateur, qui ont porté sur son périmètre. Il intègre également les missions d'audit Groupe programmées sur proposition de l'Inspection Générale et concernant des thèmes transversaux. Ce plan intègre l'évaluation des moyens nécessaires à sa réalisation.

La Direction de l'Audit a redéfini le périmètre auditable de la Banque Populaire Occitane en intégrant sa filiale de capital-risque, les PEE, son Réseau, etc... ; elle a procédé également à une forte actualisation du risk-assessment de la Banque à la suite de la mission d'inspection conduite par l'IGG BPCE en 2010, et enfin a élaboré un nouveau Plan Pluriannuel d'Audit.

L'approbation a été donnée par l'IGG BPCE et tous ces éléments ont été présentés et explicités en comité de direction et en comité Audit et Risques.

- **Missions réalisées**

Le plan annuel d'audit de l'exercice qui vient de s'écouler a été réalisé à 100 % (en nombre de missions). 22 missions ont été conduites sur la banque, ses affiliés et sa filiale de capital-risque.

Ces missions ont généré 209 recommandations.

- **Enseignements tirés**

Les principaux enseignements font apparaître :

- la nécessité d'accentuer l'action de fiabilisation des dossiers clients,
- le besoin de mieux sensibiliser l'ensemble des collaborateurs aux exigences accrues de conformité,
- et l'obligation de renforcer le dispositif de contrôle de premier et second niveaux.

- **Suivi des recommandations**

Le management opérationnel est responsable de la mise en œuvre des recommandations. Il s'assure de la mise en place de plans d'actions adaptés et échéancés et informe semestriellement de leur taux d'avancement la Direction de l'audit interne. Il communique ou tient à disposition les éléments justificatifs démontrant la mise en œuvre de toutes les recommandations considérées comme mises en œuvre.

Les recommandations issues des missions des régulateurs sont mises en œuvre et suivies dans les mêmes conditions que celles de l'Inspection générale de BPCE ou de la Direction de l'audit interne.

De même fin 2011, la Banque Populaire Occitane a pris la décision de faire suivre par la direction de l'Audit les recommandations émises par ses commissaires aux comptes.

Elle a aussi renforcé le dispositif d'implication et de responsabilisation des directeurs opérationnels dans la mise en œuvre des plans d'actions.

### 1.9.3 Gouvernance

Comme évoqué précédemment la gouvernance du dispositif de contrôle interne est réalisée au travers des comités :

- d'audit et risques,
- des comptes,
- d'information sur les engagements et contentieux,
- des risques et de coordination de contrôle interne.

## 1.10 Gestion des risques

### 1.10.1 Risques de crédit / contrepartie

Au sein de l'établissement comme du Groupe BPCE, la fonction spécialisée « Risques de Crédit » recouvre le risque de « défaut » dans l'exécution d'obligations contractuelles : outre le risque de crédit lui-même, le périmètre de cette fonction englobe le risque pays et le risque d'intermédiation.

**Le risque de crédit** est le risque encouru en cas de défaillance d'un débiteur ou d'une contrepartie, ou d'un groupe de débiteurs ou de contreparties ; ce risque peut également se traduire par la perte de valeur de titres émis par la contrepartie défaillante.

La filière Risques s'assure que toute opération est conforme aux référentiels et procédures en vigueur en matière de contreparties autorisées. Elle propose au comité compétent les inscriptions en Watch List des dossiers de qualité dégradée.

Cette mission est du ressort de la filière Risques de l'établissement sur son propre périmètre et du ressort de la Direction des Risques Groupe BPCE au niveau consolidé.

### 1.10.1.1 Organisation du suivi des risques de crédit / contrepartie

La Banque octroie des crédits aux particuliers, aux professionnels, aux entreprises et aux collectivités locales. Ces crédits sont consentis tant à court terme qu'à moyen et long terme :

- découverts aux particuliers,
- crédits de fonctionnement aux entreprises et collectivités locales,
- crédits consommation et habitat pour les particuliers,
- crédits d'investissement pour les entreprises,
- financement de la transmission.

Le principal risque de crédit est constitué par le risque de perte dû à l'incapacité des clients et autres contreparties à faire face à leur obligation de remboursement. Ce risque de défaillance peut parfois être accentué par la diminution de la valeur des garanties reçues.

Le risque «pays» que nous portons est très faible (financement export et confirmation de crédit documentaire export).

La Direction des Crédits a tout pouvoir pour décider des dossiers de crédits (hors dossiers relevant de la décision du Comité des Crédits). Elle assure également le contrôle de premier niveau de la surveillance permanente des engagements par le biais d'un service dédié qui dispose des outils nécessaires pour mener à bien sa mission. Celle-ci s'articule autour de cinq axes :

- détection quotidienne des situations à risque, préconisation des actions à mettre en œuvre et suivi (en particulier suivi des billets de trésorerie, du Dailly, de l'escompte et des dépassements d'autorisations au quotidien),
- assistance du réseau sur les dossiers «sensibles» et provisionnés,
- édition mensuelle des tableaux de contrôle des engagements par agence et par groupe,
- contrôle des engagements en agence,
- assistance et formation du réseau aux risques de crédit et à la gestion des dysfonctionnements.

La fonction Risques de Crédit intervient dans la Surveillance des Risques de Crédit à travers trois axes principaux :

- La prévention des risques :
  - Contrôle des limites,
  - Exercice du droit de veto sur des dossiers repérés,
  - Formation en matière de risque de crédit.
- La surveillance permanente des risques :
  - Suivi des engagements par segment, note, secteur d'activité,
  - Suivi de la segmentation Bâle II,
  - Fiabilisation des regroupements de clients et des données,
  - Reporting interne et externe.
- La validation des notes internes :
  - Révision régulière de la notation des clients Corporate,
  - Maintenance des systèmes de notation (tous segments).

La fonction Risques de Crédit participe à toutes les instances chargées de suivre les engagements, et, notamment, au Comité d'Audit et des Risques, au Comité d'Information sur les Engagements et les Contentieux (émanations du Conseil d'Administration), à divers comités du contrôle permanent cités en 1.9.1 et aux comités Contentieux, Provisions et Promotion Immobilière.

### 1.10.1.2 Système de mesure des risques de crédit / contrepartie

La maîtrise des risques de crédit requiert une notation des risques et des procédures d'engagement ou de suivi des opérations conformes au titre II du règlement n° 97-02 modifié et à l'arrêté ministériel du 20 février 2007.

La fonction Risques étant indépendante des filières opérationnelles, elle ne peut faire aucune tâche qui relève de celles-ci. En particulier, elle ne dispose pas de délégation d'octroi de crédit et ne peut assurer l'analyse métier des demandes d'engagement.

L'établissement est en lien avec la **Direction des Risques Groupe** qui est en charge de :

- la définition des normes de segmentation risque de la clientèle,
- l'évaluation des risques (définition des concepts),
- l'élaboration des méthodologies, modèles et systèmes de notation du risque (scoring ou systèmes experts),
- la conception et le déploiement des dispositifs de monitoring, des normes et de la qualité des données,
- la réalisation des tests de performance des systèmes de notation (back-testing),
- la réalisation des scénarii de stress de risque de crédit (ceux-ci sont éventuellement complétés de scénarii complémentaires définis en local),
- la validation des normes d'évaluation, de contrôle et de reporting.

Par ailleurs, l'organe central réalise des contrôles. La Direction des Risques Groupe s'est récemment dotée d'un responsable de contrôle permanent en charge du pilotage des contrôles permanents et de la coordination de la filière Risques.

Dans ce cadre, la **fonction risque de crédit de l'établissement** a en charge les missions suivantes :

- Le suivi de la répartition des engagements par :
  - nature d'engagement,
  - segment de clientèle,
  - secteur d'activité,
  - groupe et agence.
- La validation des notes des contreparties segmentées Corporate :  
La notation des contreparties segmentées Corporate est au moins annuelle ; la fonction Risques de Crédit a en charge la validation a priori ou a posteriori des notations internes conformément aux règles définies dans le Référentiel des Risques de Crédit BPCE.
- L'analyse contradictoire  
Les dossiers présentant certaines caractéristiques liées soit à la qualité du client, soit à la nature et l'objet du financement, soit au montant de l'opération, soit au secteur d'activité, soit aux garanties proposées, font l'objet d'une analyse contradictoire de la part de la fonction Risques de Crédit qui peut exercer un droit de véto.
- L'analyse de la rentabilité des opérations :  
Les barèmes de crédit sont différenciés en fonction de la qualité de l'emprunteur déterminée par la note interne Bâle II. Pour les dossiers relevant de l'analyse contradictoire, il est possible d'exercer un droit de veto sur la rémunération décidée par la ligne d'exploitation, si celle-ci est jugée insuffisante par rapport au niveau de risque de l'opération.
- L'élaboration de la Watchlist :  
Détection des contreparties présentant un risque particulier et nécessitant une surveillance accrue.
- Limites d'engagements :

Suivi des limites internes fixées par l'établissement et des limites Groupe fixées par la Direction Risques Groupe.

En 2012, la fonction Risques de Crédit

- assurera le contrôle de second niveau de la surveillance des engagements et prendra en charge à ce titre le contrôle des engagements en agence,
- procèdera au contrôle de la revalorisation des garanties.

#### *1.10.1.3 Technique de réduction des risques*

##### ➤ **Division des risques (plafonds, limites)**

Selon les règles définies par le Groupe BPCE, l'établissement s'est doté, en fonction de ses caractéristiques propres, de plafonds internes.

La limite interne a été établie à 36 millions d'euros, avec une sous-limite à 12 millions d'euros pour les crédits en blanc (sans garantie). Une limite du double de ces montants est fixée pour les collectivités locales. Pour les promotions immobilières, la limite retenue de 36 millions d'euros est évaluée selon la méthode définie par le Comité des Risques de Crédit du Groupe. Ces seuils sont nettement inférieurs aux limites réglementaires en la matière, et même aux limites fixées par les règles internes au Groupe BPCE.

##### ➤ **La révision des dossiers**

Les dossiers d'autorisation de crédits à court terme sont revus au minimum une fois par an. A cette occasion, une analyse des garanties détenues, de leur valeur et de leur validité est réalisée.

#### *1.10.1.4 Simulation de crise relative aux risques de crédit*

Les stress tests ont pour objectif de mesurer la sensibilité des différents portefeuilles en termes de pertes attendues, d'actifs pondérés et d'Exigences en Fonds Propres face à une situation de choc.

Des simulations de crises relatives au risque de crédit sont prises en charge pour les établissements au niveau du Groupe BPCE par la Direction des Risques Groupe.

#### *1.10.1.5 Travaux réalisés en 2011*

Outre les activités inscrites dans la mission et décrites précédemment, en 2011, la filière a participé à :

- la mise en place des outils communautaires qui permettent un pilotage centralisé Groupe de l'ensemble des contreparties clientes et le suivi des limites ;
- la mise en œuvre au sein de l'établissement du Projet Bâle II, base de l'homologation en mode IRBA du Groupe BPCE ;
- diverses études sur le défaut et le provisionnement ;
- des ateliers BPCE de définition de futures normes ;
- la définition et la validation de projets informatiques communautaires.

## 1.10.2 Risques financier

La fonction spécialisée « Risques Financiers » est composée de deux branches : les risques de marché et les risques structurels de bilan.

### 1.10.2.1 Risques de marché

Les Risques de Marché se définissent comme les risques de perte liés aux variations des paramètres de marché.

Les Risques de Marché se décomposent en trois composantes principales :

- le **risque de taux d'intérêt** : risque que fait courir au porteur d'une créance ou d'un titre de dette, une variation des taux d'intérêt ; ce risque peut être spécifique à un émetteur particulier ou à une catégorie particulière d'émetteurs dont la qualité de la signature est dégradée (risque de spread de crédit) ;
- le **risque de change** : risque qui affecte les créances et les titres libellés en devises détenus dans le cadre des activités de marché, du fait des variations du prix de ces devises exprimé en monnaie nationale ;
- le **risque de variation de cours** : risque de prix sur la position détenue sur un actif financier déterminé, en particulier une action.

#### ➤ Organisation du suivi des Risques de Marché (dont risque de change)

Le périmètre concerné par le suivi des risques de marché porte sur l'ensemble des activités de marché, c'est-à-dire les opérations de trésorerie, les activités financières du portefeuille de négociation ainsi que les opérations de placement moyen long terme sur des produits générant des risques de marchés, quel que soit leur classement comptable.

Les activités de ce périmètre ne sont pas intégrées à la fonction de gestion de bilan.

Sur ce périmètre, la **fonction Risques de Marchés de l'Etablissement** assure les missions suivantes :

- l'établissement d'une cartographie des produits et instruments financiers tenue à jour, recensant les risques de marché,
- la mise en œuvre du système de mesure des risques de marché,
- l'instruction des demandes d'investissement et des nouveaux produits de marché,
- le contrôle des positions, de l'affectation au bon portefeuille des risques et des résultats à partir d'un reporting produit selon une fréquence régulière et conforme aux normes Groupe,
- la notification au Comité d'Audit et des Risques du contrôle de 2nd niveau des Risques de Marché,
- le suivi de la mise en œuvre des plans d'action de réduction de risques.

Ces missions sont menées en lien avec la **Direction des Risques Groupe** qui prend en charge, notamment, la définition du système de mesure des Risques de Marché (VaR, Stress tests...), l'examen des modèles de valorisation, des indicateurs de gestion en découlant, des politiques de réfaction de résultats, l'évaluation des performances de ce système (back-testing), la définition du reporting des positions (expositions) et des Risques de Marché aux différents niveaux du Groupe.

#### ➤ Système de mesure et de limite des risques de marché

La Banque Populaire Occitane utilise les systèmes de mesure et de limite des risques de marché définis et mis en œuvre par le Groupe pour ceux qui la concernent. Ces systèmes se basent sur la segmentation du bilan de la banque en plusieurs compartiments et sous-compartiments de gestion :

COMPTE PROPRE	CLIENTELE	FONDS PROPRES			HOLDING
Composé d'actifs financiers qui sont soumis à un suivi spécifique en risques et résultats	Recouvre l'ensemble des opérations réalisées avec la clientèle et celles	Recouvre les fonds propres disponibles excédentaires en liquidité et leur remplacement			Recouvre analytiquement les fonds propres et l'activité de holding
		Investissement financier	Investissement en Capital	Ingénierie Financière	

économiques	négociées pour en couvrir les risques générés (taux, liquidité et change)	Participations locales et filiales
		Capital Risque
		Immobilier hors exploitation

La Banque ayant fait le choix de ne réaliser aucun investissement à titre spéculatif, aucun actif financier n'est logé dans le compartiment Compte Propre et son exposition aux risques de marché reste donc marginale.

Les systèmes de mesure et de limite portent sur

- des indicateurs qualitatifs : listes de produits et de contreparties interbancaires autorisés, suivis spécifiques des produits structurés ainsi que des produits placés en WatchList,
- des indicateurs quantitatifs :
  - La limite en VaR  
Elle porte sur le sous-compartiment « Investissement Financier » du compartiment « Fonds Propres ». Le Groupe a choisi de s'appuyer sur une VaR paramétrique 99% 1 jour (niveau de perte maximale sur 1 jour dans 99% des cas, i.e. la perte quotidienne potentielle n'est supérieure à ce niveau que dans 1% des cas). Le calibrage de la limite a été fixé pour les Banques Populaires à 3 M€ en septembre 2011.
  - la volumétrie  
La limite de volumétrie ne porte que sur les positions du sous-compartiment « Investissement Financier » du compartiment « Fonds Propres ». Le calcul est réalisé semestriellement et la consommation de la limite est suivie en valeur de marché (au fil de l'eau). Cette limite est de 668 M€ au 31 décembre 2011 et les expositions de la banque ne consomment que 11,5% de cette limite.
  - l'allocation d'actifs  
Les limites en allocation d'actifs portent sur les positions du sous-compartiment « Investissement Financier » du compartiment « Fonds Propres »  
Limite gestion alternative : 20% de la limite de volumétrie (consommée à hauteur de 0,5% à fin décembre)  
Limite actions : 10% de la limite de volumétrie (consommée à hauteur de 1,2% à fin décembre)
  - la limite sur le Capital Investissement  
Le capital risque ne doit pas représenter plus de 12% des fonds propres nets au global (Capital Risque développement clientèle + financier) avec un maximum de 2% sur le Capital Risque financier et un critère de diversification sur le Capital Risque financier. Au 31 décembre, la banque respecte l'indicateur global même si elle affiche un léger dépassement sur le capital risque financier.
  - la titrisation  
La limite d'exposition, de 30M€ pour la banque, est largement respectée.
- des suivis spécifiques : les produits structurés ou non basés sur des indices de marché classiques font l'objet de suivis spécifiques à l'attention de l'organe exécutif comme de l'organe délibérant.

Par ailleurs, afin de s'assurer que les bonnes pratiques du rapport Lagarde sont mises en application au sein de l'Etablissement, des contrôles spécifiques sont suivis par la filière Risques. La Direction des Risques Groupe BPCE diligente chaque trimestre un suivi des recommandations Lagarde sur la base d'une grille de contrôle élaborée en central.

#### ➤ Travaux réalisés en 2011

Outre l'ensemble des travaux et des contrôles décrits ci-dessus, la filière Risques Financiers a largement contribué au cours de l'année 2011 à la fiabilisation de l'outil de gestion des opérations financières et a mis en œuvre de nombreux

points de contrôle permettant de valider le respect des niveaux de délégation et des politiques définies ainsi que l'enregistrement des opérations, conformément aux référentiels de Gestion Actif Passif et de Risques de Marché.

#### 1.10.2.2 Risques structurels de bilan

Les Risques Structurels de Bilan se traduisent par un risque de perte, immédiate ou future, lié aux variations des paramètres monétaires ou financiers et à la structure du bilan sur les activités de portefeuille bancaire, hors opérations pour compte propre.

Les Risques structurels de bilan se décomposent en trois composantes principales :

- le **risque de liquidité** : se définit comme le risque pour l'Etablissement de ne pas pouvoir faire face à ses engagements ou de ne pas pouvoir dénouer ou compenser une position en raison de la situation du marché. Le risque de liquidité est associé à l'incapacité pour une société de transformer des avoirs illiquides en avoirs liquides. Le risque de règlement est rattaché au risque de liquidité conformément au chapitre 5 du titre IV du règlement 97-02.
- le **risque de taux d'intérêt global** : se définit comme le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêt du fait de l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan, à l'exception, le cas échéant, des opérations soumises aux risques de marché.
- le **risque de change structurel** : se définit comme le risque qui affecte les créances et les titres libellés en devises détenus dans le cadre du portefeuille bancaire ou des participations, du fait des variations du prix de ces devises exprimé en monnaie nationale. La banque n'a pas vocation à être exposée au risque de change.

#### ➤ Organisation du suivi des risques de la gestion de bilan (liquidité, taux d'intérêt global)

La fonction Risques Financiers exerce le contrôle de second niveau des risques structurels de bilan et assure les missions suivantes :

- le contrôle de la conformité des indicateurs calculés aux normes arrêtées par le Comité de Gestion de Bilan,
- le contrôle du respect des limites à partir des remontées d'informations prescrites,
- le contrôle de la mise en œuvre de plans d'action de réduction de risques ou de retour dans les limites.

L'Etablissement formalise ses contrôles dans un reporting de contrôle des risques de second niveau dans lequel figure la qualité du dispositif d'encadrement des risques, le respect des limites et le suivi du retour dans les limites, ainsi que l'analyse de l'évolution de bilan et des indicateurs de risques.

Ces missions sont menées en lien avec la **Direction des Risques Groupe**, qui est en charge, en lien avec la Direction Finance Groupe, de la définition des éléments suivants :

- les conventions d'ALM soumises au Comité de Gestion de Bilan (lois d'écoulement, séparation trading / banking books, définition des instruments admis en couverture des risques de bilan),
- les indicateurs de suivi, les règles et périodicité de reporting au Comité de Gestion de Bilan,
- les conventions et processus de remontée d'informations,
- les normes de contrôle portant sur la fiabilité des systèmes d'évaluation, sur les procédures de fixation des limites et de gestion des dépassements, sur le suivi des plans d'action,
- le modèle retenu pour l'évaluation des besoins de fonds propres économiques du Groupe concernant les risques structurels de bilan.

## ➤ **Système de mesure et de limite des risques de la gestion de bilan (liquidité, taux d'intérêt)**

L'Établissement est autonome dans sa gestion de bilan dans le cadre normalisé du Référentiel GAP Groupe défini par le Comité GAP Groupe et validé par le Comité des Risques Groupe.

Ainsi, les Établissements partagent les mêmes indicateurs de gestion, les mêmes modélisations de risques intégrant la spécificité de leurs activités et les mêmes règles de limites permettant une consolidation de leurs risques.

Les limites suivies par l'Établissement sont conformes à celles qui figurent dans le Référentiel Gestion Actif-Passif Groupe.

Afin de permettre la consolidation des informations sur des bases homogènes, il a été convenu de développer des scénarios « Groupe » appliqués par tous les établissements.

- **Risque de liquidité**
  - **Gap statique de liquidité :**  
Il s'agit de vérifier que l'établissement équilibre suffisamment ses actifs et ses passifs à long terme pour éviter de se trouver en situation de crise.  
En vision statique, le risque de liquidité se mesure par le rapport des passifs et des actifs résiduels écoulés soit contractuellement, soit conventionnellement, en pas annuel sur un horizon d'analyse de 20 ans. La limite du ratio d'observation du risque de liquidité est de 85%. Cette limite a toujours été respectée en 2011.
  - **ratio de liquidité à un mois**  
Les liquidités disponibles à 1 mois (remboursement des crédits par les clients) doivent être au moins égales aux exigibilités à 1 mois (remboursement des dépôts à la clientèle et des émissions sur le marché). Ce ratio est largement couvert par l'engagement de refinancement accordé par le Groupe.
  - **Exposition JJ-semaine**  
La limite se définit par le minimum entre la capacité de mobilisation de la banque et son droit de tirage auprès de la trésorerie du Groupe.
  - **Gap dynamique de liquidité**  
Les indicateurs permettent d'une part de mesurer la capacité de la banque à faire face à des scénarios de stress de liquidité sur son bilan sur un horizon de trois mois (soumis à limite) et d'autre part d'analyser l'équilibre du Gap dynamique de liquidité (passif – actif) avec prise en compte des prévisions budgétaires et des prévisions financières (non soumis à limite).
- **Risque de taux d'intérêt global**
  - **Gap de taux fixe**  
En vision statique, le risque est mesuré par le solde annuel (ou impasse) de l'écoulement contractuel, ou conventionnel, des postes (passif-actif) à taux fixé rapporté aux Fonds Propres sur un horizon de 10 ans.
  - **Ratio Bâle II**  
Il s'agit de l'actualisation du Gap de taux fixe soumis à un choc de taux à la hausse ou à la baisse et rapporté aux Fonds Propres (limite = 20%). L'horizon de la limite est de 20 ans. Il permet de mesurer la consommation de fonds propres au titre du risque de taux. Il est calculé actuellement par BPCE, et encadré par la limite gap de taux fixé dans la gestion.
  - **Sensibilité de la marge d'intérêts**  
L'analyse porte sur la sensibilité aux taux de la marge d'intérêt avec prise en compte de prévisions commerciales et financières. L'indicateur soumis à limite est la variation maximum de la Marge d'Intérêt par rapport à la Marge d'Intérêt calculée dans le cadre du scénario central. La limite est fixée à 5% sur la 1ère année (sur le scénario le plus défavorable) et à 9 % sur la 2ème année (sur le scénario qui pénalise le plus en cumulé sur les deux années).

## ➤ Travaux réalisés en 2011

Outre le contrôle du suivi des limites précédemment décrites, la filière Risques Financiers a été sollicitée dans le cadre de la mise en place et du suivi de la politique de réduction des actifs financiers issue du plan d'urgence mis en place par le Groupe à la fin de l'été pour faire face à une crise de liquidité.

### 1.10.3 Information financière spécifique (FSF : titrisation, CDO, RMBS, LBO...)

Les produits comportant un risque accru font l'objet d'un rapport trimestriel spécifique auprès de l'organe central BPCE. Cette enquête conforme aux recommandations du Forum de Stabilisation Financière fait apparaître une exposition brute de notre banque limitée à 5 millions d'euros pour ce qui concerne les produits financiers structurés (titrisations).

### 1.10.4 Risques opérationnels

La Charte des Risques Groupe définit les Risques Opérationnels comme les risques de pertes résultant d'une inadaptation ou d'une défaillance imputable aux procédures, aux personnels, aux systèmes internes, à des événements extérieurs.

La définition exclut les seuls risques stratégiques.

#### 1.10.4.1 Organisation du suivi des risques opérationnels

**La fonction Risques Opérationnels de l'Etablissement**, par son action et organisation, contribue à la performance financière et la réduction des pertes, en s'assurant que le dispositif de maîtrise des Risques Opérationnels est fiable et efficace au sein de l'établissement.

L'équipe Risques Opérationnels de l'établissement dispose de son propre réseau de correspondants dans les Directions métiers et utilise l'outil PARO afin d'appliquer les méthodologies diffusées par la Direction des Risques Groupe et de collecter les informations nécessaires à la bonne gestion des Risques Opérationnels.

Cet outil permet :

- l'identification et l'évaluation au fil de l'eau des Risques Opérationnels, permettant de définir le profil de risque de la Banque Populaire Occitane
- la collecte et la gestion au quotidien des incidents générant ou susceptibles de générer une perte ;
- la mise à jour des cotations des risques dans la cartographie et le suivi des plans d'actions.

La Banque Populaire Occitane dispose également via cet outil d'éléments de reporting, et d'un tableau de bord Risques Opérationnels généré trimestriellement sur la base des données collectées.

Enfin, dans le cadre du calcul des exigences de fonds propres, le Groupe BPCE applique, pour le moment, la méthode standard Bâle II. A ce titre, les reportings réglementaires Corep sont produits. Au 31/12/2011 l'exigence en fonds propres à allouer au titre de la couverture du risque opérationnel est de 44,8 M€.

Ces missions sont menées en lien avec la **Direction des Risques Groupe** qui veille à l'efficacité des dispositifs déployés au sein du Groupe et analyse les principaux risques avérés et potentiels identifiés dans les Etablissements, notamment lors du Comité des Risques Opérationnels Groupe.

#### 1.10.4.2 Système de mesure des risques opérationnels

La **fonction Risque Opérationnel de l'Etablissement** est responsable de :

- l'élaboration de dispositifs permettant d'identifier, d'évaluer, de surveiller et de contrôler le risque opérationnel,
- la définition des politiques et des procédures de maîtrise et de contrôle du risque opérationnel,

- la conception et la mise en œuvre du dispositif d'évaluation du risque opérationnel,
- la conception et la mise en œuvre du système de reporting des Risques Opérationnels.

Dans ce cadre, la Filière Risques Opérationnels de la Banque Populaire Occitane a pour principales missions :

- l'identification des Risques Opérationnels,
- l'élaboration d'une cartographie de ces risques par processus et sa mise à jour,
- la centralisation de la collecte des incidents opérationnels et l'estimation de leurs impacts, en coordination avec les métiers.

#### *1.10.4.3 Travaux réalisés en 2011*

Durant l'année 2011, plus de 15 800 incidents ont été collectés pour un montant cumulé non définitif de pertes (certains incidents étant en cours de traitement) de 5 M€. 86% de ces pertes se concentrent sur les macro-processus « Epargne », « Moyens de paiement », « Fiscalité » et « Ressources Humaines ».

En 2011, la Filière s'est attachée à préparer la mise en œuvre du nouvel outil Groupe de cotation des risques et de collecte des pertes. Cette mise en œuvre sera effective en 2012 et s'accompagnera d'un plan de sensibilisation et de formation aux Risques Opérationnels de l'ensemble des unités du Siège, d'une décentralisation de la collecte des pertes et d'une campagne de cotation des risques avec les experts métiers.

Dans le cadre du contrôle permanent des Risques Opérationnels, la filière a aussi poursuivi, en 2011, la mise en place de fiches de contrôle de niveau 1 sur les activités « crédit immobilier », « ingénierie des flux » et « international », notamment.

#### *1.10.5 Risques juridiques / Faits exceptionnels et litiges*

Au cours de l'année 2011 il n'a pas été détecté de risques juridiques majeurs, pouvant avoir un impact financier ou d'image significatif.

Les litiges que la Banque connaît sont liés à la clientèle.

La Banque a provisionné individuellement chaque litige pouvant avoir une incidence financière.

#### *1.10.6 Risques de non-conformité*

La Banque Populaire Occitane met en œuvre les principes définis par la charte de Conformité rendue applicable au sein des établissements du Groupe par la décision du Conseil de Surveillance de BPCE du 7 décembre 2009. Sur ces bases, la filière Conformité contribue au développement de saines pratiques de gestion des Risques de Non-Conformité.

Elle est dotée d'un Responsable Conformité et d'un titulaire de la carte de Responsable du Contrôle des Services d'Investissements (RCSI), délivrée par l'AMF. Cette filière est rattachée hiérarchiquement au Directeur Risques et Conformité

La filière Conformité est systématiquement informée par la filière des Risques Opérationnels de nouveaux Risques de Non-Conformité

En tant que fonction de contrôle permanent de conformité de second niveau, la fonction Conformité entretient par ailleurs des relations étroites avec l'ensemble des fonctions concourant à l'exercice des contrôles internes : Filière Risques de la Direction Risques et Conformité, Direction de l'Audit, Sécurité des Systèmes d'Information.

##### *1.10.6.1 Sécurité financière (LAB, LFT, lutte contre la fraude)*

Ce domaine couvre la prévention et la surveillance de la délinquance financière, notamment la lutte anti-blanchiment, la lutte contre le financement du terrorisme, le respect des embargos et la lutte contre la fraude interne et externe.

Les filières Conformité et Risques échangent régulièrement sur la collecte des pertes réalisées par la fonction Risques Opérationnels. Parmi celles-ci, un intérêt est porté sur les pertes directement affectées à la fraude externe. Sur la base des pertes enregistrées, un suivi trimestriel du macro processus « Fraude » est assuré. L'intérêt est double :

- s'assurer de la maîtrise des pertes liées aux processus de fraude,
- prendre connaissance d'une nouvelle typologie de fraude, le cas échéant, et définir rapidement les dispositions nécessaires à la maîtrise de ce risque.

#### *1.10.6.2 Conformité bancaire*

Ce domaine couvre la conformité avec tous les autres domaines législatifs et réglementaires, bancaires et financiers, la diffusion des normes, la mise en œuvre des processus d'agrément des nouveaux produits conçus et distribués par l'établissement.

Les normes sont intégrées dans les procédures opérationnelles et les Systèmes d'Information. Ces mêmes règles sont utilisées pour définir les contrôles permanents. Le pôle contribue, en outre, à des actions de formation sur son périmètre d'intervention et participe également aux chantiers de mise en Conformité tels que le Dossier Réglementaire Client ou l'Épargne Réglementée.

La fonction Conformité Bancaire est aussi amenée à donner un avis préalable à tout nouveau produit ou processus. Elle s'assure ensuite que ses préconisations sont suivies d'effet.

#### *1.10.6.3 Conformité financière (RCSI) – Déontologie*

Ce domaine couvre la déontologie des activités financières, telle que définie par le règlement général de l'AMF ainsi que, de manière plus large, la prévention des conflits d'intérêts, le respect de la primauté des intérêts du client, le respect des règles de place et des normes professionnelles des métiers bancaires et financiers, et enfin les règlements et normes internes en matière de déontologie. Il comprend la responsabilité du contrôle des services d'investissement.

#### *1.10.6.4 Conformité Assurances*

Ce domaine couvre le suivi de l'immatriculation de l'Etablissement en qualité d'intermédiaire en assurance, la surveillance de la bonne commercialisation des produits d'assurances (transpositions de la réglementation dans les Systèmes d'Information et des Recommandations de l'ACP dans les pratiques commerciales, contrôle des processus de vente et formation des collaborateurs, validation des documents à destination des commerciaux et des publicités à destination des clients, vérification de la déontologie professionnelle).

La Conformité s'assure, dès le début d'année, que le service en charge de la déclaration ORIAS a bien programmé celle-ci. Le récépissé est ensuite archivé.

Les contrôles de l'IARD et prévoyance sont assurés par ABP.

Le suivi de l'assurance emprunteur est délégué à la Direction des Crédits.

Les contrôles de Conformité s'appuient sur une fiche d'étude formalisée à disposition de chaque service afin que la commercialisation soit effectuée selon les préconisations du Groupe.

Les parcours de formation des Conseillers de Clientèles comportent un aspect assurance et obligations. Les Conseillers en Gestion de Patrimoine et les Responsables de Point de Vente passent le niveau 1 de capacité professionnelle en assurance, ce qui leur donne les préalables pour conseiller ou encadrer les équipes. Pour leur part, les Conseillers de Clientèle Professionnelles passent le niveau 2 de capacité professionnelle en assurance.

#### *1.10.6.5 Risques de non-conformité sociale et environnementale*

Le Groupe s'assure de la bonne prise en compte des critères sociaux et environnementaux dans l'activité bancaire afin d'en minimiser les risques de non-conformité ou de réputation. Ces risques sont analysés et suivis par la Direction

développement durable de BPCE, en lien avec la Direction des Risques de BPCE. Un chantier sera lancé en 2012 pour améliorer la prise en compte de ces risques.

#### 1.10.7 Gestion de la continuité d'activité

La Continuité d'Activité du Groupe BPCE est organisée en filière et pilotée par le Directeur de la Sécurité et Continuité d'Activité Groupe (DSCA-G).

Le Responsable Continuité d'Activité Groupe de la DSCA-G assure l'animation de la filière Continuité d'Activité, regroupant les Responsables Plan Continuité d'Activité (RPCA) des Banques Populaires, des Caisses d'Épargne, des GIE informatiques, de Natixis, BPCE et ses filiales.

Les RPCA de chaque Etablissement sont rattachés fonctionnellement au RCA Groupe.

La Banque Populaire Occitane applique la méthode retenue par le Groupe dans le cadre du dossier PHENIX (Plan Homogène contre les Evènements Néfastes et les Incidents extrêmes). La Charte de Continuité d'Activité Groupe (CCAG) qui constitue le cadre de référence de l'ensemble des établissements du Groupe BPCE a été validée au niveau national en avril 2010. Ce document a été ensuite complété par sa déclinaison opérationnelle qui est le Référentiel Groupe de Règles de Continuité d'Activité le 12/05/2011.

##### 1.10.7.1 Dispositif en place

L'organisation mise en place comprend :

- Des structures spécifiques :
  - Une Cellule de Crise Décisionnelle (CCD) au niveau de l'établissement
  - Des Cellules de Crise Opérationnelles (CCO) au niveau des grandes fonctions (Ressources Humaines, Communication, Système d'Information et Logistique)
- Des moyens humains dédiés :
  - Un responsable PCA et son suppléant
  - Un correspondant PCA dans chaque unité opérationnelle et fonctionnelle, ainsi que des correspondants impliqués dans le cadre du Maintien en Condition Opérationnelle (MCO)
- Des moyens matériels :
  - Pour les unités opérationnelles, 3 sites de repli, répartis sur chacun de nos sites centraux d'Albi, Balma et Cahors, offrant des solutions de repli confortables et équipés en matériel opérationnel
  - Les besoins en matériels informatiques complémentaires sont livrables par notre Centrale Informatique Groupe (I-BP) et peuvent être installés par nos services informatiques internes (un par site central)
  - Pour la CCD, 4 sites de repli prévus, 3 dans nos sites centraux et un 4ème dans les locaux d'I-BP à Balma
- Des plans et procédures de secours consignants :
  - Les PCA des fonctions support (Système d'Information, Communication, Ressources Humaines, Logistique et Sécurité)
  - Les PCA des filières et services concernant les activités essentielles

##### 1.10.7.2 Travaux menés en 2011

Au cours de l'exercice 2011, la Banque Populaire Occitane a réalisé deux tests, le premier simulant un incident informatique et logistique sur un de ses sites centraux et le second simulant l'indisponibilité des Systèmes d'Information.

Chacun de ces tests a permis de valider, d'une part, les solutions de continuité élaborées par la Banque et, d'autre part, le caractère opérationnel du Plan de Continuité des Opérations élaboré pour la communauté i-bp.

### 1.10.8 Gestion des risques sociaux et environnementaux

L'évaluation des risques environnementaux et sociaux de notre entité s'effectue dans le cadre des procédures normales d'audit et de contrôle de conformité.

Aucun sinistre majeur n'est à signaler dans ce domaine pour 2011.

### 1.11 Evénements postérieurs à la clôture et perspectives

#### 1.11.1 Les événements postérieurs à la clôture

#### **Pour le groupe BPCE : conclusion des travaux de valorisation des titres de participation BPCE SA**

Les conclusions des travaux de valorisation, dans le contexte de l'arrêté des comptes annuels, ont conduit à constater une dépréciation sur les titres de participation BPCE SA, détenus par les Caisses d'Epargne et les Banques Populaires.

#### **Pour la BP Occitane :**

Au-delà du point ci-dessus, sans effet notable sur la rentabilité ni sur la solidité financière de la Banque Populaire Occitane, aucun événement significatif n'est à signaler depuis la clôture des comptes 2011.

#### 1.11.2 Les perspectives et évolutions prévisibles

#### **Perspectives pour 2012 : vers une sortie de crise progressive ?**

L'amélioration rapide de la gouvernance européenne sera une condition essentielle pour redonner de la confiance aux investisseurs et limiter la période d'attentisme en 2012. Cependant, même en cas de maintien de l'intégrité de la zone euro, qui reste l'hypothèse la plus probable, les perspectives économiques sont entourées de fortes incertitudes. Le mouvement de désendettement à la fois privé et public, amorcé en 2009, devrait continuer de peser relativement longtemps sur la croissance.

En France, le contexte politique (élections présidentielles et législatives) sera, comme toujours, source d'attentisme. Il est déjà très probable que le PIB français connaisse une contraction -au mieux faible- en 2012. Tout dépendra de l'impact du processus d'assainissement budgétaire supplémentaire sur l'activité économique, de l'ampleur du ralentissement du crédit et de la résilience de l'investissement des entreprises, face à un taux de marge historiquement bas et à la dégradation des débouchés, tant intérieurs qu'extérieurs.

Les perspectives pour notre région sont un peu plus optimistes, au moins dans le domaine industriel et les services marchands. Le bâtiment et les travaux publics, en revanche, devraient souffrir d'une moindre activité avec une possible baisse des commandes de la part des collectivités territoriales.

### 1.12 Eléments complémentaires

#### 1.12.1 Activités et résultats des principales filiales

Les sociétés suivantes font partie du périmètre de consolidation de la Banque Populaire Occitane au 31/12/2011 :

- SAS Financière de la Banque Populaire Occitane, détenue à 100 % ;
- SAS Sociétariat de la Banque Populaire Occitane, société de portage de parts sociales de la Banque Populaire Occitane, détenue à 100 % par la SAS Financière de la Banque Populaire Occitane.

Ces sociétés ont été créées en 2006 dans le cadre de l'émission des certificats coopératifs d'investissement souscrits par Natixis.

- Multi-Croissance, société de capital-développement régional détenue à 100% par la Banque Populaire Occitane
- Immo-Carso, société de portage de biens immobiliers loués à i-BP, centrale informatique commune des Banques Populaires, pour son site de Balma

- Socami Occitane, Socama Occitane et Socama Pyrénées-Garonne : sociétés de caution mutuelle, dont l'objet est de garantir les prêts accordés par la Banque Populaire Occitane à ses clients particuliers (Socami) ou artisans (Socama).

Les sociétés consolidées clôturent leurs comptes au 31 décembre. Les comptes ont fait l'objet de retraitement d'homogénéité pour l'application des normes de consolidation IFRS définies par le Groupe BPCE. Les opérations inter-entreprises sont éliminées.

Société	% contrôle	% d'intérêt	Contribution au résultat consolidé part du Groupe (M€)	Méthode de consolidation
Banque Populaire Occitane	Société mère	Société mère	67,6	NA
SAS Financière de la Banque Populaire Occitane + SAS Sociétariat de la Banque Populaire Occitane	100 %	100 %	- 0,4	Intégration globale
Multi-Croissance	100 %	100 %	2,1	Intégration globale
Immo-Carso	100 %	100 %	0,4	Intégration globale
Socami Occitane + Socama Occitane + Socama Pyrénées Garonne	Entités ad-hoc	100 %	- 0,5	Intégration globale

### 1.12.2 Tableau des cinq derniers exercices

Situation financière en fin d'exercice	2007	2008	2009	2010	2011
Capital social (en euros)	188 375 040	188 375 040	260 400 000	323 400 000	323 400 000
Nombre de parts sociales	35 880 960	35 880 960	49 600 000	61 600 000	61 600 000
Nombre de certificats coopératifs d'investissement	8 970 240	8 970 240	12 400 000	15 400 000	15 400 000
<b>Total des titres représentatifs du capital social</b>	<b>44 851 200</b>	<b>44 851 200</b>	<b>62 000 000</b>	<b>77 000 000</b>	<b>77 000 000</b>
Résultat global des opérations effectives (en milliers d'euros)					
Produit net bancaire	384 786	358 473	370 237	358 235	365 705
Résultat avant impôts, amortissements et provisions	141 829	129 875	133 333	106 580	124 125
Impôt sur les bénéfices	26 891	19 896	36 493	39 697	34 675
Résultat après impôts, amortissements et provisions	91 438	73 778	58 098	60 039	67 372
Montant des bénéfices distribués (1)	10 892	10 029	8 653	12 408	13 292
Résultat des opérations réduits à un titre représentatif du capital en euros					
Valeur nominale d'une part sociale ou d'un certificat coopératif d'investissement (2)	4,20	4,20	4,20	4,20	4,20
Résultat après impôt mais avant amortissements et provisions	2,56	2,45	1,56	0,87	1,16
Résultat après impôts, amortissements et provisions	2,04	1,64	0,94	0,78	0,87
Dividende versé à chaque part sociale	0,14	0,15	0,11	0,13	0,14
Dividende versé à chaque certificat coopératif d'investissement	0,65	0,53	0,24	0,30	0,32
Personnel					
Nombre de salariés	2 375	2 369	2 315	2 280	2 305
Masse salariale de l'exercice (en milliers d'euros)	86 797	82 268	82 473	77 416	80 025
Montants versés au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.) (en milliers d'euros)	35 947	38 196	37 611	36 946	38 578

Nota :

(1) Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale du 10 mai 2012

(2) En 2007, la valeur de la part sociale et celle du certificat coopératif d'investissement ont été portées de 4 euros à 4,20 euros par incorporation de réserves

### 1.12.3 Délégations accordées pour les augmentations de capital et leur utilisation

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 mai 2010 a fixé, conformément à l'article 8 des statuts de la Banque, à cinq cent millions d'euros (500 000 000 euros) le plafond maximum du capital social et donné tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour, avec l'autorisation préalable de BPCE, faire porter le capital à ce montant maximum, en une ou plusieurs fois, selon les modalités et dans les délais qu'il jugera opportuns.

Il a été précisé que le montant maximum de la partie variable du capital social dans la limite duquel le capital pouvait librement varier à la hausse soit par émission de parts sociales nouvelles soit par incorporation de réserves selon la réglementation en vigueur était fixé à quatre cent millions d'euros (400 000 000 euros) et que le montant maximum à l'intérieur duquel le capital augmenterait par voie d'émission au nominal de CCI, avec maintien du droit préférentiel de souscription au bénéfice des porteurs de CCI, et à souscrire en numéraire, soit par incorporations de réserves au bénéfice des porteurs de CCI, aux fins de maintien du rapport initial CCI / capital, était quant à lui fixé à cent millions d'euros (100 000 000 euros).

L'Assemblée Générale a donné tous pouvoirs au Conseil d'Administration, dans le cadre du plafond global ci-dessus mentionné, pour arrêter les modalités et conditions de l'augmentation ou des augmentations de capital, et, notamment pour fixer les dates de jouissance des titres (CCI), d'ouverture et de clôture des souscriptions, constater la réalisation de l'augmentation de capital.

Cette autorisation est valable pour une durée de cinq ans à compter de la date de ladite AGE, soit jusqu'au 27 mai 2015.

Nom	Mandats
<b>André Samier</b>	Président du Conseil d'Administration de la Banque Populaire Occitane Président du Conseil de Surveillance de la SAS De SANGOSSE Administrateur Natixis LEASE Administrateur de SAOS SUA Lot-et-Garonne Conseiller Banque de France Agen Administrateur de la Fondation Banque Populaire Occitane
<b>Alain Condaminas</b>	Directeur Général de la Banque Populaire Occitane Administrateur NATIXIS ASSET MANAGEMENT Censeur Conseil de Surveillance BPCE Vice-Président CELAD SAS Administrateur Natixis Interepargne Gérant de la SARL IMMOBILIERE DE L'HERS Président de la Fondation Banque Populaire Occitane
<b>Anne Marie Bleuzet</b>	Administratrice de la BANQUE POPULAIRE OCCITANE Présidente de SAS Meubles Cerezo Gérante des SCI AMGE, GEMA et FAMG Vice-Présidente de la Fédération nationale de l'ameublement Présidente de la chambre régionale ameublement Midi-Pyrénées Présidente de la SAS ESSOR Administrateur de la SA BLEUZET
<b>Alain Bruguière</b>	Administrateur de la Banque Populaire Occitane Administrateur de la Société Immobilière de la Rue d'Alsace Président Directeur Général de la Clinique de l'Union Président Directeur Général de la SA Le Marquisat Président de la SAS AB CONSEIL Gérant de l'EURL 4 B Gérant des SCI RX CENTRALE et SCI PASTEUR Gérant du Groupement Communautaire de Santé Jean PUTOIS
<b>Jacques Carayon</b>	Administrateur de la Banque Populaire Occitane Président du Conseil de Surveillance de Carayon Holding SAS Gérant de Carayon Family Gérant de Carayon Foncier Gérant de Carayon Forêts
<b>Michel Castagné</b>	Vice-Président et administrateur de la Banque Populaire Occitane Président du Conseil de Surveillance Assurances Banque Populaire IARD Vice-Président et administrateur du Conseil d'Administration MAAF Assurances Membre du Conseil de Surveillance MA BANQUE Membre du Conseil de Surveillance de COVEA Membre du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional
<b>Nicole Castan</b>	Administratrice de la BANQUE POPULAIRE OCCITANE Directrice Générale de l'entreprise SAS TIT Trésorière FCE (Femmes chefs d'entreprise) Administrateur Médecine du Travail Déléguée à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Tarn
<b>Serge Crabié</b>	Administrateur de la Banque Populaire Occitane Président de la Chambre Départementale de Métiers et de l'Artisanat du Lot Président de la Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat de Midi-Pyrénées Vice-Président du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional Président du Syndicat des carreleurs du Lot Trésorier de la Maison de l'Artisan Administrateur de la SIAGI Membre de la Commission des Finances de l'assemblée permanente des Chambres de

	Métiers et de l'artisanat
<b>Michel Doligé</b>	Administrateur de la Banque Populaire Occitane Président de NATIXIS COFICINE Administrateur de SCI Media Consulting Investissement Administrateur CCSO (Crédit Commercial du Sud ouest) Président Directeur Général de la SAS CDP DISTRIBUTION Président de la CCI du Gers Vice-président du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional Vice-président de la C.R.C.I. Midi Pyrénées Membre du Conseil Economique et Social Régional Midi Pyrénées Président de la SAS GERSINVEST Vice Président Union Patronale du Gers Membre du comité d'investissement de MULTICROISSANCE Président Gers Développement (Agence Développement Economique du Gers) Trésorier Midi Pyrénées Entreprendre (Agence Développement Economique de la Région)
<b>Bernard Gatimel</b>	Administrateur de la Banque Populaire Occitane Gérant de la holding GB Finances Gérant de GBMP Président de EMP Président de SAB Gérant de GB Ecorénov Gérant de GB Garrousal Gérant de GB Immo Président Syndicat des Entreprises de gros œuvre et de la maçonnerie Président du CFA Pierre Paul Riquet Vice-Président de la Fédération du Bâtiment 31
<b>Philippe Jougla</b>	Administrateur de la Banque Populaire Occitane Président de Multicroissance Gérant de Financière GALAXIE Gérant d'Immobilière GALAXIE Gérant de la SARL CMPJ Gérant de la SC Financière Marcus Président de l'Association des diplômés de l'ESC TOULOUSE Gérant de la SCI des Arts et de la SCI St Sernin
<b>Jean Paul Malrieu</b>	Vice-Président délégué et administrateur de la Banque Populaire Occitane Gérant SARL JPM Distribution Rodez Gérant SCI 15 immobilier, 31 Immobilier, 34 Immobilier, 48 Immobilier, Membre CCI Régionale Midi Pyrénées Vice Président de la CCI de l'Aveyron
<b>Jean-Alain Mariotti</b>	Administrateur de la BANQUE POPULAIRE OCCITANE Président Directeur Général de la SA INFOGER AQUITAINE Actionnaire/Co-gérant des Laboratoires Olivot Mariotti Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Lot-et-Garonne Vice Président de la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie d'Aquitaine Président de la section Aménagement Durable des Territoires du Conseil Economique, Social et Environnemental - Paris Administrateur de la SASP du Sporting Union Agenais Président de Agropole Entreprises Expert près de la Cour d'Appel d'Agen Membre de la Société des Experts chimistes de France Conseiller Banque de France Agen
<b>Jean Louis Marty</b>	Administrateur de la Banque Populaire Occitane Président Chambre de Commerce et d'Industrie Tarn et Garonne Vice Trésorier de la Chambre de Commerce régionale Midi Pyrénées Président CNPA 82
<b>Brigitte Mazars</b>	Administrateur de la Banque Populaire Occitane

	Dirigeante de l'EARL de la Roselle
<b>Michèle Rémy</b>	Présidente de l'Association des Clients et des sociétaires la Banque Populaire Occitane Présidente du Conseil de Surveillance de la SA SODIFA Administratrice de la Fondation Banque Populaire Occitane
<b>Patrick Vinuales</b>	Administrateur de la Banque Populaire Occitane Co-Gérant d'un groupe d'hôtels Vice-Président de l'Union des Métiers de l'Industrie Hôtelière 65 Conseiller Banque de France

#### 1.12.5 Décomposition du solde des dettes fournisseurs par date d'échéance

Les dettes fournisseurs s'élevaient au 31 décembre 2011 à 0,4 million d'euros contre 0,9 millions d'euros au 31 décembre 2010. Leur date d'échéance était inférieure à trois mois au 31 décembre 2011 comme au 31 décembre 2010.

#### 1.12.6 Assemblée générale 2012, statuant sur les comptes de 2011 : projets de résolutions

### **DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

#### **Première Résolution (approbation des comptes) :**

Sur la base du rapport de gestion du Conseil d'administration et après avoir entendu les rapports des Commissaires aux comptes, l'Assemblée approuve sans réserve les comptes de l'exercice 2011 écoulé, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que la gestion de la société telle qu'elle ressort de l'examen desdits comptes et desdits rapports.

En conséquence, elle donne quitus aux administrateurs de leur gestion pour l'exercice écoulé.

#### **Deuxième résolution (affectation du résultat) :**

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration, et décide d'affecter le bénéfice de 67 371 590,71 € de l'exercice de la manière suivante :

Résultat de l'exercice	67 371 590,71
Report à nouveau antérieur	20 000 000,00
<b>Total à affecter après solde du report à nouveau antérieur</b>	<b>87 371 590,71</b>
<b>Affectation</b>	
Réserve légale	3 368 580,00
Dividendes des parts sociales	8 433 460,50
Dividendes des certificats coopératifs d'investissement	4 858 070,00
Réserve statutaire	50 705 620,21
Réserve spéciale CGI, art. 238 bis AB, 3e al.	5 860,00
Report à nouveau	20 000 000,00

L'Assemblée Générale fixe pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, à 3,25% l'an l'intérêt servi aux parts sociales, et à 0,32 €, le dividende distribué pour chacun des 15 400 000 certificats coopératifs d'investissement.

L'intérêt aux parts sociales ouvre intégralement droit à abattement de 40% pour les sociétaires personnes physiques.

Le paiement des intérêts aux parts sociales et du dividende versé aux CCI sera effectué à partir du 14 mai. La totalité de l'intérêt aux parts sociales et du dividende distribué aux CCI est payable en numéraire.

Conformément à la loi, il est rappelé que le montant des distributions effectuées au titre des trois exercices précédents, ainsi que celui des revenus éligibles à la réfaction, ont été les suivants :

Exercices	Montant total des intérêts distribués aux parts	Montant total des dividendes versés aux CCI	Montants éligibles à la réfaction
2008	5 274 501 €	4 754 227 €	5 274 501 €
2009	5 676 729 €	2 976 000 €	5 676 729 €
2010	7 862 400 €	4 545 520 €	7 862 400 €

**Troisième résolution (approbation des comptes consolidés) :**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du groupe et du rapport des Commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés, tels qu'ils lui ont été présentés.

**Quatrième résolution (capital social) :**

L'Assemblée générale prend acte que le capital social s'établit au 31 décembre 2011 à 323 400 000 € et qu'il demeure dans la limite du plafond autorisé par l'Assemblée générale extraordinaire du 27 mai 2010, soit cinq cent millions d'euros (500 000 000 €).

**Cinquième résolution (conventions réglementées) :**

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 du code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve chacune des conventions qui y sont décrites.

**DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

*[NB : dans le respect des textes relatifs au Groupe BPCE, les résolutions portant modification des statuts seront soumises à l'agrément de BPCE SA, organe central du Groupe]*

**Sixième Résolution : (Modification de l'article 3 des statuts)**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, approuve l'extension de l'objet social à l'activité d'intermédiaire en transactions mobilières et immobilières et la modification apportée à l'article 3 des statuts qui en résulte.

Le paragraphe II de l'article 3 sera ainsi libellé :

« La Société a pour objet :

...

*II - La Société peut aussi effectuer toutes opérations connexes visées à l'article L. 311-2 du code monétaire et financier, fournir les services d'investissement prévus aux articles L. 321-1 et L. 321-2 du code précité et exercer toute autre activité permise aux banques par les dispositions légales et réglementaires. A ce titre, elle peut notamment effectuer toutes opérations de courtage d'assurance et plus généralement d'intermédiation en assurance.*

***Elle peut également effectuer, pour le compte de tiers, toute transaction immobilière et mobilière dans le cadre de ses activités d'intermédiaire ou d'entremise, de conseil en gestion de patrimoine et de conseil en investissement.***

... »

### Septième Résolution : (Modification de l'article 30 des statuts)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, approuve la modification de l'article 30 des statuts comme suit :

Ancienne rédaction : « *Les assemblées générales sont convoquées par le conseil d'administration dans les conditions fixées par la loi. Notamment les parts étant nominatives, la convocation peut être faite par lettre ordinaire adressée à chaque sociétaire.*

*Les réunions ont lieu soit au siège social, soit dans tout autre lieu précisé dans la convocation. Le délai entre l'envoi de la lettre de convocation et la date de l'assemblée est de quinze jours au moins. »*

Nouvelle rédaction : « *Les assemblées générales sont convoquées par le conseil d'administration dans les conditions fixées par la loi. Notamment les parts étant nominatives, la convocation peut être faite par lettre ordinaire adressée à chaque sociétaire. **Les convocations pourront également être faites par voie électronique lorsque le sociétaire aura donné son accord par écrit.***

*Les réunions ont lieu soit au siège social, soit dans tout autre lieu précisé dans la convocation. Le délai entre l'envoi de la convocation, par lettre ou par voie électronique et la date de l'assemblée est de quinze jours au moins sur première convocation et de dix jours au moins sur deuxième convocation. »*

### Huitième Résolution : (Modification de l'article 32 des statuts)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, approuve la modification de l'article 32 des statuts comme suit, le reste de l'article restant inchangé :

Ancienne rédaction : « *Les sociétaires peuvent, dans les conditions fixées par les lois et les règlements, adresser leur formule de procuration et de vote par correspondance, concernant toute Assemblée générale, soit sous forme papier, soit sur décision du Conseil d'administration publiée dans la convocation, par télétransmission avec signature électronique sécurisée ou résultant d'un autre procédé fiable d'identification dans les conditions fixées par la réglementation. »*

Nouvelle rédaction : « *Les sociétaires peuvent, dans les conditions fixées par les lois et les règlements, adresser leur formule de procuration et de vote par correspondance, concernant toute Assemblée générale, soit sous forme papier, soit sur décision du Conseil d'administration publiée dans la convocation, par télétransmission **sur le site internet spécialement aménagé à cet effet, avec signature électronique sécurisée ou résultant d'un autre procédé fiable d'identification répondant aux conditions fixées par la réglementation, à savoir l'usage d'un procédé fiable d'identification garantissant le lien de la signature avec le formulaire et pouvant notamment consister en l'usage d'un identifiant et d'un mot de passe.***»

### Neuvième Résolution : (Pouvoirs pour effectuer les formalités)

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de tous extraits ou copies du procès-verbal constatant les présentes décisions, à l'effet d'accomplir les publications légales et toutes les formalités requises.

#### 1.12.7 Tableau de bord des informations sociales et environnementales

Les informations relatives à cette section ont été décrites, dans le détail, dans le corps de ce rapport.

## 2 Etats financiers

### 2.1 Comptes consolidés

2.1.1 Comptes consolidés au 31 décembre N (avec comparatif au 31 décembre N-1)

#### 2.1.1.1 Bilan

<b>ACTIF</b>		
<i>en milliers d'euros</i>	<b>Exercice 2011</b>	<b>Exercice 2010</b>
Caisse, banques centrales	162 355	161 758
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	1	403
Instruments dérivés de couverture	1 218	0
Actifs financiers disponibles à la vente	1 068 799	1 193 650
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 725 240	1 727 014
Prêts et créances sur la clientèle	9 541 601	8 373 227
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	19 021	22 645
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Actifs d'impôts courants	39 225	32 687
Actifs d'impôts différés	50 362	49 522
Comptes de régularisation et actifs divers	127 765	87 446
Actifs non courants destinés à être cédés		
Participation aux bénéfices différée		
Participations dans les entreprises mises en équivalence		
Immeubles de placement	73 466	40 285
Immobilisations corporelles	130 386	132 048
Immobilisations incorporelles	761	823
Ecarts d'acquisition		
<b>Total de l'actif</b>	<b>12 940 200</b>	<b>11 821 508</b>

**PASSIF**

	<b>Exercice 2011</b>	<b>Exercice 2010</b>
<i>en milliers d'euros</i>		
Banques centrales		
Passifs financiers à la juste valeur par résultat		561
Instruments dérivés de couverture	19 935	22 791
Dettes envers les établissements de crédit	2 098 528	1 368 061
Dettes envers la clientèle	8 031 670	7 584 627
Dettes représentées par un titre	713 918	746 337
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		
Passifs d'impôts courants	24 676	34 933
Passifs d'impôts différés	15 970	17 312
Comptes de régularisation et passifs divers	211 022	202 789
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		
Provisions techniques des contrats d'assurance		
Provisions	81 423	86 330
Dettes subordonnées	15 547	14 960
<b>Capitaux propres</b>	<b>1 727 511</b>	<b>1 742 807</b>
<b>Capitaux propres part du groupe</b>	<b>1 727 511</b>	<b>1 742 807</b>
Capital et primes liées	772 475	758 098
Réserves consolidées	724 738	669 628
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	160 897	257 029
Résultat de l'exercice	69 401	58 052
<b>Intérêts minoritaires</b>		
<b>Total du passif</b>	<b>12 940 200</b>	<b>11 821 508</b>

2.1.1.2 *Compte de résultat*

<i>en milliers d'euros</i>	<b>Exercice 2011</b>	<b>Exercice 2010</b>
Intérêts et produits assimilés	432 100	415 611
Intérêts et charges assimilées	(221 075)	(205 657)
Commissions (produits)	170 293	169 298
Commissions (charges)	(20 143)	(19 843)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	672	(1 913)
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	9 717	3 265
Produits des autres activités	8 075	4 765
Charges des autres activités	(6 166)	(8 064)
<b>Produit net bancaire</b>	<b>373 473</b>	<b>357 462</b>
Charges générales d'exploitation	(227 035)	(220 411)
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	(14 118)	(13 243)
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>132 320</b>	<b>123 808</b>
Coût du risque	(28 875)	(30 515)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>103 445</b>	<b>93 293</b>
Gains ou pertes sur autres actifs	(114)	(1 129)
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>103 331</b>	<b>92 164</b>
Impôts sur le résultat	(33 930)	(34 112)
<b>Résultat net</b>	<b>69 401</b>	<b>58 052</b>
Résultat net part du groupe	69 401	58 052
Intérêts minoritaires		

2.1.1.3 *Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres*

<i>en milliers d'euros</i>	<b>Exercice 2011</b>	<b>Exercice 2010</b>
<b>Résultat net</b>	<b>69 401</b>	<b>58 052</b>
Ecarts de conversion		
Variations de valeur des actifs financiers disponibles à la vente	(96 794)	13 612
<i>Variations de valeur de la période affectant les capitaux propres</i>	(96 794)	13 612
<i>Variations de valeur de la période rapportée au résultat</i>	0	
Variations de valeur des instruments dérivés de couverture	0	0
<i>Variations de valeur de la période affectant les capitaux propres</i>		
<i>Variations de valeur de la période rapportée au résultat</i>		
Ecarts actuariels sur régimes à prestations définies		
Quote part de gains et pertes latents comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence	0	0
<i>Variations de valeur de la période affectant les capitaux propres</i>		
<i>Variations de valeur de la période rapportée au résultat</i>		
Impôts	662	(4 215)
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (nets d'impôt)</b>	<b>(96 132)</b>	<b>9 397</b>
<b>Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>(26 731)</b>	<b>67 449</b>
Part du groupe	(26 731)	67 449
Intérêts minoritaires		

2.1.1.4 Tableau de variation des capitaux propres

en milliers d'euros	Capital et primes liées				Réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			Résultat net part du groupe	Total capitaux propres part du groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total capitaux propres consolidés
	Capital	Primes	Actions de préférence	Titres super-subordonnés à durée indéterminée		Réserves de conversion	Variation de juste valeur des instruments					
							Actifs financiers disponibles à la vente	Instruments dérivés de couverture				
<b>Capitaux propres au 1er janvier 2010</b>	<b>241 908</b>	<b>485 000</b>			<b>616 709</b>	<b>246 226</b>	<b>1 410</b>	<b>61 676</b>	<b>1 652 929</b>		<b>1 652 929</b>	
<b>Mouvements liés aux relations avec les actionnaires</b>												
Augmentation de capital	30 581								30 581		30 581	
Reclassement									0		0	
Composante en capitaux propres des plans de paiements sur base d'action									0		0	
Distribution					(8 235)				(8 235)		(8 235)	
Effet des fusions									0		0	
Effet des acquisitions et cessions sur les intérêts minoritaires									0		0	
<b>Sous-total</b>	<b>30 581</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(8 235)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>22 346</b>	<b>0</b>	<b>22 346</b>	
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>						<b>9 396</b>	<b>(3)</b>		<b>9 393</b>		<b>9 393</b>	
<b>Autres variations</b>												
Résultat					61 676			58 052	119 728		119 728	
Fusion SCM		609			(609)				0		0	
Autres variations					87			(61 676)	(61 589)		(61 589)	
<b>Sous-total</b>	<b>0</b>	<b>609</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>61 154</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(3 624)</b>	<b>58 139</b>	<b>0</b>	<b>58 139</b>	
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2010</b>	<b>272 489</b>	<b>485 609</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>669 628</b>	<b>0</b>	<b>255 622</b>	<b>1 407</b>	<b>58 052</b>	<b>0</b>	<b>1 742 807</b>	
Affectation du résultat de l'exercice 2010					58 052			(58 052)	0		0	
<b>Capitaux propres au 1er janvier 2011</b>	<b>272 489</b>	<b>485 609</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>727 680</b>	<b>0</b>	<b>255 622</b>	<b>1 407</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 742 807</b>	
<b>Mouvements liés aux relations avec les actionnaires</b>												
Augmentation de capital	14 377								14 377		14 377	
Reclassement									0		0	
Distribution					(11 147)				(11 147)		(11 147)	
Effet des fusions									0		0	
Effet des variations de périmètre					8 699		3 671		12 370		12 370	
Effet des acquisitions et cessions sur les intérêts minoritaires									0		0	
<b>Sous-total</b>	<b>14 377</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(2 448)</b>	<b>0</b>	<b>3 671</b>	<b>0</b>	<b>15 600</b>	<b>0</b>	<b>15 600</b>	
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>							<b>(99 803)</b>		<b>(99 803)</b>		<b>(99 803)</b>	
<b>Autres variations</b>												
Résultat								69 401	69 401		69 401	
Autres variations					(494)			(494)	(494)		(494)	
<b>Sous-total</b>	<b>0</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(494)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>68 907</b>	<b>0</b>	<b>68 907</b>	
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2011</b>	<b>286 866</b>	<b>485 609</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>724 738</b>	<b>0</b>	<b>159 490</b>	<b>1 407</b>	<b>69 401</b>	<b>0</b>	<b>1 727 511</b>	

2.1.1.5 Tableau des flux de trésorerie

<i>en milliers d'euros</i>	<b>Exercice 2011</b>	<b>Exercice 2010</b>
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>103 331</b>	<b>92 164</b>
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	14 781	13 248
Dépréciation des écarts d'acquisition	0	0
Dotations nettes aux provisions et aux dépréciations	28 164	35 704
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	0	0
Pertes nettes/gains nets sur activités d'investissement	(25 168)	(27 214)
Produits/charges des activités de financement	0	6
Autres mouvements	729 368	26 360
<b>Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts</b>	<b>747 145</b>	<b>48 104</b>
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	1 212 998	250 234
Flux liés aux opérations avec la clientèle	(501 445)	203 849
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs et passifs financiers	(747 041)	(523 276)
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs et passifs non financiers	(236 520)	(247 932)
Impôts versés	(67 299)	(23 428)
<b>Augmentation/(Diminution) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles</b>	<b>(339 307)</b>	<b>(340 553)</b>
<b>Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (A)</b>	<b>511 169</b>	<b>(200 285)</b>
Flux liés aux actifs financiers et aux participations	10 033	(146 506)
Flux liés aux immeubles de placement	(24 295)	(14 809)
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(11 544)	(23 867)
<b>Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B)</b>	<b>(25 806)</b>	<b>(185 182)</b>
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	(10 607)	53 894
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	587	(2 594)
<b>Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement (C)</b>	<b>(10 020)</b>	<b>51 300</b>
<b>Effet de la variation des taux de change (D)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Flux nets de trésorerie et des équivalents de trésorerie (A+B+C+D)</b>	<b>475 343</b>	<b>(334 167)</b>
Caisse et banques centrales	161 728	179 306
Caisse et banques centrales (actif)	161 728	179 306
Banques centrales (passif)		
Opérations à vue avec les établissements de crédit	28 625	345 244
Comptes ordinaires débiteurs (1)	47 810	361 145
Comptes et prêts à vue	0	0
Comptes créditeurs à vue	(19 185)	(15 901)
Opérations de pension à vue	0	0
<b>Trésorerie à l'ouverture</b>	<b>190 353</b>	<b>524 550</b>
Caisse et banques centrales	162 355	161 758
Caisse et banques centrales (actif)	162 355	161 758
Banques centrales (passif)		
Opérations à vue avec les établissements de crédit	503 341	28 625
Comptes ordinaires débiteurs (1)	521 143	47 810
Comptes et prêts à vue	0	0
Comptes créditeurs à vue	(17 802)	(19 185)
Opérations de pension à vue	0	0
<b>Trésorerie à la clôture</b>	<b>665 696</b>	<b>190 383</b>
<b>Variation de la trésorerie nette</b>	<b>475 343</b>	<b>(334 167)</b>

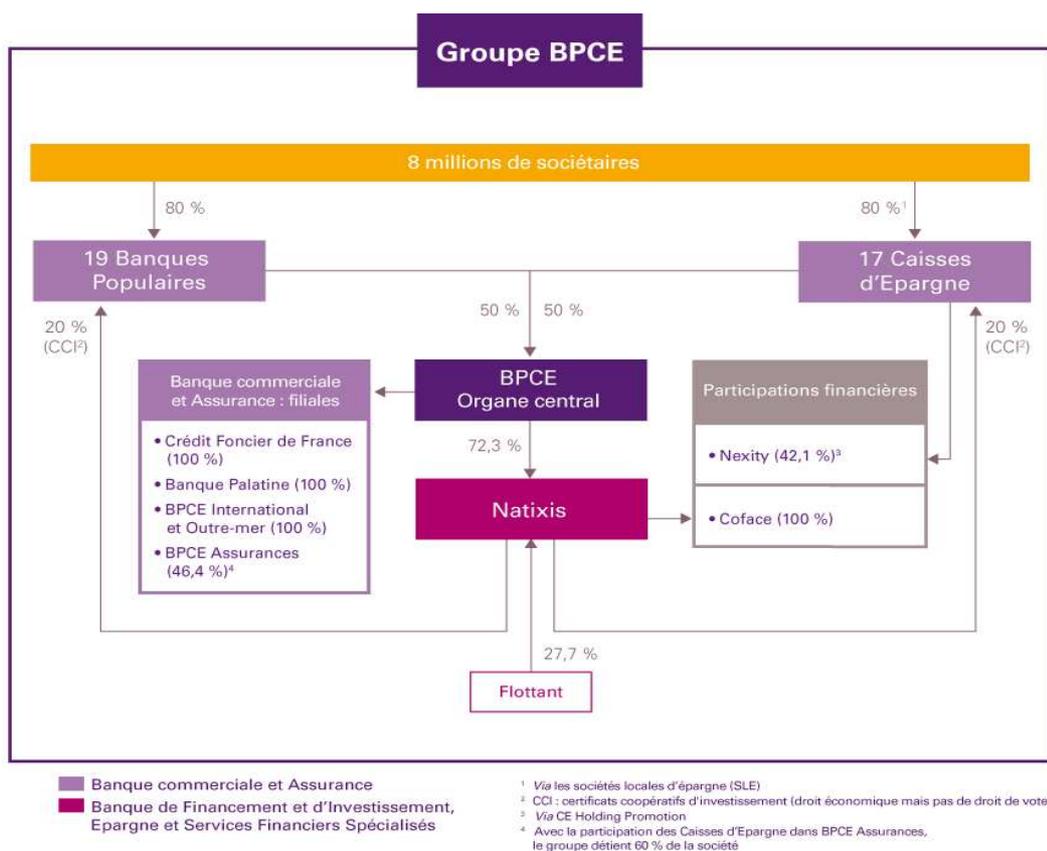
(1) Les comptes ordinaires débiteurs ne comprennent pas les fonds du Livret A et du LDD centralisés à la Caisse des Dépôts

## 2.1.2 Annexe aux comptes consolidés

### 2.1.2.1 Cadre général

## Le Groupe BPCE

Le Groupe BPCE comprend le réseau des Banques Populaires, le réseau des Caisses d'Épargne, l'organe central BPCE et ses filiales.



### Les deux réseaux Banques Populaires et Caisses d'Épargne

Le Groupe BPCE est un groupe coopératif dont les sociétaires sont propriétaires des deux réseaux de banque de proximité : les 19 Banques Populaires et les 17 Caisses d'Épargne. Chacun des deux réseaux est détenteur à parité de BPCE, l'organe central du groupe.

Le réseau des Banques Populaires comprend les Banques Populaires et les sociétés de caution mutuelle leur accordant statutairement l'exclusivité de leur cautionnement.

Le réseau des Caisses d'Épargne comprend les Caisses d'Épargne et de Prévoyance, les sociétés locales d'épargne et la Fédération Nationale des Caisses d'Épargne.

Les Banques Populaires sont détenues à hauteur de 80 % par leurs sociétaires et de 20 % par Natixis via les certificats coopératifs d'investissement (CCI).

Le capital des Caisses d'Épargne est détenu à hauteur de 80 % par les sociétés locales d'épargne (SLE) et de 20 % par Natixis via les CCI. Au niveau local, les SLE sont des entités à statut coopératif dont le capital variable est détenu par

les coopérateurs. Elles ont pour objet d'animer le sociétariat dans le cadre des orientations générales de la Caisse d'Epargne à laquelle elles sont affiliées et elles ne peuvent pas effectuer d'opérations de banque.

## BPCE

Organe central au sens de la Loi bancaire et établissement de crédit agréé comme banque, BPCE a été créé par la Loi n° 2009-715 du 18 juin 2009. BPCE est constitué sous forme de société anonyme à directoire et conseil de surveillance dont le capital est détenu à parité par les 17 Caisses d'Epargne et les 19 Banques Populaires.

Les missions de BPCE s'inscrivent dans la continuité des principes coopératifs des Banques Populaires et des Caisses d'Epargne.

BPCE est notamment chargé d'assurer la représentation des affiliés auprès des autorités de tutelle, de définir la gamme des produits et des services commercialisés, d'organiser la garantie des déposants, d'agréeer les dirigeants et de veiller au bon fonctionnement des établissements du groupe.

En qualité de holding, BPCE exerce les activités de tête de groupe et détient les filiales communes aux deux réseaux dans le domaine de la banque de détail, de la banque de financement et des services financiers et leurs structures de production. Il détermine aussi la stratégie et la politique de développement du groupe.

Les principales filiales de BPCE sont organisées autour de trois grands pôles :

- Natixis, structure cotée détenue à 72 %, qui réunit la Banque de financement et d'investissement, l'épargne et les services financiers ;
- la Banque Commerciale et Assurance (dont le Crédit Foncier, la Banque Palatine et BPCE International et Outre Mer (anciennement Financière Océor)) ;
- les filiales et participations financières.

Parallèlement, dans le domaine des activités financières, BPCE a notamment pour missions d'assurer la centralisation des excédents de ressources et de réaliser toutes les opérations financières utiles au développement et au refinancement du groupe, charge à lui de sélectionner l'opérateur de ces missions le plus efficace dans l'intérêt du groupe. Il offre par ailleurs des services à caractère bancaire aux entités du groupe.

## Mécanisme de garantie

---

Le système de garantie et de solidarité a pour objet, conformément à l'article L.512-107 6 du Code monétaire et financier, de garantir la liquidité et la solvabilité du groupe et des établissements affiliés à BPCE, ainsi que d'organiser la solidarité financière au sein des réseaux des Banques Populaires et des Caisses d'Epargne.

BPCE est chargé de prendre toutes mesures nécessaires pour organiser la garantie de solvabilité du groupe ainsi que de chacun des réseaux, notamment en mettant en œuvre les mécanismes appropriés de solidarité interne du groupe et en créant un fonds de garantie commun aux deux réseaux dont il détermine les règles de fonctionnement, les modalités de déclenchement en complément des fonds des deux réseaux déjà existants ainsi que les contributions des établissements affiliés pour sa dotation et sa reconstitution.

BPCE gère ainsi le Fonds Réseau Banques Populaires, le Fonds Réseau Caisses d'Epargne et de Prévoyance et met en place le Fonds de Garantie Mutuel.

Le **Fonds Réseau Banques Populaires** est constitué d'un dépôt de 450 millions d'euros effectué par les Banques dans les livres de BPCE sous la forme d'un compte à terme d'une durée de dix ans et indéfiniment renouvelable.

Le **Fonds Réseau Caisses d'Epargne et de Prévoyance** fait l'objet d'un dépôt de 450 millions d'euros effectué par les Caisses dans les livres de BPCE sous la forme d'un compte à terme d'une durée de dix ans et indéfiniment renouvelable.

Le **Fonds de Garantie Mutuel** est constitué des dépôts effectués par les Banques Populaires et les Caisses d'Epargne dans les livres de BPCE sous la forme de comptes à terme d'une durée de dix ans et indéfiniment renouvelables. Le montant des dépôts est de 217 millions d'euros au 31 décembre 2011 et le fonds sera abondé chaque année à hauteur de 5 % de la contribution des Banques Populaires, des Caisses d'Epargne et de leurs filiales aux résultats consolidés du groupe.

Le montant total des dépôts effectués auprès de BPCE au titre du Fonds Réseau Banques Populaires, du Fonds Réseau Caisses d'Epargne et de Prévoyance et du Fonds de Garantie Mutuel ne pourra être inférieur à 0,15 % et ne pourra excéder 0,3 % de la somme des Actifs Pondérés du groupe.

Dans les comptes individuels des établissements, la constitution de dépôts au titre du système de garantie et de solidarité se traduit par l'identification d'un montant équivalent au sein d'une rubrique dédiée des capitaux propres.

Les Sociétés de caution mutuelle accordant statutairement l'exclusivité de leur cautionnement à une Banque populaire bénéficient de la garantie de liquidité et de solvabilité de cette dernière avec laquelle elles sont agréées collectivement en application de l'article R.515-1 du Code monétaire et financier.

La liquidité et la solvabilité des Caisses de crédit maritime mutuel sont garanties au premier niveau pour chaque Caisse considérée, par la Banque Populaire qui en est l'actionnaire de référence et l'opératrice au titre de l'adossement technique et fonctionnel de la Caisse à la Banque Populaire d'adossement.

Le Directoire de BPCE a tout pouvoir pour mobiliser les ressources des différents contributeurs sans délai et selon l'ordre convenu, sur la base d'autorisations préalables délivrées à BPCE par les contributeurs.

## Evénements significatifs

---

### Contrôle fiscal

La Banque Populaire Occitane fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur les exercices clos les 31/12/2006, 31/12/2007 et 31/12/2008. Ce contrôle, qui a démarré en septembre 2009, s'est achevé en avril 2010.

L'impact des rectifications de l'administration fiscale et acceptées par la Banque Populaire est intégré dans les comptes au niveau de la ligne « Impôts sur les sociétés du compte de résultat ».

## Evénements postérieurs à la clôture

---

La Banque Populaire Occitane n'a enregistré aucun événement postérieur à la clôture pouvant avoir impact significatif sur les comptes clos le 31 décembre 2011.

### 2.1.2.2 Normes applicables et comparabilité

## Cadre réglementaire

---

Conformément au règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales, le Groupe a établi ses comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011 en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté par l'Union Européenne et applicable à cette date, excluant donc certaines dispositions de la norme IAS 39 concernant la comptabilité de couverture<sup>(3)</sup>.

---

<sup>3</sup> Ce référentiel est disponible sur le site Internet de la Commission européenne à l'adresse suivante : [http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias\\_fr.htm#adopted-commission](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission)

## Référentiel

---

Les normes et interprétations utilisées et décrites dans les états financiers annuels au 31 décembre 2010 ont été complétées par les normes, amendements et interprétations dont l'application est obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2011, et plus particulièrement les amendements à IAS 24 – Informations relatives aux parties liées et les amendements à IFRIC 14 "IAS 19 - Le plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, les exigences de financement minimal et leur interaction".

Les autres normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union Européenne et d'application obligatoire en 2011 n'ont pas d'impact significatif sur les états financiers du groupe.

Enfin, le groupe n'anticipe pas l'application de normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union Européenne lorsque ce choix relève d'une option, sauf mention spécifique.

Il n'est toutefois pas attendu d'impact significatif de l'application de ces normes sur les comptes consolidés du groupe.

Le groupe a par ailleurs mis en place des groupes de travail afin d'évaluer les enjeux et impacts financiers et organisationnels des normes IFRS 9 et IFRS 10, 11 et 12.

## Recours à des estimations

---

La préparation des états financiers exige dans certains domaines la formulation d'hypothèses et d'estimations qui comportent des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Ces estimations utilisant les informations disponibles à la date de clôture font appel à l'exercice du jugement des préparateurs des états financiers.

Les résultats futurs définitifs peuvent être différents de ces estimations.

Au cas particulier de l'arrêté au 31 décembre 2011, les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- la juste valeur des instruments financiers déterminée sur la base de techniques de valorisation (note 4.1.6) ;
- le montant des dépréciations des actifs financiers, et plus particulièrement les dépréciations durables des actifs financiers disponibles à la vente ainsi que les dépréciations sur base individuelle ou calculées sur la base de portefeuilles (note 4.1.7) ;
- les provisions enregistrées au passif du bilan et, plus particulièrement, la provision épargne logement (note 4.5) et les provisions relatives aux contrats d'assurance (note 4.13) ;
- les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraite et avantages sociaux futurs (note 4.10).
- les impôts différés (note 4.12) ;
- les tests de dépréciations des écarts d'acquisition (note 3.4.4).

## Présentation des états financiers consolidés et date de clôture

---

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le format des états de synthèse utilisé est conforme au format proposé par la Recommandation n° 2009 R 04 du 2 juillet 2009 du Conseil national de la comptabilité.

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes au 31 décembre 2011. Les états financiers consolidés du groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011 ont été arrêtés par le conseil d'administration du 19 mars 2012. Ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale du 10 mai 2012.

## Effets de la première application des normes IFRS

---

Les états financiers consolidés du Groupe Banque Populaire Occitane au 31 décembre 2011 sont les premiers états financiers présentés conformément aux normes IFRS tel qu'adoptées dans l'Union Européenne et applicables à cette date. La date de transition du Groupe Banque Populaire Occitane aux normes IFRS est donc le 1er janvier 2010. Les comptes annuels comprennent le bilan, le compte de résultat, le tableau de variation des capitaux propres, le tableau de flux de trésorerie et les annexes.

Les comptes sont présentés avec un comparatif au 31 décembre 2010 pour les éléments des capitaux propres de résultat et du bilan et un comparatif 1er janvier 2010 pour les éléments du bilan et des capitaux propres

La norme IFRS1 s'applique aux entités qui présentent pour la première fois leurs comptes consolidés selon le référentiel IFRS. Les principaux reclassements et retraitements résultant du jeu de normes IFRS applicable en 2010 sont rappelés dans cette présente note, tant sur les capitaux propres, le bilan que le compte de résultat.

Cette norme prévoit une application rétrospective des normes IFRS et une inscription dans les capitaux propres du bilan d'ouverture au 1er janvier 2010, date de transition pour le Groupe A, de l'incidence des changements de principes comptables par rapport aux normes françaises appliquées jusqu'au 31 décembre 2009.

La norme IFRS1 offre cependant sur certains sujets des exemptions facultatives ou obligatoires au principe d'application rétrospective. Le groupe A a retenu les exemptions suivantes :

### Actifs et passifs de filiales, d'entreprises associées et de co-entreprises

Le groupe A est intégré au périmètre de consolidation du Groupe BPCE depuis 2009 qui publie déjà ses états financiers consolidés selon le référentiel IFRS. Le Groupe A a choisi d'évaluer les actifs et les passifs à la valeur comptable retenue dans les états financiers du Groupe BPCE.

### Regroupements d'entreprises

Le groupe a choisi de ne pas retraiter les regroupements d'entreprises antérieurs au 1er janvier 2010 selon les dispositions prévues par la norme IFRS 3 révisé et IAS 27 révisé.

Les écarts d'acquisition résiduels à cette date ne sont plus amortis et font l'objet d'un test de dépréciation. Les actifs et passifs acquis dans le cadre de regroupements d'entreprise antérieurs au 1er janvier 2010 doivent néanmoins répondre aux critères généraux de reconnaissance fixés par les normes IFRS pour figurer en bilan d'ouverture. A titre d'exemple, les actifs incorporels acquis tels que les parts de marché, qui ne sont pas par nature reconnus en normes IFRS, ont été reclassés en écart d'acquisition.

### Comptabilité de couverture

Conformément aux dispositions prévues par IFRS 1, le Groupe a appliqué de façon prospective au 1er janvier 2010 les dispositions relatives à la comptabilité de couverture.

Ainsi, les relations de couverture reconnues en référentiel français, mais non admises en référentiel IFRS n'ont pas été reflétées dans le bilan d'ouverture ; ces opérations ont été comptabilisées comme des opérations effectuées à des fins de transaction.

Les opérations de couverture préexistantes admises en référentiel IFRS ont été comptabilisées dans le bilan d'ouverture comme des opérations de couverture.

## Périmètre de consolidation et méthodes de consolidation

---

### Contrôle exercé par le groupe

Les états financiers consolidés du Groupe incluent les comptes de toutes les entités dont la consolidation a un impact significatif sur les comptes consolidés du groupe et sur lesquelles l'entité consolidante exerce un contrôle ou une influence notable sur la gestion.

Pour apprécier la nature du contrôle exercé par le groupe sur une entité, le périmètre des droits de vote à prendre en considération intègre les droits de vote potentiels dès lors qu'ils sont à tout moment exerçables ou convertibles. Ces droits de vote potentiels peuvent résulter, par exemple, d'options d'achat d'actions ordinaires existantes sur le marché, ou de la conversion d'obligations en actions ordinaires nouvelles, ou encore de bons de souscription d'actions attachés à d'autres instruments financiers. Toutefois, les droits de vote potentiels ne sont pas pris en compte dans la détermination du pourcentage d'intérêt.

### Contrôle exclusif

Le contrôle exclusif s'apprécie par le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise et résulte soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote, soit de la possibilité de désigner ou de révoquer la majorité des membres des organes de direction ou du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles en vertu d'un contrat de gestion ou de clauses statutaires.

### Contrôle conjoint

Le contrôle conjoint est caractérisé par le partage du contrôle entre un nombre limité d'associés ou d'actionnaires, aucun actionnaire n'étant susceptible d'imposer seul ses décisions aux autres, et l'existence d'un accord contractuel prévoyant les modalités d'exercice du contrôle conjoint, à savoir l'accord unanime des parties participant au contrôle lors des décisions stratégiques.

### Influence notable

L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financières et opérationnelles d'une entreprise sans en détenir le contrôle. La situation d'influence notable est présumée lorsque le groupe détient, directement ou indirectement, au moins 20 % des droits de vote.

### Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation résultent de la nature du contrôle exercé par le groupe sur les entités consolidables.

### Intégration globale

Les entreprises sous contrôle exclusif sont consolidées par la méthode de l'intégration globale.

### Intégration proportionnelle

Les entreprises que le groupe contrôle conjointement avec un nombre limité de co-investisseurs sont consolidées par la méthode de l'intégration proportionnelle.

### Mise en équivalence

Les entreprises sur lesquelles le groupe exerce une influence notable sont consolidées par la méthode de la mise en équivalence.

### Cas particulier des entités ad hoc

Les structures juridiques distinctes, créées spécifiquement pour gérer une opération ou un ensemble d'opérations similaires (entités *ad hoc*) sont consolidées dès lors qu'elles sont contrôlées en substance par le groupe, et ce, même en l'absence de lien en capital.

Le contrôle en substance s'apprécie au regard des critères suivants :

- les activités de l'entité sont menées pour le compte exclusif du groupe, de telle sorte que ce dernier en tire des avantages ;
- le groupe détient le pouvoir de décision et de gestion sur les activités courantes de l'entité ou sur les actifs qui la composent ; de tels pouvoirs peuvent avoir été délégués par la mise en place d'un mécanisme d'autopilotage ;
- le groupe a la capacité de bénéficier de la majorité des avantages de l'entité ;
- le groupe est exposé à la majorité des risques relatifs à l'entité.

Sont exclues du périmètre les entités exerçant leur activité dans le cadre d'une relation fiduciaire, avec une gestion pour compte de tiers et dans l'intérêt des différentes parties prenantes. Sont également exclues du périmètre les caisses de retraite et mutuelles des salariés du groupe.

### Cas particulier des activités de capital-investissement

Les normes IAS 28 et IAS 31, traitant des participations dans les entreprises associées et les co-entreprises, reconnaissent les spécificités de l'activité de capital-investissement. Elles autorisent les sociétés exerçant cette activité à ne pas mettre en équivalence leurs participations dont le taux de détention est compris entre 20 % et 50 %, dès lors que ces participations sont classées dans le poste « Actifs financiers à la juste valeur par résultat ».

## Règles de consolidation

---

Les états financiers consolidés sont établis en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions similaires dans des circonstances semblables. Les retraitements significatifs nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués.

### Entité consolidante

L'entité consolidante est constituée de la Banque Populaire Occitane

### Elimination des opérations réciproques

L'effet des opérations internes au groupe sur le bilan et le compte de résultat consolidés a été éliminé. Les dividendes et les plus ou moins-values de cessions d'actifs entre les entreprises intégrées sont également éliminés. Le cas échéant, les moins-values qui traduisent une dépréciation effective sont maintenues.

### Regroupements d'entreprises

### Opérations réalisées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010

Les traitements décrits ci-dessus sont modifiés de la façon suivante par les normes IFRS 3 et IAS 27 révisées :

- Les regroupements entre entités mutuelles sont désormais inclus dans le champ d'application de la norme IFRS 3 ;
- Les coûts directement liés aux regroupements d'entreprises sont désormais comptabilisés dans le résultat de la période ;
- Les compléments de prix sont désormais intégrés dans le coût d'acquisition pour leur juste valeur à la date de prise de contrôle, y compris lorsqu'ils présentent un caractère éventuel. Selon le mode de règlement, les compléments sont comptabilisés en contrepartie :
  - des capitaux propres et les révisions de prix ultérieures ne donneront lieu à aucun enregistrement ;

- ou des dettes et les révisions ultérieures sont comptabilisées en contrepartie du compte de résultat (dettes financières) ou selon les normes appropriées (autres dettes ne relevant pas de la norme IAS 39).
- En date de prise de contrôle d'une entité, les intérêts minoritaires peuvent être évalués :
  - Soit à leur juste valeur (méthode se traduisant par l'affectation d'une fraction de l'écart d'acquisition aux intérêts minoritaires) ;
  - Soit à leur quote-part dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables de l'entité acquise (méthode semblable à celle applicable aux opérations antérieures au 31 décembre 2009).

Le choix entre ces deux méthodes devant être effectué pour chaque regroupement d'entreprises.

Quelque soit le choix retenu lors de la prise de contrôle, les augmentations du pourcentage d'intérêt dans une entité déjà contrôlée seront systématiquement comptabilisées en capitaux propres.

- En date de prise de contrôle d'une entité, l'éventuelle quote-part antérieurement détenue par le groupe doit être réévaluée à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat. De fait, en cas d'acquisition par étape, l'écart d'acquisition est déterminé par référence à la juste valeur à la date de la prise de contrôle.
- Lors de la perte de contrôle d'une entreprise consolidée, la quote-part éventuellement conservée par le groupe doit être réévaluée à sa juste valeur en contrepartie du compte de résultat.

#### 2.1.2.4 Principes comptables et méthodes d'évaluation

## Actifs et passifs financiers

---

### Prêts et créances

Le poste « Prêts et créances » inclut les prêts et créances consentis aux établissements de crédit et à la clientèle ainsi que certains titres non cotés sur un marché actif lorsqu'ils ne sont pas détenus à des fins de transaction (*voir note 4.1.2*).

Les prêts et créances sont enregistrés initialement à leur juste valeur augmentée des coûts directement liés à l'émission et diminués de produits directement attribuables à l'émission. Lors des arrêts ultérieurs, ils sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE).

Le TIE est le taux qui actualise les flux de trésorerie futurs à la juste valeur initiale du prêt. Ce taux inclut les décotes, constatées lorsque les prêts sont octroyés à des conditions inférieures aux conditions de marché, ainsi que les produits et coûts de transaction directement liés à l'émission des prêts et analysés comme un ajustement du rendement effectif du prêt.

Lorsque les prêts sont octroyés à des conditions inférieures aux conditions de marché, une décote correspondant à l'écart entre la valeur nominale du prêt et la somme des flux de trésorerie futurs, actualisés au taux de marché est comptabilisée en diminution de la valeur nominale du prêt. Le taux de marché est le taux qui est pratiqué par la grande majorité des établissements de la place à un moment donné, pour des instruments et des contreparties ayant des caractéristiques similaires.

En cas de restructuration suite aux difficultés financières du débiteur, le prêt fait l'objet d'une décote d'un montant égal à l'écart entre l'actualisation des flux contractuels initialement attendus et l'actualisation des flux futurs attendus de capital et d'intérêt suite à la restructuration. Le taux d'actualisation retenu est le taux d'intérêt effectif initial. Cette décote est inscrite au résultat dans le poste « Coût du risque » et au bilan en diminution de l'encours correspondant. Elle est rapportée au compte de résultat dans la marge d'intérêt selon un mode actuariel sur la durée du prêt.

Les coûts internes retenus dans le calcul du TIE sont les frais variables directement liés à la mise en place des prêts. Le groupe a retenu une position restrictive suivant laquelle seule la partie variable des salaires des chargés d'affaires directement indexée sur la mise en place de crédit est intégrée au TIE. Aucun autre coût interne n'est pris en compte dans le calcul du coût amorti (*à supprimer le cas échéant*)

Les coûts externes consistent essentiellement en commissions versées à des tiers dans le cadre de la mise en place des prêts. Ils sont essentiellement constitués des commissions versées aux apporteurs d'affaires.

Les produits directement attribuables à l'émission des nouveaux prêts sont principalement composés des frais de dossier facturés aux clients, des refacturations de coûts et des commissions d'engagement de financement (s'il est plus probable qu'improbable que le prêt se dénoue). Les commissions perçues sur des engagements de financement qui ne donneront pas lieu à tirage sont étalées de manière linéaire sur la durée de l'engagement.

Les charges et produits relatifs à des prêts d'une durée initiale inférieure à un an sont étalés au prorata temporis sans recalcul du TIE. Pour les prêts à taux variable ou révisable, le TIE est recalculé à chaque refixation du taux.

## Titres

A l'actif, les titres sont classés selon les quatre catégories définies par la norme IAS 39 :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- prêts et créances ;
- actifs financiers disponibles à la vente.

### Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Cette catégorie comprend :

- les actifs et les passifs financiers détenus à des fins de transaction, c'est-à-dire acquis ou émis dès l'origine avec l'intention de les revendre ou de les racheter à brève échéance ;
- et les actifs et les passifs financiers que le groupe a choisi de comptabiliser dès l'origine à la juste valeur par résultat, en application de l'option offerte par la norme IAS 39.  
Les conditions d'application de cette option sont décrites dans la note 4.1.4 « Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option ».

La juste valeur initiale des titres classés dans cette catégorie est déterminée par application du cours offert à l'achat (cours *bid*). En date d'arrêté comptable, ces actifs sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur de la période sont enregistrées dans le poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

### Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

Ce portefeuille comprend les titres à revenu fixe ou déterminable et à échéance fixe que le groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance.

La norme IAS 39 interdit, sauf exceptions limitées, une cession ou un transfert de ces titres avant échéance, sous peine d'entraîner le déclassement de l'ensemble du portefeuille au niveau du groupe et d'interdire l'accès à cette catégorie pendant deux ans. Parmi les exceptions à cette règle, figurent notamment les cas suivants :

- une dégradation importante de la qualité du crédit de l'émetteur ;
- une modification de la réglementation fiscale supprimant ou réduisant de façon significative l'exonération fiscale dont bénéficient les intérêts sur les placements détenus jusqu'à leur échéance ;
- le regroupement d'entreprises majeur ou une sortie majeure (telle que la vente d'un secteur) nécessitant la vente ou le transfert de placements détenus jusqu'à leur échéance pour maintenir la situation existante de l'entité en matière de risque de taux d'intérêt ou sa politique de risque de crédit ;
- un changement des dispositions légales ou réglementaires modifiant de façon significative soit ce qui constitue un placement admissible; soit le montant maximum de certains types de placement, amenant ainsi l'entité à se séparer d'un placement détenu jusqu'à son échéance;
- un renforcement significatif des obligations en matière de capitaux propres qui amène l'entité à se restructurer en vendant des placements détenus jusqu'à leur échéance;
- une augmentation significative de la pondération des risques des placements détenus jusqu'à leur échéance utilisée dans le cadre de la réglementation prudentielle fondée sur les capitaux propres.

Dans les cas exceptionnels de cession décrits ci-dessus, le résultat de cession est enregistré dans le poste "Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente".

Les opérations de couverture de ces titres contre le risque de taux d'intérêt ne sont pas autorisées.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, frais de transaction inclus. Ils sont ensuite valorisés au coût amorti, selon la méthode du TIE, intégrant les primes, décotes et frais d'acquisition s'ils sont significatifs.

### **Prêts et créances**

Le portefeuille de « Prêts et créances » enregistre les actifs financiers non dérivés à revenu fixe ou déterminable qui ne sont pas traités sur un marché actif. Ces actifs ne doivent par ailleurs pas être exposés à un risque de pertes substantielles non lié à la détérioration du risque de crédit.

Certains titres peuvent être classés dans cette catégorie lorsqu'ils ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, qui correspond au nominal augmenté des coûts de transaction et diminué de la décote et des produits de transaction. Ils suivent dès lors les règles de comptabilisation, d'évaluation et de dépréciation des prêts et créances.

Lorsque un actif financier enregistré en prêts et créances est cédé avant son échéance, le résultat de cession est enregistré dans le poste "Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente".

### **Actifs financiers disponibles à la vente**

Cette catégorie comprend les titres qui ne relèvent pas des portefeuilles précédents.

Les titres disponibles à la vente sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction inclus.

En date d'arrêté, ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (sauf pour les titres monétaires en devises, pour lesquels les variations de juste valeur pour la composante change affectent le résultat). Les principes de détermination de la juste valeur sont décrits en note 4.1.6.

En cas de cession, ces variations de juste valeur sont transférées en résultat.

Les revenus courus ou acquis sur les titres à revenu fixe sont enregistrés dans le poste « Produits d'intérêts et assimilés ». Les revenus des titres à revenu variable sont enregistrés dans le poste « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ».

### **Date d'enregistrement des titres**

Les titres sont inscrits au bilan à la date de règlement-livraison.

### **Règles appliquées en cas de cession partielle**

En cas de cession partielle d'une ligne de titres, la méthode « premier entré, premier sorti » est retenue.

### **Instruments de dettes et de capitaux propres émis**

Les instruments financiers émis sont qualifiés d'instruments de dettes ou de capitaux propres selon qu'il existe ou non une obligation contractuelle pour l'émetteur de remettre des liquidités ou un autre actif financier ou encore d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables. Cette obligation doit résulter de clauses et de conditions propres au contrat et pas seulement de contraintes purement économiques.

## Dettes émises

Les dettes émises (qui ne sont pas classées comme des passifs financiers évalués en juste valeur par résultat) sont initialement comptabilisées à leur valeur d'émission, comprenant les frais de transaction, et sont évaluées en date de clôture selon la méthode du coût amorti en utilisant la méthode du TIE.

Ces instruments sont enregistrés au bilan en dettes envers les établissements de crédit, dettes envers la clientèle et dettes représentées par un titre.

## Dettes subordonnées

Les dettes subordonnées se distinguent des créances ou des obligations émises en raison du remboursement qui n'interviendra qu'après le désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des prêts et titres participatifs et des titres super-subordonnés.

Elles sont valorisées selon la méthode du coût amorti.

## Parts sociales

L'interprétation IFRIC 2, consacrée au traitement des parts sociales et instruments assimilés des entités coopératives, précise les dispositions de la norme IAS 32, en rappelant que le droit contractuel d'un membre de demander le remboursement de ses parts ne crée pas automatiquement une obligation pour l'émetteur. La classification comptable est dès lors déterminée après examen des conditions contractuelles.

Selon cette interprétation, les parts de membres sont des capitaux propres si l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement ou s'il existe des dispositions légales ou statutaires interdisant ou limitant fortement le remboursement.

En raison des dispositions statutaires existantes, relatives en particulier au niveau de capital minimum, les parts sociales émises par les entités concernées dans le groupe sont considérées comme des capitaux propres.

## Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

L'amendement de la norme IAS 39 adopté par l'Union européenne le 15 novembre 2005 permet, lors de la comptabilisation initiale, de désigner des actifs et passifs financiers comme devant être comptabilisés à la juste valeur par résultat, ce choix étant irrévocable.

Le respect des conditions fixées par la norme doit être vérifié préalablement à toute inscription d'un instrument en option juste valeur.

L'application de cette option est en effet réservée aux situations suivantes :

### Élimination ou réduction significative d'un décalage de traitement comptable

L'application de l'option permet d'éliminer les distorsions découlant de règles de valorisation différentes appliquées à des instruments gérés dans le cadre d'une même stratégie. Ce traitement s'applique notamment à certains prêts structurés consentis aux collectivités locales.

### Alignement du traitement comptable sur la gestion et la mesure de performance

L'option s'applique dans le cas d'un groupe d'actifs et/ou de passifs géré et évalué à la juste valeur, à condition que cette gestion repose sur une politique de gestion des risques ou une stratégie d'investissement documentée et que le reporting interne s'appuie sur une mesure en juste valeur.

Ce cas trouve notamment à s'appliquer dans le cadre des activités de marché exercées par Natixis.

## Instruments financiers composés comportant un ou plusieurs dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat « hybride », financier ou non, qui répond à la définition d'un produit dérivé. Il doit être extrait du contrat hôte et comptabilisé séparément dès lors que l'instrument hybride n'est pas évalué en juste valeur par résultat et que les caractéristiques économiques et les risques associés du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés au contrat hôte.

L'application de l'option juste valeur est possible dans le cas où le dérivé incorporé modifie substantiellement les flux du contrat hôte et que la comptabilisation séparée du dérivé incorporé n'est pas spécifiquement interdite par la norme IAS 39 (exemple d'une option de remboursement incorporée dans un instrument de dette). L'option permet d'évaluer l'instrument à la juste valeur dans son intégralité, ce qui permet de ne pas extraire ni comptabiliser ni évaluer séparément le dérivé incorporé.

Ce traitement s'applique en particulier à certaines émissions structurées comportant des dérivés incorporés significatifs.

## Instruments dérivés et comptabilité de couverture

Un dérivé est un instrument financier ou un autre contrat qui présente les trois caractéristiques suivantes :

- sa valeur fluctue en fonction de l'évolution d'un taux d'intérêt, du prix d'un instrument financier, du prix d'une marchandise, d'un cours de change, d'un indice de prix ou de cours, d'une notation de crédit ou d'un indice de crédit, ou d'une autre variable, à condition que dans le cas d'une variable non-financière, la variable ne soit pas spécifique à une des parties au contrat (parfois appelée le « sous-jacent ») ;
- il ne requiert aucun placement net initial ou un placement net initial inférieur à celui qui serait nécessaire pour d'autres types de contrats dont on pourrait attendre des réactions similaires aux évolutions des conditions du marché ;
- il est réglé à une date future.

Tous les instruments financiers dérivés sont comptabilisés au bilan en date de négociation pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. A chaque arrêté comptable, ils sont évalués à leur juste valeur quelle que soit l'intention de gestion qui préside à leur détention (transaction ou couverture).

A l'exception des dérivés qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie ou d'investissement net libellé en devises, les variations de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat de la période.

Les instruments financiers dérivés sont classés en deux catégories :

### Dérivés de transaction

Les dérivés de transaction sont inscrits au bilan en « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » et en « Passifs financiers à la juste valeur par résultat ». Les gains et pertes réalisés et latents sont portés au compte de résultat dans le poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

### Dérivés de couverture

Afin de pouvoir qualifier comptablement un instrument dérivé d'instrument de couverture, il est nécessaire de documenter la relation de couverture dès l'initiation (stratégie de couverture, nature du risque couvert, désignation et caractéristiques de l'élément couvert et de l'instrument de couverture). Par ailleurs, l'efficacité de la couverture doit être démontrée à l'origine et vérifiée rétrospectivement.

Les dérivés conclus dans le cadre de relations de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi.

### Couverture de juste valeur

La couverture de juste valeur a pour objectif de réduire le risque de variation de juste valeur d'un actif ou d'un passif du bilan ou d'un engagement ferme (notamment, couverture du risque de taux des actifs et passifs à taux fixe).

La réévaluation du dérivé est inscrite en résultat symétriquement à la réévaluation de l'élément couvert, et ce à hauteur du risque couvert. L'éventuelle inefficacité de la couverture est comptabilisée au compte de résultat dans le poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les intérêts courus du dérivé de couverture sont portés au compte de résultat symétriquement aux intérêts courus de l'élément couvert.

S'agissant de la couverture d'un actif ou d'un passif identifié, la réévaluation de la composante couverte est présentée au bilan dans le même poste que l'élément couvert.

En cas d'interruption de la relation de couverture (décision de gestion, non respect des critères d'efficacité ou vente de l'élément couvert avant échéance), le dérivé de couverture est transféré en portefeuille de transaction. Le montant de la réévaluation inscrit au bilan au titre de l'élément couvert est amorti sur la période restant à courir par rapport à la durée de vie résiduelle de la couverture initiale. Si l'élément couvert est vendu avant l'échéance ou remboursé par anticipation, le montant cumulé de la réévaluation est inscrit au compte de résultat de la période.

### *Couverture de flux de trésorerie*

Les opérations de couverture de flux de trésorerie ont pour objectif la couverture d'éléments exposés aux variations de flux de trésorerie imputables à un risque associé à un élément de bilan ou à une transaction future (couverture du risque de taux sur actifs et passifs à taux variable, couverture de conditions sur des transactions futures (taux fixes futurs, prix futurs, change, etc...)).

La partie efficace des variations de juste valeur du dérivé est inscrite sur une ligne spécifique des gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres, la partie inefficace est comptabilisée au compte de résultat dans le poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les intérêts courus du dérivé de couverture sont portés au compte de résultat dans la marge d'intérêt, symétriquement aux intérêts courus de l'élément couvert.

Les instruments couverts restent comptabilisés selon les règles applicables à leur catégorie comptable.

En cas d'interruption de la relation de couverture (non respect des critères d'efficacité ou vente du dérivé ou disparition de l'élément couvert), les montants cumulés inscrits en capitaux propres sont transférés au fur et à mesure en résultat lorsque la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou rapportés immédiatement en résultat en cas de disparition de l'élément couvert.

### *Cas particuliers de couverture de portefeuilles (macro-couverture)*

#### Documentation en couverture de juste valeur

Certains établissements du groupe documentent leur macro-couverture en couverture de juste valeur, en appliquant les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par l'Union européenne (dite *carve-out*).

La version de la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne ne reprend pas certaines dispositions concernant la comptabilité de couverture qui apparaissent incompatibles avec les stratégies de réduction du risque de taux d'intérêt global mises en œuvre par les banques européennes. Le *carve-out* de l'Union européenne permet en particulier de mettre en œuvre une comptabilité de couverture du risque de taux interbancaire associé aux opérations à taux fixe réalisées avec la clientèle (crédits, comptes d'épargne, dépôts à vue de la clientèle). Les instruments de macro-couverture utilisés par le groupe sont, pour l'essentiel, des *swaps* de taux simples désignés dès leur mise en place en couverture de juste valeur des ressources et des emplois à taux fixe.

Le traitement comptable des dérivés de macro-couverture se fait selon les mêmes principes que ceux décrits précédemment dans le cadre de la micro-couverture de juste valeur.

Dans le cas d'une relation de macro-couverture, la réévaluation de la composante couverte est portée globalement dans le poste « Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux ».

L'efficacité des couvertures est assurée lorsque les dérivés compensent le risque de taux du portefeuille de sous-jacents à taux fixe couverts.

Deux tests d'efficacité sont réalisés :

- un test d'assiette: pour les *swaps* simples désignés de couverture dès leur mise en place, il est vérifié en date de désignation de la relation de couverture, de manière prospective, puis à chaque arrêté, de manière rétrospective, qu'il n'existe pas de sur-couverture ;
- un test quantitatif : pour les autres *swaps*, la variation de juste valeur du swap réel doit compenser la variation de juste valeur d'un swap hypothétique reflétant parfaitement la composante couverte du sous-jacent. Ces tests sont réalisés en date de désignation, de manière prospective, puis à chaque arrêté, de manière rétrospective.

En cas d'interruption de la relation de couverture, cet écart est amorti linéairement sur la durée de couverture initiale restant à courir si le sous-jacent couvert n'a pas été décomptabilisé. Il est constaté directement en résultat si les éléments couverts ne figurent plus au bilan. Les dérivés de macro-couverture peuvent notamment être déqualifiés lorsque le nominal des instruments couverts devient inférieur au nominal des couvertures, du fait notamment des remboursements anticipés des prêts ou des retraits de dépôts.

## Détermination de la juste valeur

### Principes généraux

Les actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat et les actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés à la juste valeur en date de clôture. La juste valeur correspond au montant pour lequel un actif peut être échangé ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normales. Lors de sa comptabilisation initiale, la juste valeur d'un instrument financier est normalement égale au prix de négociation, soit la valeur de la contrepartie versée ou reçue.

Pour les instruments financiers, les prix cotés sur un marché actif constituent la meilleure indication de la juste valeur. Les entités doivent privilégier les cotations sur des marchés actifs lorsque celles-ci existent.

En cas d'absence de cotation, la juste valeur peut être déterminée par une méthodologie appropriée, conforme aux méthodes d'évaluation communément admises sur les marchés financiers, favorisant les paramètres de valorisation observables sur les marchés aux données spécifiques à l'entité.

Enfin, s'il n'existe pas suffisamment de données observables sur les marchés, la juste valeur peut être déterminée par une méthodologie de valorisation reposant sur des modèles internes. Le modèle retenu doit être calibré périodiquement en rapprochant ses résultats des prix de transactions récentes.

### Instruments valorisés à partir de prix cotés (non ajustés) sur un marché actif (niveau 1)

Il s'agit notamment des titres cotés et des dérivés sur marchés organisés, comme les futures et les options, qui se situent dans des zones de liquidité pouvant être démontrées comme telles (marché actif). L'ensemble des transactions négociées par Natixis sur des marchés listés entre dans cette catégorie.

Un marché est considéré comme actif si les cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une Bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire, et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normales.

L'absence de marché actif et de données observables peut être documentée à partir des critères suivants :

- baisse significative du volume des transactions et du niveau d'activité sur le marché ;
- grandes difficultés pour obtenir des cotations ;
- nombre réduit de contributeurs ou pas de contribution des principaux acteurs du marché ;
- forte dispersion des prix disponibles dans le temps entre les différents intervenants de marché ;

- prix éloignés de la valeur intrinsèque de l'actif et/ou écarts importants entre le *bid* et le *ask* (large fourchette de cotation).

Ces critères doivent être adaptés aux caractéristiques des actifs visés et ils peuvent être complétés de tout élément de preuve complémentaire visant à démontrer que l'actif n'est plus coté sur un marché actif. En l'absence de transactions récentes, cette démonstration nécessite en tout état de cause un recours au jugement.

## **Instruments de gré à gré valorisés à partir de modèles reconnus et faisant appel à des paramètres directement ou indirectement observables (niveau 2)**

### *Instruments simples*

Un certain nombre de produits, en particulier les dérivés de gré à gré, swaps de taux standard, accords de taux futurs, caps, floors et options simples sont valorisés à partir de modèle de valorisation. Les valorisations obtenues peuvent s'appuyer sur des paramètres observables et sur des modèles reconnus comme des standards de place (méthode d'actualisation du cash flow futur, technique d'interpolation) pour l'instrument financier concerné.

Pour ces instruments, le caractère répandu des modèles et le caractère observable des paramètres ont été documentés.

### *Instruments complexes*

Certains instruments financiers complexes, et/ou d'échéance longue sont valorisés avec un modèle interne reconnu et utilisant des paramètres de marché calibrés à partir de données observables telles que les courbes de taux, les nappes de volatilité implicite des options, de données résultant de consensus de marché ou à partir de marchés actifs de gré à gré.

Pour l'ensemble de ces instruments, le caractère observable du paramètre a pu être démontré. Au plan méthodologique, l'observabilité des paramètres est basée sur quatre conditions indissociables :

- le paramètre provient de sources externes (via un contributeur reconnu si possible) ;
- le paramètre est alimenté périodiquement ;
- le paramètre est représentatif de transactions récentes ;
- les caractéristiques du paramètre sont identiques à celles de la transaction.

La marge dégagée lors de la négociation de ces instruments financiers est immédiatement comptabilisée en résultat.

La juste valeur des instruments issue de modèles de valorisation est ajustée afin de tenir compte des risques de contrepartie, de modèle, et de paramètre.

Figurent notamment en niveau 2 :

- essentiellement les dérivés simples de gré à gré ;
- les titres non cotés sur un marché actif dont la juste valeur est déterminée sur la base de données de marché observables : ex : utilisation de données de marché issues de sociétés comparables cotées ou méthode de multiple de résultats ;
- les parts d'OPCVM dont la valeur liquidative n'est pas calculée et communiquée quotidiennement mais qui fait l'objet de publications régulières ou pour lesquelles on peut observer des transactions récentes;

## **Instruments de gré à gré valorisés à partir de modèles peu répandus ou utilisant une part significative de paramètres non observables (niveau 3)**

Lorsque les valorisations obtenues ne peuvent s'appuyer sur des paramètres observables ou sur des modèles reconnus comme des standards de place, la valorisation obtenue sera considérée comme non observable.

Les instruments valorisés à partir de modèles spécifiques ou utilisant des paramètres non observables incluent plus particulièrement :

- des produits structurés action multi-sous-jacents, d'option sur fonds, de produits hybrides de taux, de swaps de titrisation, de dérivés de crédit structurés, de produits optionnels de taux ;
- la plupart des instruments issus de titrisations : les tranches de titrisation pour lesquelles il n'existe pas de prix coté sur un marché actif. Ces instruments sont fréquemment valorisés sur la base de prix contributeurs (structureurs par exemple).

## Cas particuliers

### *Juste valeur des instruments financiers comptabilisés au coût amorti*

Pour les instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur au bilan, les calculs effectués représentent la meilleure estimation à la date d'arrêté et sont basés sur des modèles tenant compte d'un certain nombre d'hypothèses.

Dans un certain nombre de cas, la valeur comptable est jugée représentative de la valeur de marché. Il s'agit notamment :

- des actifs et passifs à taux variable pour lesquels les changements d'intérêt n'ont pas d'incidence notable sur la juste valeur, dans la mesure toutefois où la sensibilité au risque de crédit est non significative sur la période ;
- des actifs et passifs financiers à court terme (dont la durée initiale est inférieure ou égale à un an), dans la mesure où la sensibilité au risque de taux et au risque de crédit est non significative sur la période ;
- des passifs exigibles à vue ;
- des opérations relevant d'un marché réglementé (en particulier, les produits d'épargne réglementée) pour lesquelles les prix sont fixés par les pouvoirs publics.

### *Juste valeur du portefeuille de crédits*

La juste valeur des crédits est déterminée sur la base de modèles internes de valorisation consistant à actualiser les flux futurs recouvrables de capital et d'intérêt sur la durée restant à courir au taux de la production du mois pour les prêts de même catégorie et ayant les mêmes maturités. Les options de remboursement anticipé sont prises en compte sous forme d'un ajustement du profil d'amortissement des prêts.

### *Juste valeur des dettes*

Pour les dettes à taux fixe envers les établissements de crédit et la clientèle de durée supérieure à un an, la juste valeur est présumée correspondre à la valeur actualisée des flux futurs au taux de marché en vigueur à la date de clôture.

## Dépréciation des actifs financiers

### Dépréciation des titres

Les titres autres que ceux classés en portefeuille d'actifs financiers à la juste valeur par résultat sont dépréciés individuellement dès lors qu'il existe un indice objectif de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements générateurs de pertes intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif et que ces événements ont un impact sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier qui puisse être estimé de façon fiable.

Les règles de dépréciation sont différentes selon que les titres sont des instruments de capitaux propres ou des instruments de dettes.

Pour les instruments de capitaux propres, une baisse durable ou une diminution significative de la valeur constituent des indicateurs objectifs de dépréciation.

Compte tenu des précisions apportées par l'IFRIC en juillet 2009 et des recommandations des régulateurs boursiers, le groupe a été conduit à réviser les critères qui permettent de caractériser les situations de pertes de valeur pour les instruments de capitaux propres cotés.

Une baisse de plus de 50 % ou depuis plus de 36 mois de la valeur d'un titre par rapport à son coût historique caractérise désormais une situation de dépréciation durable se traduisant par la constatation d'une charge.

Ces critères de dépréciations sont, par ailleurs, complétés par l'examen ligne à ligne des actifs subissant une baisse de plus de 30 % ou depuis plus de 6 mois de leur valeur par rapport à leur coût historique ou en cas d'événements susceptibles de caractériser un déclin significatif ou prolongé. Si le groupe estime que la valeur de l'actif ne pourra être recouvrée en totalité une charge de dépréciation est enregistrée dans ce cas au compte de résultat.

Pour les instruments de capitaux propres non cotés, une analyse qualitative de leur situation est effectuée sur la base des méthodes de valorisation décrites dans la note 4.1.6.

La dépréciation des instruments de capitaux propres est irréversible et ne peut être reprise par résultat. Les pertes sont inscrites dans le poste « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ». Les gains latents subséquents à une dépréciation sont différés en capitaux propres jusqu'à la cession des titres.

Pour les instruments de dettes tels que les obligations ou les titres issus d'une titrisation (ABS, CMBS, RMBS, CDO cash), une dépréciation est constatée lorsqu'il existe un risque de contrepartie avéré.

Les indicateurs de dépréciation utilisés pour les titres de dettes sont, quel que soit leur portefeuille de destination, identiques à ceux retenus dans l'appréciation sur base individuelle du risque avéré des prêts et créances. Pour les TSSDI, une attention particulière est également portée lorsque l'émetteur peut, sous certaines conditions, ne pas payer le coupon ou proroger l'émission au-delà de la date de remboursement prévue.

La dépréciation des instruments de dettes peut être reprise par résultat en cas d'amélioration de la situation de l'émetteur. Ces dépréciations et reprises sont inscrites dans le poste « Coût du risque ».

### Dépréciation des prêts et créances

La norme IAS 39 définit les modalités de calcul et de comptabilisation des pertes de valeur constatées sur les prêts.

Une créance est dépréciée si les deux conditions suivantes sont réunies :

- il existe des indices objectifs de dépréciation sur base individuelle ou sur base de portefeuilles : il s'agit « d'événements déclenchant » ou « événements de pertes » qui identifient un risque de contrepartie et qui interviennent après la comptabilisation initiale des prêts concernés. Au niveau individuel, les critères d'appréciation du caractère avéré d'un risque de crédit incluent l'existence d'impayés depuis plus de trois mois (six mois en matière immobilière et neuf mois pour les créances sur les collectivités territoriales) ou, indépendamment de l'existence d'un impayé, l'existence d'un risque avéré de crédit ou de procédures contentieuses
- ces événements génèrent des pertes avérées (*incurred losses*) sur le montant des flux de trésorerie futurs estimés des prêts et la mesure de ces pertes doit être fiable.

Les dépréciations sont déterminées par différence entre le coût amorti et le montant recouvrable, c'est-à-dire, la valeur actualisée des flux futurs estimés recouvrables en tenant compte de l'effet des garanties. Pour les actifs à court terme (durée inférieure à un an), il n'est pas fait recours à l'actualisation des flux futurs. La dépréciation se détermine de manière globale sans distinction entre intérêts et capital.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte au travers de provisions comptabilisées au passif du bilan.

Deux types de dépréciations sont enregistrés en coût du risque :

- les dépréciations sur base individuelle ;
- les dépréciations sur base de portefeuilles.

### *Dépréciation sur base individuelle*

Elles se calculent sur la base d'échéanciers, déterminés selon les historiques de recouvrement constatés par catégorie de créances. Les garanties sont prises en compte pour déterminer le montant des dépréciations et, lorsqu'une garantie couvre intégralement le risque de défaut, l'encours n'est pas déprécié.

### *Dépréciation sur base de portefeuilles*

Les dépréciations sur base de portefeuilles couvrent les encours non dépréciés au niveau individuel. Conformément à la norme IAS 39, ces derniers sont regroupés dans des portefeuilles de risques homogènes qui sont soumis collectivement à un test de dépréciation.

Les encours des Banques Populaires et des Caisses d'Épargne sont regroupés en ensembles homogènes en termes de sensibilité à l'évolution du risque sur la base du système de notation interne du groupe. Les portefeuilles soumis au test de dépréciation sont ceux relatifs aux contreparties dont la notation s'est significativement dégradée depuis l'octroi et qui sont de ce fait considérés comme sensibles. Ces encours font l'objet d'une dépréciation, bien que le risque de crédit ne puisse être individuellement alloué aux différentes contreparties composant ces portefeuilles et dans la mesure où les encours concernés présentent collectivement une indication objective de perte de valeur.

Le montant de la dépréciation est déterminé en fonction de données historiques sur les probabilités de défaut à maturité et les pertes attendues, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette approche est éventuellement complétée d'une analyse sectorielle ou géographique, reposant généralement sur une appréciation « à dire d'expert » considérant une combinaison de facteurs économiques intrinsèques à la population analysée. La dépréciation sur base de portefeuilles est déterminée sur la base des pertes attendues à maturité sur l'assiette ainsi déterminée.

### **Reclassements d'actifs financiers**

Plusieurs reclassements sont autorisés :

- **Reclassement antérieurs aux amendements des normes IAS 39 et IFRS 7 adoptés par l'Union européenne le 15 octobre 2008 :**

Figurent notamment parmi ces reclassements, les reclassements de titres disponibles à la vente vers la catégorie « Titres détenus jusqu'à l'échéance » :

Tout titre à revenu fixe répondant à la définition des « Titres détenus jusqu'à l'échéance » ayant une maturité définie, peut faire l'objet d'un reclassement dès lors que le groupe modifie son intention de gestion et décide de détenir ce titre jusqu'à son échéance. Le groupe doit par ailleurs avoir la capacité de cette détention jusqu'à maturité.

- **Reclassement autorisés depuis l'amendement des normes IAS 39 et IFRS 7 adoptés par l'Union européenne le 15 octobre 2008 :**

Ce texte définit les modalités des reclassements vers d'autres catégories d'actifs financiers non dérivés à la juste valeur (à l'exception de ceux inscrits en juste valeur sur option) :

- reclassement de titres de transaction vers les catégories « Actifs financiers disponibles à la vente » ou « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance »

Tout actif financier non dérivé peut faire l'objet d'un reclassement dès lors que le groupe est en mesure de démontrer l'existence de « circonstances rares » ayant motivé ce reclassement. L'IASB a, pour mémoire, qualifié la crise financière du second semestre 2008 de « circonstance rare ».

Seuls les titres à revenu fixe ou déterminable peuvent faire l'objet d'un reclassement vers la catégorie « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ». L'établissement doit par ailleurs avoir l'intention et la capacité de détenir ces titres jusqu'à maturité. Les titres inscrits dans cette catégorie ne peuvent être couverts contre le risque de taux d'intérêt

- reclassement de titres de transaction ou de titres disponibles à la vente vers la catégorie « Prêts et créances »

Tout actif financier non dérivé répondant à la définition de « Prêts et créances » et, en particulier, tout titre à revenu fixe non coté sur un marché actif, peut faire l'objet d'un reclassement dès lors que le groupe modifie son intention de gestion et décide de détenir ce titre sur un futur prévisible ou à maturité. Le groupe doit par ailleurs avoir la capacité de cette détention à moyen ou long terme.

Les reclassements sont réalisés à la juste valeur à la date du reclassement, cette valeur devenant le nouveau coût amorti pour les instruments transférés vers des catégories évaluées au coût amorti.

Un nouveau TIE est alors calculé à la date du reclassement afin de faire converger ce nouveau coût amorti vers la valeur de remboursement, ce qui revient à considérer que le titre a été reclassé avec une décote.

Pour les titres auparavant inscrits parmi les actifs financiers disponibles à la vente, l'étalement de la nouvelle décote sur la durée de vie résiduelle du titre sera généralement compensé par l'amortissement de la perte latente figée en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres à la date du reclassement et reprise sur base actuarielle au compte de résultat.

En cas de dépréciation postérieure à la date de reclassement d'un titre auparavant inscrits parmi les actifs financiers disponibles à la vente, la perte latente figée en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres à la date du reclassement est reprise immédiatement en compte de résultat.

### **Décomptabilisation d'actifs ou de passifs financiers**

Un actif financier (ou un groupe d'actifs similaires) est décomptabilisé lorsque les droits contractuels aux flux futurs de trésorerie de l'actif ont expiré ou lorsque ces droits contractuels ainsi que la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de cet actif ont été transférés à un tiers.

Dès lors, un actif ou un passif représentant les droits et obligations créés ou conservés à l'occasion du transfert de l'actif ou du groupe d'actifs est enregistré distinctement.

Lors de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, un gain ou une perte de cession est enregistré dans le compte de résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur de la contrepartie reçue.

Si le contrôle de l'actif financier est maintenu, ce dernier reste inscrit au bilan dans la mesure de l'implication continue du groupe dans cet actif.

Si l'ensemble des conditions de décomptabilisation n'est pas réuni, le groupe maintient l'actif à son bilan et enregistre un passif représentant les obligations nées à l'occasion du transfert de l'actif.

Un passif financier (ou une partie de passif financier) est décomptabilisé seulement lorsqu'il est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, annulée ou arrivée à expiration.

### **Opérations de pension livrée**

Chez le cédant, les titres ne sont pas décomptabilisés. Un passif représentatif de l'engagement de restitution des espèces reçues (titres donnés en pension livrée) est identifié. Cette dette constitue un passif financier enregistré au coût amorti et non à la juste valeur.

Chez le cessionnaire, les actifs reçus ne sont pas comptabilisés mais une créance sur le cédant représentative des espèces prêtées est enregistrée. Le montant décaissé à l'actif est inscrit en titres reçus en pension livrée.

Lors des arrêts suivants, les titres continuent à être évalués chez le cédant suivant les règles de leur catégorie d'origine. La créance est valorisée à son nominal dans la catégorie « Prêts et créances ».

### Opérations de prêts de titres

Les prêts de titres ne peuvent être assimilés à un transfert d'actif financier au sens du référentiel IFRS. Par conséquent, ces opérations ne donnent pas lieu à une décomptabilisation des titres prêtés. Les titres prêtés restent comptabilisés dans leur catégorie comptable d'origine et valorisés conformément à celle-ci. Pour l'emprunteur, les titres empruntés ne sont pas comptabilisés.

## Immeubles de placement

---

Conformément à la norme IAS 40, les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus dans le but d'en retirer des loyers et de valoriser le capital investi.

Le traitement comptable des immeubles de placement est identique à celui des immobilisations corporelles (*voir note 4.3*). La juste valeur est le résultat d'une approche multicritères par capitalisation des loyers au taux du marché et comparaison avec le marché des transactions.

La juste valeur des immeubles de placement du groupe est communiquée sur la base des résultats d'expertises régulières sauf cas particulier affectant significativement la valeur du bien.

Les biens immobiliers en location simple peuvent avoir une valeur résiduelle venant en déduction de la base amortissable.

Les plus ou moins-values de cession d'immeubles de placement sont inscrites en résultat sur la ligne « Produits ou charges nets des autres activités ».

## Immobilisations

---

Ce poste comprend les immobilisations corporelles d'exploitation, les biens mobiliers acquis en vue de la location simple, les immobilisations acquises en location financement et les biens mobiliers temporairement non loués dans le cadre d'un contrat de location financement. Les parts de SCI sont traitées comme des immobilisations corporelles.

Conformément aux normes IAS 16 et IAS 38, une immobilisation corporelle ou incorporelle est comptabilisée en tant qu'actif si :

- il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront à l'entreprise,
- le coût de cet actif peut être évalué de manière fiable.

Les immobilisations d'exploitation sont enregistrées pour leur coût d'acquisition éventuellement augmenté des frais d'acquisition qui leurs sont directement attribuables. Les logiciels créés, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation, sont comptabilisés à leur coût de production, incluant les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.

La méthode de comptabilisation des actifs par composants est appliquée à l'ensemble des constructions.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. La base amortissable tient compte de la valeur résiduelle, lorsque celle-ci est mesurable et significative.

Les immobilisations sont amorties en fonction de la durée de consommation des avantages économiques attendus, qui correspond en général à la durée de vie du bien. Lorsqu'un ou plusieurs composants d'une immobilisation ont une utilisation différente ou procurent des avantages économiques différents, ces composants sont amortis sur leur propre durée d'utilité.

Les durées d'amortissement suivantes ont été retenues pour les Banques Populaires :

Composants	Durée d'utilité
Terrain	Non amortissable
Façades non destructibles	Non amortissable
Façades/couverture / étanchéité	20 à 25 ans
Fondations / ossatures	30 ans
Ravalement	15 à 20 ans
Equipements techniques	5 à 10 ans
Aménagements intérieurs	8-10 ans

Pour les autres catégories d'immobilisations corporelles, la durée d'utilité se situe en général dans une fourchette de 5 à 10 ans.

Les immobilisations font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture d'éventuels indices de pertes de valeur sont identifiés. Dans l'affirmative, la nouvelle valeur recouvrable de l'actif est comparée à la valeur nette comptable de l'immobilisation. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en résultat.

Cette dépréciation est reprise en cas de modification de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de perte de valeur.

Le traitement comptable des immobilisations d'exploitation financées au moyen de contrats de location financement (crédit-bail preneur) est précisé au paragraphe 4.9.

Les actifs donnés en location simple sont présentés à l'actif du bilan parmi les immobilisations corporelles lorsqu'il s'agit de biens mobiliers.

## **Actifs destinés à être cédés et dettes liées**

---

En cas de décision de vendre des actifs non courants avec une forte probabilité pour que cette vente intervienne dans les 12 mois, les actifs concernés sont isolés au bilan dans le poste « Actifs non courants destinés à être cédés ». Les passifs qui leur sont éventuellement liés sont également présentés séparément dans un poste dédié « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ».

Dès lors qu'ils sont classés dans cette catégorie, les actifs non courants cessent d'être amortis et sont évalués au plus bas de leur valeur comptable ou de leur juste valeur minorée des coûts de la vente. Les instruments financiers restent évalués selon les principes de la norme IAS 39.

## **Provisions**

---

Les provisions autres que celles relatives aux engagements sociaux, aux provisions épargne logement, aux risques d'exécution des engagements par signature et aux contrats d'assurance concernent essentiellement les litiges, amendes, risques fiscaux et restructurations.

Les provisions sont des passifs dont l'échéance ou le montant est incertain mais qui peuvent être estimés de manière fiable. Elles correspondent à des obligations actuelles (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, et pour lesquelles une sortie de ressources sera probablement nécessaire pour les régler.

Le montant comptabilisé en provision correspond à la meilleure estimation de la dépense nécessaire au règlement de l'obligation actuelle à la date de clôture.

Les provisions sont actualisées dès lors que l'effet d'actualisation est significatif.

Les dotations et reprises de provisions sont enregistrées en résultat sur les lignes correspondant à la nature des dépenses futures couvertes.

### **Engagements sur les contrats d'épargne logement**

Les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL) sont des produits d'épargne proposés aux particuliers dont les caractéristiques sont définies par la loi de 1965 sur l'épargne logement et les décrets pris en application de cette loi.

Le régime d'épargne logement génère des engagements de deux natures pour les établissements qui le commercialisent :

- l'engagement de devoir, dans le futur, accorder à la clientèle des crédits à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat pour les PEL ou à un taux fonction de la phase d'épargne pour les contrats CEL ;
- l'engagement de devoir rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée pour les PEL ou à un taux fixé chaque semestre en fonction d'une formule d'indexation fixée par la loi pour les contrats de CEL.

Les engagements présentant des conséquences potentiellement défavorables sont évalués pour chacune des générations de plans d'épargne logement, d'une part et pour l'ensemble des comptes épargne logement, d'autre part.

Les risques attachés à ces engagements sont couverts par une provision dont le montant est déterminé par l'actualisation des résultats futurs dégagés sur les encours en risques :

- l'encours d'épargne en risque correspond au niveau d'épargne futur incertain des plans existant à la date de calcul de la provision. Il est estimé statistiquement en tenant compte du comportement des souscripteurs épargnants, pour chaque période future, par différence entre les encours d'épargne probables et les encours d'épargne minimum attendus ;
- l'encours de crédits en risque correspond aux encours de crédits déjà réalisés mais non encore échus à la date de calcul et des crédits futurs estimés statistiquement en tenant compte du comportement de la clientèle et des droits acquis et projetés attachés aux comptes et plans d'épargne logement.

Les résultats des périodes futures sur la phase d'épargne sont déterminés, pour une génération considérée, par différence entre le taux réglementé offert et la rémunération attendue pour un produit d'épargne concurrent.

Les résultats des périodes futures sur la phase de crédit sont déterminés par différence entre le taux fixé à l'ouverture du contrat pour les PEL ou à un taux fonction de la phase d'épargne pour les contrats de CEL et le taux anticipé des prêts à l'habitat non réglementés.

Lorsque la somme algébrique de la mesure des engagements futurs sur la phase d'épargne et sur la phase de crédit d'une même génération de contrats traduit une situation potentiellement défavorable pour le groupe, une provision est constituée, sans compensation entre les générations. Les engagements sont estimés par application de la méthode « Monte-Carlo » pour traduire l'incertitude sur les évolutions potentielles des taux et leurs conséquences sur les comportements futurs modélisés des clients et sur les encours en risque.

La provision est inscrite au passif du bilan et les variations sont enregistrées dans la marge d'intérêt.

### **Produits et charges d'intérêts**

---

Les produits et charges d'intérêt sont comptabilisés dans le compte de résultat pour tous les instruments financiers évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier, de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

Le calcul de ce taux tient compte des coûts et revenus de transaction, des primes et décotes. Les coûts et revenus de transaction faisant partie intégrante du taux effectif du contrat, tels les frais de dossier ou les commissions apporteurs d'affaires, s'assimilent à des compléments d'intérêt.

## **Commissions sur prestations de services**

---

Les commissions sont comptabilisées en résultat, en fonction du type des services rendus et du mode de comptabilisation des instruments financiers auxquels le service rendu est rattaché :

- les commissions rémunérant des services continus sont étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue (commissions sur moyens de paiement, droits de garde sur titres en dépôts, etc.) ;
- les commissions rémunérant des services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat quand la prestation est réalisée (commissions sur mouvements de fonds, pénalités sur incidents de paiements, etc.) ;
- les commissions rémunérant l'exécution d'un acte important sont intégralement comptabilisées en résultat lors de l'exécution de cet acte.

Les commissions faisant partie intégrante du rendement effectif d'un instrument telles que les commissions d'engagements de financement donnés ou les commissions d'octroi de crédits sont comptabilisées et amorties comme un ajustement du rendement effectif du prêt sur la durée de vie estimée de celui-ci. Ces commissions figurent donc parmi les produits d'intérêt et non au poste « Commissions ».

Les commissions de fiducie ou d'activité analogue sont celles qui conduisent à détenir ou à placer des actifs au nom des particuliers, de régime de retraite ou d'autres institutions. La fiducie recouvre notamment les activités de gestion d'actif et de conservation pour compte de tiers.

## **Opérations en devises**

---

Les règles d'enregistrement comptable dépendent du caractère monétaire ou non monétaire des éléments concourant aux opérations en devises réalisées par le groupe.

A la date d'arrêté, les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis au cours de clôture dans la monnaie fonctionnelle de l'entité du groupe au bilan de laquelle ils sont comptabilisés. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte toutefois deux exceptions :

- seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti des actifs financiers disponibles à la vente est comptabilisée en résultat, le complément est enregistré en capitaux propres ;
- les écarts de change sur les éléments monétaires désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en capitaux propres.

Les actifs non monétaires comptabilisés au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction. Les actifs non monétaires comptabilisés à la juste valeur sont évalués au cours de change à la date de clôture. Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat et en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

## **Avantages au personnel**

---

Le groupe accorde à ses salariés différents types d'avantages classés en quatre catégories :

### Avantages à court terme

Les avantages à court terme recouvrent principalement les salaires, congés annuels, intéressement, participation et primes payés dans les douze mois de la clôture de l'exercice et se rattachant à cet exercice.

Ils sont comptabilisés en charge de l'exercice, y compris pour les montants restant dus à la clôture.

### Avantages à long terme

Les avantages à long terme sont des avantages généralement liés à l'ancienneté, versés à des salariés en activité et payés au-delà de douze mois de la clôture de l'exercice. Il s'agit en particulier des primes pour médaille du travail.

Ces engagements font l'objet d'une provision correspondant à la valeur des engagements à la clôture.

Ces derniers sont évalués selon une méthode actuarielle tenant compte d'hypothèses démographiques et financières telles que l'âge, l'ancienneté, la probabilité de présence à la date d'attribution de l'avantage et le taux d'actualisation. Ce calcul opère une répartition de la charge dans le temps en fonction de la période d'activité des membres du personnel (méthode des unités de crédits projetées).

### Indemnités de fin de contrat de travail

Il s'agit des indemnités accordées aux salariés lors de la résiliation de leur contrat de travail avant le départ en retraite, que ce soit en cas de licenciement ou d'acceptation d'un plan de départ volontaire. Les indemnités de fin de contrat de travail font l'objet d'une provision. Celles qui sont versées plus de douze mois après la date de clôture donnent lieu à actualisation.

### Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages au personnel postérieurs à l'emploi recouvrent les indemnités de départ en retraite, les retraites et avantages aux retraités.

Ces avantages peuvent être classés en deux catégories : les régimes à cotisations définies (non représentatifs d'un engagement à provisionner pour l'entreprise) et les régimes à prestations définies (représentatifs d'un engagement à la charge de l'entreprise et donnant lieu à évaluation et provisionnement).

Les engagements sociaux du groupe qui ne sont pas couverts par des cotisations passées en charges et versées à des fonds de retraite ou d'assurance sont provisionnés au passif du bilan.

La méthode d'évaluation utilisée est identique à celle décrite pour les avantages à long terme.

La comptabilisation des engagements tient compte de la valeur des actifs constitués en couverture des engagements et des éléments actuariels non reconnus.

Les écarts actuariels des avantages postérieurs à l'emploi, représentatifs des différences liées aux hypothèses de calcul (départs anticipés, taux d'actualisation, etc.) ou constatées entre les hypothèses actuarielles et les calculs réels (rendement des actifs de couverture, etc.) sont amortis selon la règle dite du « corridor », c'est-à-dire pour la partie qui excède une variation de plus ou moins 10 % des engagements ou des actifs.

La charge annuelle au titre des régimes à prestations définies comprend le coût des services rendus de l'année, le coût financier lié à l'actualisation des engagements, les rendements attendus des actifs de couverture et éventuellement l'amortissement des éléments non reconnus.

### Impôts différés

---

Des impôts différés sont comptabilisés lorsqu'il existe des différences temporelles entre la valeur comptable et la valeur fiscale d'un actif ou d'un passif et quelle que soit la date à laquelle l'impôt deviendra exigible ou récupérable.

Le taux d'impôt et les règles fiscales retenus pour le calcul des impôts différés sont ceux résultant des textes fiscaux en vigueur et qui seront applicables lorsque l'impôt deviendra récupérable ou exigible.

Les impositions différées sont compensées entre elles au niveau de chaque entité fiscale. L'entité fiscale correspond soit à l'entité elle-même, soit au groupe d'intégration fiscale s'il existe. Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que s'il est probable que l'entité concernée a une perspective de récupération sur un horizon déterminé.

Les impôts différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, à l'exception de ceux afférant :

- aux gains et pertes latents sur les actifs financiers disponibles à la vente,
- et aux variations de juste valeur des dérivés désignés en couverture des flux de trésorerie,

pour lesquels les impôts différés correspondants sont enregistrés en gains et pertes latents comptabilisés directement en capitaux propres.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

### 2.1.2.5 Impacts de la conversion aux normes IFRS

## Impacts sur les capitaux propres

### Impacts sur les capitaux propres au 1er janvier 2010

en milliers d'euros	Notes	Capital et primes liées		Réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		Résultat net part du groupe	Total capitaux propres part du groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total capitaux propres consolidés
		Capital	Primes		Variation de juste valeur des instruments					
					Actifs financiers disponibles à la vente	Instruments dérivés de couverture				
<b>Capitaux propres consolidés au 31/12/2009 avant affectation - en normes françaises</b>		<b>239 254</b>	<b>481 326</b>	<b>443 844</b>			<b>61 664</b>	<b>1 226 088</b>		<b>1 226 088</b>
Affectation du résultat de l'exercice 2009				61 664			(61 664)	0		0
<b>Capitaux propres consolidés au 1er janvier 2010 après affectation - en normes françaises</b>		<b>239 254</b>	<b>481 326</b>	<b>505 508</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 226 088</b>		<b>1 226 088</b>
Application du règlement CRC 2009-03 sur l'étalement des frais et commissions	(1)			(13 763)				(13 763)		(13 763)
Changement de modalités de calcul des provisions collectives	(2)			(14 192)				(14 192)		(14 192)
<b>Incidence des changements de méthodes comptables intervenus en 2009</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(27 955)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(27 955)</b>		<b>(27 955)</b>
<b>Capitaux propres consolidés au 1er janvier 2010 après affectation - en normes françaises</b>		<b>239 254</b>	<b>481 326</b>	<b>477 553</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 198 133</b>		<b>1 198 133</b>
Annulation du Fonds pour Risques Bancaires Généraux (FRBG)	(3)			183 797				183 797		183 797
<b>Valorisation en juste valeur de certains instruments financiers</b>	(4)			<b>4 490</b>	<b>254 769</b>	<b>2 150</b>		<b>261 409</b>		<b>261 409</b>
- Juste valeur par résultat				4 490				4 490		4 490
- Juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente					254 769			254 769		254 769
- Couverture de flux de trésorerie						2 150		2 150		2 150
- Couverture de juste valeur								0		0
<b>Autres impacts</b>	(5)	<b>2 654</b>	<b>3 674</b>	<b>12 545</b>	<b>(8 543)</b>	<b>(740)</b>	<b>0</b>	<b>9 590</b>		<b>9 590</b>
Variation de périmètre Sociétés de caution Mutuelle hors FRBG (inclus ligne 3 pour 2 165 m€)		2 654	3 674	2 067	(28)			8 367		8 367
Impôts différés IFRS				5 595	(8 515)	(740)		(3 660)		(3 660)
Autres impacts				4 883				4 883		4 883
<b>Capitaux propres consolidés au 1er janvier 2010 - en normes IFRS applicables en 2010</b>		<b>241 908</b>	<b>485 000</b>	<b>678 385</b>	<b>246 226</b>	<b>1 410</b>	<b>0</b>	<b>1 652 929</b>		<b>1 652 929</b>

## Impacts sur les capitaux propres au 31 décembre 2010

en milliers d'euros	Notes	Capital et primes liées		Réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		Résultat net part du groupe	Total capitaux propres part du groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total capitaux propres consolidés
		Capital	Primes		Variation de juste valeur des instruments					
					Actifs financiers disponibles à la vente	Instruments dérivés de couverture				
<b>Capitaux propres consolidés au 31/12/2010 - en normes françaises</b>		<b>269 645</b>	<b>481 326</b>	<b>488 892</b>			<b>64 936</b>	<b>1 304 799</b>		<b>1 304 799</b>
Annulation du Fonds pour Risques Bancaires Généraux (FRBG)	(3)			184 013				184 013		184 013
<b>Valorisation en juste valeur de certains instruments financiers</b>	(4)			<b>2 003</b>	<b>268 060</b>	<b>2 146</b>	<b>(9 038)</b>	<b>263 171</b>		<b>263 171</b>
- Juste valeur par résultat				2 003			(9 038)	(7 035)		(7 035)
- Juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente					268 060			268 060		268 060
- Couverture de flux de trésorerie						2 146		2 146		2 146
- Couverture de juste valeur								0		0
<b>Autres impacts</b>	(5)	<b>2 844</b>	<b>4 283</b>	<b>(5 280)</b>	<b>(12 438)</b>	<b>(739)</b>	<b>2 154</b>	<b>(9 176)</b>		<b>(9 176)</b>
Variation de périmètre Sociétés de caution Mutuelle (inclus ligne 3 pour 1 545 m€)		2 844	4 283	2 055	192		(546)	8 828		8 828
Impôts différés IFRS				(5 660)	(12 630)	(739)	2 692	(16 337)		(16 337)
Autres impacts				(1 675)			8	(1 667)		(1 667)
<b>Capitaux propres consolidés au 1er janvier 2011 - en normes IFRS applicables en 2010</b>		<b>272 489</b>	<b>485 609</b>	<b>669 628</b>	<b>255 622</b>	<b>1 407</b>	<b>58 052</b>	<b>1 742 807</b>	<b>0</b>	<b>1 742 807</b>

### Commentaires relatifs aux changements de méthodes :

Plusieurs changements de méthode comptable significatifs sont intervenus sur l'exercice 2009 afin d'aligner le référentiel français sur le référentiel IFRS.

#### (1) Application du règlement CRC 2009-03 sur l'étalement des frais et des commissions

En application du règlement CRC 2009-03 du 3 décembre 2009 relatif au traitement des commissions et frais liés à l'octroi ou à l'acquisition d'un concours, le groupe A a constaté un changement de méthode comptable au 1er janvier 2010 au niveau des comptes individuels. Suite à cette modification, les frais et commissions doivent désormais faire l'objet d'un étalement sur une durée à déterminer selon la méthode actuarielle ou la méthode alternative (étalement linéaire ou étalement selon le capital restant dû).

#### (2) Changement de modalités de calcul des provisions collectives

Le calcul des provisions collectives constituait l'une des principales divergences dans les modalités d'application des normes comptables identifiées à l'occasion de la création du Groupe BPCE. Ainsi, les travaux d'harmonisation entrepris ont conduit à la mise en œuvre de nouveaux principes de calcul qui sont à analyser comme des changements de méthodes et à comptabiliser en capitaux propres au 1er janvier 2010.

### Commentaires relatifs à l'incidence de l'adoption des normes IFRS :

#### (3) Fonds pour Risques Bancaires Généraux

La norme relative aux provisions et passifs éventuels (IAS 37) ne reconnaît pas les Fonds pour Risques Bancaires Généraux comme éligibles aux passifs enregistrés par l'entreprise. Les montants correspondants viennent donc augmenter les capitaux propres au 1er janvier 2010. Les dotations et reprises sont éliminées du compte de résultat.

#### (4) Valorisation en juste valeur de certains instruments financiers

En normes françaises, seuls les titres et les dérivés gérés dans le cadre d'une stratégie de transaction sont valorisés en juste valeur avec variations de juste valeur en résultat. En référentiel IFRS, conformément à la norme IAS39, les instruments suivants sont valorisés en juste valeur :

- avec variation de juste valeur en résultat : les dérivés, les instruments couverts, selon une relation de couverture de juste valeur ("FVH - Fair Value Hedge"), à hauteur de leurs composantes couvertes, les actifs porteurs de dérivés incorporés (dès lors que le dérivé n'a pas pu être détaché), les instruments gérés dans le cadre d'une stratégie de trading, etc.
- avec variation de juste valeur en capitaux propres : les titres en portefeuille classés en catégorie «disponible à la vente» ("AFS - Available for sale") et les dérivés de macro-couverture traités en couverture de flux de trésorerie ("CFH - Cash-Flow-Hedge").

#### **(5) Autres**

La ligne « Autres » comprend les éléments suivants :

- l'impact sur les capitaux propres du groupe de l'intégration des sociétés de caution mutuelle à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2010 ;
- les impôts différés liés aux retraitements spécifiques en application des normes IFRS ;
- la ligne « autres impacts » comprenant l'annulation de provisions pour risques et charges non reconnus dans le référentiel IFRS (contrat d'achat à terme, risques clientèle,...) pour un montant net 3 136 K€, une correction sur l'amortissement pour 360 K€ et un impact positif sur le coût amorti lié au changement de méthode de calcul.

### **Transition du bilan consolidé**

---

**Détail des reclassements du bilan consolidé liés aux différences de présentation entre les normes françaises et en normes IFRS**

au 1er janvier 2010	Référentiel français	Actifs à la juste valeur par résultat	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances sur clientèle	Prêts et créances sur Etablissement de crédit	Actifs d'impôts et comptes de régul <sup>o</sup>	Immobilisations	Total reclassements	Présentation IFRS	au 1er janvier 2010
Opérations interbancaires et assimilées	1 515 335				(1 336 029)			(1 336 029)	179 306	Caisse, banques centrales
Prêts et créances sur la clientèle	7 883 788			(7 883 788)				(7 883 788)		
Obligations, actions et autres titres	1 123 915	(1)	(277 905)	(9)	(846 000)			(1 123 915)		
Participations et autres immobilisations financières	588 359		(588 359)					(588 359)		
Immobilisations corporelles et incorporelles	149 050						(149 050)	(149 050)		
Comptes de régularisation et divers	162 015					(162 015)		(162 015)		
		1						1	1	Actifs financiers à la juste valeur par résultat
			866 264					866 264	866 264	Instrument dérivé de couverture
					2 182 029			2 182 029	2 182 029	Actifs financiers disponibles à la vente
				7 883 797				7 883 797	7 883 797	Prêts et créances sur les établissements de crédit
										Prêts et créances sur la clientèle
										Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux
										Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance
						39 086		39 086	39 086	Actifs d'impôts courants
						36 298		36 298	36 298	Actifs d'impôts différés
						86 631		86 631	86 631	Comptes de régularisation et actifs divers
										Actifs non courants destinés à être cédés
										Participation aux bénéfices différée
										Participations dans les entreprises mises en équivalence
							42	42	42	Immeubles de placement
							148 098	148 098	148 098	Immobilisations corporelles
							910	910	910	Immobilisations incorporelles
										Ecart d'acquisition
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>11 422 462</b>								<b>11 422 462</b>	

au 1er janvier 2010	Référentiel français	Dettes envers les établissements de crédit	Passifs d'impôts	FRBG	Total reclassements	Présentation IFRS	au 1er janvier 2010
Opérations interbancaires et assimilées	1 302 795	(1 302 795)			(1 302 795)		Banques centrales
							Passifs financiers à la juste valeur par résultat
		1 302 795			1 302 795	1 302 795	Instruments dérivés de couverture
Dettes envers la clientèle	7 067 292					7 067 292	Dettes envers les établissements de crédit
Dettes représentées par un titre	1 287 887					1 287 887	Dettes envers la clientèle
							Dettes représentées par un titre
							Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux
			29 761		29 761	29 761	Passifs d'impôts courants
			743		743	743	Passifs d'impôts différés
Comptes de régularisation et divers	217 488		(743)		(743)	216 745	Comptes de régularisation et passifs divers
							Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés
Provisions techniques des contrats d'assurance							Provisions techniques des contrats d'assurance
Provisions pour risques et charges	137 756		(29 761)	181 631	151 870	289 626	Provisions
Dettes subordonnées	1 525					1 525	Dettes subordonnées
Fonds pour Risques Bancaires	181 631			(181 631)	(181 631)		
Intérêts minoritaires							
Capitaux propres	1 226 088					1 226 088	Capitaux propres
Capitaux propres part du groupe	1 226 088					1 226 088	Capitaux propres part du groupe
Capital souscrit	239 254					239 254	Capital et primes liées
Primes d'émission	481 326					481 326	
Réserves consolidées et autres	443 844					443 844	Réserves consolidées
							Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres
Résultat de l'exercice	61 664					61 664	Résultat de l'exercice
							Intérêts minoritaires
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>11 422 462</b>					<b>11 422 462</b>	<b>TOTAL PASSIF</b>

### **Ventilation du portefeuille Titres**

La classification du portefeuille Titres est modifiée par la norme IAS39. Les reclassements ont suivi majoritairement les principes suivants :

- Le portefeuille des « actifs financiers à la juste valeur par résultat » enregistre les actifs financiers détenus à des fins de transaction, auxquels s'ajoutent les actifs financiers non dérivés que le Groupe a choisi d'évaluer en juste valeur, par application de l'option proposée par la norme IAS 39.
- La catégorie des « actifs détenus jusqu'à l'échéance » comprend les titres à revenu fixe ou déterminable et à échéance fixe que le groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance. Ces titres sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, puis valorisés au coût amorti. Ils ne peuvent faire l'objet d'une couverture pour risque de taux d'intérêt.
- Le portefeuille de « Prêts et créances » enregistre les actifs financiers non dérivés à revenu fixe ou déterminable qui ne sont pas traités sur un marché actif. Ces actifs ne doivent par ailleurs pas être exposés à un risque de pertes substantielles non lié à la détérioration du risque de crédit.
- Le portefeuille des « actifs disponibles à la vente » est la catégorie par défaut qui n'intègre pas les éléments de portefeuille précédemment décrits. Ils comprennent les titres de placements, certains titres d'investissement, mais également les titres de l'activité de portefeuille, les autres titres détenus à long terme et les titres de participation non consolidés.

### **Instruments dérivés de couverture**

La norme IAS 39 requiert la comptabilisation au bilan de tous les instruments financiers dérivés à leur juste valeur. Pour pouvoir qualifier comptablement un instrument dérivé d'instrument de couverture, il est nécessaire de documenter la relation de couverture ; l'efficacité de la couverture doit être démontrée à l'origine et vérifiée rétrospectivement.

Le Groupe a privilégié le maintien de la qualification des relations de « micro couverture » existantes dans le référentiel français afin de respecter l'intention de gestion initiale et refléter les pratiques métiers dans le référentiel IFRS. Cependant, les règles définies par la norme IFRS 1 sur le traitement des opérations de couverture en date de première application conduisent à transférer en instruments évalués en juste valeur par résultat certains dérivés de micro couverture, en particulier ceux qui couvrent des titres d'investissement, la norme IAS 39 n'autorisant pas la couverture des actifs détenus jusqu'à échéance.

Les éléments faisant l'objet d'une couverture de juste valeur sont réévalués, pour la part relative au risque couvert, à la juste valeur par résultat symétriquement à la réévaluation du dérivé de couverture. Au 1er janvier 2010, ces réévaluations seront enregistrées en capitaux propres. L'inefficacité éventuelle de la couverture sera constatée en résultat.

## Transition du bilan consolidé au 1er janvier 2010

au 1er janvier 2010	Données publiées - Présentation IFRS	Changement de méthodes comptables	Intégration SCM	Retraitements IFRS	Données IFRS
Caisse, banques centrales	179 306				179 306
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	1			5 888	5 889
Instruments dérivés de couverture				310	310
Actifs financiers disponibles à la vente	866 264		1 630	261 688	1 129 582
Prêts et créances sur les établissements de crédit	2 182 029				2 182 029
Prêts et créances sur la clientèle	7 883 797	(27 955)	1 241	20 438	7 877 521
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux					
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance					
Actifs d'impôts courants	39 086				39 086
Actifs d'impôts différés	36 298			7 328	43 626
Comptes de régularisation et actifs divers	86 631		2 883	(34)	89 480
Actifs non courants destinés à être cédés					
Participation aux bénéficiaires différée					
Participations dans les entreprises mises en équivalence					
Immeubles de placement	42				42
Immobilisations corporelles	148 098		3	360	148 461
Immobilisations incorporelles	910				910
Ecarts d'acquisition					
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>11 422 462</b>	<b>(27 955)</b>	<b>5 757</b>	<b>295 978</b>	<b>11 696 242</b>

Banques centrales					
Passifs financiers à la juste valeur par résultat				4 433	4 433
Instruments dérivés de couverture				22 824	22 824
Dettes envers les établissements de crédit	1 302 795		(29 037)		1 273 758
Dettes envers la clientèle	7 067 292				7 067 292
Dettes représentées par un titre	1 287 887			(308)	1 287 579
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux					
Passifs d'impôts courants	29 761				29 761
Passifs d'impôts différés	743			10 988	11 731
Comptes de régularisation et passifs divers	216 745		6 184	(2)	222 927
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés					
Provisions techniques des contrats d'assurance					
Provisions	289 626		4 227	(188 393)	105 460
Dettes subordonnées	1 525		16 023		17 548
Capitaux propres	<b>1 226 088</b>	<b>(27 955)</b>	<b>8 362</b>	<b>446 434</b>	<b>1 652 929</b>
Capitaux propres part du groupe	1 226 088	(27 955)	8 362	446 434	1 652 929
Capital et primes liées	720 580		6 328		726 908
Réserves consolidées	443 844	(27 955)	2 022	198 798	616 709
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				247 636	247 636
Résultat de l'exercice	61 664		12		61 676
Intérêts minoritaires					
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>11 422 462</b>	<b>(27 955)</b>	<b>5 759</b>	<b>295 976</b>	<b>11 696 242</b>

Détail des retraitements

au 1er janvier 2010	Application du règlement CRC 2009-03	Provisions collectives	FRBG	Juste valeur par résultat	Juste valeur - Actifs disponibles à la vente	Couverture de flux de trésorerie	Couverture de juste valeur	Impôts différés	Autres	Total des retraitements
Caisse, banques centrales				5 888						5 888
Actifs financiers à la juste valeur par résultat				(454)						310
Instrument dérivés de couverture				337	261 351	1 077	(313)			261 688
Actifs financiers disponibles à la vente										
Prêts et créances sur les établissements de crédit										
Prêts et créances sur la clientèle	(13 763)	(14 192)			55		20 383			(7 517)
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux										
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance										
Actifs d'impôts courants								7 328		7 328
Actifs d'impôts différés										
Comptes de régularisation et actifs divers									(34)	(34)
Actifs non courants destinés à être cédés										
Participation aux bénéfices différée										
Participations dans les entreprises mises en équivalence										
Immeubles de placement										
Immobilisations corporelles									360	360
Immobilisations incorporelles										
Ecart d'acquisition										
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>(13 763)</b>	<b>(14 192)</b>		<b>5 771</b>	<b>261 406</b>	<b>1 077</b>	<b>20 070</b>	<b>7 328</b>	<b>326</b>	<b>268 023</b>

au 1er janvier 2010	Application du règlement CRC 2009-03	Provisions collectives	FRBG	Juste valeur par résultat	Juste valeur - Actifs disponibles à la vente	Couverture de flux de trésorerie	Couverture de juste valeur	Impôts différés	Autres	Total des retraitements
Banques centrales										
Passifs financiers à la juste valeur par résultat				4 433						4 433
Instruments dérivés de couverture				(619)			23 443			22 824
Dettes envers les établissements de crédit				1 238			(1 238)			
Dettes envers la clientèle										
Dettes représentées par un titre							(308)			(308)
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux										
Passifs d'impôts courants										
Passifs d'impôts différés								10 988		10 988
Comptes de régularisation et passifs divers				(2)						(2)
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés										
Provisions techniques des contrats d'assurance										
Provisions		(4 102)	(183 797)						(494)	(188 393)
Dettes subordonnées									2	2
<b>Capitaux propres</b>	<b>(13 763)</b>	<b>(10 090)</b>	<b>183 797</b>	<b>721</b>	<b>261 406</b>	<b>1 077</b>	<b>(1 827)</b>	<b>(3 660)</b>	<b>818</b>	<b>418 479</b>
Capitaux propres part du groupe	(13 763)	(10 090)	183 797	721	261 406	1 077	(1 827)	(3 660)	818	418 479
Capital et primes liées										
Réserves consolidées	(13 763)	(10 090)	183 797	721	6 665	(1 073)	(1 827)	5 595	818	170 843
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					254 741	2 150		(9 255)		247 636
Résultat de l'exercice										
Intérêts minoritaires										
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>(13 763)</b>	<b>(14 192)</b>		<b>5 771</b>	<b>261 406</b>	<b>1 077</b>	<b>20 070</b>	<b>7 328</b>	<b>326</b>	<b>268 023</b>

## Commentaires sur les retraitements

Les changements de méthodes comptables et les retraitements IFRS sont expliqués en partie 1.2.1 impacts sur les capitaux propres

## Transition du compte de résultat consolidé

### Détail des reclassements du compte de résultat consolidé liés aux différences de présentation entre les normes françaises et en normes IFRS

au 31 décembre 2010	Référentiel français	PNB - Résultat sur portefeuille	PNB - Résultat sur autres activités	Résultat exceptionnel	Autres	Présentation IFRS
Intérêts et produits assimilés	415 439					415 439
Intérêts et charges assimilées	(205 788)				6	(205 782)
Revenu des titres à revenu variable	3 370	(3 370)				
Commissions produits	167 230					167 230
Commissions charges	(20 599)					(20 599)
Résultat du portefeuille de négociation	86				(7)	79
Résultat du portefeuille de placement	1 508	5 322			1	6 831
Autres produits d'exploitation	2 223		2 649			4 872
Autres charges d'exploitation	(8 059)			(5)		(8 064)
Produits nets des autres activités	2 649		(2 649)			
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>358 059</b>	<b>1 952</b>		<b>(5)</b>		<b>360 006</b>
Charges générales d'exploitation	(219 755)			(234)		(219 989)
Dotations aux amort. et prov. sur immo.	(13 247)			5		(13 242)
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>125 057</b>	<b>1 952</b>		<b>(234)</b>		<b>126 775</b>
Coût du risque	(23 916)					(23 916)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>101 141</b>	<b>1 952</b>		<b>(234)</b>		<b>102 859</b>
Résultat des sociétés en équivalence						
Résultat sur actifs immobilisés	823	(1 952)				(1 129)
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT</b>	<b>101 964</b>			<b>(234)</b>		<b>101 730</b>
Résultat exceptionnel	(234)			234		
Impôt sur les bénéfices	(36 794)					(36 794)
Amortissement des écarts d'acquisition						
Dotations / Reprises au FRBG						
Intérêts minoritaires						
<b>RESULTAT NET - PART DU GROUPE</b>	<b>64 936</b>					<b>64 936</b>

## Commentaires sur les reclassements

### Reclassement du résultat sur cession des immobilisations financières

Les résultats de cession sur immobilisations financières présentées en normes françaises sous la rubrique « Gains ou pertes sur actifs immobilisés » sont classés selon les normes IFRS en « Produit net Bancaire » et en « Coût du Risque ».

Les gains ou pertes nets réalisés sur cessions d'actifs corporels et incorporels affectés à l'exploitation du Groupe sont maintenus sous la rubrique « Gains ou pertes sur autres actifs ».

### Reclassement du résultat exceptionnel

Le Groupe a procédé au reclassement des éléments composant le résultat exceptionnel de l'exercice 201 en « charges générales d'exploitation ». En normes IFRS, la notion de résultat exceptionnel n'existe pas.

### Reclassement des autres produits et charges d'exploitation bancaire

Les autres produits et charges d'exploitation bancaire ont fait l'objet d'une ventilation sous les différentes rubriques du « Produit net Bancaire » en fonction de leur nature.

### Transition du compte de résultat consolidé au 31 décembre 2010

au 31 décembre 2010	Données publiées - Présentation IFRS	Intégration SCM	Retraitements IFRS	Données IFRS
Intérêts et produits assimilés	415 439	172		415 611
Intérêts et charges assimilés	(205 782)	117	8	(205 657)
Commissions (produits)	167 230	2 068		169 298
Commissions (charges)	(20 599)	756		(19 843)
Gains /pertes nets/IF en JV par résultat	79		(1 992)	(1 913)
Gains ou pertes sur actifs AFS	6 831	11	(3 577)	3 265
Produits des autres activités	4 872	(554)	447	4 765
Charges des autres activités	(8 064)			(8 064)
<b>Produit Net Bancaire</b>	<b>360 006</b>	<b>2 570</b>	<b>(5 114)</b>	<b>357 462</b>
Charges générales d'exploitation	(219 989)	25	(447)	(220 411)
Dotations aux amort. et aux prov. sur immob. incorp. et corp.	(13 242)	(1)		(13 243)
<b>Résultat Brut d' Exploitation</b>	<b>126 775</b>	<b>2 594</b>	<b>(5 561)</b>	<b>123 808</b>
Coût du risque	(23 916)	(3 130)	(3 469)	(30 515)
<b>Résultat Net d' Exploitation</b>	<b>102 859</b>	<b>(536)</b>	<b>(9 030)</b>	<b>93 293</b>
QP dans le résultat des entreprises MEE	0			0
Gains ou pertes sur autres actifs	(1 129)			(1 129)
Variat.des Ecarts d'acquisition	0			0
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>101 730</b>	<b>(536)</b>	<b>(9 030)</b>	<b>92 164</b>
Impôts sur le résultat	(36 794)	(10)	2 692	(34 112)
Dotations / Reprises au FRBG	0	604	(604)	0
Résultat sur activité abandonnée	0			0
Intérêts minoritaires	0			0
<b>Résultat Net de l'exercice - part groupe</b>	<b>64 936</b>	<b>58</b>	<b>(6 942)</b>	<b>58 052</b>

## Détail des retraitements

au 31 décembre 2010	Décomp- tabilisation des mouvements de FRBG	Juste valeur des actifs et passifs en juste valeur par résultat	Juste valeur des actifs disponibles à la ventes	Inefficacité des couvertures de flux de trésorerie	Inefficacité des couvertures de juste valeur	Impôts différés sur retrai- tements	Autres	Retrai- tements IFRS
Intérêts et produits assimilés							8	8
Intérêts et charges assimilés								
Commissions (produits)								
Commissions (charges)								
Gains /pertes nets/IF en JV par résultat		(1 615)			(377)			(1 992)
Gains ou pertes sur actifs AFS			(3 577)					(3 577)
Produits des autres activités							447	447
Charges des autres activités								
<b>Produit Net Bancaire</b>		<b>(1 615)</b>	<b>(3 577)</b>		<b>(377)</b>		<b>455</b>	<b>(5 114)</b>
Charges générales d'exploitation							(447)	(447)
Dotations aux amort. et aux prov. sur immob. incorp. et corp.								
<b>Résultat Brut d' Exploitation</b>		<b>(1 615)</b>	<b>(3 577)</b>		<b>(377)</b>		<b>8</b>	<b>(5 561)</b>
Coût du risque		(7 032)	3 563					(3 469)
<b>Résultat Net d' Exploitation</b>		<b>(8 647)</b>	<b>(14)</b>		<b>(377)</b>		<b>8</b>	<b>(9 030)</b>
QP dans le résultat des entreprises MEE								
Gains ou pertes sur autres actifs								
Variat. des Ecart. d'acquisition								
<b>Résultat avant impôts</b>		<b>(8 647)</b>	<b>(14)</b>		<b>(377)</b>		<b>8</b>	<b>(9 030)</b>
Impôts sur le résultat						2 692		2 692
Dotations / Reprises au FRBG	(604)							(604)
Résultat sur activité abandonnée								
Intérêts minoritaires								
<b>Résultat Net de l'exercice - part groupe</b>	<b>(604)</b>	<b>(8 647)</b>	<b>(14)</b>		<b>(377)</b>	<b>2 692</b>	<b>8</b>	<b>(6 942)</b>

## Commentaires sur les retraitements

Les changements de méthodes comptables et les retraitements IFRS sont expliqués en partie 1.2.1 impacts sur les capitaux propres

## Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Ces actifs et passifs sont constitués des opérations négociées à des fins de transaction, y compris les instruments financiers dérivés, et de certains actifs et passifs que le groupe a choisi de comptabiliser à la juste valeur, dès la date de leur acquisition ou de leur émission, au titre de l'option offerte par la norme IAS 39.

### Actifs financiers à la juste valeur par résultat

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2011			31/12/2010		
	Transaction	Sur option	Total	Transaction	Sur option	Total
Effets publics et valeurs assimilées			0			0
Obligations et autres titres à revenu fixe			0			0
<b>Titres à revenu fixe</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Actions et autres titres à revenu variable</b>			<b>0</b>			<b>0</b>
Prêts aux établissements de crédit			0			0
Prêts à la clientèle			0			0
<b>Prêts</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Opérations de pension</b>			<b>0</b>			<b>0</b>
<b>Dérivés de transaction</b>	<b>1</b>		<b>1</b>	<b>403</b>		<b>403</b>
<b>Total des actifs financiers à la juste valeur par résultat</b>	<b>1</b>		<b>1</b>	<b>403</b>	<b>0</b>	<b>403</b>

### Passifs financiers à la juste valeur par résultat

A l'exception du portefeuille de dérivés de transaction dont la juste valeur négative s'élève à 0 milliers d'euros au 31 décembre 2011 (561 milliers d'euros au 31 décembre 2010), le Groupe Banque Populaire Occitane n'a pas émis de passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat.

### Instruments dérivés de transaction

Le montant notionnel des instruments financiers ne constitue qu'une indication du volume de l'activité et ne reflète pas les risques de marché attachés à ces instruments. Les justes valeurs positives ou négatives représentent la valeur de remplacement de ces instruments. Ces valeurs peuvent fortement fluctuer en fonction de l'évolution des paramètres de marché.

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2011			31/12/2010		
	Notionnel	Juste valeur positive	Juste valeur négative	Notionnel	Juste valeur positive	Juste valeur négative
Instruments de taux						
Instruments sur actions						
Instruments de change		1		403		561
Autres instruments						
<b>Opérations fermes</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>403</b>	<b>561</b>
Instruments de taux						
Instruments sur actions						
Instruments de change						
Autres instruments						
<b>Opérations conditionnelles</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Dérivés de crédit</b>						
<b>Total des instruments dérivés de transaction</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>403</b>	<b>561</b>

## Instruments dérivés de couverture

Les dérivés qualifiés de couverture sont ceux qui respectent, dès l'initiation de la relation de couverture et sur toute sa durée, les conditions requises par la norme IAS 39 et notamment la documentation formalisée de l'existence d'une efficacité des relations de couverture entre les instruments dérivés et les éléments couverts, tant de manière prospective que de manière rétrospective.

Les couvertures de juste valeur correspondent principalement à des *swaps* de taux d'intérêt assurant une protection contre les variations de juste valeur des instruments à taux fixe imputables à l'évolution des taux de marché. Ces couvertures transforment des actifs ou passifs à taux fixe en éléments à taux variable. Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

La couverture de juste valeur est également utilisée pour la gestion globale du risque de taux.

	31/12/2011			31/12/2010		
	Notionnel	Juste valeur positive	Juste valeur négative	Notionnel	Juste valeur positive	Juste valeur négative
<i>en milliers d'euros</i>						
Instruments de taux	700 000	608	19 325	960 000		22 791
Instruments de change	9 686	610	610			
Autres instruments						
<b>Opérations fermes</b>	<b>709 686</b>	<b>1 218</b>	<b>19 935</b>	<b>960 000</b>	<b>0</b>	<b>22 791</b>
Instruments de taux						
Instruments de change						
Autres instruments						
<b>Opérations conditionnelles</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Couverture de juste valeur</b>	<b>709 686</b>	<b>1 218</b>	<b>19 935</b>	<b>960 000</b>	<b>0</b>	<b>22 791</b>
Instruments de taux						
Instruments de change						
<b>Opérations fermes</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Instruments de taux						
<b>Opérations conditionnelles</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Couverture de flux de trésorerie</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Dérivés de crédit</b>						
<b>Total des instruments dérivés de couverture</b>	<b>709 686</b>	<b>1 218</b>	<b>19 935</b>	<b>960 000</b>	<b>0</b>	<b>22 791</b>

## Actifs financiers disponibles à la vente

Il s'agit des actifs financiers non dérivés qui n'ont pas été classés dans l'une des autres catégories (actifs financiers à la juste valeur, actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ou prêts et créances).

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2011	31/12/2010
Effets publics et valeurs assimilées		
Obligations et autres titres à revenu fixe	122 121	124 523
<b>Titres à revenu fixe</b>	<b>122 121</b>	<b>124 523</b>
<b>Actions et autres titres à revenu variable</b>	<b>954 103</b>	<b>1 075 107</b>
Prêts aux établissements de crédit		
Prêts à la clientèle		
<b>Prêts</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Actifs dépréciés</b>		
<b>Montant brut des actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>1 076 224</b>	<b>1 199 630</b>
Dépréciation des titres à revenu fixe	(4 800)	(242)
Dépréciation durable sur actions et autres titres à revenu variable	(2 625)	(5 738)
<b>Total des actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>1 068 799</b>	<b>1 193 650</b>
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs financiers disponibles à la vente (avant impôt)</b>	<b>171 559</b>	<b>268 353</b>

Les actifs financiers disponibles à la vente sont dépréciés en présence d'indices de pertes de valeur lorsque le groupe estime que son investissement pourrait ne pas être recouvré.

Comme au 31 décembre 2010, pour les titres à revenu variable cotés, une baisse de plus de 50 % par rapport au coût historique ou une baisse depuis plus de 36 mois constituent des indices de perte de valeur.

## Juste valeur des actifs et passifs financiers

### Hierarchie de la juste valeur des actifs et passifs financiers

La répartition des instruments financiers par nature de prix ou modèles de valorisation est donnée dans le tableau ci-dessous :

	31/12/2011			Total
	Cotation sur un marché actif (niveau 1)	Techniques de valorisation utilisant des données observables (niveau 2)	Techniques de valorisation utilisant des données non observables (niveau 3)	
<i>en milliers d'euros</i>				
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>				
Titres				0
Instruments dérivés				0
Autres actifs financiers				0
<b>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Titres				0
Autres actifs financiers	1			1
<b>Actifs financiers à la juste valeur sur option par résultat</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>
<b>Instruments dérivés de couverture</b>		<b>1 218</b>		<b>1 218</b>
Titres	133 817	931 482	3 500	1 068 799
Autres actifs financiers				0
<b>Actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>133 817</b>	<b>931 482</b>	<b>3 500</b>	<b>1 068 799</b>
<b>PASSIFS FINANCIERS</b>				
Titres				0
Instruments dérivés				0
Autres passifs financiers				0
<b>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Instruments dérivés de couverture</b>		<b>19 935</b>		<b>19 935</b>
Titres				0
Autres passifs financiers				0
<b>Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Au 31 décembre 2010, la répartition était la suivante :

	31/12/2010			Total
	Cotation sur un marché actif (niveau 1)	Techniques de valorisation utilisant des données observables (niveau 2)	Techniques de valorisation utilisant des données non observables (niveau 3)	
<i>en milliers d'euros</i>				
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>				
Titres				0
Instruments dérivés				0
Autres actifs financiers				0
<b>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
Titres				0
Autres actifs financiers	403			403
<b>Actifs financiers à la juste valeur sur option par résultat</b>	<b>403</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>403</b>
<b>Instruments dérivés de couverture</b>				<b>806</b>
Titres	170 305	1 018 345	5 000	1 193 650
Autres actifs financiers				0
<b>Actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>170 305</b>	<b>1 018 345</b>	<b>5 000</b>	<b>1 193 650</b>
<b>PASSIFS FINANCIERS</b>				
Titres				0
Instruments dérivés				0
Autres passifs financiers				0
<b>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Instruments dérivés de couverture</b>				<b>0</b>
Titres				0
Autres passifs financiers				0
<b>Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### Analyse des actifs et passifs financiers classés en niveau 3 de la hiérarchie de juste valeur

	01/01/2011	Gains et pertes comptabilisés au cours de la période		Achats / Emission	Ventes / Remboursements	Reclassements		Autres variations	31/12/2011
		au compte de résultat	directement en capitaux propres			vers la catégorie Prêts et créances	de et vers les niveaux 1 et 2		
<i>en milliers d'euros</i>									
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>									
Titres									0
Instruments dérivés									0
Autres actifs financiers									0
<b>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Titres									0
Autres actifs financiers									0
<b>Actifs financiers à la juste valeur sur option par résultat</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Instruments dérivés de couverture</b>									<b>0</b>
Titres	5 000	(1 500)							3 500
Autres actifs financiers									0
<b>Actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>5 000</b>	<b>(1 500)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 500</b>
<b>PASSIFS FINANCIERS</b>									
Titres									0
Instruments dérivés									0
Autres passifs financiers									0
<b>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Instruments dérivés de couverture</b>									<b>0</b>
Titres									0
Autres passifs financiers									0
<b>Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Au 31 décembre 2011, les instruments financiers évalués selon une technique utilisant des données non observables comprennent un instrument de titrisation de LBO.

Au 31 décembre 2010, la répartition était la suivante :

	01/01/2010	Gains et pertes comptabilisés au cours de la période		Achats / Emission	Ventes / Remboursements	Reclassements		Autres variations	31/12/2010
		au compte de résultat	directement en capitaux propres			vers la catégorie Prêts et créances	de et vers les niveaux 1 et 2		
<i>en milliers d'euros</i>									
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>									
Titres									0
Instruments dérivés									0
Autres actifs financiers									0
<b>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Titres									0
Autres actifs financiers									0
<b>Actifs financiers à la juste valeur sur option par résultat</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Instruments dérivés de couverture</b>									<b>0</b>
Titres	5 000								5 000
Autres actifs financiers									0
<b>Actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>5 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5 000</b>
<b>PASSIFS FINANCIERS</b>									
Titres									0
Instruments dérivés									0
Autres passifs financiers									0
<b>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Instruments dérivés de couverture</b>									<b>0</b>
Titres									0
Autres passifs financiers									0
<b>Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## Prêts et créances

Il s'agit des actifs financiers non dérivés à paiement fixe ou déterminable qui ne sont pas traités sur un marché actif. La grande majorité des crédits accordés par le groupe est classée dans cette catégorie.

### Prêts et créances sur les établissements de crédit

<i>en milliers d'euros</i>	<b>31/12/2011</b>	<b>31/12/2010</b>
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 725 240	1 727 014
Dépréciations individuelles		
Dépréciations sur base de portefeuilles		
<b>Total des prêts et créances sur les établissements de crédit</b>	<b>1 725 240</b>	<b>1 727 014</b>

La juste valeur des prêts et créances sur les établissements de crédit s'élève à 1 733 834 milliers d'euros au 31 décembre 2011.

### Décomposition des prêts et créances sur les établissements de crédit

<i>en milliers d'euros</i>	<b>31/12/2011</b>	<b>31/12/2010</b>
Comptes ordinaires débiteurs	521 143	47 810
Opérations de pension		
Comptes et prêts	841 816	779 288
Opérations de location financement		
Prêts subordonnés et prêts participatifs	50 281	53 916
Titres assimilés à des prêts et créances	312 000	846 000
Prêts et créances dépréciés		
<b>Total des prêts et créances sur les établissements de crédit</b>	<b>1 725 240</b>	<b>1 727 014</b>

Les créances sur opérations avec le réseau s'élèvent à 1 018 012 milliers d'euros au 31 décembre 2011 (572 757 milliers d'euros au 31 décembre 2010).

Les fonds du Livret A et du LDD centralisés à la Caisse des Dépôts et présentés sur la ligne « Comptes ordinaires débiteurs » s'élèvent à 192 084 milliers d'euros au 31 décembre 2011 (82 494 milliers d'euros au 31 décembre 2010).

## Prêts et créances sur la clientèle

<i>en milliers d'euros</i>	<b>31/12/2011</b>	<b>31/12/2010</b>
Prêts et créances sur la clientèle	9 793 984	8 610 641
Dépréciations individuelles	(216 912)	(203 114)
Dépréciations sur base de portefeuilles	(35 471)	(34 300)
<b>Total des prêts et créances sur la clientèle</b>	<b>9 541 601</b>	<b>8 373 227</b>

La juste valeur des prêts et créances sur la clientèle s'élève à 9 651 092 milliers d'euros au 31 décembre 2011 (8 407 533 milliers d'euros au 31 décembre 2010).

## Décomposition des prêts et créances sur la clientèle

<i>en milliers d'euros</i>	<b>31/12/2011</b>	<b>31/12/2010</b>
<b>Comptes ordinaires débiteurs</b>	<b>133 347</b>	<b>144 249</b>
Prêts à la clientèle financière		
Crédits de trésorerie	619 142	603 999
Crédits à l'équipement	3 587 265	3 075 227
Crédits au logement	4 991 826	4 353 450
Crédits à l'exportation	350	363
Autres crédits	100 538	102 814
Opérations de pension		
Prêts subordonnés		
<b>Autres concours à la clientèle</b>	<b>9 299 121</b>	<b>8 135 853</b>
Titres assimilés à des prêts et créances	9	9
Autres prêts et créances sur la clientèle		
Prêts et créances dépréciés	361 507	330 530
<b>Total des prêts et créances sur la clientèle</b>	<b>9 793 984</b>	<b>8 610 641</b>

## Reclassements d'actifs financiers

---

Le groupe Banque Populaire Occitane n'a jamais reclassé d'actif.

## Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

---

Il s'agit des actifs financiers non dérivés à paiement fixe ou déterminable ayant une date d'échéance déterminée et que le groupe a l'intention manifeste et les moyens de détenir jusqu'à l'échéance.

Le groupe Banque Populaire Occitane n'a pas inscrit d'actif dans cette catégorie.

## Impôts courants et impôts différés

### Analyse des actifs et passifs d'impôts différés par nature

Les impôts différés déterminés sur les différences temporelles reposent sur les sources de comptabilisation détaillées dans le tableau suivant (les actifs d'impôts différés sont signés en positif, les passifs d'impôts différés figurent en négatif) :

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2011	31/12/2010
Plus-values latentes sur OPCVM	4 617	5 380
GIE fiscaux	0	(279)
Provisions pour passifs sociaux	14 290	14 366
Provisions pour activité d'épargne-logement	3 167	4 874
Autres provisions non déductibles	22 446	20 519
Autres sources de différences temporelles	4 640	3 687
<b>Impôts différés liés aux décalages temporels générés par l'application des règles fiscales</b>	<b>49 160</b>	<b>48 547</b>
<b>Impôts différés liés à l'activation des pertes fiscales reportables</b>	<b>0</b>	
Juste valeur des instruments financiers dont la variation est inscrite en réserves	(12 069)	(12 731)
Provisions sur base de portefeuilles		
Autres éléments de valorisation du bilan	(2 699)	(3 606)
<b>Impôts différés liés aux modes de valorisation du référentiel IFRS</b>	<b>(14 768)</b>	<b>(16 337)</b>
<b>Impôts différés sur retraitements et éliminations de consolidation</b>		
<b>Impôts différés non constatés</b>		
<b>Impôts différés nets</b>	<b>34 392</b>	<b>32 210</b>
<b>Comptabilisés :</b>		
A l'actif du bilan	50 362	49 522
Au passif du bilan	15 970	17 312

### Analyse des impôts différés comptabilisés directement en capitaux propres au cours de l'exercice

<i>en millions d'euros</i>	Exercice 2011			Exercice 2010		
	Brut	Impôt	Net d'impôt	Brut	Impôt	Net d'impôt
Ecart de conversion			0			0
Variations de valeur des actifs financiers disponibles à la vente	171 559	(12 069)	159 490	272 024	(12 731)	259 293
Variations de valeur des instruments dérivés de couverture	2 146	(739)	1 407	2 146	(739)	1 407
Quote part de gains et pertes latents comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence			0			0
<b>Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>173 705</b>	<b>(12 808)</b>	<b>160 897</b>	<b>274 170</b>	<b>(13 470)</b>	<b>260 700</b>
Part du groupe			160 897			260 700
Intérêts minoritaires			0			0

## Comptes de régularisation et actifs divers

<i>en milliers d'euros</i>	<b>31/12/2011</b>	<b>31/12/2010</b>
Comptes d'encaissement	46 842	10 185
Charges constatées d'avance	11 209	11 499
Produits à recevoir	13 332	13 806
Autres comptes de régularisation	18 457	12 823
<b>Comptes de régularisation - actif</b>	<b>89 840</b>	<b>48 313</b>
Dépôts de garantie versés		
Comptes de règlement débiteurs sur opérations sur titres		
Etat & organismes sociaux hors IS	10 680	9 305
Débiteurs divers	27 245	29 828
<b>Actifs divers</b>	<b>37 925</b>	<b>39 133</b>
<b>Total des comptes de régularisation et actifs divers</b>	<b>127 765</b>	<b>87 446</b>

## Immeubles de placement

	<b>31/12/2011</b>			<b>31/12/2010</b>		
	Valeur brute	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette	Valeur brute	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette
<i>en milliers d'euros</i>						
<b>Immeuble de placement</b>						
comptabilisés à la juste valeur						
comptabilisés au coût historique	82 294	(8 828)	73 466	43 168	(2 883)	40 285
<b>Total des immeubles de placement</b>	<b>82 294</b>	<b>(8 828)</b>	<b>73 466</b>	<b>43 168</b>	<b>(2 883)</b>	<b>40 285</b>

## Immobilisations

	<b>31/12/2011</b>			<b>31/12/2010</b>		
	Valeur brute	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette	Valeur brute	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette
<i>en milliers d'euros</i>						
<b>Immobilisations corporelles</b>						
Terrains et constructions	175 085	(72 439)	102 646	168 122	(61 102)	107 020
Biens mobiliers donnés en location			0			0
Equipement, mobilier et autres immobilisations corporelles	57 398	(29 658)	27 740	52 643	(27 615)	25 028
<b>Total des immobilisations corporelles</b>	<b>232 483</b>	<b>(102 097)</b>	<b>130 386</b>	<b>220 765</b>	<b>(88 717)</b>	<b>132 048</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>						
Droit au bail	3 093	(2 372)	721	7 403	(2 254)	5 149
Logiciels	3 549	(3 549)	0	3 038	(3 549)	(511)
Autres immobilisations incorporelles	816	(777)	39	3 549	(777)	2 772
<b>Total des immobilisations incorporelles</b>	<b>7 458</b>	<b>(6 698)</b>	<b>761</b>	<b>13 990</b>	<b>(6 580)</b>	<b>7 410</b>

## Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes, qui ne sont pas classées comme des passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat, font l'objet d'une comptabilisation selon la méthode du coût amorti et sont enregistrées au bilan en « Dettes envers les établissements de crédit » ou en « Dettes envers la clientèle ».

### Dettes envers les établissements de crédit

<i>en milliers d'euros</i>	<b>31/12/2011</b>	<b>31/12/2010</b>
Comptes à vue	17 795	19 179
Opérations de pension		
Dettes rattachées		
<b>Dettes à vue envers les établissements de crédit</b>	<b>17 795</b>	<b>19 179</b>
Emprunts et comptes à terme	2 066 138	1 341 341
Opérations de pension		
Dettes rattachées	14 595	7 541
<b>Dettes à termes envers les établissements de crédit</b>	<b>2 080 733</b>	<b>1 348 882</b>
<b>Total des dettes envers les établissements de crédit</b>	<b>2 098 528</b>	<b>1 368 061</b>

Les dettes sur opérations avec le réseau s'élèvent à 1 423 808 milliers d'euros au 31 décembre 2011 (298 346 milliers d'euros au 31 décembre 2010).

La juste valeur des dettes envers les établissements de crédit s'élève à 2 095 645 milliers d'euros au 31 décembre 2011.

### Dettes envers la clientèle

<i>en milliers d'euros</i>	<b>31/12/2011</b>	<b>31/12/2010</b>
<b>Comptes ordinaires créditeurs</b>	<b>2 656 538</b>	<b>2 513 006</b>
Livret A	250 530	133 948
PEL / CEL	1 810 015	1 716 523
Autres comptes d'épargne à régime spécial	1 926 164	1 936 354
Dettes rattachées	39 663	32 753
<b>Comptes d'épargne à régime spécial</b>	<b>4 026 372</b>	<b>3 819 578</b>
Comptes et emprunts à vue		
Comptes et emprunts à terme	1 277 122	1 185 837
Dettes rattachées	65 267	50 459
<b>Autres comptes de la clientèle</b>	<b>1 342 389</b>	<b>1 236 296</b>
A vue		
A terme		
Dettes rattachées		
<b>Opérations de pension</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Autres dettes envers la clientèle</b>	<b>6 371</b>	<b>15 747</b>
<b>Total des dettes envers la clientèle</b>	<b>8 031 670</b>	<b>7 584 627</b>

Les comptes à terme incluent notamment 152 884 milliers d'euros d'emprunts souscrits auprès de la SFEF (Société de Financement de l'Economie Française).

La juste valeur des dettes envers la clientèle s'élève à 8 036 667 milliers d'euros au 31 décembre 2011.

## Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont ventilées selon la nature de leur support, à l'exclusion des titres subordonnés classés au poste « Dettes subordonnées ».

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2011	31/12/2010
Emprunts obligataires		
Titres du marché interbancaire et Titres de créances négociables	704 971	737 401
Autres dettes représentées par un titre	398	361
<b>Total</b>	<b>705 369</b>	<b>737 762</b>
Dettes rattachées	8 549	8 575
<b>Total des dettes représentées par un titre</b>	<b>713 918</b>	<b>746 337</b>

La juste valeur des dettes représentées par un titre s'élève à 1 024 689 milliers d'euros au 31 décembre 2011.

## Comptes de régularisation et passifs divers

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2011	31/12/2010
Comptes d'encaissement	60	0
Produits constatés d'avance	73 393	64 351
Charges à payer	80 061	78 280
Autres comptes de régularisation créditeurs	21 692	24 665
<b>Comptes de régularisation - passif</b>	<b>175 206</b>	<b>167 296</b>
Comptes de règlement créditeurs sur opérations sur titres		
Créditeurs divers	35 816	35 493
<b>Passifs divers</b>	<b>35 816</b>	<b>35 493</b>
<b>Total des comptes de régularisation et passifs divers</b>	<b>211 022</b>	<b>202 789</b>

## Provisions

Les provisions concernent principalement les engagements sociaux et les risques sur les produits d'épargne logement.

<i>en milliers d'euros</i>	01/01/2011	Augmen- tation	Utilisation / Reprises	Autres mou- vements	31/12/2011
<b>Provisions pour engagements sociaux</b>	<b>48 310</b>	<b>603</b>	<b>(1 113)</b>	<b>0</b>	<b>47 800</b>
Provisions pour activité d'épargne-logement	14 156	0	(4 958)		9 198
Provisions pour engagements hors bilan	8 354	4 745	(4 637)		8 462
Provisions pour activités de promotion immobilière					0
Provisions sur immobilisations financières	166	0	(166)	290	290
Provisions pour restructurations					0
Provisions pour litiges	10 467	5 414	(6 124)	494	10 251
Autres	4 876	546	0		5 422
<b>Autres provisions</b>	<b>38 020</b>	<b>10 705</b>	<b>(15 885)</b>	<b>784</b>	<b>33 623</b>
<b>Total des provisions</b>	<b>86 330</b>	<b>11 308</b>	<b>(16 998)</b>	<b>784</b>	<b>81 423</b>

## Encours collectés au titre de l'épargne logement

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2011	31/12/2010
Encours collectés au titre des Plans d'épargne logement (PEL)		
* ancienneté de moins de 4 ans	179 379	881 068
* ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 010 800	410 987
* ancienneté de plus de 10 ans	367 308	163 102
<b>Encours collectés au titre des plans épargne logement</b>	<b>1 557 487</b>	<b>1 455 156</b>
<b>Encours collectés au titre des comptes épargne logement</b>	<b>217 044</b>	<b>224 622</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 774 531</b>	<b>1 679 778</b>

Les encours collectés sont présentés en 2010 par regroupement sur la base d'année civile et en 2011 par génération et par âge moyen, ce qui perturbe la lecture des variations d'un exercice sur l'autre.

## Encours de crédits octroyés au titre de l'épargne logement

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2011	31/12/2010
Encours de crédits octroyés	10 481	13 668
* au titre des plans épargne logement		
* au titre des comptes épargne logement	38 053	41 710
<b>TOTAL</b>	<b>48 534</b>	<b>55 378</b>

## Provisions constituées au titre de l'épargne logement

<i>en milliers d'euros</i>	01/01/2011	Dotations / reprises nettes	31/12/2011
Provisions constituées au titre des PEL			
* ancienneté de moins de 4 ans	666	(666)	0
* ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	2 752	(2 752)	0
* ancienneté de plus de 10 ans	5 630	(687)	4 943
<b>Provisions constituées au titre des plans épargne logement</b>	<b>9 048</b>	<b>(4 105)</b>	<b>4 943</b>
<b>Provisions constituées au titre des comptes épargne logement</b>	<b>4 317</b>	<b>(532)</b>	<b>3 785</b>
Provisions constituées au titre des crédits PEL	(32)	(16)	(48)
Provisions constituées au titre des crédits CEL	823	(306)	517
<b>Provisions constituées au titre des crédits épargne logement</b>	<b>791</b>	<b>(322)</b>	<b>469</b>
<b>TOTAL</b>	<b>14 156</b>	<b>(4 959)</b>	<b>9 197</b>

## Dettes subordonnées

Les dettes subordonnées se distinguent des créances ou des obligations émises en raison du remboursement qui n'interviendra qu'après le désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires.

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2011	31/12/2010
Dettes subordonnées à durée déterminée		
Dettes subordonnées à durée indéterminée		
Dettes supersubordonnées à durée indéterminée		
Actions de préférence		
Dépôts de garantie à caractère mutuel	15 547	14 960
<b>Total</b>	<b>15 547</b>	<b>14 960</b>
Dettes rattachées		
Réévaluation de la composante couverte		
<b>Total des dettes subordonnées</b>	<b>15 547</b>	<b>14 960</b>

## Actions ordinaires et instruments de capitaux propres émis

### Parts sociales et certificats coopératifs d'investissements

Le capital social de la Banque Populaire Occitane s'élève à 323 400 milliers d'euros et est composé pour 258 720 000 euros de 61 600 000 parts sociales de nominal 4,2 euros détenues par les sociétaires et une SAS – structure de portage en miroir des sociétaires - et pour 64 680 000 euros de certificats coopératifs d'investissement détenus par Natixis (CCI).

Le capital se décompose comme suit au 31 décembre 2011:

- 258 720 milliers d'euros de parts sociales (61 600 000 parts sociales de 4,2 euros chacune) entièrement souscrites par les sociétaires et une SAS, structure de portage en miroir des sociétaires, qui est intégrée au périmètre de consolidation et détenait au 31 décembre 2011 9 388 630 parts sociales.
- 64 680 milliers d'euros de certificats coopératifs d'investissement – CCI (15 400 000 certificats de 4,2 euros chacun) détenus par Natixis

Les primes se décomposent comme suit au 31 décembre 2011 :

- 191 256 milliers d'euros de parts sociales ;
- 289 023 milliers d'euros de certificats coopératifs d'investissement (CCI) détenus par Natixis

#### 2.1.2.7 Notes relatives au compte de résultat

### Intérêts, produits et charges assimilés

Ce poste enregistre les intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif des actifs et passifs financiers évalués au coût amorti, à savoir les prêts et emprunts sur les opérations interbancaires et sur les opérations clientèle, le portefeuille d'actifs détenus jusqu'à l'échéance, les dettes représentées par un titre et les dettes subordonnées.

Il enregistre également les coupons courus et échus des titres à revenu fixe comptabilisés dans le portefeuille d'actifs financiers disponibles à la vente et des dérivés de couverture, étant précisé que les intérêts courus des dérivés de couverture de flux de trésorerie sont portés en compte de résultat symétriquement aux intérêts courus de l'élément couvert.

en milliers d'euros	Exercice 2011			Exercice 2010		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec la clientèle	373 911	(125 089)	248 822	349 068	(124 487)	224 581
- Opérations avec la clientèle (hors régime spécial)	373 911	(45 833)	328 078	349 068	(54 114)	294 954
- Comptes d'épargne à régime spécial	0	(79 256)	(79 256)	0	(70 373)	(70 373)
Opérations avec les établissements de crédit	33 702	(71 926)	(38 224)	39 528	(64 523)	(24 995)
Opérations de location-financement	0		0	0		0
Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées	////		0	////		0
Instruments dérivés de couverture	10 710	(24 060)	(13 350)	5 835	(16 647)	(10 812)
Actifs financiers disponibles à la vente	13 777		13 777	21 180		21 180
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance			0			0
Actifs financiers dépréciés			0			0
Autres produits et charges d'intérêts			0			0
<b>Total des produits et charges d'intérêts</b>	<b>432 100</b>	<b>(221 075)</b>	<b>211 025</b>	<b>415 611</b>	<b>(205 657)</b>	<b>209 954</b>

Les produits d'intérêts avec la clientèle comprennent 4 959 milliers d'euros au titre de la reprise nette de la provision épargne logement pour l'exercice 2011 (1 406 milliers d'euros pour l'exercice 2010).

Les produits d'intérêts sur prêts et créances avec les établissements de crédit comprennent 4 287 milliers d'euros (596 milliers d'euros au titre de l'exercice 2010) au titre de la rémunération des fonds du Livret A et du LDD centralisés à la Caisse des dépôts et consignations ainsi que les LEP.

## Produits et charges de commissions

Les commissions sont enregistrées en fonction du type de service rendu et du mode de comptabilisation des instruments financiers auxquels le service rendu est rattaché.

Ce poste comprend notamment les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, droits de garde sur titres en dépôts, etc.), des services ponctuels (commissions sur mouvements de fonds, pénalités sur incidents de paiements, etc.), l'exécution d'un acte important ainsi que les commissions afférentes aux activités de fiducie et assimilées, qui conduisent le groupe à détenir ou à placer des actifs au nom de la clientèle.

En revanche, les commissions assimilées à des compléments d'intérêt et faisant partie intégrante du taux effectif du contrat figurent dans la marge d'intérêt.

<i>en milliers d'euros</i>	Exercice 2011			Exercice 2010		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations interbancaires et de trésorerie	731	(1 291)	(560)	982	(1 089)	(107)
Opérations avec la clientèle	64 431	(181)	64 250	68 709	(370)	68 339
Prestation de services financiers	42 706	(379)	42 327	42 018	(828)	41 190
Moyens de paiement	46 062	(16 738)	29 324	43 592	(16 159)	27 433
Opérations sur titres	9 312		9 312	9 933		9 933
Activités de fiducie	473	(5)	468	423	(5)	418
Opérations sur instruments financiers et de hors-bilan	4 805	(1 549)	3 256	2 513	(1 392)	1 121
Autres commissions	1 773		1 773	1 128		1 128
<b>Total des commissions</b>	<b>170 293</b>	<b>(20 143)</b>	<b>150 150</b>	<b>169 298</b>	<b>(19 843)</b>	<b>149 455</b>

## Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

Ce poste enregistre les gains et pertes des actifs et passifs financiers de transaction, ou comptabilisés sur option à la juste valeur par résultat y compris les intérêts générés par ces instruments.

La ligne « Résultat sur opérations de couverture » comprend la réévaluation des dérivés en couverture de juste valeur ainsi que la réévaluation symétrique de l'élément couvert, la contrepartie de la réévaluation en juste valeur du portefeuille macro-couvert et la part inefficace des couvertures de flux de trésorerie.

<i>en milliers d'euros</i>	Exercice 2011	Exercice 2010
Résultats sur instruments financiers de transaction		
Résultats sur instruments financiers à la juste valeur par résultat sur option		(1 750)
Résultats sur opérations de couverture	451	(383)
- Inefficacité de la couverture de juste valeur	450	237
Variation de juste valeur de l'instrument de couverture	(3 624)	
Variation de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	4 074	237
- Inefficacité de la couverture de flux de trésorerie	1	(620)
- Inefficacité de la couverture d'investissements nets en devises		
Résultats sur opérations de change	221	220
<b>Total des gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat</b>	<b>672</b>	<b>(1 913)</b>

## Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

Ce poste enregistre les dividendes des titres à revenu variable, les résultats de cession des actifs financiers disponibles à la vente et des autres actifs financiers non évalués à la juste valeur, ainsi que les pertes de valeur des titres à revenu variable enregistrées en raison d'une dépréciation durable.

<i>en milliers d'euros</i>	<b>Exercice 2011</b>	<b>Exercice 2010</b>
Résultats de cession	6 143	(10 447)
Dividendes et intérêts reçus	3 764	3 371
Dépréciation durable des titres à revenu variable	(190)	10 341
<b>Total des gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>9 717</b>	<b>3 265</b>

## Produits et charges des autres activités

Figurent notamment dans ce poste les produits et charges des immeubles de placement (loyers et charges, résultats de cession, amortissements et dépréciations) ;

<i>en milliers d'euros</i>	<b>Exercice 2011</b>			<b>Exercice 2010</b>		
	<b>Produits</b>	<b>Charges</b>	<b>Net</b>	<b>Produits</b>	<b>Charges</b>	<b>Net</b>
Résultat de cession d'immeubles de placement	0	0	0			0
Dotations et reprise d'amortissements et de dépréciations sur immeubles de placement	0	(4 756)	(4 756)		(2 382)	(2 382)
Revenus et charges sur immeubles de placement	5 852	(62)	5 790	2 798	(563)	2 235
<b>Produits et charges sur immeubles de placement</b>	<b>5 852</b>	<b>(4 818)</b>	<b>1 034</b>	<b>2 798</b>	<b>(2 945)</b>	<b>(147)</b>
Quote-part réalisée sur opérations faites en commun	1 020	0	1 020	1 022		1 022
Charges refacturées et produits rétrocédés	423		423	384		384
Autres produits et charges divers d'exploitation	780	(1 348)	(568)	561	(5 119)	(4 558)
Dotations et reprises de provisions aux autres produits et charges d'exploitation			0			0
<b>Autres produits et charges d'exploitation bancaire</b>	<b>2 223</b>	<b>(1 348)</b>	<b>875</b>	<b>1 967</b>	<b>(5 119)</b>	<b>(3 152)</b>
<b>Total des produits et charges des autres activités</b>	<b>8 075</b>	<b>(6 166)</b>	<b>1 909</b>	<b>4 765</b>	<b>(8 064)</b>	<b>(3 299)</b>

## Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation comprennent essentiellement les frais de personnel, dont les salaires et traitements nets de refacturation, les charges sociales ainsi que les avantages au personnel (tels que les charges de retraite). Ce poste comprend également l'ensemble des frais administratifs et services extérieurs.

<i>en milliers d'euros</i>	<b>Exercice 2011</b>	<b>Exercice 2010</b>
<b>Charges de personnel</b>	<b>(135 455)</b>	<b>(128 580)</b>
Impôts et taxes	(8 941)	(7 422)
Services extérieurs	(82 128)	(84 171)
Autres charges	(600)	(238)
<b>Autres frais administratifs d'exploitation</b>	<b>(91 669)</b>	<b>(91 831)</b>
	<b>(227 124)</b>	<b>(220 411)</b>

La décomposition des charges de personnel est présentée en note 8.1.

## Coût du risque

Ce poste enregistre la charge nette des dépréciations constituées au titre du risque de crédit, qu'il s'agisse de dépréciations individuelles ou de dépréciations constituées sur base de portefeuilles de créances homogènes.

Il porte aussi bien sur les prêts et créances que sur les titres à revenu fixe supportant un risque avéré de contrepartie. Les pertes liées à d'autres types d'instruments (dérivés ou titres comptabilisés à la juste valeur sur option) constatés suite à la défaillance de la contrepartie figurent également dans ce poste.

	Dotations	Reprises nettes	Pertes sur créances non couvertes	Récupérations sur créances amorties	Exercice 2011
<i>en milliers d'euros</i>					
Prêts et créances interbancaires	0	0	0	0	0
Prêts et créances avec la clientèle	(69 116)	45 055	(3 546)	310	(27 297)
Autres actifs financiers	(1 500)	30	0	0	(1 470)
Engagements par signature	(4 745)	4 637	////////	////////	(108)
<b>Total Coût du risque 2011</b>	<b>(75 361)</b>	<b>49 722</b>	<b>(3 546)</b>	<b>310</b>	<b>(28 875)</b>

	Dotations	Reprises nettes	Pertes sur créances non couvertes	Récupérations sur créances amorties	Exercice 2010
<i>en milliers d'euros</i>					
Prêts et créances interbancaires	0	0	0	0	0
Prêts et créances avec la clientèle	(89 591)	61 285	(4 050)	408	(31 948)
Autres actifs financiers	0	0	0	0	0
Engagements par signature	(3 996)	5 429	////////	////////	1 433
<b>Total Coût du risque 2010</b>	<b>(93 587)</b>	<b>66 714</b>	<b>(4 050)</b>	<b>408</b>	<b>(30 515)</b>

## Gains et pertes sur autres actifs

Ce poste comprend les résultats de cession des immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation et les plus ou moins-values de cession des titres de participation consolidés.

<i>en milliers d'euros</i>	Exercice 2011	Exercice 2010
Gains ou pertes sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	57	95
Gains ou pertes sur cessions des participations consolidées	(171)	(1 224)
Autres		
<b>Total des gains ou pertes sur autres actifs</b>	<b>(114)</b>	<b>(1 129)</b>

## Impôts sur le résultat

<i>en milliers d'euros</i>	Exercice 2011	Exercice 2010
Impôts courants	(35 184)	(40 171)
Impôts différés	1 254	6 059
<b>Impôts sur le résultat</b>	<b>(33 930)</b>	<b>(34 112)</b>

## Rapprochement entre la charge d'impôt comptabilisée et la charge d'impôt théorique

<i>en milliers d'euros</i>	<b>Exercice 2011</b>	<b>Exercice 2010</b>
Résultat net (part du groupe)	69 401	58 052
Variations de valeur des écarts d'acquisition		
Part des intérêts minoritaires dans les sociétés consolidées		
Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence		
Impôts	(33 930)	(34 112)
<b>Résultat comptable avant impôts et variations de valeur des écarts d'acquisition (A)</b>	<b>103 331</b>	<b>92 164</b>
<b>Taux d'imposition de droit commun français (B) *</b>	<b>34,43%</b>	<b>34,43%</b>
<b>Charge (produit) d'impôts théorique au taux en vigueur en France (A*B)</b>	<b>35 577</b>	<b>31 732</b>
Effet de la variation des impôts différés non constatés		
Majoration temporaire de l'impôt sur les sociétés	1 683	
Conséquences de l'évolution du taux d'impôt sur les impôts différés	(169)	
Effet des différences permanentes	(568)	(5 376)
Impôts à taux réduit et activités exonérées	(729)	(588)
Différence de taux d'impôts sur les revenus taxés à l'étranger		
Impôts sur exercices antérieurs, crédits d'impôts et autres impôts	(1 444)	(1 065)
Autres éléments	(421)	9 409
<b>Impôts sur le résultat</b>	<b>33 930</b>	<b>34 112</b>
<b>Taux effectif d'impôt (charge d'impôts sur le résultat rapportée au résultat taxable)</b>	<b>32,84%</b>	<b>37,01%</b>

### 2.1.2.8 Exposition aux risques et ratios réglementaires

Certaines informations relatives à la gestion des risques requises par la norme IFRS 7 sont présentées dans le rapport sur la gestion des risques. Elles font partie intégrante des comptes certifiés par les commissaires aux comptes.

## Gestion du capital et adéquation des fonds propres

Le groupe est soumis au respect de la réglementation prudentielle française qui transpose en droit français les directives européennes « Adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit » et « Conglomérats financiers ».

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, les méthodes de calcul dites « Bâle II » du ratio de solvabilité sont définies par l'arrêté du 20 février 2007 du Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie comme le rapport entre les fonds propres prudentiels globaux et la somme :

- des exigences de fonds propres au titre du risque de crédit calculées en utilisant l'approche standard ou l'approche des notations internes selon l'entité du groupe concernée ;
- des exigences de fonds propres au titre de la surveillance prudentielle des risques de marché et du risque opérationnel.

Les fonds propres prudentiels sont déterminés conformément au Règlement n° 90-02 du Comité de la réglementation bancaire et financière du 23 février 1990 relatif aux fonds propres.

<i>en milliers d'euros</i>	<b>31/12/2011</b>	<b>31/12/2010</b>
Capitaux propres part du groupe	1 568 514	1 472 124
Intérêts minoritaires	0	
Emissions de <i>Tier One</i> hybrides	0	
Déductions (y compris écarts d'acquisitions et immobilisations incorporelles)	(111)	(111)
<b>Fonds propres de base (<i>Tier One</i>) avant déduction</b>	<b>1 568 403</b>	<b>1 472 013</b>
<b>Fonds propres complémentaires (<i>Tier 2</i>) avant déduction</b>	<b>90 205</b>	<b>15 118</b>
<b>Déductions des fonds propres</b>	<b>(567 854)</b>	<b>(593 007)</b>
dont déduction des fonds propres de base	(477 649)	(577 889)
dont déduction des fonds propres complémentaires	(90 205)	(15 118)
dont déduction du total des fonds propres		
<b>Fonds propres prudentiels</b>	<b>1 090 754</b>	<b>894 124</b>

Les fonds propres prudentiels sont répartis en deux catégories auxquelles sont apportées un certain nombre de déductions.

Les **fonds propres de base (*Tier 1*)** sont déterminés à partir des capitaux propres comptables du groupe, hors gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres filtrés, augmentés des intérêts minoritaires, des émissions de *Tier One* hybrides (principalement des dettes subordonnées à durée indéterminée) et déduction faite des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles.

Certains éléments de fonds propres de base sont plafonnés. Notamment, les instruments hybrides, les intérêts minoritaires et les actions de préférence, pris ensemble, ne peuvent représenter plus de 50 % des fonds propres de base.

Les **fonds propres complémentaires (*Tier 2*)** sont subdivisés en deux niveaux :

- les fonds propres complémentaires de premier niveau correspondent à des dettes subordonnées à durée indéterminée et à certains instruments financiers ;
- les fonds propres complémentaires de second niveau incluent notamment des dettes subordonnées à long terme et certaines actions de préférence. Le montant des dettes subordonnées inclus dans le Tier 2 est progressivement réduit au cours des 5 dernières années restant à courir jusqu'à leur échéance, au rythme de 20% par année.

Les fonds propres complémentaires ne sont pris en compte que dans la limite de 100 % du montant des fonds propres de base. Les fonds propres complémentaires de deuxième niveau ne peuvent être retenus que dans la limite de 50 % des fonds propres de base.

Les déductions des fonds propres sont principalement composées des éléments de fonds propres (participations et créances subordonnées) dans les entités du secteur bancaire dont le groupe détient plus de 10 % du capital ou les participations du secteur bancaire mises en équivalence. Ces déductions sont imputées à parité entre les fonds propres de base et les fonds propres complémentaires.

En application de l'arrêté ministériel du 20 février 2007, le groupe est tenu de respecter en permanence un ratio de solvabilité au moins égal à 8 %.

Au cours de l'année 2011, le Groupe Banque Populaire Occitane a respecté les ratios prudentiels de solvabilité.

## **Risque de crédit et risque de contrepartie**

Les informations relatives à la gestion du risque de crédit requises par la norme IFRS 7 et présentées dans le rapport sur la gestion des risques incluent :

## Mesure et gestion du risque de crédit

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et il peut se manifester par la migration de la qualité de crédit voire par le défaut de la contrepartie.

Les engagements exposés au risque de crédit sont constitués de créances existantes ou potentielles et notamment de prêts, titres de créances ou de propriété ou contrats d'échange de performance, garanties de bonne fin ou engagements confirmés ou non utilisés.

Les procédures de gestion et les méthodes d'évaluation des risques de crédit, la concentration des risques, la qualité des actifs financiers sains, l'analyse et la répartition des encours sont communiquées dans le rapport sur la gestion des risques.

## Exposition globale au risque de crédit et au risque de contrepartie

Le tableau ci-dessous présente l'exposition de l'ensemble des actifs financiers du Groupe Banque Populaire Occitane au risque de crédit. Cette exposition au risque de crédit (déterminée sans tenir compte de l'effet des compensations non comptabilisées et des collatéraux) correspond à la valeur nette comptable des actifs financiers.

<i>en milliers d'euros</i>	<b>31/12/2011</b>	<b>31/12/2010</b>
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (hors titres à revenu variable)	1	403
Instruments dérivés de couverture	1 218	
Actifs financiers disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	117 321	131 410
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 725 240	1 727 014
Prêts et créances sur la clientèle	9 541 601	8 373 227
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0	0
<b>Exposition nette des engagements au bilan</b>	<b>11 385 381</b>	<b>10 232 054</b>
Garanties financières données	1 349 066	1 345 015
Engagements par signature	1 261 034	1 381 780
Provisions pour engagements par signature	(8 462)	(8 354)
<b>Exposition nette des engagements de hors bilan</b>	<b>2 601 638</b>	<b>2 718 441</b>
<b>Exposition globale nette au risque de crédit</b>	<b>13 987 019</b>	<b>12 950 495</b>

Les procédures de gestion et les méthodes d'évaluation des risques de crédit, la concentration des risques, la qualité des actifs financiers sains, l'analyse et la répartition des encours sont communiquées dans le rapport sur la gestion des risques.

## Dépréciations et provisions pour risque de crédit

<i>en milliers d'euros</i>	<b>01/01/2011</b>	<b>Augmen- tation</b>	<b>Utilisation / Reprises</b>	<b>Autres variations (1)</b>	<b>31/12/2011</b>
Actifs financiers disponibles à la vente	242	1 500	(423)	3 481	4 800
Opérations interbancaires					0
Opérations avec la clientèle	237 414	63 728	(48 759)		252 383
Actifs financiers détenus jusqu'à échéance					0
Autres actifs financiers					0
<b>Dépréciations déduites de l'actif</b>	<b>237 656</b>	<b>65 228</b>	<b>(49 182)</b>	<b>3 481</b>	<b>257 183</b>
<b>Provisions sur engagements par signature et sur garanties financières données</b>	<b>8 354</b>	<b>4 745</b>	<b>(4 637)</b>	<b>0</b>	<b>8 462</b>
<b>Total des dépréciations et provisions pour risque de crédit</b>	<b>246 010</b>	<b>69 973</b>	<b>(53 819)</b>	<b>3 481</b>	<b>265 645</b>

## Actifs financiers présentant des impayés et instruments de garantie reçus en couverture

Les actifs présentant des arriérés de paiement sont des actifs financiers sains présentant des incidents de paiement.

A titre d'exemple :

- un instrument de dette peut présenter un arriéré lorsque l'émetteur obligataire ne paie plus son coupon ;
- un prêt est considéré comme étant en arriéré de paiement si une des échéances ressort comptablement impayée ;
- un compte ordinaire débiteur déclaré sur la ligne « Prêts et créances » est considéré comme étant en arriéré de paiement si l'autorisation de découvert, en durée ou en montant, est dépassée à la date de l'arrêt.

Les montants présentés dans le tableau ci-dessous n'incluent pas les impayés techniques, c'est-à-dire notamment les impayés résultant d'un décalage entre la date de valeur et la date de comptabilisation au compte du client.

Les actifs présentant des arriérés de paiement (capital restant dû et intérêts courus pour les crédits et montant total du découvert pour les comptes ordinaires) se répartissent par ancienneté de l'arriéré de la façon suivante :

<i>en milliers d'euros</i>	Encours non dépréciés présentant des impayés				Encours dépréciés (valeur nette)	Total des encours	Instruments de garantie couvrant ces encours
	< ou = 90 jours	> 90 jours et <=180 jours	> 180 jours et <=1 an	> 1 an			
Instruments de dettes	1 161					1 161	1 161
Prêts et avances	3 525	996	604	622	144 595	150 342	150 342
Autres actifs financiers						0	
<b>Total au 31/12/2011</b>	<b>4 686</b>	<b>996</b>	<b>604</b>	<b>622</b>	<b>144 595</b>	<b>151 503</b>	<b>151 503</b>
Total au 31/12/2010	13 173	1 476	1 664	1 585	127 416	145 314	145 314

Les garanties, sûretés personnelles ou sûretés réelles, comprennent en particulier les cautions, nantissements, gages, warrants ainsi que les privilèges et les hypothèques.

Les garanties couvrent pour l'essentiel des prêts et des créances sur la clientèle, sous forme d'hypothèques ou de cautions sur les résidences (prêts aux particuliers), de gages sur les biens financés et de nantissements sur les instruments financiers.

## Prêts et créances restructurés

Le tableau suivant recense la valeur comptable des prêts et créances restructurés (renégociation suite à des difficultés financières du débiteur) figurant en encours sains :

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2011	31/12/2010
Actifs financiers disponibles à la vente	0	0
Prêts et créances sur les établissements de crédit	0	0
Prêts et créances sur la clientèle	8 002	5 914
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0	0
<b>Total des prêts et créances restructurés</b>	<b>8 002</b>	<b>5 914</b>

## Mécanismes de réduction du risque de crédit : Actifs obtenus par prise de possession de garanties

Le Groupe Banque Populaire Occitane n'a pas obtenu d'actifs par prise de possession de garantie.

## Risque de marché

Le risque de marché représente le risque pouvant engendrer une perte financière due à des mouvements de paramètres de marché, notamment :

- les taux d'intérêt : le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt ;
- les cours de change ;

- les prix : le risque de prix résulte des variations de prix de marché, qu'elles soient causées par des facteurs propres à l'instrument ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments négociés sur le marché. Les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments financiers dérivés sur matières premières sont soumis à ce risque ;
- et plus généralement, tout paramètre de marché intervenant dans la valorisation des portefeuilles.

Les systèmes de mesures et de surveillance des risques de marché sont communiqués dans le rapport sur la gestion des risques.

L'information relative à la gestion des risques de marché requise par la norme IFRS 7, présentée dans le rapport sur la gestion des risques se compose du suivi des limites sur :

- la VaR,
- la volumétrie du compartiment « Placements MLT »,
- l'allocation d'actifs du sous-compartiment « Investissement financier », la titrisation, et l'exposition sur le Private Equity.

## **Risque de taux d'intérêt global et risque de change**

---

Le risque de taux représente pour la banque l'impact sur ses résultats annuels et sa valeur patrimoniale d'une évolution défavorable des taux d'intérêts. Le risque de change est le risque de voir la rentabilité affectée par les variations du cours de change.

L'information relative à la gestion du risque de taux d'intérêt requise par la norme IFRS 7, présentée dans le rapport sur la gestion des risques correspond à aux calculs de Gaps de taux et à la sensibilité de la VAN en vision statique, à la sensibilité de la Marge d'Intérêt en vision dynamique et à la politique de couverture du bilan.

## **Risque de liquidité**

---

Le risque de liquidité représente pour la banque l'impossibilité de faire face à ses engagements ou à ses échéances à un instant donné.

Les procédures de refinancement et les modalités de gestion du risque de liquidité sont communiquées dans le rapport sur la gestion des risques.

Les informations relatives à la gestion du risque de liquidité requises par la norme IFRS 7 et présentées dans le rapport sur la gestion des risques se composent de l'analyse de l'évolution du bilan et du coefficient Emplois-Ressources, de l'analyse du risque de liquidité à court terme (exposition JJ-semaine et Coefficient de liquidité) et face à une crise de liquidité (horizon 3 mois), à moyen terme en dynamique et à long terme en vision statique.

## Echéances des ressources par durée restant à courir

<i>en milliers d'euros</i>	Moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Indéter- minée	Total
Caisse, banques centrales	162 355	0	0	0	0	162 355
Instruments dérivés de transaction	1	////	////	////	////	1
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	0	0	0	0	0	0
Instruments dérivés de couverture	1 218	////	////	////	////	1 218
Actifs financiers disponibles à la vente	5 846	1 510	78 529	17 512	965 402	1 068 799
Prêts et créances sur les établissements de crédit	83 310	240 540	384 451	151 117	865 822	1 725 240
Prêts et créances sur la clientèle	354 906	811 216	3 329 895	4 904 094	141 490	9 541 601
Ecarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	19 021	////	////	////	////	19 021
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0	0	0	0	0	0
<b>Actifs financiers par échéance</b>	<b>626 657</b>	<b>1 053 266</b>	<b>3 792 875</b>	<b>5 072 723</b>	<b>1 972 714</b>	<b>12 518 235</b>
Banques centrales	0	0	0	0	0	0
Instruments dérivés de transaction	0	////	////	////	////	0
Autres passifs financiers à la juste valeur par résultat	0	0	0	0	0	0
Instruments dérivés de couverture	19 935	////	////	////	////	19 935
Dettes envers les établissements de crédit	673 999	307 012	899 440	218 077	0	2 098 528
Dettes envers la clientèle	5 570 491	295 995	1 634 118	507 822	23 243	8 031 670
Dettes représentées par un titre	1 390	163 119	498 128	50 836	445	713 918
Ecarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	0	////	////	////	////	0
Dettes subordonnées	0	0	0	0	15 547	15 547
<b>Passifs financiers par échéance</b>	<b>6 265 815</b>	<b>766 127</b>	<b>3 031 686</b>	<b>776 735</b>	<b>39 235</b>	<b>10 879 598</b>
Engagements de financements donnés en faveur des établissements de crédit	0	520 985	0	0	0	520 985
Engagements de financements donnés en faveur de la clientèle	803 800	243 704	7 901	283 689	9 972	1 349 066
<b>Engagements de financement donnés</b>	<b>803 800</b>	<b>764 689</b>	<b>7 901</b>	<b>283 689</b>	<b>9 972</b>	<b>1 870 051</b>
Engagements de garantie en faveur des établissements de crédit	0	532 579	1 854 013	1 844 560	18 182	4 249 334
Engagements de garantie en faveur clientèle	0	0	0	0	0	0
<b>Engagements de garantie donnés</b>	<b>0</b>	<b>532 579</b>	<b>1 854 013</b>	<b>1 844 560</b>	<b>18 182</b>	<b>4 249 334</b>

### 2.1.2.9 Avantages au personnel

## Charges de personnel

<i>en milliers d'euros</i>	Exercice 2011	Exercice 2010
Salaires et traitements	(69 776)	(68 810)
<i>dont charge représentée par des paiements base d'actions</i>	0	0
Charges des régimes à prestations et cotisations définies	(8 619)	(5 709)
Autres charges sociales et fiscales	(37 762)	(37 679)
Intéressement et participation	(19 298)	(16 382)
<b>Total des charges de personnel</b>	<b>(135 455)</b>	<b>(128 580)</b>

L'effectif moyen du personnel en activité au cours de l'exercice, ventilé par catégories professionnelles est le suivant : 385 cadres et 1 920 non cadres, soit un total de 2 305 salariés.

## Engagements sociaux

Le Groupe Banque Populaire Occitane accorde à ses salariés différents types d'avantages sociaux :

- Le régime de retraite des Banques Populaires, géré par la Caisse Autonome de Retraite des Banques Populaires (CAR), concerne les prestations de retraite issues de la fermeture du régime de retraite bancaire au 31 décembre 1993.
- Retraites et assimilés : indemnités de fin de carrière et avantages accordés aux retraités ;
- Autres : bonification pour médailles d'honneur du travail et autres avantages à long terme.

### Analyse des actifs et passifs inscrits au bilan

<i>en milliers d'euros</i>	Régime CARBP	Retraites	Autres engagts	31/12/2011	Régime CARBP	Retraites	Autres engagts	31/12/2010
Valeur actualisée des engagements financés (a)	53 740	17 747	6 292	<b>77 779</b>	51 276	18 429	6 586	<b>76 291</b>
Juste valeur des actifs du régime (b)	13 306	13 489		<b>26 795</b>	13 843	13 462		<b>27 305</b>
Juste valeur des droits à remboursement (c)		0		<b>0</b>				<b>0</b>
Valeur actualisée des engagements non financés (d)		0		<b>0</b>				<b>0</b>
Eléments non encore reconnus : écarts actuariels et coûts des services passés (e)	7 876	(4 693)		<b>3 183</b>	4 056	(3 381)		<b>675</b>
<b>Solde net au bilan (a) - (b) - (c) + (d) - (e)</b>	<b>32 558</b>	<b>8 950</b>	<b>6 292</b>	<b>47 800</b>	<b>33 377</b>	<b>8 348</b>	<b>6 586</b>	<b>48 311</b>
Passif	32 558	8 950	6 292	<b>47 800</b>	33 377	8 348	6 586	<b>48 311</b>
Actif								

Le 1<sup>er</sup> janvier 2010, la CARBP est devenue une Institution de Gestion de Retraite Supplémentaire qui assure la gestion administrative des engagements de retraite issus de la retraite bancaire. Les encours sont externalisés auprès d'un assureur. Cette externalisation n'a pas eu d'impact pour la Banque Populaire Occitane.

### Variation des montants comptabilisés au bilan

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2011				31/12/2010			
	Régimes CARBP	Retraites	Autres engagements	Total	Régimes CARBP	Retraites	Autres engagements	Total
Dette actuarielle en début de période	51 283	18 429	6 586	76 298	52 279	21 205	6 480	79 964
Coût des services rendus		888	433	1 321		1 026	415	1 441
Coût financier	1 771	638	225	2 634	1 963	765	232	2 960
Prestations versées	(2 066)	(1 034)	(434)	(3 534)	(2 016)	(1 519)	(504)	(4 039)
Écarts actuariels	2 752	(1 229)	(518)	1 005	(964)	(2 474)		(3 438)
Coûts des services passés						53		53
Autres (écarts de conversion, variations de période)		54		54		(627)	(37)	(664)
<b>Dette actuarielle en fin de période</b>	<b>53 740</b>	<b>17 746</b>	<b>6 292</b>	<b>77 778</b>	<b>51 262</b>	<b>18 429</b>	<b>6 586</b>	<b>76 277</b>
Juste valeur des actifs en début de période	(13 849)	(13 600)		(27 449)	(13 710)	(11 000)		(24 710)
Rendement attendu des actifs	(623)	(317)		(940)	(754)	(240)		(994)
Cotisations reçues		(79)		(79)		(3 119)		(3 119)
Prestations versées	99	762		861	108	1 320		1 428
Écarts actuariels de l'exercice	1 067	(241)		826	513	(472)		41
Autres (écarts de conversion, variations de période)		(15)		(15)		49		49
<b>Juste valeur des actifs en fin de période</b>	<b>(13 306)</b>	<b>(13 490)</b>		<b>(26 796)</b>	<b>(13 843)</b>	<b>(13 462)</b>		<b>(27 305)</b>
Juste valeur des droits à remboursement en début de période								
Rendement attendu des droits à remboursement								
Cotisations versées ou reçues								
Prestations versées								
Écarts actuariels de l'exercice								
Autres (écarts de conversion, variations de période)								
<b>Juste valeur des droits à remboursement en fin de période</b>								
<b>Solde net des engagements</b>	<b>40 434</b>	<b>4 256</b>	<b>6 292</b>	<b>50 982</b>	<b>37 419</b>	<b>4 967</b>	<b>6 586</b>	<b>48 972</b>
Écarts actuariels non reconnus	(7 876)	4 693		(3 183)	(4 056)	3 405		(651)
Coûts des services passés non reconnus						(25)		(25)
<b>Solde net au bilan</b>	<b>32 558</b>	<b>8 949</b>	<b>6 292</b>	<b>47 799</b>	<b>33 363</b>	<b>8 347</b>	<b>6 586</b>	<b>48 296</b>

Au 31 décembre 2011, les actifs de couverture du régime de retraite des Banques Populaires sont répartis à hauteur de 61,1 % en obligations, 32 % en actions, 0 % en actifs immobiliers, 6,7 % en actifs monétaires et autres 0,1 %. Les rendements attendus des actifs du régime sont calculés en pondérant le rendement anticipé sur chacune des catégories d'actifs par leur poids respectif dans la juste valeur des actifs.

### Charge actuarielle des régimes à prestations définies

Les différentes composantes de la charge constatée au titre des régimes à prestations définies sont comptabilisées dans le poste « Charges de personnel ».

<i>en milliers d'euros</i>	Exercice 2011			Exercice 2010				
	Régime CARBP	Retraites	Autres engagements	Total	Régime CARBP	Retraites	Autres engagements	Total
Coût des services rendus de la période		888	433	1 321		1 026	415	1 441
Coût financier	1 771	638	225	2 634	1 963	763	232	2 958
Rendement attendu des actifs de couverture	(623)	(317)		(940)	(754)	(240)		(994)
Rendement attendu des droits à remboursement								
Ecart actuariel : amortissement de l'exercice		(53)	(518)	(571)		62	(36)	26
Coût net des liquidations de l'exercice	(1 967)	(269)	(434)	(2 670)				
Coût des services passés		(101)		(101)		(98)		(98)
Autres		(101)		(101)		(3 578)		(3 578)
<b>Total des charges des régimes à prestations définies</b>	<b>(819)</b>	<b>685</b>	<b>(294)</b>	<b>(428)</b>	<b>1 209</b>	<b>(2 065)</b>	<b>611</b>	<b>(245)</b>

### Principales hypothèses actuarielles

<i>en pourcentage</i>	Régime CARBP		Retraites		Autres engagements	
	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2010
Taux d'actualisation	3,63%	3,61%	3,30%	3,46%	3,20%	3,32%
Rendement attendu des actifs de couverture	4,50%	5,50%	2,44%	2,44%	///////	///////
Rendement attendu des droits à remboursement						

Les tables de mortalité utilisées sont :

- TF00/02 pour les IFC, médailles et autres avantages,
- TGH TGF 05 pour ex-CGRCE et CARBP.

### Sensibilité des engagements aux variations des principales hypothèses

Concernant l'engagement sur le régime CARBP, la sensibilité de l'engagement est la suivante :

	Impact en milliers d'euros	Impact en %
actualisation+1%	(6 768)	-12.6%
actualisation-1%	8 515	15.9%

#### 2.1.2.10 Information sectorielle

Le Groupe Banque Populaire Occitane exerce l'essentiel de ses activités dans le secteur de la Banque commerciale et Assurance.

### Information par secteur opérationnel :

La Banque Populaire Occitane exerçant l'essentiel de ses activités dans un seul secteur opérationnel, la production de tableaux détaillés n'est pas nécessaire.

#### 2.1.2.11 Engagements

### **Engagements de financement et de garantie**

---

Le montant communiqué est la valeur nominale de l'engagement donné.

#### **Engagements de financement**

<i>en milliers d'euros</i>	<b>31/12/2011</b>	<b>31/12/2010</b>
<b>Engagements de financement donnés en faveur</b>	<b>1 349 066</b>	<b>1 344 030</b>
des établissements de crédit	6 656	7 997
de la clientèle	1 342 410	1 336 033
* Ouvertures de crédit confirmées	1 329 337	1 321 654
* Autres engagements	13 073	14 379
<b>Engagements de financement reçus</b>	<b>520 000</b>	<b>0</b>
d'établissements de crédit	520 000	0
de la clientèle	0	0

#### **Engagements de garantie**

<i>en milliers d'euros</i>	<b>31/12/2011</b>	<b>31/12/2010</b>
<b>Engagements de garantie donnés</b>	<b>574 100</b>	<b>714 677</b>
d'ordre des établissements de crédit	9 263	4 151
d'ordre de la clientèle	564 837	710 526
<b>Engagements de garantie reçus</b>	<b>1 829 942</b>	<b>1 728 497</b>
d'établissements de crédit	1 829 942	1 728 497
de la clientèle	0	0

Les engagements de garantie donnés incluent les engagements par signature ainsi que les instruments financiers donnés en garantie.

Les instruments financiers donnés en garantie incluent notamment les créances affectées en garantie dans le cadre des dispositifs de refinancement.

### **Actifs financiers donnés en garantie**

---

Le tableau suivant recense, par nature, la valeur comptable des actifs financiers donnés en garantie de passifs ou de passifs éventuels, tels que les titres remis en pension livrée et les valeurs données en pension non livrée, enregistrés dans les différentes catégories comptables.

<i>en milliers d'euros</i>	<b>31/12/2011</b>	<b>31/12/2010</b>
Instrument de capitaux propres		
Instrument de dettes		
Prêts et avances	3 679 262	2 482 703
<b>Total</b>	<b>3 679 262</b>	<b>2 482 703</b>

Au 31 décembre 2011, les créances données en garantie dans le cadre des dispositifs de refinancement incluent plus particulièrement :

- 788 824 milliers d'euros de créances mobilisées auprès de la Banque de France dans le cadre du processus TRICP contre 617 720 milliers d'euros au 31 décembre 2010,
- 262 602 milliers d'euros de créances nanties auprès de la SFEF contre 371 291 milliers d'euros au 31 décembre 2010,
- 742 666 milliers d'euros de crédits immobiliers nantis auprès de BP Covered Bonds contre 1 493 692 milliers d'euros au 31 décembre 2010,
- 366 363 milliers d'euros de crédits immobiliers nantis auprès de *BPCE SFH*,
- 1 518 808 milliers d'euros de crédits immobiliers nantis auprès de *BPCE Home Loans*.

## Actifs financiers reçus en garantie et dont l'entité peut disposer

---

Le Groupe n'a pas comptabilisé de montants d'actifs reçus en garantie et enregistrés à l'actif du bilan dans le cadre de contrats de garantie financière assortis d'un droit de réutilisation.

## Autres engagements

---

Les autres engagements donnés comprennent les engagements liés à l'activité de promotion immobilière :

- les garanties financières d'achèvement délivrées par les établissements financiers, opération par opération, au profit des clients dans le cadre de leur acquisition ;
- les garanties professionnelles requises par la loi Hoguet pour pouvoir exercer la profession d'agent immobilier et gérer les fonds des mandants dans le cadre de l'activité du pôle Services immobiliers ;
- les indemnités d'immobilisations, cautions bancaires pouvant remplacer les versements en numéraire sur les promesses d'achat de terrains.

Les autres engagements reçus comprennent les engagements liés à l'activité de promotion immobilière, en particulier les garanties de versement des contrats de promotion reçues des clients.

### 2.1.2.12 Transactions avec les parties liées

Les parties liées au Groupe Banque Populaire Occitane sont les sociétés consolidées, y compris les sociétés mises en équivalence, BPCE, Natixis, les centres informatiques et les principaux dirigeants du groupe.

## Transactions avec les sociétés consolidées

---

Les transactions réalisées au cours de l'exercice et les encours existants en fin de période entre les sociétés du groupe consolidées par intégration globale sont totalement éliminés en consolidation.

La liste des filiales consolidées par intégration globale est communiquée dans le périmètre de consolidation du groupe (cf. note 13).

Dans ces conditions, sont renseignées ci-après les opérations réciproques avec :

- les entités qui exercent une influence notable sur le groupe, à savoir Natixis qui détient 20% du capital de la Banque Populaire Occitane au travers des certificats coopératifs d'investissement (entités exerçant un contrôle conjoint ou une influence notable) ;
- l'organe central BPCE ;
- les entités sur lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint (consolidation par intégration proportionnelle) pour la part non éliminée en consolidation (co-entreprises) ;
- les entités sur lesquelles le groupe exerce une influence notable et qui sont mises en équivalence (entreprises associées)
- les entités contrôlées par les Banques Populaires prises dans leur ensemble.

	31/12/2011	31/12/2010
<i>en milliers d'euros</i>	Entités exerçant un contrôle conjoint ou une influence notable	Entités exerçant un contrôle conjoint ou une influence notable
Crédits	937 326	493 391
Autres actifs financiers	6 195	2 440
Autres actifs	1 811	1 735
<b>Total des actifs avec les entités liées</b>	<b>945 332</b>	<b>497 566</b>
Dettes	1 422 811	298 346
Autres passifs financiers	657 571	657 528
Autres passifs	6 143	1 335
<b>Total des passifs envers les entités liées</b>	<b>2 086 525</b>	<b>957 209</b>
Intérêts, produits et charges assimilés	(29 902)	(9 391)
Commissions	53	1 081
Résultat net sur opérations financières	1 501	144
Produits nets des autres activités		
<b>Total du PNB réalisé avec les entités liées</b>	<b>(28 348)</b>	<b>(8 166)</b>
Engagements donnés	525 984	156 374
Engagements reçus	39 046	5 764
Engagements sur instruments financiers à terme	430 458	419 929
<b>Total des engagements avec les entités liées</b>	<b>995 488</b>	<b>582 067</b>

## Rémunération des dirigeants mandataires sociaux

Le montant des rémunérations allouées au titre de l'exercice aux membres des organes d'administration et de direction à raison de leurs fonctions ne peut être fourni car cette information permettrait d'identifier un membre déterminé de ces organes (Article R123-198, 1er alinéa, du Code de Commerce).

### 2.1.2.13 Périmètre de consolidation

## Evolution du périmètre de consolidation au cours de l'exercice 2011

Le périmètre de consolidation a évolué au cours de l'exercice 2011 par rapport à celui relatif aux comptes consolidés de l'exercice 2010.

Les travaux relatifs à la première application des normes IFRS en 2011 ont conduit à étendre le périmètre de consolidation à cinq entités supplémentaires :

- les sociétés de caution mutuelle : SOCAMI Occitane, SOCAMA Occitane et SOCAMA Pyrénées-Garonne au titre des entités ad hoc,
- la SAS Multicroissance,
- la SNC IMMOCARSO.

## Périmètre de consolidation au 31 décembre 2011

Les sociétés dont la contribution aux états financiers consolidés n'est pas significative n'ont pas vocation à entrer dans le périmètre de consolidation. Le caractère significatif est apprécié au niveau des entités consolidées selon le principe de la significativité ascendante. Selon ce principe, toute entité incluse dans un périmètre de niveau inférieur est incluse dans les périmètres de consolidation de niveaux supérieurs, même si elle n'est pas significative pour ceux-ci.

Société	% contrôle	% d'intérêt	Contribution au résultat consolidé part du Groupe	Méthode de consolidation
Banque Populaire Occitane	Société mère	Société mère		NA
SAS Financière de la Banque Populaire Occitane	100 %	100 %		Intégration globale
SAS Sociétariat de la Banque Populaire Occitane	100 %	100 %		Intégration globale
SOCAMI Occitane	Entité ad hoc	100 %		Intégration globale
SOCAMA Occitane	Entité ad hoc	100 %		Intégration globale
SOCAMA Pyrénées-Garonne	Entité ad hoc	100 %		Intégration globale
SAS Multicroissance	100 %	100 %		Intégration globale
SNC IMMOCARSO	100 %	100 %		Intégration globale

#### 2.1.2.14 Modalités d'élaboration des données Pro-forma

### Principes d'élaboration

---

Les travaux relatifs à la première application des normes IFRS en 2011 ont conduit à étendre le périmètre de consolidation à cinq entités supplémentaires :

- les sociétés de caution mutuelle : SOCAMI Occitane, SOCAMA Occitane et SOCAMA Pyrénées-Garonne au titre des entités ad hoc,
- la SAS Multicroissance,
- la SNC IMMOCARSO.

Les sociétés de caution mutuelle ont été, en raison de leur intégration historique dans le périmètre prudentiel, traitées dans le cadre de la première application des normes IFRS (cf. paragraphe 2.5).

#### **Entrée dans le périmètre de consolidation IFRS des deux entités S.A.S. Multicroissance et la SNC ImmoCarso :**

- La SAS Multicroissance et la SNC IMMOCARSO ont été, du fait de leur impact relativement faible sur les comptes consolidés tant au regard du bilan que du résultat pour 2010, intégrées au 1<sup>er</sup> janvier 2011 ;
- l'écart entre la situation nette IFRS réévaluée et la valeur des titres de chacune de ces deux entités a été comptabilisé en capitaux propres 2011 soit 12 370 milliers d'euros ;
- seul le résultat de chacune de ces deux entités de la période a impacté le résultat consolidé IFRS de l'exercice 2011 ce qui représente 2 416 milliers d'euros.

### Méthodes comptables et périmètre

---

Les principes et méthodes comptables utilisés pour l'élaboration des données pro forma sont ceux retenus par le groupe pour l'élaboration de ses comptes consolidés décrits aux notes 3 et 4 de la présente annexe.

Le périmètre de consolidation pro forma reprend les entités consolidées par le groupe au cours de l'exercice 2010. Il a été complété afin de tenir compte des effets des opérations mentionnées ci-dessus (cf. note 13.1).

## Bilan pro forma

### ACTIF

<i>en milliers d'euros</i>	Exercice 2011	Exercice 2010	Actif au 31/12/2010 - Première année d'application IFRS	Multicrois- sance	IMMO- CARSO
Caisse, banques centrales	162 355	161 758	161 758		
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	1	403	403		
Instruments dérivés de couverture	1 218	0	0		
Actifs financiers disponibles à la vente	1 068 799	1 212 169	1 193 650	18 519	
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 725 240	1 727 014	1 727 014		
Prêts et créances sur la clientèle	9 541 601	8 373 227	8 373 227		
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	19 021	22 645	22 645		
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		0			
Actifs d'impôts courants	39 225	32 687	32 687		
Actifs d'impôts différés	50 362	49 664	49 522		142
Comptes de régularisation et actifs divers	127 765	70 185	87 446	(13 781)	(3 480)
Actifs non courants destinés à être cédés		0			
Participation aux bénéfices différée		0			
Participations dans les entreprises mises en équivalence		0			
Immeubles de placement	73 466	53 108	40 285		12 823
Immobilisations corporelles	130 386	132 119	132 048		71
Immobilisations incorporelles	761	823	823		
Ecarts d'acquisition					
<b>Total de l'actif</b>	<b>12 940 200</b>	<b>11 835 802</b>	<b>11 821 508</b>	<b>4 738</b>	<b>9 556</b>

### PASSIF

<i>en milliers d'euros</i>	Exercice 2011	Exercice 2010	Passif au 31/12/2010 - Première année d'application IFRS	Multicrois- sance	IMMO- CARSO
Banques centrales					
Passifs financiers à la juste valeur par résultat		561	561		
Instruments dérivés de couverture	19 935	22 791	22 791		
Dettes envers les établissements de crédit	2 098 528	1 368 061	1 368 061		
Dettes envers la clientèle	8 031 670	7 577 223	7 584 627	(7 358)	(46)
Dettes représentées par un titre	713 918	746 337	746 337		
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux					
Passifs d'impôts courants	24 676	35 041	34 933		108
Passifs d'impôts différés	15 970	17 341	17 312		29
Comptes de régularisation et passifs divers	211 022	211 690	202 789	45	8 856
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés					
Provisions techniques des contrats d'assurance					
Provisions	81 423	86 620	86 330	290	
Dettes subordonnées	15 547	14 960	14 960		
<b>Capitaux propres</b>	<b>1 727 511</b>	<b>1 755 177</b>	<b>1 742 807</b>	<b>11 761</b>	<b>609</b>
<b>Capitaux propres part du groupe</b>	<b>1 727 511</b>	<b>1 755 177</b>	<b>1 742 807</b>	<b>11 761</b>	<b>609</b>
Capital et primes liées	772 475	758 098	758 098		
Réserves consolidées	724 738	677 556	669 628	7 805	123
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	160 897	260 700	257 029	3 671	
Résultat de l'exercice	69 401	58 823	58 052	285	486
<b>Intérêts minoritaires</b>					
<b>Total du passif</b>	<b>12 940 200</b>	<b>11 835 802</b>	<b>11 821 508</b>	<b>4 738</b>	<b>9 556</b>

## Ecart d'acquisition

La SAS Multicroissance est une société de capital-risque, créée par la Banque Populaire Occitane ; sa consolidation n'a généré aucun écart d'acquisition.

La SNC IMMOCARSO est une société de location de bureaux créée par les Banques populaires du Grand Sud-Ouest. Elle est détenue, depuis fin juin 2010, à 100 % par la Banque Populaire Occitane, la BP Occitane ayant acquis les 50 % des parts restantes aux autres associés.

Cette acquisition a généré un écart d'acquisition d'un montant de 5 055 K€ affecté à environ 75 % sur le terrain et 25 % sur les bâtiments. La part affectée aux bâtiments est amortie sur leur durée moyenne restant à amortir, soit 14 ans.

### 2.1.2.15 Autres informations

## Honoraires des commissaires aux comptes

HONORAIRES DES CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES															
Montants en milliers d'euros	Autres					KPMG Audit					Deloitte				
	2011		2010		Var° (%)	2011		2010		Var° (%)	2011		2010		Var° (%)
Montant	%	Montant	%	Montant		%	Montant	%	Montant		%	Montant	%	Montant	
<b>Audit</b>															
Commissariat aux comptes, examen des comptes individuels	145,4	100%	138	100%	5%	97,4	90%	79	100%	23%	4,0	100%	6	100%	-33%
Autres diligences et prestations directement liés à la mission du commissaire aux comptes	0,0	0%	0	0%	ns	11,4	10%	0	0%	ns	0,0	0%	0	0%	ns
<b>TOTAL</b>	<b>145,4</b>	<b>100%</b>	<b>138</b>	<b>100%</b>	<b>5%</b>	<b>108,8</b>	<b>100%</b>	<b>79</b>	<b>100%</b>	<b>38%</b>	<b>4,0</b>	<b>100%</b>	<b>6</b>	<b>100%</b>	<b>-33%</b>



**KPMG Audit**  
224 rue Carrin  
BP 17610  
31676 Toulouse-Labège Cedex  
France



**Fid Sud Audit**  
5, rue Saint-Pantaléon  
31000 Toulouse  
France

**Banque Populaire Occitane**

**Rapport des commissaires aux  
comptes sur les comptes  
consolidés**

Exercice clos le 31 décembre 2011  
Banque Populaire Occitane  
33-43, avenue Georges Pompidou - 31135 Balma cedex  
*Ce rapport contient 85 pages*  
Référence : JML - 122.115 RCC



**KPMG Audit**  
224 rue Carmin  
BP 17610  
31676 Toulouse-Labège Cedex  
France



**Fid Sud Audit**  
5, rue Saint-Pantaléon  
31000 Toulouse  
France

## **Banque Populaire Occitane**

Siège social : 33-43, avenue Georges Pompidou - 31135 Balma cedex  
Capital social : €. 323.400.000

### **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 31 décembre 2011

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la Banque Populaire Occitane, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes. Ces comptes ont été préparés pour la première fois conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne. Ils comprennent à titre comparatif les données relatives à l'exercice 2010 retraitées selon les mêmes règles.

#### **1 Opinion sur les comptes consolidés**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

## 2 Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2011 ont été réalisées dans un environnement incertain, lié à la crise des finances publiques de certains pays de la zone euro et en particulier de la Grèce, qui est accompagnée d'une crise économique et d'une crise de liquidité, qui rend difficile l'appréhension des perspectives économiques. C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

### Estimations comptables

#### Provisionnement des risques de crédit

Comme indiqué dans les notes 4.1.7, 6.5, 7.7 et 8.2 de l'annexe aux comptes consolidés, votre Groupe constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit et de contrepartie, à l'appréciation des risques de non recouvrement et à leur couverture par des dépréciations et provisions sur base individuelle et collective.

#### Dépréciations relatives aux actifs financiers disponibles à la vente

Votre Groupe comptabilise des dépréciations sur des actifs disponibles à la vente (notes 4.1.7, 6.3 et 7.4 de l'annexe) :

- pour les instruments de capitaux propres lorsqu'il existe une indication objective de baisse prolongée ou de baisse significative de la valeur de ces actifs ;
- pour les instruments de dette lorsqu'il existe un risque de contrepartie avéré.

Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif à l'identification d'indices de perte de valeur, la valorisation des lignes les plus significatives, ainsi que les estimations ayant conduit, le cas échéant, à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations.

### Valorisation et dépréciation des autres instruments financiers

Votre Groupe détient des positions sur titres et sur autres instruments financiers. Les notes 4.1.5, 6.2 et 7.3 de l'annexe aux comptes consolidés exposent les règles et méthodes comptables relatives aux titres et instruments financiers. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par le Groupe et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

### Provisionnement des engagements sociaux

Votre Groupe constitue des provisions pour couvrir ses engagements sociaux. Nous avons examiné la méthodologie d'évaluation de ces engagements ainsi que les hypothèses et paramètres utilisés et nous avons vérifié le caractère approprié de l'information fournie dans les notes 4.9, 7.6 et 9.2 de l'annexe.

### Provisionnement des produits d'épargne logement

Votre Groupe constitue une provision pour couvrir le risque de conséquences potentiellement défavorables des engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement. Nous avons examiné la méthodologie d'évaluation de cette provision et nous avons vérifié le caractère approprié de l'information fournie dans les notes 4.5, 6.15 de l'annexe.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### 3 Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Toulouse-Labège, le 24 avril 2012

KPMG Audit  
*Département de KPMG S.A.*



Jean-Marc Laborie  
*Associé*

Toulouse, le 24 avril 2012

Fid Sud Audit



Philippe Riu  
*Associé*

## 2.2 Comptes individuels

### 2.2.1 Comptes individuels au 31 décembre N (avec comparatif au 31 décembre N-1)

#### 2.2.1.1 Bilan et Hors-bilan

en milliers d'euros

<b>ACTIF</b>	<b>31/12/2011</b>	<b>31/12/2010</b>
CAISSES, BANQUES CENTRALES	162 355	161 758
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES	0	0
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	1 413 240	881 613
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	9 574 452	8 405 738
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	412 451	967 390
ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE	30 037	47 053
PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME	755 020	734 666
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES	17 108	17 108
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	761	823
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	191 616	172 332
AUTRES ACTIFS	76 431	71 741
COMPTES DE REGULARISATION	95 006	46 108
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>12 728 477</b>	<b>11 506 330</b>
<b>HORS BILAN</b>	<b>31/12/2011</b>	<b>31/12/2010</b>
<b>Engagements donnés</b>		
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	1 349 066	1 344 030
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	570 072	711 778
ENGAGEMENTS SUR TITRES	2 949	3 152

en milliers d'euros

<b>PASSIF</b>	<b>31/12/2011</b>	<b>31/12/2010</b>
BANQUES CENTRALES	0	0
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	2 131 239	1 399 101
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	7 998 372	7 531 391
DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	713 918	746 337
AUTRES PASSIFS	35 034	34 829
COMPTES DE REGULARISATION	178 592	159 909
PROVISIONS	133 872	153 750
DETTES SUBORDONNEES	0	0
FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX (FRBG)	183 919	182 466
<b>CAPITAUX PROPRES HORS FRBG</b>	<b>1 353 531</b>	<b>1 298 547</b>
Capital souscrit	323 400	323 400
Primes d'émission	481 326	481 326
Réserves	457 270	447 593
Ecart de réévaluation	0	0
Provisions réglementées et subventions d'investissement	4 163	4 143
Report à nouveau	20 000	(17 954)
Résultat de l'exercice (+/-)	67 372	60 039
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>12 728 477</b>	<b>11 506 330</b>
<b>HORS BILAN</b>	<b>31/12/2011</b>	<b>31/12/2010</b>
<b>Engagements reçus</b>		
<b>ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT</b>	520 985	985
<b>ENGAGEMENTS DE GARANTIE</b>	2 495 916	2 416 560
<b>ENGAGEMENTS SUR TITRES</b>	2 949	3 152

2.2.1.2 *Compte de résultat*

en milliers d'euros

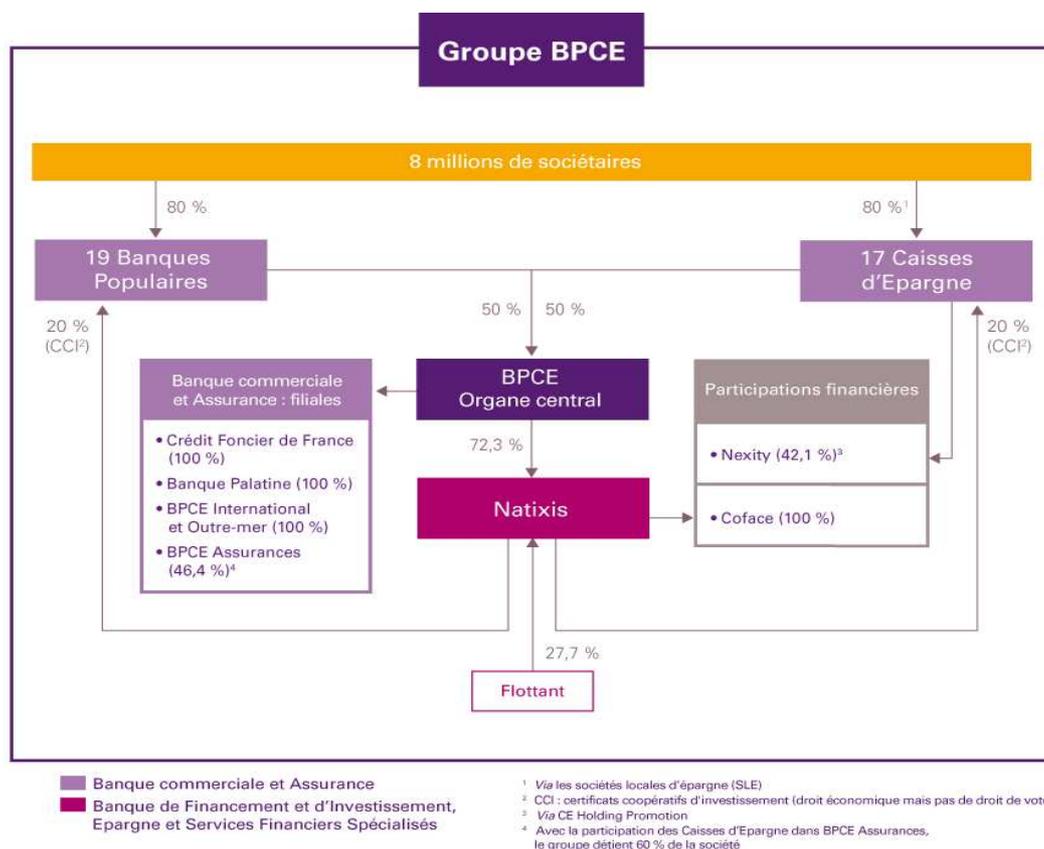
	<b>Exercice 2011</b>	<b>Exercice 2010</b>
Intérêts et produits assimilés	431 937	415 439
Intérêts et charges assimilées	(221 010)	(205 612)
Revenus des titres à revenu variable	3 251	3 370
Commissions (produits)	169 386	167 230
Commissions (charges)	(22 317)	(20 599)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	221	86
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	3 316	1 508
Autres produits d'exploitation bancaire	6 198	4 872
Autres charges d'exploitation bancaire	(5 277)	(8 059)
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>365 705</b>	<b>358 235</b>
Charges générales d'exploitation	(224 674)	(219 752)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles	(14 123)	(13 247)
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>126 908</b>	<b>125 236</b>
Coût du risque	(25 341)	(23 916)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>101 567</b>	<b>101 320</b>
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	1 903	823
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</b>	<b>103 470</b>	<b>102 143</b>
Résultat exceptionnel	50	(234)
Impôt sur les bénéfices	(34 675)	(39 697)
Dotations / Reprises de FRBG et provisions réglementées	(1 473)	(2 173)
<b>RESULTAT NET</b>	<b>67 372</b>	<b>60 039</b>

## 2.2.2 Notes annexes aux comptes individuels

### 2.2.2.1 Cadre général

## Le Groupe BPCE

Le Groupe BPCE comprend le réseau des Banques Populaires, le réseau des Caisses d'Épargne, l'organe central BPCE et ses filiales.



## Les deux réseaux Banques Populaires et Caisses d'Épargne

Le Groupe BPCE est un groupe coopératif dont les sociétaires sont propriétaires des deux réseaux de banque de proximité : les 19 Banques Populaires et les 17 Caisses d'Épargne. Chacun des deux réseaux est détenteur à parité de BPCE, l'organe central du groupe.

Le réseau des Banques Populaires comprend les Banques Populaires et les sociétés de caution mutuelle leur accordant statutairement l'exclusivité de leur cautionnement.

Le réseau des Caisses d'Épargne comprend les Caisses d'Épargne et de Prévoyance, les sociétés locales d'épargne et la Fédération Nationale des Caisses d'Épargne.

Les Banques Populaires sont détenues à hauteur de 80 % par leurs sociétaires et de 20 % par Natixis via les certificats coopératifs d'investissement (CCI).

Le capital des Caisses d'Épargne est détenu à hauteur de 80 % par les sociétés locales d'épargne (SLE) et de 20 % par Natixis via les CCI. Au niveau local, les SLE sont des entités à statut coopératif dont le capital variable est détenu par les coopérateurs. Elles ont pour objet d'animer le sociétariat dans le cadre des orientations générales de la Caisse d'Épargne à laquelle elles sont affiliées et elles ne peuvent pas effectuer d'opérations de banque.

## BPCE

Organe central au sens de la Loi bancaire et établissement de crédit agréé comme banque, BPCE a été créé par la Loi n° 2009-715 du 18 juin 2009. BPCE est constitué sous forme de société anonyme à directoire et conseil de surveillance dont le capital est détenu à parité par les 19 Banques Populaires et les 17 Caisses d'Épargne.

Les missions de BPCE s'inscrivent dans la continuité des principes coopératifs des Banques Populaires et des Caisses d'Épargne.

BPCE est notamment chargé d'assurer la représentation des affiliés auprès des autorités de tutelle, de définir la gamme des produits et des services commercialisés, d'organiser la garantie des déposants, d'agréer les dirigeants et de veiller au bon fonctionnement des établissements du groupe.

En qualité de holding, BPCE exerce les activités de tête de groupe et détient les filiales communes aux deux réseaux dans le domaine de la banque de détail, de la banque de financement et des services financiers et leurs structures de production. Il détermine aussi la stratégie et la politique de développement du groupe.

Les principales filiales de BPCE sont organisées autour de trois grands pôles :

- Natixis, structure cotée détenue à 72 %, qui réunit la Banque de financement et d'investissement, l'épargne et les services financiers ;
- la Banque Commerciale et Assurance (dont le Crédit Foncier, la Banque Palatine et BPCE International et Outre Mer (anciennement Financière Océor)) ;
- les filiales et participations financières.

Parallèlement, dans le domaine des activités financières, BPCE a notamment pour missions d'assurer la centralisation des excédents de ressources et de réaliser toutes les opérations financières utiles au développement et au refinancement du groupe, charge à lui de sélectionner l'opérateur de ces missions le plus efficace dans l'intérêt du groupe. Il offre par ailleurs des services à caractère bancaire aux entités du groupe.

## Mécanisme de garantie

---

Le système de garantie et de solidarité a pour objet, conformément à l'article L.512-107 6 du Code monétaire et financier, de garantir la liquidité et la solvabilité du groupe et des établissements affiliés à BPCE, ainsi que d'organiser la solidarité financière au sein des réseaux des Banques Populaires et des Caisses d'Épargne.

BPCE est chargé de prendre toutes mesures nécessaires pour organiser la garantie de solvabilité du groupe ainsi que de chacun des réseaux, notamment en mettant en œuvre les mécanismes appropriés de solidarité interne du groupe et en créant un fonds de garantie commun aux deux réseaux dont il détermine les règles de fonctionnement, les modalités de déclenchement en complément des fonds des deux réseaux déjà existants ainsi que les contributions des établissements affiliés pour sa dotation et sa reconstitution.

BPCE gère ainsi le Fonds Réseau Banques Populaires, le Fonds Réseau Caisses d'Épargne et de Prévoyance et met en place le Fonds de Garantie Mutuel.

Le **Fonds Réseau Banques Populaires** est constitué d'un dépôt de 450 millions d'euros effectué par les Banques dans les livres de BPCE sous la forme d'un compte à terme d'une durée de dix ans et indéfiniment renouvelable.

Le **Fonds Réseau Caisses d'Épargne et de Prévoyance** fait l'objet d'un dépôt (450 millions d'euros) effectué par les Caisses dans les livres de BPCE sous la forme d'un compte à terme d'une durée de dix ans et indéfiniment renouvelable.

Le **Fonds de Garantie Mutuel** est constitué des dépôts effectués par les Banques Populaires et les Caisses d'Épargne dans les livres de BPCE sous la forme de comptes à terme d'une durée de dix ans et indéfiniment renouvelables. Le montant des dépôts est de 217 millions d'euros au 31 décembre 2011 et le fonds sera abondé chaque année à hauteur de 5 % de la contribution des Banques Populaires, des Caisses d'Épargne et de leurs filiales aux résultats consolidés du groupe.

Le montant total des dépôts effectués auprès de BPCE au titre du Fonds Réseau Banques Populaires, du Fonds Réseau Caisses d'Epargne et de Prévoyance et du Fonds de Garantie Mutuel ne pourra être inférieur à 0,15 % et ne pourra excéder 0,3 % de la somme des Actifs Pondérés du groupe.

La constitution par une Banque Populaire ou une Caisse d'Epargne d'un dépôt donne lieu à l'affectation au fonds pour risques bancaires généraux de cet établissement d'un montant identifié équivalent, exclusivement au titre du système de garantie et de solidarité.

Les Sociétés de caution mutuelle accordant statutairement l'exclusivité de leur cautionnement à une Banque Populaire bénéficient de la garantie de liquidité et de solvabilité de cette dernière avec laquelle elles sont agréées collectivement en application de l'article R.515-1 du Code monétaire et financier.

La liquidité et la solvabilité des Caisses de crédit maritime mutuel sont garanties au premier niveau pour chaque Caisse considérée, par la Banque Populaire qui en est l'actionnaire de référence et l'opératrice au titre de l'adossement technique et fonctionnel de la Caisse à la Banque Populaire d'adossement.

Le Directoire de BPCE a tout pouvoir pour mobiliser les ressources des différents contributeurs sans délai et selon l'ordre convenu, sur la base d'autorisations préalables délivrées à BPCE par les contributeurs.

## Evénements significatifs

---

### Contrôle fiscal

La Banque Populaire Occitane fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur les exercices clos les 31/12/2006, 31/12/2007 et 31/12/2008. Ce contrôle, qui a démarré en septembre 2009, s'est achevé en avril 2010.

L'impact des rectifications de l'administration fiscale et acceptées par la Banque Populaire est intégré dans les comptes au niveau de la ligne « Impôts sur les sociétés du compte de résultat ».

## Evénements postérieurs à la clôture

---

La Banque Populaire Occitane n'a enregistré aucun événement postérieur à la clôture pouvant avoir impact significatif sur les comptes clos le 31 décembre 2011.

### 2.2.2.2 Principes et méthodes comptables

## Méthodes d'évaluation et de présentation appliquées

---

Les comptes individuels annuels de la Banque Populaire Occitane sont établis et présentés conformément aux règles définies par BPCE dans le respect des règlements de l'Autorité des Normes Comptables. Par application du Règlement n°91-01 du CRBF, la présentation des états financiers est conforme aux dispositions des règlements n° 2000-03 et n° 2005-04 du Comité de la Réglementation Comptable relatif aux documents de synthèse individuels.

## Changements de méthodes comptables

---

Aucun changement de méthodes comptables n'a affecté les comptes de l'exercice 2011.

Les textes adoptés par l'Autorité des Normes Comptables et d'application obligatoire en 2011 n'ont pas d'impact significatif sur les comptes individuels de l'établissement.

L'établissement n'anticipe pas l'application des textes adoptés par l'Autorité des Normes Comptables lorsqu'elle est optionnelle, sauf mention spécifique.

## Principes comptables et méthodes d'évaluation

---

Les comptes de l'exercice sont présentés sous une forme identique à celle de l'exercice précédent. Les conventions comptables générales ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique et tous les postes du bilan sont présentés, le cas échéant, nets d'amortissements, de provisions et de corrections de valeur.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

### Opérations en devises

Les résultats sur opérations de change sont déterminés conformément au règlement n° 89-01 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière modifié par les règlements n° 90-01 et n° 95-04.

Les créances, les dettes et les engagements hors-bilan libellés en devises sont évalués au cours de change à la clôture de l'exercice. Les gains et pertes de change latents et définitifs sont enregistrés en compte de résultat. Les produits et les charges payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction.

Les immobilisations et titres de participation en devises financés en euros restent valorisés au coût d'acquisition.

Les opérations de change au comptant non dénouées sont valorisées au cours de clôture de l'exercice.

Les reports et déports sur les contrats de change à terme de couverture sont étalés *pro rata temporis* en compte de résultat. Les autres contrats de change et les instruments financiers à terme en devises sont évalués au prix du marché. Les contrats de change à terme sec ou couverts par des instruments à terme sont réévalués au cours du terme restant à courir. Les swaps cambistes s'enregistrent comme des opérations couplées d'achats et de ventes à terme de devises. Les swaps financiers de devises sont assujettis aux dispositions du règlement n° 90-15 modifié du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière.

### Opérations avec les établissements de crédit et la clientèle

Les créances sur les établissements de crédit recouvrent l'ensemble des créances détenues au titre d'opérations bancaires à l'exception de celles matérialisées par un titre. Elles comprennent les valeurs reçues en pension, quel que soit le support, et les créances se rapportant à des pensions livrées sur titres. Elles sont ventilées entre créances à vue et créances à terme. Les créances sur les établissements de crédit sont inscrites au bilan à leur valeur nominale ou leur coût d'acquisition pour les rachats de créances, augmentés des intérêts courus non échus et nette des dépréciations constituées au titre du risque de crédit.

Les créances sur la clientèle comprennent les concours distribués aux agents économiques autres que les établissements de crédit, à l'exception de ceux matérialisés par un titre, les valeurs reçues en pension et les créances se rapportant à des pensions livrées sur titres. Elles sont ventilées en créances commerciales, comptes ordinaires débiteurs et autres concours à la clientèle. Les crédits à la clientèle émis sont inscrits au bilan à leur valeur nominale ou leur coût d'acquisition pour les rachats de créances, augmentés des intérêts courus non échus et nette des dépréciations constituées au titre du risque de crédit. Les commissions et coûts marginaux de transaction qui font l'objet d'un étalement sont intégrés à l'encours de crédit concerné.

Les dettes envers les établissements de crédit sont présentées selon leur durée initiale (à vue ou à terme) et les dettes envers la clientèle sont présentées selon leur nature (comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle). Sont incluses, en fonction de leur contrepartie, les opérations de pension matérialisées par des titres ou des valeurs. Les intérêts courus sont enregistrés en dettes rattachées.

Les garanties reçues sont enregistrées en comptabilité en hors bilan. Elles font l'objet de réévaluations périodiques. La valeur comptable de l'ensemble des garanties prises sur un même crédit est limitée à l'encours de ce crédit.

### Créances restructurées

Les créances restructurées sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux d'intérêt) afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Lors de la restructuration, le prêt fait l'objet d'une décote d'un montant égal à l'écart entre l'actualisation des flux contractuels initialement attendus et l'actualisation des flux futurs attendus de capital et d'intérêts issus de la restructuration. Le taux d'actualisation est le taux d'intérêt effectif d'origine pour les prêts à taux fixe ou le dernier taux effectif avant la date de restructuration pour les prêts à taux variable. Le taux effectif correspond au taux contractuel. Cette décote est inscrite au résultat en coût du risque et au bilan en diminution de l'encours correspondant. Elle est rapportée au compte de résultat, dans la marge d'intérêt, selon un mode actuariel sur la durée du prêt.

Une créance restructurée douteuse peut-être reclassée en encours sains lorsque les termes sont respectés. Ces créances reclassées sont spécifiquement identifiées. Lorsque la créance ayant fait l'objet d'une première restructuration présente à nouveau une échéance impayée, quelles qu'aient été les conditions de la restructuration, la créance est déclassée en créance douteuse.

### Créances douteuses

Les créances douteuses sont constituées de l'ensemble des encours échus et non échus, garantis ou non, dus par les débiteurs dont un concours au moins présente un risque de crédit avéré, identifié de manière individuelle. Un risque est avéré dès lors qu'il est probable que l'établissement ne percevra pas tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, nonobstant l'existence de garantie ou de caution.

L'identification en encours douteux est effectuée conformément aux dispositions du règlement n° 2002-03 du Comité de la Réglementation Comptable relatif au traitement comptable du risque de crédit, modifié par le règlement CRC n° 2005-03 du 25 novembre 2005, notamment en cas de créances impayées depuis plus de trois mois et six mois en matière immobilière et pour les créances sur les collectivités territoriales.

Un encours douteux compromis est un encours douteux dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lequel un passage en perte à terme est envisagé. Les créances déchues de leur terme, les contrats de crédit bail résiliés, les concours à durée indéterminée dont la clôture a été notifiée sont présumés devoir être inscrits en douteux compromis. L'existence de garanties couvrant la quasi-totalité des risques et les conditions d'évolution de la créance douteuse doivent être prises en considération pour qualifier un encours douteux de compromis et pour quantifier la dépréciation. Un an après sa classification en encours douteux, un encours douteux est présumé être compromis sauf si le passage en perte à terme n'est pas envisagé. Le classement d'un encours douteux en douteux compromis n'entraîne pas le classement par « contagion » dans cette dernière catégorie des autres encours et engagements douteux relatifs à la contrepartie concernée.

Les intérêts courus et ou échus non perçus sur créances douteuses sont comptabilisés en produits d'exploitation bancaire et dépréciés à due concurrence. Lorsque la créance est qualifiée de compromise les intérêts courus non encaissés ne sont plus comptabilisés.

Plus généralement, les créances douteuses sont réinscrites en encours sains quand les règlements reprennent de façon régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles, et lorsque la contrepartie ne présente plus de risque de défaillance.

### Opérations de pension

Les opérations de pension livrée sont comptabilisées conformément aux dispositions du règlement n° 89-07 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière complété par l'instruction n° 94-06 de la Commission bancaire.

Les éléments d'actif mis en pension sont maintenus au bilan du cédant, qui enregistre au passif le montant encaissé, représentatif de sa dette à l'égard du cessionnaire. Le cessionnaire enregistre à l'actif le montant versé représentatif

de sa créance à l'égard du cédant. Lors des arrêtés comptables, les actifs mis en pension, ainsi que la dette à l'égard du cessionnaire ou la créance sur le cédant, sont évalués selon les règles propres à chacune de ces opérations.

## Dépréciation

Les créances, dont le recouvrement est devenu incertain, donnent lieu à la constitution de dépréciations, inscrites en déduction de l'actif, destinées à couvrir le risque de perte. Les dépréciations sont calculées créance par créance en tenant compte de la valeur actuelle des garanties reçues. Elles sont déterminées selon une fréquence au moins trimestrielle et sur la base de l'analyse du risque et des garanties disponibles. Les dépréciations couvrent au minimum les intérêts non encaissés sur encours douteux.

Les dépréciations pour pertes probables avérées couvrent l'ensemble des pertes prévisionnelles, calculées par différence entre les capitaux restant dus et les flux prévisionnels actualisés selon le taux effectif.

Pour les petites créances aux caractéristiques similaires, une estimation statistique peut être retenue.

Les dotations et les reprises de dépréciation constatées pour risque de non recouvrement sont enregistrées en « Coût du risque » à l'exception des dépréciations relatives aux intérêts sur créances douteuses présentées, comme les intérêts ainsi dépréciés, en « Intérêts et produits assimilés ». La reprise de la dépréciation liée au seul passage du temps est enregistrée en « Intérêts et assimilés ».

Quand le risque de crédit est identifié, non pas sur base individuelle, mais sur la base d'un portefeuille d'encours présentant des caractéristiques de risques similaires et pour lequel les informations disponibles permettent d'anticiper un risque de défaillance et de pertes à l'échéance, il est constaté sous forme de provision au passif.

Les créances irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations correspondantes font l'objet d'une reprise.

## Titres

Le terme « titres » recouvre les titres du marché interbancaire, les bons du Trésor et les autres titres de créances négociables, les obligations et les autres valeurs mobilières dites à revenu fixe (c'est-à-dire à rendement non aléatoire), les actions et les autres titres à revenu variable.

Les opérations sur titres sont régies au plan comptable par deux textes principaux :

- le règlement CRC n° 2008-17, modifiant le règlement CRBF n° 90-01 du 23 février 1990 et complété par l'instruction n° 94-07 de la Commission bancaire, qui définit les règles générales de comptabilisation et de valorisation des titres,
- le règlement du CRBF n° 89-07, complété de l'instruction n° 94-06 de la Commission bancaire, qui définit les règles relatives à des opérations particulières de cession comme les cessions temporaires de titres.

Les titres sont classés dans les catégories suivantes : titres de participation et parts dans les entreprises liées, autres titres détenus à long terme, titres d'investissement, titres de l'activité de portefeuille, titres de placement et titres de transaction.

Pour les titres de transaction, de placement, d'investissement ainsi que de l'activité de portefeuille, les risques de défaillance avérés de la contrepartie dont les impacts peuvent être isolés font l'objet de dépréciations. Les mouvements de dépréciations sont inscrits en coût du risque.

### Titres de transaction

Il s'agit des titres acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme. Pour être éligible dans cette catégorie, les titres doivent, à la date de comptabilisation initiale, être négociables sur un marché actif et les prix du marché doivent être accessibles et représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale. Il peut s'agir de titres à revenu fixe ou de titres à revenu variable.

Les titres de transaction sont enregistrés pour leur prix d'acquisition frais exclus, en incluant le cas échéant les intérêts courus. En cas de vente à découvert, la dette est inscrite au passif pour le prix de vente des titres, frais exclus.

A la clôture, ils sont évalués au prix de marché du jour le plus récent : le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat. Pour les parts d'OPCVM et de FCP, les valeurs de marché correspondent aux valeurs liquidatives disponibles dans le contexte de marché en vigueur à la date d'arrêt.

Les titres enregistrés parmi les titres de transaction ne peuvent, sauf situations exceptionnelles de marché nécessitant un changement de stratégie ou en cas de disparition d'un marché actif pour les titres à revenu fixe, être transférés vers une autre catégorie comptable, et continuent à suivre les règles de présentation et de valorisation des titres de transaction jusqu'à leur sortie de bilan par cession, remboursement intégral, ou passage en pertes.

### Titres de placement

Sont considérés comme des titres de placement, les titres qui ne sont inscrits dans aucune autre catégorie.

Les titres de placement sont enregistrés pour leur prix d'acquisition frais exclus.

Le cas échéant, pour les titres à revenu fixe, les intérêts courus sont constatés dans des comptes rattachés en contrepartie du compte de résultat au poste « Intérêts et produits assimilés ».

La différence éventuelle entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement (prime ou décote) des titres à revenu fixe est rapportée au compte de résultat sur la durée résiduelle du titre en utilisant la méthode actuarielle.

Les titres de placement sont évalués au plus bas de leur prix d'acquisition ou de leur prix de marché. Pour les parts d'OPCVM et de FCP, les valeurs de marché correspondent aux valeurs liquidatives disponibles dans le contexte de marché en vigueur à la date d'arrêt.

Les moins-values latentes font l'objet d'une dépréciation qui peut être appréciée par ensembles homogènes de titres, sans compensation avec les plus values constatées sur les autres catégories de titres.

Les gains, provenant des éventuels instruments de couverture, au sens de l'article 4 du règlement n° 88-02 du CRB, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Les plus et moins-values de cession réalisées sur les titres de placement, ainsi que les dotations et reprises de dépréciations sont enregistrées dans la rubrique « Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés ».

### Titres d'investissement

Ce sont des titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixe qui ont été acquis ou reclassés de la catégorie « Titres de transaction » ou de la catégorie « Titres de placement » avec l'intention manifeste et la capacité de les détenir jusqu'à l'échéance. Les titres ne doivent pas être soumis à une contrainte existante, juridique ou autre, qui serait susceptible de remettre en cause l'intention de détention jusqu'à l'échéance des titres. Le classement en titres d'investissement ne fait pas obstacle à leur désignation comme éléments couverts contre le risque de taux d'intérêt.

Les titres d'investissement sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus. Lorsqu'ils proviennent du portefeuille de placement, ils sont inscrits à leur prix d'acquisition et les dépréciations antérieurement constituées sont reprises sur la durée de vie résiduelle des titres concernés.

L'écart entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement des titres, ainsi que les intérêts courus attachés à ces derniers, sont enregistrés selon les mêmes règles que celles applicables aux titres de placement à revenu fixe.

Ils peuvent faire l'objet d'une dépréciation s'il existe une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas les titres jusqu'à l'échéance en raison de circonstances nouvelles, ou s'il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres. Les plus values latentes ne sont pas comptabilisées.

Les titres d'investissement ne peuvent pas sauf exceptions faire l'objet de vente ou de transfert dans une autre catégorie de titres.

Les titres de transaction ou de placement à revenus fixes, reclassés vers la catégorie titres d'investissement, dans le cadre de l'illiquidité des marchés, par application des dispositions du Règlement CRC n° 2008-17, peuvent toutefois être cédés lorsque le marché sur lequel ils sont échangés redevient actif.

### Titres de l'activité de portefeuille

L'activité de portefeuille consiste à investir avec pour objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme, sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion opérationnelle. Il ne peut s'agir en principe que de titres à revenu variable. Cette activité doit être exercée de manière significative et permanente dans un cadre structuré procurant une rentabilité récurrente provenant principalement des plus-values de cession réalisées.

Les titres de l'activité de portefeuille sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

A la clôture de l'exercice, ils figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité. Les moins-values latentes font obligatoirement l'objet d'une dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Les titres enregistrés parmi les titres de l'activité de portefeuille ne peuvent être transférés vers une autre catégorie comptable.

### Titres de participation et parts dans les entreprises liées

Relèvent de cette catégorie les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'entreprise car elle permet notamment d'exercer une influence notable sur les organes d'administration des sociétés émettrices ou d'en assurer le contrôle.

Les titres de participation et parts dans les entreprises liées sont enregistrés pour leur prix d'acquisition frais inclus si les montants sont significatifs.

A la clôture de l'exercice, ils sont individuellement évalués au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est appréciée notamment au regard de critères tels que le caractère stratégique, la volonté de soutien ou de conservation, le cours de bourse, l'actif net comptable, l'actif net réévalué, des éléments prévisionnels. Les moins-values latentes, calculées par lignes de titres, font l'objet d'une dépréciation sans compensation avec les plus-values latentes constatées. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Les titres enregistrés parmi les titres de participation et parts dans les entreprises liées ne peuvent être transférés vers une autre catégorie comptable.

### Autres titres détenus à long terme

Ce sont des titres acquis afin de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice mais sans influence dans la gestion de l'entreprise dont les titres sont détenus en raison du faible pourcentage des droits de vote qu'ils représentent.

Les autres titres détenus à long terme sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

Ils figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité. Cette dernière, pour les titres cotés ou non, correspond à ce que l'entreprise accepterait de décaisser pour obtenir ces titres si elle avait à les acquérir compte tenu de son objectif de détention. Les moins-values latentes font obligatoirement l'objet d'une dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Les titres enregistrés parmi les autres titres détenus à long terme ne peuvent être transférés vers une autre catégorie comptable.

### Reclassement d'actifs financiers

Dans un souci d'harmonisation et de cohérence avec les normes IFRS, le Conseil National de la Comptabilité a publié le règlement n° 2008-17 du 10 décembre 2008 modifiant le règlement n° 90-01 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière relatif à la comptabilisation des opérations sur titres. Ce règlement reprend les dispositions de l'avis n° 2008-19 du 8 décembre 2008 relatif aux transferts de titres hors de la catégorie « Titres de transaction » et hors de la catégorie « Titres de placement ».

Le reclassement hors de la catégorie « Titres de transaction », vers les catégories « Titres d'investissement » et « Titres de placement » est désormais possible dans les deux cas suivants :

- a) dans des situations exceptionnelles de marché nécessitant un changement de stratégie ;
- b) lorsque des titres à revenu fixe ne sont plus, postérieurement à leur acquisition, négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance.

Le transfert de la catégorie « Titres de placement » vers la catégorie « Titres d'investissement » est applicable à la date de transfert dans l'une ou l'autre des conditions suivantes :

- a) dans des situations exceptionnelles de marché nécessitant un changement de stratégie ;
- b) lorsque les titres à revenu fixe ne sont plus négociables sur un marché actif.

## Immobilisations incorporelles et corporelles

Les règles de comptabilisation des immobilisations sont définies par :

- le règlement CRC n° 2004-06 relatif la comptabilisation et à l'évaluation des actifs et,
- le règlement CRC n° 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

### Immobilisations incorporelles

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire sans substance physique. Les immobilisations incorporelles sont inscrites pour leur coût d'acquisition qui comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Elles sont amorties selon leur durée probable d'utilisation.

Les logiciels sont amortis sur une durée maximum 5 ans. La quote-part d'amortissement supplémentaire dont peuvent bénéficier les logiciels en application des dispositions fiscales est inscrite en amortissement dérogatoire.

Les fonds de commerce ne sont pas amortis mais font l'objet, le cas échéant, de dépréciations.

Les droits au bail sont amortis de manière linéaire sur la durée de vie résiduelle du bail et font l'objet de dépréciations si nécessaire par rapport à la valeur de marché.

### Immobilisations corporelles

Une immobilisation corporelle est un actif physique détenu, soit pour être utilisé dans la production ou la fourniture de biens ou de services, soit pour être loué à des tiers, soit à des fins de gestion interne et dont l'entité attend qu'il soit utilisé au-delà de l'exercice en cours.

Les constructions étant des actifs composés de plusieurs éléments ayant des utilisations différentes dès l'origine, chaque élément est comptabilisé séparément à sa valeur d'acquisition et un plan d'amortissement propre à chacun des composants est retenu.

Le montant amortissable est la valeur brute sous déduction de la valeur résiduelle lorsque cette dernière est mesurable, significative et durable. Les principaux composants des constructions sont amortis selon la durée de consommation des avantages économiques attendus, soit en général la durée de vie du bien :

Composants	Durée d'utilité
Terrain	Non amortissable
Façades non destructibles	Non amortissable
Façades/couverture / étanchéité	20 à 25 ans
Fondations / ossatures	30 ans
Ravalement	15 à 20 ans
Equipements techniques	5 à 10 ans
Aménagements intérieurs	8-10 ans

Les autres immobilisations corporelles sont inscrites à leur coût d'acquisition, à leur coût de production ou à leur coût réévalué. Le coût des immobilisations libellé en devises est converti en euros au cours du jour de l'opération. Les biens sont amortis selon la durée de consommation des avantages économiques attendus, soit en général la durée de vie du bien.

Le cas échéant, les immobilisations peuvent faire l'objet d'une dépréciation.

Les immeubles de placement constituent des immobilisations hors exploitation et sont comptabilisés suivant la méthode des composants.

## Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, titres obligataires et assimilés, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés sur une ligne spécifique au passif.

Les intérêts courus non échus attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les frais d'émission sont pris en charge dans la totalité de l'exercice ou étalés sur la durée de vie des emprunts correspondants. Les primes d'émission et de remboursement sont étalées sur la durée de la vie de l'emprunt par le biais d'un compte de charge à répartir.

## Provisions

Ce poste recouvre les provisions destinées à couvrir des risques et des charges non directement liés à des opérations bancaires au sens de l'article L311-1 du Code monétaire et financier et des opérations connexes définies à l'article L311-2 de ce même code, nettement précisés quant à leur objet, et dont le montant ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise. Conformément aux dispositions du règlement CRC n° 2000-06, la constitution de telles provisions est subordonnée à l'existence d'une obligation envers un tiers à la clôture et à l'absence de contrepartie équivalente attendue de ce tiers.

Il recouvre en outre les provisions destinées à couvrir des risques et des charges liés à des opérations bancaires au sens de l'article L311-1 du Code monétaire et financier et des opérations connexes définies à l'article L311-2 de ce même code que des événements survenus ou en cours rendant probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation est incertaine.

Il comprend notamment une provision pour engagements sociaux, une provision pour risques de contrepartie et une provision épargne logement.

## Engagements sociaux

Les avantages versés au personnel sont comptabilisés en application de la Recommandation n° 2003-R-01 du Conseil National de la Comptabilité. Ils sont classés en 4 catégories :

- **Avantages à court terme**

Les avantages à court terme recouvrent principalement les salaires, congés annuels, intéressement, participation, primes payés dans les douze mois de la clôture de l'exercice et se rattachant à cet exercice. Ils sont comptabilisés en charge de l'exercice y compris pour les montants restant dus à la clôture.

- **Avantages à long terme**

Les avantages à long terme sont des avantages généralement liés à l'ancienneté, versés à des salariés en activité et payés au-delà de douze mois de la clôture de l'exercice; il s'agit en particulier des primes pour médaille du travail.

Ces engagements font l'objet d'une provision correspondant à la valeur des engagements à la clôture.

Ces derniers sont évalués selon une méthode actuarielle tenant compte d'hypothèses démographiques et financières telles que l'âge, l'ancienneté, la probabilité de présence à la date d'attribution de l'avantage et le taux d'actualisation. Ce calcul opère une répartition de la charge dans le temps en fonction de la période d'activité des membres du personnel (méthode des unités de crédits projetées).

- **Indemnités de fin de contrat de travail**

Il s'agit des indemnités accordées aux salariés lors de la résiliation de leur contrat de travail avant le départ en retraite, que ce soit en cas de licenciement ou d'acceptation d'un plan de départ volontaire. Les indemnités de fin de contrat de travail font l'objet d'une provision. Celles qui sont versées plus de douze mois après la date de clôture donnent lieu à actualisation.

- **Avantages postérieurs à l'emploi**

Les avantages au personnel postérieurs à l'emploi recouvrent les indemnités de départ en retraite, les retraites et avantages aux retraités.

Ces avantages peuvent être classés en deux catégories : les régimes à cotisations définies (non représentatifs d'un engagement à provisionner pour l'entreprise) et les régimes à prestations définies (représentatifs d'un engagement à la charge de l'entreprise et donnant lieu à évaluation et provisionnement).

Les engagements sociaux qui ne sont pas couverts par des cotisations passées en charge et versées à des fonds de retraite ou d'assurance sont provisionnés au passif du bilan.

La méthode d'évaluation utilisée est identique à celle décrite pour les avantages à long terme.

La comptabilisation des engagements tient compte de la valeur des actifs constitués en couverture des engagements et des éléments actuariels non-reconnus.

Les écarts actuariels des avantages postérieurs à l'emploi, représentatifs des différences liées aux hypothèses de calcul (départs anticipés, taux d'actualisation, etc.) ou constatées entre les hypothèses actuarielles et les calculs réels (rendement des actifs de couverture, etc.) sont amortis selon la règle dite du corridor, c'est-à-dire pour la partie qui excède une variation de plus ou moins 10 % des engagements ou des actifs.

La charge annuelle au titre des régimes à prestations définies comprend le coût des services rendus de l'année, le coût financier lié à l'actualisation des engagements, les rendements attendus des actifs de couverture et éventuellement l'amortissement des éléments non reconnus.

### **Provisions épargne logement**

Les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL) sont des produits d'épargne proposés aux particuliers dont les caractéristiques sont définies par la loi de 1965 sur l'épargne logement et les décrets pris en application de cette loi.

Le régime d'épargne logement génère des engagements de deux natures pour les établissements qui commercialisent ces produits :

- l'engagement de devoir, dans le futur, accorder à la clientèle des crédits à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat pour les PEL ou à un taux fonction de la phase d'épargne pour les contrats CEL ;
- l'engagement de devoir rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée pour les PEL ou à un taux fixé chaque semestre en fonction d'une formule d'indexation fixée par la loi pour les contrats de CEL.

Les engagements présentant des conséquences potentiellement défavorables sont évalués pour chacune des générations de plans d'épargne logement d'une part et pour l'ensemble des comptes épargne logement d'autre part.

Les risques attachés à ces engagements sont couverts par une provision dont le montant est déterminé par l'actualisation des résultats futurs dégagés sur les encours en risques :

- l'encours d'épargne en risque correspond au niveau d'épargne futur incertain des plans existant à la date de calcul de la provision. Il est estimé statistiquement en tenant compte du comportement des

souscripteurs épargnants, pour chaque période future, par différence entre les encours d'épargne probables et les encours d'épargne minimum attendus ;

- l'encours de crédits en risque correspond aux encours de crédits déjà réalisés mais non encore échus à la date de calcul et des crédits futurs estimés statistiquement en tenant compte du comportement de la clientèle et des droits acquis et projetés attachés aux comptes et plans d'épargne logement.

Les résultats des périodes futures sur la phase d'épargne sont déterminés, pour une génération considérée, par différence entre le taux réglementé offert et la rémunération attendue pour un produit d'épargne concurrent.

Les résultats des périodes futures sur la phase de crédit sont déterminés par différence entre le taux fixé à l'ouverture du contrat pour les PEL ou à un taux fonction de la phase d'épargne pour les contrats de CEL, et le taux anticipé des prêts à l'habitat non réglementés.

Lorsque la somme algébrique de la mesure des engagements futurs sur la phase d'épargne et sur la phase de crédit d'une même génération de contrats traduit une situation potentiellement défavorable, une provision est constituée, sans compensation entre les générations. Les engagements sont estimés par application de la méthode Monte-Carlo pour traduire l'incertitude sur les évolutions potentielles des taux d'intérêt et leurs conséquences sur les comportements futurs modélisés des clients et sur les encours en risque.

La provision est inscrite au passif du bilan et les variations sont enregistrées en produit net bancaire.

### Fonds pour risques bancaires généraux

Ces fonds sont destinés à couvrir les risques inhérents aux activités de l'entité, conformément aux conditions requises par l'article 3 du règlement n° 90-02 du CRBF et par l'instruction n° 86-05 modifiée de la Commission bancaire.

Ils comprennent également les montants dotés au Fonds Régional de Solidarité et aux fonds constitués dans le cadre du mécanisme de garantie (cf. §1.2).

### Instruments financiers à terme

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux d'intérêt, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements n°88-02 et 90-15 du CRBF modifiés et de l'instruction 94-04 modifiée par l'instruction 2003-03 de la Commission bancaire.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits dans les comptes de hors bilan pour la valeur nominale des contrats. A la date de clôture, le montant de ces engagements représente le volume des opérations non dénouées à la clôture.

Les principes comptables appliqués diffèrent selon la nature des instruments et les intentions des opérateurs à l'origine.

### Opérations fermes

Les contrats d'échange de taux et assimilés (accords de taux futurs, garantie de taux plancher et plafond) sont classés selon le critère de l'intention initiale dans les catégories suivantes :

- micro-couverture (couverture affectée) ;
- macro-couverture (gestion globale de bilan) ;

Les montants perçus ou payés concernant les deux premières catégories sont comptabilisés prorata temporis dans le compte de résultat.

Les charges et produits d'instruments utilisés à titre de couverture d'un élément ou d'un ensemble d'éléments homogènes sont enregistrés en résultat de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts. Les éléments de résultat de l'instrument de couverture sont comptabilisés dans le même poste que les produits et charges concernant les éléments couverts en « Intérêts et produits assimilés » et « Intérêts et charges assimilées ». Le poste « Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation » est utilisé lorsque les éléments couverts sont inclus dans le portefeuille de négociation.

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet de couvrir et de gérer un risque global de taux sont inscrits *pro rata temporis* en compte de résultat au poste « Intérêts et produits assimilés » et « Intérêts et charges assimilées ». Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

Les soultes de résiliation ou d'assignation sont comptabilisées comme suit :

- Pour les opérations classées en gestion spécialisée ou en position ouverte isolée, les soultes sont rapportées immédiatement en compte de résultat ;
- Pour les opérations de micro-couverture et de macro-couverture, les soultes sont soit amorties sur la durée de vie résiduelle de l'élément anciennement couvert soit rapportées immédiatement en compte de résultat.

### Opérations conditionnelles

Le montant notionnel de l'instrument sous-jacent sur lequel porte l'option ou le contrat à terme est enregistré en distinguant les contrats de couverture des contrats négociés dans le cadre d'opérations de marché.

Pour les opérations sur options de taux d'intérêt, de change ou sur actions, les primes payées ou encaissées sont enregistrées en compte d'attente. A la clôture de l'exercice, ces options font l'objet d'une valorisation portée en compte de résultat dans le cas de produits cotés sur un marché organisé ou assimilé. Pour les marchés de gré à gré, seules les moins-values font l'objet d'une provision et les plus values latentes ne sont pas enregistrées. Lors de la revente, du rachat, de l'exercice ou à l'expiration, les primes sont enregistrées immédiatement en compte de résultat.

Pour les opérations de couverture, les produits et charges sont rapportés de manière symétrique à ceux afférents à l'élément couvert. Les instruments conditionnels vendeurs ne sont pas éligibles au classement en macro-couverture.

Les marchés de gré à gré peuvent être assimilés à des marchés organisés lorsque les établissements qui jouent le rôle de mainteneurs de marchés garantissent des cotations permanentes dans des fourchettes réalistes ou lorsque des cotations de l'instrument financier sous-jacent s'effectuent elles-mêmes sur un marché organisé. Les variations de valeurs des options non cotées sont déterminées selon un calcul mathématique.

### Intérêts et assimilés – Commissions

Les intérêts et les commissions assimilables par nature à des intérêts sont enregistrés en compte de résultat *pro rata temporis*.

Les commissions et coûts liées à l'octroi ou à l'acquisition d'un concours sont notamment assimilés à des compléments d'intérêts et sont étalés sur la durée de vie effective du crédit au prorata du capital restant dû.

Les autres commissions sont enregistrées selon la nature de la prestation :

- Commissions rémunérant une prestation instantanée : enregistrement lors de l'achèvement des prestations.
- Commissions rémunérant une prestation continue ou discontinue avec plusieurs échéances successives échelonnées : enregistrement au fur et à mesure de l'exécution de la prestation.

### Revenus des titres à revenu variable

Les dividendes sont comptabilisés dès que leur paiement a été décidé par l'organe compétent. Ils sont enregistrés en « Revenus des titres à revenu variable ».

Les revenus d'obligations ou des titres de créances négociables sont comptabilisés pour la partie courue dans l'exercice.

### Impôt sur les bénéfices

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice ainsi qu'à la provision pour impôts sur les GIE fiscaux.

Les réseaux Caisses d'Épargne et Banques Populaires bénéficient depuis l'exercice 2010 des dispositions de l'article 91 de la loi de finance rectificative pour 2008, qui étend le mécanisme de l'intégration fiscale aux réseaux bancaires mutualistes.

L'établissement a signé avec sa mère intégrante une convention d'intégration fiscale qui lui assure de constater dans ses comptes la dette d'impôt dont elle aurait été redevable en l'absence d'intégration fiscale mutualiste.

### 2.2.2.3 Informations sur le bilan

Sauf information contraire, les notes explicatives sur les postes du bilan sont présentées nettes d'amortissements et de dépréciations.

## Opérations interbancaires

en milliers d'euros

<b>ACTIF</b>	<b>31/12/2011</b>	<b>31/12/2010</b>
Créances à vue	<b>521 143</b>	48 409
<i>Comptes ordinaires</i>	521 143	48 409
<i>Comptes et prêts au jour le jour</i>	0	0
<i>Valeurs et titres reçus en pension au jour le jour</i>	0	0
Valeurs non imputées	<b>929</b>	66
Créances à terme	<b>879 005</b>	822 225
<i>Comptes et prêts à terme</i>	828 739	768 323
<i>Prêts subordonnés et participatifs</i>	50 266	53 902
<i>Valeurs et titres reçus en pension à terme</i>	0	0
Créances rattachées	<b>12 163</b>	10 913
Créances douteuses	<b>0</b>	0
<i>dont créances douteuses compromises</i>	0	0
Dépréciations des créances interbancaires	<b>0</b>	0
<i>dont dépréciation sur créances douteuses compromises</i>	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>1 413 240</b>	<b>881 613</b>

Les créances sur opérations avec le réseau se décomposent en 499 831 milliers d'euros à vue et 518 181 milliers d'euros à terme.

La centralisation à la Caisse des dépôts et consignations de la collecte du Livret A et du LDD représente 172 729 milliers d'euros au 31 décembre 2011.

en milliers d'euros

<b>PASSIF</b>	<b>31/12/2011</b>	<b>31/12/2010</b>
Dettes à vue	<b>35 129</b>	32 473
<i>Comptes ordinaires créditeurs</i>	35 129	32 473
<i>Comptes et emprunts au jour le jour</i>	0	0
<i>Valeurs et titres donnés en pension au jour le jour</i>	0	0
<i>Autres sommes dues</i>	0	0
Dettes à terme	<b>2 066 138</b>	1 341 341
<i>Comptes et emprunts à terme</i>	2 066 138	1 341 341
<i>Valeurs et titres donnés en pension à terme</i>	0	0
Dettes rattachées	<b>29 972</b>	25 287
<b>TOTAL</b>	<b>2 131 239</b>	<b>1 399 101</b>

Les dettes sur opérations avec le réseau se décomposent en 34 694 milliers d'euros à vue et 1 421 814 milliers d'euros à terme.

## Opérations avec la clientèle

### Créances sur la clientèle

ACTIF	31/12/2011	31/12/2010
Comptes ordinaires débiteurs	123 975	128 070
Créances commerciales	132 855	118 940
Autres concours à la clientèle	9 140 330	7 991 104
<i>Crédits à l'exportation</i>	350	363
<i>Crédits de trésorerie et de consommation</i>	486 064	484 856
<i>Crédits à l'équipement</i>	3 587 265	3 075 227
<i>Crédits à l'habitat</i>	4 991 826	4 353 450
<i>Autres crédits à la clientèle</i>	74 825	77 208
<i>Valeurs et titres reçus en pension</i>	0	0
<i>Prêts subordonnés</i>	0	0
<i>Autres</i>		
Créances rattachées	35 315	41 994
Créances douteuses	343 236	314 625
Dépréciations des créances sur la clientèle	(201 259)	(188 995)
<b>Total</b>	<b>9 574 452</b>	<b>8 405 738</b>

Les créances sur la clientèle éligibles au refinancement de la Banque de France ou au Système européen de Banque Centrale se montent à 5 072 millions d'euros.

### Dettes vis-à-vis de la clientèle

en milliers d'euros

PASSIF	31/12/2011	31/12/2010
Comptes d'épargne à régime spécial	3 986 709	3 786 825
<i>Livret A</i>	250 530	133 948
<i>PEL / CEL</i>	1 810 015	1 716 523
<i>Autres comptes d'épargne à régime spécial (*)</i>	1 926 164	1 936 354
Autres comptes et emprunts auprès de la clientèle (1)	3 900 270	3 645 552
Dépôts de garantie	637	667
Autres sommes dues	5 734	15 080
Dettes rattachées	105 022	83 267
<b>Total</b>	<b>7 998 372</b>	<b>7 531 391</b>

#### (1) Détail des comptes et emprunts auprès de la clientèle

en milliers d'euros	31/12/2011			31/12/2010		
	A vue	A terme	Total	A vue	A terme	Total
Comptes ordinaires créditeurs	2 623 148	////	2 623 148	2 459 715	////	2 459 715
Emprunts auprès de la clientèle financière	0	152 884	152 884	0	235 854	235 854
Valeurs et titres donnés en pension livrée	0	0	0	0	0	0
Autres comptes et emprunts	0	1 124 238	1 124 238	0	949 983	949 983
<b>Total</b>	<b>2 623 148</b>	<b>1 277 122</b>	<b>3 900 270</b>	<b>2 459 715</b>	<b>1 185 837</b>	<b>3 645 552</b>

## Répartition des encours de crédit par agent économique

en milliers d'euros	Créances saines	Créances douteuses		Dont créances douteuses compromises	
		Brut	Dépréciation individuelle	Brut	Dépréciation individuelle
Société non financières	3 560 532	236 890	(142 292)	135 327	(107 147)
Entrepreneurs individuels	851 363	53 283	(32 642)	39 382	(31 181)
Particuliers	4 490 399	51 793	(25 227)	30 693	(24 302)
Administrations privées					
Administrations publiques et Sécurité Sociale	472 785				
Autres	57 396	1 270	(1 098)	1 103	(873)
<b>Total au 31 décembre 2011</b>	<b>9 432 475</b>	<b>343 236</b>	<b>(201 259)</b>	<b>206 505</b>	<b>(163 503)</b>
<b>Total au 31 décembre 2010</b>	<b>8 280 118</b>	<b>314 625</b>	<b>(188 995)</b>	<b>190 236</b>	<b>(152 114)</b>

## Effets publics, obligations, actions, autres titres à revenu fixe et variable

### Portefeuille titres

en milliers d'euros	31/12/2011					31/12/2010				
	Transaction	Placement	Investissement	TAP	Total	Transaction	Placement	Investissement	TAP	Total
<b>Effets publics et valeurs assimilées</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>///</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>///</b>	<b>0</b>
Valeurs brutes	///	0	0	///	0	///	0	0	///	0
Créances rattachées	///	0	0	///	0	///	0	0	///	0
Dépréciations	///	0	0	///	0	///	0	0	///	0
<b>Obligations et autres titres à revenu fixe</b>	<b>0</b>	<b>315 098</b>	<b>97 353</b>	<b>///</b>	<b>412 451</b>	<b>0</b>	<b>858 005</b>	<b>109 385</b>	<b>///</b>	<b>967 390</b>
Valeurs brutes	///	315 310	99 178	///	414 488	///	859 271	111 372	///	970 643
Créances rattachées	///			///	0	///			///	0
Dépréciations	///	(212)	(1 825)	///	(2 037)	///	(1 266)	(1 987)	///	(3 253)
<b>Actions et autres titres à revenu variable</b>	<b>0</b>	<b>30 037</b>	<b>///</b>	<b>0</b>	<b>30 037</b>	<b>0</b>	<b>47 053</b>	<b>///</b>	<b>0</b>	<b>47 053</b>
Montants bruts	///	31 119	///	0	31 119	///	51 615	///	0	51 615
Créances rattachées	///		///		0	///		///		0
Dépréciations	///	(1 082)	///	0	(1 082)	///	(4 562)	///	0	(4 562)
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>345 135</b>	<b>97 353</b>	<b>0</b>	<b>442 488</b>	<b>0</b>	<b>905 058</b>	<b>109 385</b>	<b>0</b>	<b>1 014 443</b>

### Obligations et autres titres à revenu fixe

en milliers d'euros	31/12/2011				31/12/2010			
	Transaction	Placement	Investissement	Total	Transaction	Placement	Investissement	Total
Titres cotés	0	0	24 360	24 360	0	2 439	34 642	37 081
Titres non cotés	0	2 025	12 791	14 816	0	8 100	16 000	24 100
Titres prêtés	0	312 000	59 566	371 566	0	846 000	57 936	903 936
Titres empruntés	0	0	0	0	0	0	0	0
Créances douteuses	0	212	0	212	0	248	0	248
Créances rattachées	0	1 073	2 461	3 534	0	2 484	2 794	5 278
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>315 310</b>	<b>99 178</b>	<b>414 488</b>	<b>0</b>	<b>859 271</b>	<b>111 372</b>	<b>970 643</b>
<i>dont titres subordonnés</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>6 195</i>	<i>6 195</i>	<i>0</i>	<i>2 439</i>	<i>6 118</i>	<i>8 557</i>

Les moins-values latentes faisant l'objet d'une dépréciation sur les titres de placement s'élèvent à 0 milliers d'euros au 31 décembre 2011 contre 1 266 milliers d'euros au 31 décembre 2010. Les plus-values latentes sur les titres de placement s'élèvent à 0 milliers d'euros au 31 décembre 2011 contre 1 134 milliers d'euros au 31 décembre 2010.

Les dépréciations constatées au titre du risque de contrepartie sur les titres d'investissement s'élèvent à 1 500 milliers d'euros au 31 décembre 2011 contre 1 500 milliers d'euros au 31 décembre 2010. Les plus-values latentes sur les titres d'investissement s'élèvent à 5 013 milliers d'euros au 31 décembre 2011 contre 5 172 milliers d'euros au 31 décembre 2010.

## Actions et autres titres à revenu variable

en milliers d'euros	31/12/2011				31/12/2010			
	Transaction	Placement	TAP	Total	Transaction	Placement	TAP	Total
Titres cotés		30 037		30 037		46 793		46 793
Titres non cotés				0		260		260
Créances rattachées				0				0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>30 037</b>	<b>0</b>	<b>30 037</b>	<b>0</b>	<b>47 053</b>	<b>0</b>	<b>47 053</b>

Parmi les actions et autres titres à revenu variable sont enregistrés 24 201 milliers d'euros d'OPCVM dont 23 524 milliers d'euros d'OPCVM de capitalisation au 31 décembre 2011, contre 35 198 milliers d'euros d'OPCVM dont 33 680 milliers d'euros d'OPCVM de capitalisation au 31 décembre 2010.

Pour les titres de placement, les moins-values latentes faisant l'objet d'une dépréciation s'élèvent à 1 081 milliers d'euros au 31 décembre 2011 contre 4 562 milliers d'euros au 31 décembre 2010. Les plus-values latentes sur les titres de placement s'élèvent à 15 274 milliers d'euros au 31 décembre 2011 contre 19 296 milliers d'euros au 31 décembre 2010.

## Evolution des titres d'investissement

en milliers d'euros	31/12/2010	Achats	Cessions	Rembour- sements	Conversion	Décotes / surcotes	Transferts	Autres variations	31/12/2011
Effets publics	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Obligations et autres titres à revenu fixe	111 372	8 543	0	(20 500)	0	(237)	0	0	99 178
<b>Total</b>	<b>111 372</b>	<b>8 543</b>	<b>0</b>	<b>(20 500)</b>	<b>0</b>	<b>(237)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>99 178</b>

## Reclassements d'actifs

L'établissement n'a pas opéré de reclassements d'actif.

## Participations, parts dans les entreprises liées, autres titres détenus à long terme

### Evolution des participations, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme

en milliers d'euros	01/01/2011	Augmentation	Diminution	Conversion	Autres variations	31/12/2011
Valeurs brutes	753 594	23 602	(4 124)	0	0	773 072
Participations et autres titres détenus à long terme	736 486	23 602	(4 124)	0	0	755 964
Parts dans les entreprises liées	17 108	0	0	0	0	17 108
Dépréciations	(1 820)	(76)	952	0	0	(944)
Participations et autres titres à long terme	(1 820)	(76)	952	0	0	(944)
Parts dans les entreprises liées	0	0	0	0	0	0
<b>Immobilisations financières nettes</b>	<b>751 774</b>	<b>23 526</b>	<b>(3 172)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>772 128</b>

Les parts de sociétés civiles immobilières présentées en immobilisations financières s'élèvent à 319 milliers d'euros au 31 décembre 2011 contre 95 milliers d'euros au 31 décembre 2010.

Les autres titres détenus à long terme incluent notamment les certificats d'association au fonds de garantie des dépôts (9 milliers d'euros).

## Tableau des filiales et participations

Les montants sont exprimés en milliers d'euros.

en milliers d'euros

Filiales et participations	Capital	Capitaux propres autres que le capital y compris FRBG le cas échéant	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés et TSDI	Montants des cautions et avals donnés par la société	CA HT ou PNB du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
				Brute	Nette						
<b>A. Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 1 % du capital de la société astreinte à la publication</b>											
<b>1. Filiales (détenues à + de 50%)</b>											
Multicroissance	7 786	18 430	99,98%	16 073	16 073	0	0	2 286	2 196	0	
<b>2. Participations (détenues entre 10 et 50%)</b>											
<b>3. Participations détenues à moins de 10 %</b>											
BPCE	467 227	18 468 029	3,19%	672 288	672 288	0	0	836 872	7 123	10	
Informatique Banque Populaire	89 733	74 093	6,27%	5 623	5 623	0	0	274 220	(3 568)	0	
Institut Régional de Développement Industriel de Midi-Pyrénées	40 851	43 268	8,49%	4 688	4 688	0	0	9 916	7 886	77	
<b>B. Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'excède pas un 1 % du capital de la société astreinte à la publication</b>											
Filiales françaises (ensemble)				6 180	6 180					486	
Filiales étrangères (ensemble)											
Participations dans les sociétés				60 057	59 113					2 275	
Participations dans les sociétés dont participations dans les sociétés cotées											

## Entreprises dont l'établissement est associé indéfiniment responsable

Dénomination	Siège	Forme juridique
IMMOCARSO SNC	BALMA	SNC
SCI PARC BELLEVUE	TOULOUSE	SCI
SCI SEGOFFIN	TOULOUSE	SCI
SCI LE JARDIN DE DEODAT	TOULOUSE	SCI
SCI SAN MARCO	TOULOUSE	SCI
SCI TERRASSES D'HELIOS	BLAGNAC	SCI
SCCV EOLE 1	LABEGE	SCCV
SCI PRESQU'ILE DU PORT	BOULOC	SCI
SILET 2	TOULOUSE	SCI
SILET 1	TOULOUSE	SCI
SCP GUEYZE IMMOB.	BUZET	SCI
SNC Koniambo Power	NOUMEA	SNC

## Opérations avec les entreprises liées

<i>en milliers d'euros</i>	Etablissements de crédit	Autres entreprises	31/12/2011
Créances	6 533	9 257	<b>15 790</b>
dont subordonnées			<b>0</b>
Dettes	34 324	23 130	<b>57 454</b>
dont subordonnées			<b>0</b>
Engagements donnés			<b>0</b>
<i>Engagements de financement</i>			<b>0</b>
<i>Engagements de garantie</i>			<b>0</b>
<i>Autres engagements donnés</i>			<b>0</b>

## Immobilisations incorporelles et corporelles

### Immobilisations incorporelles

<i>en milliers d'euros</i>	01/01/2011	Augmentation	Diminution	Autres mouvements	31/12/2011
<b>Valeurs brutes</b>	<b>7 219</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>239</b>	<b>7 458</b>
Droits au bail et fonds commerciaux	3 038	0	0	55	3 093
Logiciels	3 549	0	0	0	3 549
Autres	632	0	0	184	816
<b>Amortissements et dépréciations</b>	<b>(6 396)</b>	<b>(118)</b>	<b>0</b>	<b>(184)</b>	<b>(6 698)</b>
Droits au bail et fonds commerciaux	(2 254)	(118)	0	0	(2 372)
Logiciels	(3 549)	0	0	0	(3 549)
Autres	(592)	0	0	(184)	(777)
<b>Total valeurs nettes</b>	<b>823</b>	<b>(118)</b>	<b>0</b>	<b>55</b>	<b>761</b>

## Immobilisations corporelles

<i>en milliers d'euros</i>	01/01/2011	Augmentation	Diminution	Autres mouvements	31/12/2011
<b>Valeurs brutes</b>	<b>263 932</b>	<b>40 229</b>	<b>(4 332)</b>	<b>(55)</b>	<b>299 774</b>
<b>Immobilisations corporelles d'exploitation</b>	<b>211 817</b>	<b>19 592</b>	<b>(2 000)</b>	<b>(4)</b>	<b>229 405</b>
Terrains	4 240	0	(9)	31	4 261
Constructions	145 757	10	(369)	18 619	164 018
Parts de SCI	6 908	0	(21)	0	6 887
Autres	54 913	19 582	(1 601)	(18 654)	54 239
<b>Immobilisations hors exploitation</b>	<b>52 114</b>	<b>20 638</b>	<b>(2 331)</b>	<b>(51)</b>	<b>70 370</b>
<b>Amortissements et dépréciations</b>	<b>(91 600)</b>	<b>(18 098)</b>	<b>1 539</b>	<b>0</b>	<b>(108 158)</b>
<b>Immobilisations corporelles d'exploitation</b>	<b>(88 717)</b>	<b>(13 992)</b>	<b>1 539</b>	<b>677</b>	<b>(100 493)</b>
Terrains	0	0	0	0	0
Constructions	(61 102)	(10 611)	200	677	(70 836)
Parts de SCI	0	0	0	0	0
Autres	(27 615)	(3 382)	1 339	0	(29 658)
<b>Immobilisations hors exploitation</b>	<b>(2 883)</b>	<b>(4 105)</b>	<b>0</b>	<b>(677)</b>	<b>(7 665)</b>
<b>Total valeurs nettes</b>	<b>172 332</b>	<b>22 132</b>	<b>(2 793)</b>	<b>(55)</b>	<b>191 616</b>

## Dettes représentées par un titre

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2011	31/12/2010
Bons de caisse et bons d'épargne	398	361
Titres du marché interbancaire et de créances négociables	704 971	737 401
Emprunts obligataires	0	0
Autres dettes représentées par un titre	0	0
Dettes rattachées	8 549	8 575
<b>Total</b>	<b>713 918</b>	<b>746 337</b>

## Autres actifs et autres passifs

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2011		31/12/2010	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Comptes de règlement sur opérations sur titres	0	0	0	
Primes sur instruments conditionnels achetés et vendus	0	0	0	0
Dettes sur titres empruntés et autres dettes de titres	////	1 241	////	3 837
Créances et dettes sociales et fiscales	49 207	4 803	41 971	0
Dépôts de garantie reçus et versés	0	0	0	0
Autres débiteurs divers, autres créditeurs divers	27 224	28 990	29 770	30 992
<b>TOTAL</b>	<b>76 431</b>	<b>35 034</b>	<b>71 741</b>	<b>34 829</b>

## Comptes de régularisation

en milliers d'euros	31/12/2011		31/12/2010	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Engagements sur devises	4	0	0	0
Gains et pertes différés sur instruments financiers à terme de couverture	0	0	0	0
Charges et produits constatés d'avance	17 759	73 385	11 525	63 618
Produits à recevoir/Charges à payer	11 948	74 597	11 575	68 556
Valeurs à l'encaissement	46 838	60	10 185	0
Autres	18 457	30 550	12 823	27 735
<b>TOTAL</b>	<b>95 006</b>	<b>178 592</b>	<b>46 108</b>	<b>159 909</b>

## Provisions

### Tableau de variations des provisions

en milliers d'euros	01/01/2011	Dotations	Utilisations / Reprises	31/12/2011
Provisions pour risques de contrepartie	51 030	10 155	(9 276)	51 909
Provisions pour engagements sociaux	48 310	603	(1 113)	47 800
Provisions pour PEL/CEL	14 156	0	(4 958)	9 198
Autres provisions pour risques	40 254	873	(16 162)	24 965
<i>Portefeuille titres et instruments financiers à terme</i>	0	0	0	0
<i>Immobilisations financières</i>	166	0	(166)	0
<i>Promotion immobilière</i>	0	0	0	0
<i>Provisions pour impôts</i>	35 212	427	(15 996)	19 643
<i>Autres</i>	4 876	446	0	5 322
Provisions exceptionnelles	0	0	0	0
<i>Provisions pour restructurations informatiques</i>	0	0	0	0
<i>Autres provisions exceptionnelles</i>	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>153 750</b>	<b>11 631</b>	<b>(31 509)</b>	<b>133 872</b>

### Provisions et dépréciations constituées en couverture du risque de contrepartie

en milliers d'euros	01/01/2011	Dotations	Utilisations / Reprises	31/12/2011
<b>Dépréciations inscrites en déduction des éléments d'actifs</b>	<b>198 815</b>	<b>59 573</b>	<b>(52 881)</b>	<b>205 507</b>
Dépréciations sur créances sur la clientèle	189 237	58 833	(46 599)	201 471
Dépréciations sur autres créances	9 578	740	(6 282)	4 036
<b>Provisions pour risques de contrepartie inscrites au passif</b>	<b>153 750</b>	<b>11 631</b>	<b>(31 509)</b>	<b>133 872</b>
Provisions sur engagements hors bilan (1)	5 769	3 570	(3 152)	6 187
Provisions sectorielles	24 300	1 100		25 400
Provisions pour risque de contrepartie clientèle (2)	20 961	5 485	(6 124)	20 322
Autres provisions	102 720	1 476	(22 233)	81 963
<b>TOTAL</b>	<b>352 565</b>	<b>71 204</b>	<b>(84 390)</b>	<b>339 379</b>

(1) dont risque d'exécution d'engagements par signature

(2) Une provision pour risque est constituée sur le périmètre des engagements non douteux, inscrits au bilan ou au hors-bilan, pour lesquels les informations disponibles permettent d'anticiper un risque de défaillance et de pertes à l'échéance.

## Provisions pour engagements sociaux

### Avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Les régimes à cotisations définies concernent les régimes de retraites obligatoires gérés par la sécurité sociale et par les caisses de retraite AGIRC et ARRCO et des régimes sur complémentaires auxquels adhèrent les Banques Populaires. L'engagement de la Banques Populaires est limité au versement des cotisations (8 329 milliers d'euros en 2011).

### Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies et avantages à long terme

Les engagements de la Banque Populaire concernent les régimes suivants :

- Le régime de retraite des Banques Populaires géré par la Caisse Autonome de Retraite des Banques Populaires (CAR) concerne les prestations de retraite issues de la fermeture du régime de retraite bancaire au 31 décembre 1993,
- Retraites et assimilés : indemnités de fin de carrière et avantages accordés aux retraités,
- Autres : bonification pour médailles d'honneur du travail et autres avantages à long terme.

Ces engagements sont calculés conformément aux dispositions de la Recommandation n° 2003-R-01 du Conseil national de la comptabilité.

### Analyse des actifs et passifs comptabilisés au bilan

<i>en milliers d'euros</i>	Régime CARBP	Retraites	Autres engagts	31/12/2011	Régime CARBP	Retraites	Autres engagts	31/12/2010
Valeur actualisée des engagements financés (a)	53 740	17 747	6 292	<b>77 779</b>	51 276	18 429	6 586	<b>76 291</b>
Juste valeur des actifs du régime (b)	13 306	13 489		<b>26 795</b>	13 843	13 462		<b>27 305</b>
Juste valeur des droits à remboursement (c)		0		<b>0</b>				<b>0</b>
Valeur actualisée des engagements non financés (d)		0		<b>0</b>				<b>0</b>
Eléments non encore reconnus : écarts actuariels et coûts des services passés (e)	7 876	(4 693)		<b>3 183</b>	4 056	(3 381)		<b>675</b>
<b>Solde net au bilan (a) - (b) - (c) + (d) - (e)</b>	<b>32 558</b>	<b>8 950</b>	<b>6 292</b>	<b>47 800</b>	<b>33 377</b>	<b>8 348</b>	<b>6 586</b>	<b>48 311</b>
Passif	32 558	8 950	6 292	<b>47 800</b>	33 377	8 348	6 586	<b>48 311</b>
Actif								

Le 1<sup>er</sup> janvier 2010, la CARBP est devenue une Institution de Gestion de Retraite Supplémentaire qui assure la gestion administrative des engagements de retraite issus de la retraite bancaire. Les encours sont externalisés auprès d'un assureur. Cette externalisation n'a pas eu d'impact pour la Banque Populaire Occitane.

### Ajustement lié à l'expérience au titre du régime de retraite des Banques Populaires (CARBP)

Les ajustements liés à l'expérience indiquent les variations d'actifs ou de passifs qui ne sont pas liées à des changements d'hypothèses actuarielles.

Sur l'année 2011, sur l'ensemble des 2,8 M€ d'écarts actuariels générés, - 0,1 M€ proviennent des écarts liés à la mise à jour du taux d'actualisation et 2,9 M€ (Z=X-Y) proviennent des ajustements liés à l'expérience

Au 31 décembre 2011, les actifs de couverture du régime de retraite des Banques Populaires sont répartis à hauteur de 61,1 % en obligations, 32 % en actions, 0 % en actifs immobiliers, 6,7 % en actifs monétaires et autres 0,1 %. Les rendements attendus des actifs du régime sont calculés en pondérant le rendement anticipé sur chacune des catégories d'actifs par leur poids respectif dans la juste valeur des actifs.

## Analyse de la charge de l'exercice

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2011				31/12/2010			
	Régime CARBP	Retraites	Autres engagements	Total	Régime CARBP	Retraites	Autres engagements	Total
Coût des services rendus de la période		888	433	1 321		1 026	415	1 441
Coût financier	1 771	638	225	2 634	1 963	763	232	2 958
Rendement attendu des actifs de couverture	(623)	(317)		(940)	(754)	(240)		(994)
Ecart actuariels : amortissement de l'exercice		(53)	(518)	(571)		62	(36)	26
Coût net des liquidations de l'exercice	(1 967)	(269)	(434)	(2 670)				
Coût des services passés		(101)		(101)		(98)		(98)
Autres		(101)		(101)		(578)		(578)
<b>TOTAL</b>	<b>(819)</b>	<b>685</b>	<b>(294)</b>	<b>(428)</b>	<b>1 209</b>	<b>935</b>	<b>611</b>	<b>2 755</b>

## Principales hypothèses actuarielles

<i>en pourcentage</i>	Régime CARBP		Retraites		Autres engagements	
	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2010
Taux d'actualisation	3,63%	3,61%	3,30%	3,46%	3,20%	3,32%
Rendement attendu des actifs de couverture	4,50%	5,50%	2,44%	2,44%	///////	///////
Rendement attendu des droits à remboursement						

Les tables de mortalité utilisées sont :

- TF00/02 pour les IFC, médailles et autres avantages,
- TGH TGF 05 pour ex-CGRCE et CARBP.

## Provisions PEL / CEL

### Encours des dépôts collectés

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2011	31/12/2010
Encours collectés au titre des Plans d'épargne logement (PEL)		
* ancienneté de moins de 4 ans	179 379	881 068
* ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 010 800	410 987
* ancienneté de plus de 10 ans	367 308	163 102
<b>Encours collectés au titre des plans épargne logement</b>	<b>1 557 487</b>	<b>1 455 156</b>
<b>Encours collectés au titre des comptes épargne logement</b>	<b>217 044</b>	<b>224 622</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 774 531</b>	<b>1 679 778</b>

Les encours collectés sont présentés en 2010 par regroupement sur la base d'année civile et en 2011 par génération et par âge moyen, ce qui perturbe la lecture des variations d'un exercice sur l'autre.

### Encours des crédits octroyés

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2011	31/12/2010
Encours de crédits octroyés		
* au titre des plans épargne logement	10 481	13 668
* au titre des comptes épargne logement	38 053	41 710
<b>TOTAL</b>	<b>48 534</b>	<b>55 378</b>

## Provisions sur engagements liés aux comptes et plans épargne logement (PEL et CEL)

<i>en milliers d'euros</i>	01/01/2011	Dotations / reprises nettes	31/12/2011
Provisions constituées au titre des PEL			
* ancienneté de moins de 4 ans	666	(666)	0
* ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	2 752	(2 752)	0
* ancienneté de plus de 10 ans	5 630	(687)	4 943
<b>Provisions constituées au titre des plans épargne logement</b>	<b>9 048</b>	<b>(4 105)</b>	<b>4 943</b>
<b>Provisions constituées au titre des comptes épargne logement</b>	<b>4 317</b>	<b>(532)</b>	<b>3 785</b>
Provisions constituées au titre des crédits PEL	(32)	(16)	(48)
Provisions constituées au titre des crédits CEL	823	(306)	517
<b>Provisions constituées au titre des crédits épargne logement</b>	<b>791</b>	<b>(322)</b>	<b>469</b>
<b>TOTAL</b>	<b>14 156</b>	<b>(4 959)</b>	<b>9 197</b>

## Fonds pour risques bancaires généraux

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2010	Augmentation	Diminution	Autres variations	31/12/2011
Fonds régionaux de solidarité	66 237	0	0	0	66 237
Fonds pour Risques Bancaires Généraux	116 229	4 143	(2 690)	0	117 682
<b>Total</b>	<b>182 466</b>	<b>4 143</b>	<b>(2 690)</b>	<b>0</b>	<b>183 919</b>

Au 31 décembre 2011, les Fonds pour risques bancaires généraux incluent notamment 29 516 milliers d'euros affectés au Fond Réseau Banque Populaire et 36 720 milliers d'euros affectés au Fonds Régional de Solidarité.

## Capitaux propres

<i>en milliers d'euros</i>	Capital	Primes d'émission	Réserves/ Autres	Résultat	Total capitaux propres hors FRBG
<b>Total au 31 décembre 2009</b>	<b>260 400</b>	<b>481 326</b>	<b>469 053</b>		<b>1 210 779</b>
Mouvements de l'exercice	63 000	0	24 768		87 768
<b>Total au 31 décembre 2010</b>	<b>323 400</b>	<b>481 326</b>	<b>493 821</b>	<b>0</b>	<b>1 298 547</b>
Variation de capital					0
Résultat de la période				67 372	67 372
Distribution de dividendes			(12 408)		(12 408)
Autres mouvements (1)			20		20
<b>Total au 31 décembre 2011</b>	<b>323 400</b>	<b>481 326</b>	<b>481 433</b>	<b>67 372</b>	<b>1 353 531</b>

Le capital social de la Banque Populaire Occitane s'élève à 323 400 milliers d'euros et est composé pour 258 720 000 euros de 61 600 000 parts sociales de nominal 4,2 euros détenues par les sociétaires et une SAS – structure de portage en miroir des sociétaires - et pour 64 680 000 euros de certificats coopératifs d'investissement détenus par Natixis (CCI).

## Durée résiduelle des emplois et ressources

Les emplois et ressources à terme définis sont présentés selon la durée restant à courir avec créances et dettes rattachées.

<i>en milliers d'euros</i>	moins de 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Indé- terminé	31/12/2011
<b>Total des emplois</b>	<b>445 275</b>	<b>1 056 060</b>	<b>3 801 663</b>	<b>5 089 346</b>	<b>1 007 799</b>	<b>11 400 143</b>
Effets publics et valeurs assimilées						0
Créances sur les établissements de crédit	83 310	240 540	142 451	81 117	865 822	1 413 240
Opérations avec la clientèle	356 119	814 010	3 341 363	4 920 983	141 977	9 574 452
Obligations et autres titres à revenu fixe	5 846	1 510	317 849	87 246		412 451
Opérations de crédit-bail et de locations simples						0
<b>Total des ressources</b>	<b>6 233 292</b>	<b>769 685</b>	<b>3 038 931</b>	<b>778 029</b>	<b>23 592</b>	<b>10 843 529</b>
Dettes envers les établissements de crédit	684 505	311 798	913 460	221 476	0	2 131 239
Opérations avec la clientèle	5 547 397	294 768	1 627 343	505 717	23 147	7 998 372
Dettes représentées par un titre	1 390	163 119	498 128	50 836	445	713 918
Dettes subordonnées						0

### 2.2.2.4 Informations sur le hors bilan et opérations assimilées

## Engagements reçus et donnés

### Engagements de financement

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2011	31/12/2010
<b>Engagements de financement donnés</b>		
en faveur des établissements de crédit	<b>6 656</b>	7 997
en faveur de la clientèle	<b>1 342 410</b>	1 336 033
<i>Ouverture de crédits documentaires</i>	<i>10 340</i>	<i>11 383</i>
<i>Autres ouvertures de crédits confirmés</i>	<i>1 318 997</i>	<i>1 310 271</i>
<i>Autres engagements</i>	<i>13 073</i>	<i>14 379</i>
<b>Total des engagements de financement donnés</b>	<b>1 349 066</b>	<b>1 344 030</b>
<b>Engagements de financement reçus</b>		
d'établissements de crédit	<b>520 985</b>	985
de la clientèle	<b>0</b>	0
<b>Total des engagements de financement reçus</b>	<b>520 985</b>	<b>985</b>

## Engagements de garantie

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2011	31/12/2010
<b>Engagements de garantie donnés</b>		
D'ordre d'établissements de crédit	<b>9 263</b>	4 151
- confirmation d'ouverture de crédits documentaires	411	1 403
- autres garanties	8 852	2 748
D'ordre de la clientèle	<b>560 809</b>	707 627
- cautions immobilières	0	0
- cautions administratives et fiscales	22 867	26 854
- autres cautions et avals donnés	515 219	643 024
- autres garanties données	22 723	37 749
<b>Total des engagements de garantie donnés</b>	<b>570 072</b>	711 778
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit	2 495 916	2 416 560
<b>Total des engagements de garantie reçus</b>	<b>3 065 988</b>	3 128 338

## Autres engagements ne figurant pas au hors bilan

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2011		31/12/2010	
	Engagements donnés	Engagements reçus	Engagements donnés	Engagements reçus
Autres valeurs affectées en garantie en faveur d'établissements de crédit	3 679 262		2 482 703	
Autres valeurs affectées en garantie reçues de la clientèle				
<b>Total</b>	<b>3 679 262</b>	<b>0</b>	<b>2 482 703</b>	<b>0</b>

Au 31 décembre 2011, les créances données en garantie dans le cadre des dispositifs de refinancement incluent plus particulièrement :

- 788 824 milliers d'euros de créances mobilisées auprès de la Banque de France dans le cadre du processus TRICP contre 617 720 milliers d'euros au 31 décembre 2010,
- 262 602 milliers d'euros de créances nanties auprès de la SFEF contre 371 291 milliers d'euros au 31 décembre 2010,
- 742 666 milliers d'euros de crédits immobiliers nantis auprès de BP Covered Bonds contre 1 493 692 milliers d'euros au 31 décembre 2010,
- 366 363 milliers d'euros de crédits immobiliers nantis auprès de *BPCE SFH*,
- 1 518 808 milliers d'euros de crédits immobiliers nantis auprès de *BPCE Home Loans*.

Aucun autre engagement significatif n'a été donné par la Banque Populaire en garantie de ses propres engagements ou pour le compte de tiers.

## Opérations sur instruments financiers à terme

### Instruments financiers et opérations de change à terme

en milliers d'euros	31/12/2011				31/12/2010			
	Couverture	Autres opérations	Total	Juste valeur	Couverture	Autres opérations	Total	Juste valeur
<b>Opérations fermes</b>								
<b>Opérations sur marchés organisés</b>	0	0	0	0	0	0	0	0
Contrats de taux d'intérêt	0	0	0	0	0	0	0	0
Contrats de change	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres contrats	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Opérations de gré à gré</b>	700 000	20 669	720 669	(18 108)	960 000	31 991	991 991	(22 950)
Accords de taux futurs (FRA)	0	0	0	0	0	0	0	0
Swaps de taux d'intérêt	700 000	0	700 000	(18 718)	960 000	0	960 000	(22 791)
Swaps financiers de devises	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres contrats à terme	0	20 669	20 669	610	0	31 991	31 991	(159)
<b>Total opérations fermes</b>	<b>700 000</b>	<b>20 669</b>	<b>720 669</b>	<b>(18 108)</b>	<b>960 000</b>	<b>31 991</b>	<b>991 991</b>	<b>(22 950)</b>
<b>Opérations conditionnelles</b>								
<b>Opérations sur marchés organisés</b>	0	0	0	0	0	0	0	0
Options de taux d'intérêt	0	0	0	0	0	0	0	0
Options de change	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres options	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Opérations de gré à gré</b>	0	206	206	0	0	298	298	0
Options de taux d'intérêt	0	206	206	0	0	298	298	0
Options de change	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres options	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total opérations conditionnelles</b>	<b>0</b>	<b>206</b>	<b>206</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>298</b>	<b>298</b>	<b>0</b>
<b>Total instruments financiers et change à terme</b>	<b>700 000</b>	<b>20 875</b>	<b>720 875</b>	<b>(18 108)</b>	<b>960 000</b>	<b>32 289</b>	<b>992 289</b>	<b>(22 950)</b>

Les montants nominaux des contrats recensés dans ce tableau ne constituent qu'une indication de volume de l'activité de la Banque Populaire Occitane sur les marchés d'instruments financiers à la clôture de l'exercice et ne reflètent pas les risques de marché attachés à ces instruments.

Les engagements sur instruments de taux d'intérêt négociés sur des marchés de gré à gré portent essentiellement sur des swaps de taux pour les opérations à terme ferme.

Les engagements sur instruments de cours de change négociés sur des marchés de gré à gré portent essentiellement sur des achats et ventes à terme de devises.

### Ventilation par type de portefeuille des instruments financiers de taux d'intérêt négociés sur un marché de gré à gré

en milliers d'euros	31/12/2011					31/12/2010				
	Micro couverture	Macro couverture	Position ouverte isolée	Gestion spécialisée	Total	Micro couverture	Macro couverture	Position ouverte isolée	Gestion spécialisée	Total
<b>Opérations fermes</b>	0	700 000	0	0	700 000	0	960 000	0	0	960 000
Accords de taux futurs (FRA)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Swaps de taux d'intérêt	0	700 000	0	0	700 000	0	960 000	0	0	960 000
Swaps financiers de devises	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres contrats à terme de taux d'intérêt	0	0	0	///////	0	0	0	0	///////	0
<b>Opérations conditionnelles</b>	0	0	206	0	206	0	0	298	0	298
Options de taux d'intérêt	0	0	206	0	206	0	0	298	0	298
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>700 000</b>	<b>206</b>	<b>0</b>	<b>700 206</b>	<b>0</b>	<b>960 000</b>	<b>298</b>	<b>0</b>	<b>960 298</b>

Il n'y a pas eu de transferts d'opérations vers un autre portefeuille au cours de l'exercice.

### Durée résiduelle des engagements sur instruments financiers à terme

en milliers d'euros	de 0 à 1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans	31/12/2011
<b>Opérations fermes</b>	<b>300 000</b>	<b>400 000</b>	<b>0</b>	<b>700 000</b>
Opérations sur marchés organisés				<b>0</b>
Opérations de gré à gré	300 000	400 000		700 000
<b>Opérations conditionnelles</b>	<b>0</b>	<b>206</b>	<b>0</b>	<b>206</b>
Opérations sur marchés organisés				<b>0</b>
Opérations de gré à gré		206		206
<b>Total</b>	<b>300 000</b>	<b>400 206</b>	<b>0</b>	<b>700 206</b>

### 2.2.2.5 Informations sur le compte de résultat

#### Intérêts, produits et charges assimilés

<i>en milliers d'euros</i>	Exercice 2011			Exercice 2010		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec les établissements de crédit	33 043	(32 853)	<b>190</b>	40 653	(24 153)	16 500
Opérations avec la clientèle	372 890	(131 010)	<b>242 467</b>	347 438	(128 602)	218 733
Obligations et autres titres à revenu fixe	15 189	(33 087)	<b>(18 806)</b>	21 746	(36 198)	(15 176)
Dettes subordonnées	908	0	<b>908</b>	724	(12)	712
Autres*	9 907	(24 060)	<b>(14 153)</b>	4 878	(16 647)	(10 942)
<b>Total</b>	<b>431 937</b>	<b>(221 010)</b>	<b>210 927</b>	<b>415 439</b>	<b>(205 612)</b>	<b>209 827</b>

\*correspond aux charges nettes des opérations de macro-couverture.

Les produits d'intérêts sur prêts et créances avec les établissements de crédit comprennent 4 287 milliers d'euros (596 milliers d'euros au titre de l'exercice 2010) au titre de la rémunération des fonds du Livret A et du LDD centralisés à la Caisse des dépôts et consignations ainsi que les LEP.

La reprise de la provision épargne logement s'élève à 4 959 milliers d'euros pour l'exercice 2011, contre 1 406 milliers d'euros pour l'exercice 2010.

#### Revenus des titres à revenu variable

<i>en milliers d'euros</i>	Exercice 2011	Exercice 2010
Actions et autres titres à revenu variable	488	560
Participations et autres titres détenus à long terme	0	0
Parts dans les entreprises liées	2 763	2 810
<b>TOTAL</b>	<b>3 251</b>	<b>3 370</b>

#### Commissions

<i>en milliers d'euros</i>	Exercice 2011			Exercice 2010		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations de trésorerie et interbancaire	731	(1 291)	<b>(560)</b>	982	(1 089)	(107)
Opérations avec la clientèle	64 431	(181)	<b>64 250</b>	66 641	(370)	66 271
Opérations sur titres	9 312	0	<b>9 312</b>	9 933	0	9 933
Moyens de paiement	46 062	(16 738)	<b>29 324</b>	43 592	(16 159)	27 433
Opérations de change	473	(5)	<b>468</b>	423	(5)	418
Engagements hors-bilan	2 691	(2 516)	<b>175</b>	2 513	(2 148)	365
Prestations de services financiers	43 913	(1 586)	<b>42 327</b>	42 018	(828)	41 190
Autres commissions	1 773	0	<b>1 773</b>	1 128	0	1 128
<b>Total</b>	<b>169 386</b>	<b>(22 317)</b>	<b>147 069</b>	<b>167 230</b>	<b>(20 599)</b>	<b>146 631</b>

## Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation

<i>en milliers d'euros</i>	Exercice 2011	Exercice 2010
Titres de transaction	0	0
Opérations de change	221	224
Instruments financiers à terme	0	(138)
<b>Total</b>	<b>221</b>	<b>86</b>

## Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés

<i>en milliers d'euros</i>	Exercice 2011				Exercice 2010			
	Placement	Investis- sement	TAP	Total	Placement	Investis- sement	TAP	Total
Dépréciations	4 504	163	0	<b>4 667</b>	(773)	3 563	0	<b>2 790</b>
Dotations	(665)	0	0	<b>(665)</b>	(1 520)	0	0	<b>(1 520)</b>
Reprises	5 169	163	0	<b>5 332</b>	747	3 563	0	<b>4 310</b>
Résultat de cession	(1 156)	0	0	<b>(1 156)</b>	(1 282)	0	0	<b>(1 282)</b>
Autres éléments	(195)	0	0	<b>(195)</b>	0	0	0	<b>0</b>
<b>Total</b>	<b>3 153</b>	<b>163</b>	<b>0</b>	<b>3 316</b>	<b>(2 055)</b>	<b>3 563</b>	<b>0</b>	<b>1 508</b>

## Autres produits et charges d'exploitation bancaire

<i>en milliers d'euros</i>	Exercice 2011			Exercice 2010		
	Produits	Charges	Total	Produits	Charges	Total
Quote-part d'opérations faites en commun	1 020	0	<b>1 020</b>	1 022	0	1 022
Refacturations de charges et produits bancaires	0	0	<b>0</b>	0	0	0
Activités immobilières	4 288	(4 161)	<b>127</b>	2 798	(2 945)	(147)
Prestations de services informatiques	0	0	<b>0</b>	0	0	0
Autres activités diverses	0	0	<b>0</b>	0	0	0
Autres produits et charges accessoires	890	(1 116)	<b>(226)</b>	1 052	(5 114)	(4 062)
<b>Total</b>	<b>6 198</b>	<b>(5 277)</b>	<b>921</b>	<b>4 872</b>	<b>(8 059)</b>	<b>(3 187)</b>

## Charges générales d'exploitation

<i>en milliers d'euros</i>	Exercice 2011	Exercice 2010
<b>Frais de personnel</b>		
Salaires et traitements	(69 776)	(68 810)
Charges de retraite et assimilées (1)	(8 619)	(5 709)
Autres charges sociales	(29 450)	(28 102)
Intéressement des salariés	(10 045)	(8 154)
Participation des salariés	(9 253)	(8 228)
Impôts et taxes liés aux rémunérations	(8 312)	(9 577)
<b>Total des frais de personnel</b>	<b>(135 455)</b>	<b>(128 580)</b>
<b>Autres charges d'exploitation</b>		
Impôts et taxes	(8 627)	(7 412)
Autres charges générales d'exploitation	(80 592)	(83 760)
<b>Total des autres charges d'exploitation</b>	<b>(89 219)</b>	<b>(91 172)</b>
<b>Total</b>	<b>(224 674)</b>	<b>(219 752)</b>

(1) incluant les dotations, utilisations et reprises de provisions pour engagements sociaux (note 3.10.3)

L'effectif moyen du personnel en activité au cours de l'exercice, ventilé par catégories professionnelles est le suivant : 385 cadres et 1 920 non cadres, soit un total de 2 305 salariés.

## Coût du risque

<i>en milliers d'euros</i>	Exercice 2011					Exercice 2010				
	Dotations	Reprises nettes	Pertes non couvertes	Récu - pérations sur créances amorties	Total	Dotations	Reprises nettes	Pertes non couvertes	Récu - pérations sur créances amorties	Total
<b>Dépréciations d'actifs</b>										
Interbancaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Clientèle	(58 808)	37 549	(3 542)	310	(24 491)	(58 085)	36 813	(4 050)	400	(24 922)
Titres et débiteurs divers	0	30	0	0	30	(635)	0	0	0	(635)
<b>Provisions</b>										
Engagements hors-bilan	(3 570)	3 150	////	////	(420)	(2 515)	8 560	////	////	6 045
Provisions pour risque clientèle	(6 584)	6 124	////	////	(460)	(27 342)	22 938	////	////	(4 404)
Autres	0	0	////	////	0	0	0	////	////	0
<b>Total</b>	<b>(68 962)</b>	<b>46 853</b>	<b>(3 542)</b>	<b>310</b>	<b>(25 341)</b>	<b>(88 577)</b>	<b>68 311</b>	<b>(4 050)</b>	<b>400</b>	<b>(23 916)</b>
<i>dont:</i>										
-reprises de dépréciations devenues sans objet		37 583					36 813			
-reprises de dépréciations utilisées		7 589					10 577			
-pertes couvertes par des provisions		(7 593)					(10 577)			
-reprises de provisions devenues sans objet		6 150					12 148			
-reprises de provisions utilisées		3 124					19 350			
<i>Total reprises nettes</i>		<u>46 853</u>					<u>68 311</u>			

## Gains ou pertes sur actifs immobilisés

	Exercice 2011				Exercice 2010			
	Participations et autres titres à long terme	Titres d'investissement	Immobilisations corporelles et incorporelles	Total	Participations et autres titres à long terme	Titres d'investissement	Immobilisations corporelles et incorporelles	Total
<i>en milliers d'euros</i>								
Dépréciations	1 042	0	////////	<b>1 042</b>	14 358	0	////////	<b>14 358</b>
Dotations	(76)	0	////////	<b>(76)</b>	(757)	0	////////	<b>(757)</b>
Reprises	1 118	0	////////	<b>1 118</b>	15 115	0	////////	<b>15 115</b>
Résultat de cession	803	0	58	<b>861</b>	(13 630)	0	95	<b>(13 535)</b>
<b>Total</b>	<b>1 845</b>	<b>0</b>	<b>58</b>	<b>1 903</b>	<b>728</b>	<b>0</b>	<b>95</b>	<b>823</b>

## Résultat exceptionnel

Les charges et produits exceptionnels concernent principalement en 2011 :

	Exercice 2011	Exercice 2010
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>255</b>	<b>346</b>
Autres produits exceptionnels		232
Produits sur contentieux	255	114
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>(205)</b>	<b>(580)</b>
Autres charges exceptionnelles	(29)	0
Subvention SOCAMA	(120)	(200)
Charges sur contentieux et litiges	(56)	(380)

## Impôt sur les bénéfices

La Banque Populaire Occitane est membre du groupe d'intégration fiscale constitué par BPCE.

L'impôt sur les sociétés acquitté auprès de la tête de groupe, ventilé entre le résultat courant et le résultat exceptionnel, s'analyse ainsi :

<i>en milliers d'euros</i>	35,00%	15,00%	Total
<b>Bases imposables aux taux de</b>			
Au titre du résultat courant	101 336	148	101 484
Au titre du résultat exceptionnel	50	0	0
	101 386	148	101 484
Imputations des déficits	0	0	0
Bases imposables	101 386	148	101 484
Impôt correspondant	35 482	22	35 504
+ contributions 3,3%			940
- déductions au titre des crédits d'impôts			-1 444
<b>Impôt comptabilisé</b>			<b>35 000</b>
Provisions pour retour aux bénéfices des filiales			408
Provisions pour impôts			-733
<b>TOTAL</b>			<b>34 675</b>

## Répartition de l'activité

La Banque Populaire Occitane exerce l'essentiel de ses activités dans le secteur de la Banque commerciale et Assurance.

### Information par secteur opérationnel :

La Banque Populaire Occitane exerçant l'essentiel de ses activités dans un seul secteur opérationnel, la production de tableaux détaillés n'est pas nécessaire.

#### 2.2.2.6 Autres informations

## Consolidation

En application de l'article 1er du règlement n° 99-07 du Comité de la réglementation comptable, la Banque Populaire Occitane établit des comptes consolidés conformes au référentiel comptable international.

Ses comptes individuels sont intégrés dans les comptes consolidés du Groupe BPCE.

## Rémunérations

Le montant des rémunérations allouées au titre de l'exercice aux membres des organes d'administration et de direction à raison de leurs fonctions ne peut être fourni car cette information permettrait d'identifier un membre déterminé de ces organes (Article R123-198, 1er alinéa, du Code de Commerce).

## Honoraires des Commissaires aux comptes

HONORAIRES DES CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES										
Montants en milliers d'euros	FID SUD Audit					KPMG Audit				
	2011		2010		Variation (%)	2011		2010		Variation (%)
	Montant	%	Montant	%		Montant	%	Montant	%	
<b>Audit</b>										
Commissariat aux comptes, examen des comptes individuels	97,4	100%	84	100%	16%	97,4	90%	79	100%	23%
Autres diligences et prestations directement liés à la mission du commissaire aux comptes	0,0	0%	0	0%	ns	11,4	10%	0	0%	ns
<b>TOTAL</b>	<b>97,4</b>	<b>100%</b>	<b>84</b>	<b>100%</b>	<b>16%</b>	<b>108,8</b>	<b>100%</b>	<b>79</b>	<b>100%</b>	<b>38%</b>

## Implantations dans les pays non coopératifs

L'article L. 511-45 du code monétaire et financier et l'arrêté du ministre de l'économie du 6 octobre 2009 imposent aux établissements de crédit de publier en annexe à leurs comptes annuels des informations sur leurs implantations et leurs activités dans les Etats ou territoires qui n'ont pas conclu avec la France de convention

d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales permettant l'accès aux renseignements bancaires.

Ces obligations s'inscrivent dans le contexte mondial de lutte contre les territoires non fiscalement coopératifs, issu des différents travaux et sommets de l'OCDE, mais participent également à la prévention du blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme.

Le Groupe BPCE, dès sa constitution, a adopté une attitude prudente, en informant régulièrement les établissements de ses réseaux des mises à jour des listes de territoires que l'OCDE a considéré comme insuffisamment coopératif en matière d'échange d'informations en matière fiscale et des conséquences que l'implantation dans de tels territoires pouvait avoir. Parallèlement, des listes de ces territoires ont été intégrées, pour partie, dans les progiciels utilisés aux fins de prévention du blanchiment de capitaux, et ce en vue d'appliquer une vigilance appropriée aux opérations avec ces Etats et territoires (mise en œuvre du décret n°2009-874 du 16 juillet 2009). Au niveau central, un recensement des implantations et activités du groupe dans ces territoires a été réalisé aux fins d'informations des instances de direction.

Au 31 décembre 2011, la Banque Populaire Occitane n'exerce pas d'activité et n'a pas recensé d'implantation dans les territoires non fiscalement coopératifs.

## 2.2.3 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes individuels



**KPMG Audit**  
224 rue Carmin  
BP 17610  
31676 Toulouse-Labège Cedex  
France



**Fid Sud Audit**  
5, rue Saint-Pantaléon  
31000 Toulouse  
France

**Banque Populaire Occitane**

**Rapport des commissaires aux  
comptes sur les comptes  
annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2011  
Banque Populaire Occitane  
33-43, avenue Georges Pompidou - 31135 Balma cedex  
*Ce rapport contient 44 pages*  
Référence : JML - 112.114 RCA



**KPMG Audit**  
224 rue Carmin  
BP 17610  
31676 Toulouse-Labège Cedex  
France



**Fid Sud Audit**  
5, rue Saint-Pantaléon  
31000 Toulouse  
France

## **Banque Populaire Occitane**

Siège social : 33-43, avenue Georges Pompidou - 31135 Balma cedex  
Capital social : €. 323.400.000

### **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2011

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Banque Populaire Occitane tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## **1 Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## 2 Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2011 ont été réalisées dans un environnement incertain, lié à la crise des finances publiques de certains pays de la zone euro et en particulier de la Grèce, qui est accompagnée d'une crise économique et d'une crise de liquidité, qui rend difficile l'appréhension des perspectives économiques. C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

### *Estimations comptables*

#### Provisionnement des risques de crédit

Comme indiqué dans les notes 2.3.2, 3.2.1 et 5.8 de l'annexe aux comptes annuels, votre Banque Populaire constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit et de contrepartie, à l'appréciation des risques de non recouvrement et à leur couverture à l'actif par des dépréciations déterminées sur base individuelle, et au passif, par des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés.

#### Valorisation des titres de participations, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme

Les titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme par votre Banque Populaire sont évalués à leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans les notes 2.3.3, 3.4.1 et 5.2 de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous avons examiné les éléments ayant conduit à la détermination des valeurs d'utilité pour les principales lignes du portefeuille.

#### Valorisation des autres titres et des instruments financiers

Votre Banque Populaire détient des positions sur titres et instruments financiers. Les notes 2.3.3, 2.3.8, 3.3, 4.2 et 5.2 de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives aux titres et instruments financiers. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par votre Banque Populaire et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

#### Provisionnement des engagements sociaux

Votre Banque Populaire constitue des provisions pour couvrir ses engagements sociaux. Nous avons examiné la méthodologie d'évaluation de ces engagements ainsi que les hypothèses et paramètres utilisés et nous avons vérifié le caractère approprié de l'information fournie dans les notes 2.3.6, 3.9.3 et 5.7 de l'annexe.

#### Provisionnement des produits d'épargne logement

Votre Banque Populaire constitue une provision pour couvrir le risque de conséquences potentiellement défavorables des engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement. Nous avons examiné la méthodologie d'évaluation de cette provision et nous avons vérifié le caractère approprié de l'information fournie dans les notes 2.3.6, 3.9.4 et 5.1 de l'annexe.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### 3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Toulouse-Labège, le 24 avril 2012

KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.



Jean-Marc Laborie  
Associé

Toulouse, le 24 avril 2012

Fid Sud Audit



Philippe Riu  
Associé

2.2.4 Conventions réglementées et rapport spécial des commissaires aux comptes

  
**KPMG**  
KPMG Audit  
224, Rue Carmin  
BP 17610  
31676 LABEGE CEDEX

  
Audit  
Commissaire aux Comptes  
5, Rue Saint-Pantaléon  
31000 TOULOUSE

**BANQUE POPULAIRE OCCITANE**



**RAPPORT SPECIAL  
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Exercice clos le 31 Décembre 2011

**Banque Populaire Occitane**

RCS Toulouse 560 801 300

33-43 Avenue Georges Pompidou  
31135 BALMA Cedex

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

**CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du Code de commerce.

**CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE**

En application de l'article R.225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

**Avec BPCE**

- **Nature et objet : Convention de garantie fiscale sur les éventuels passifs fiscaux de BP Participation**
- **Modalité :**  
Dans sa séance du 2 juin 2010, votre Conseil d'Administration a autorisé la signature d'une convention de garantie fiscale sur les éventuels passifs fiscaux de BP Participations.  
Cette convention a généré une charge de 170 992 € dans les comptes de la BP Occitane au cours de l'exercice 2011.
- **Nature et objet : programme BPCE SFH**
- **Modalité :**  
Dans le cadre du projet de loi de régulation bancaire et financière et de l'évolution des programmes de refinancement utilisés dans les Banques Populaires et les Caisses d'Epargne, BPCE a souhaité la création d'une Société de Financement de l'Habitat.  
Lors de la séance du 29 juin 2010, le Conseil d'Administration de la BP Occitane a autorisé la conclusion avec BPCE d'une convention cadre en qualité d'emprunteur et de garant, et plus généralement la conclusion des prêts, la constitution des sûretés et le mandat permettant à BPCE d'agir au nom et pour le compte des participants au nouveau programme d'émission et en a autorisé la signature.

Dans le cadre de cette convention,

- Les emprunts SFH relatifs à ce programme souscrit par la BP OC s'élèvent à 140 000 000 €
- Les charges d'intérêt afférentes ont été comptabilisées pour un montant de 2 307 814 €.

### **Avec Socama Pyrénées Garonne**

- **Nature et objet : Convention agrément collectif**

- Modalité :

La Banque Populaire Occitane et la SOCAMA Pyrénées Garonne ont signé un protocole le 30 novembre 2009 en complément de la convention d'agrément collectif du 05 mai 1994. Cette convention et ce protocole définissent les obligations de la SCM de cautionner les concours accordés par la banque à ses sociétaires.

Les engagements hors bilan constatés par la BP Occitane au titre de l'exercice 2011 s'élève à €. 131 981 104.

- **Nature et objet : Protocole de convention de gestion**

- Modalité :

Dans le cadre de ce protocole, la Banque Populaire Occitane est mandaté par la SOCAMA pour réaliser la gestion administrative et comptable, le contrôle interne, le secrétariat du Conseil d'administration ainsi que le recouvrement du contentieux de la SCM. Ces frais donnent lieu à une refacturation à la SOCAMA Pyrénées Garonne.

Les frais de gestion constatés par la BP Occitane au titre de l'exercice 2011, s'élève à €. 194 142.

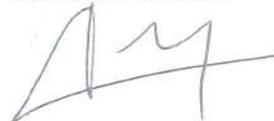
*Toulouse, le 24 Avril 2012*

Les Commissaires aux comptes

**FID SUD AUDIT**  
**Philippe RIU**



**KPMG AUDIT**  
**Jean Marc LABORIE**



### 3 Déclaration des personnes responsables

#### 3.1 Personne responsable des informations contenues dans le rapport

Monsieur Alain CONDAMINAS, Directeur Général

#### 3.2 Attestation du responsable

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent rapport sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Alain CONDAMINAS  
Directeur Général

Date : 24 Avril 2012

